

DICTIONNAIRE DES PARLEMENTAIRES

1889-1940

A

ABBO (GABRIEL), né le 26 juin 1883 à Abbo (Alger), mort le 20 octobre 1954 à Abbo.

Député d'Alger de 1921 à 1924.

Fils de colon, colon lui-même, Abbo fut un des animateurs des organisations professionnelles agricoles de la région de Tizi-Ouzou et fut porté à la présidence de la Confédération des vignerons algériens, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

En 1919, il devint maire d'Abbo village que son père avait fondé avec une poignée d'hommes, originaires comme lui de Menton (A.-M^o); il conserva cette charge toute sa vie.

En 1921, à la suite du décès du député Eugène Lefebvre, il se présenta à l'élection partielle du 16 octobre et fut élu au deuxième tour sur la liste d'union républicaine des gauches. Il devint membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission de l'hygiène.

Inscrit au groupe républicain socialiste, il prit part à la discussion de l'interpellation relative à la liberté de la presse en Tunisie, à la discussion du projet de loi relatif à l'indigénat en Algérie et à celle du projet de loi relatif au régime douanier des produits marocains (1923).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924 mais ne se désintéressa pas de la politique locale. Il fut, en effet, conseiller général de Tizi-Ouzou de 1925 à 1954 et membre de l'Assemblée algérienne de 1948 jusqu'à sa mort.

Il fut, avant 1939, président de la Fédération des Maires d'Algérie et vice-président de la Fédération des Maires de France.

Il avait été également délégué financier de 1920 jusqu'à la suppression des délégations financières.

ABEILLE (VALENTIN), né à Montrejeau (Haute-Garonne) le 14 février 1843, mort à Paris le 30 juin 1902.

Député de la Haute-Garonne de 1885 à 1897.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1897 à 1902.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 5).

Il fut réélu Député de la Haute-Garonne (2^e circonscription de Saint-Gaudens) aux élections générales du 22 septembre 1889 par 8.506 voix contre 6.675 à M. Depeyre, ancien Garde des Sceaux, conservateur. Son programme était essentiellement et même violemment républicain. Inscrit au groupe républicain-radical, il fut membre de diverses commissions, mais ne participa à aucun débat.

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893 par 8.681 voix contre 4.678 M. Larrien, radical-socialiste. Dans sa profession de foi il promettait de s'intéresser tout particulièrement à l'extension de l'assistance publique dans les campagnes, à l'étatisation des mines, des chemins de fer et des canaux; il se disait partisan d'une révision de la Constitution tendant à donner toujours le dernier mot en matière politique et en matière budgétaire à l'Assemblée issue du suffrage universel; il s'engageait en outre à défendre la stricte application du concordat. Il reconnaissait à ce moment que le temps des luttes violentes était revolu.

Elu Sénateur de la Haute Garonne le 3 janvier 1897, en remplacement de M. de Rémusat, il se démit de son mandat de Député le 20 février 1897, et mourut subitement au Palais-Bourbon le 30 juin

1902. Son activité au Sénat se borna à la présentation de quelques rapports d'intérêt local. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique. Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Armand Fallières, à la séance du 1^{er} juillet 1902.

ABEL (JEAN-BAPTISTE, EUGÈNE), né à Toulon le 12 janvier 1863, mort à Toulon le 30 septembre 1921.

*Député du Var de 1893 à 1898
et de 1910 à 1921.*

Ministre du travail du 9 au 13 juin 1914.

Petit-fils d'un proscrit du 2 décembre, et fils d'Alphonse Abel qui proclama la République à Toulon le 5 septembre 1870 et en fut le maire provisoire, Jean-Baptiste Abel fit ses études secondaires au lycée de Toulon, puis, après avoir terminé ses études de droit, se fit inscrire au barreau de sa ville natale.

Il fut bientôt attiré par la politique et se présenta en 1891 au Conseil général du Var (canton ouest de Toulon) à une élection partielle. Il fut élu, puis réélu l'année suivante au renouvellement normal et devint, en 1893, Vice-Président de cette assemblée.

Aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, il fut élu au 2^e tour de scrutin par 3.666 voix, contre 3.643 à M. Janet, radical, et 3.197 à M. Champagnac, également radical. Il remplaçait, dans la 1^{re} circonscription de Toulon, M. Benjamin Raspail qui venait de mourir.

Inscrit à la gauche radicale, il fut surtout attiré par les questions maritimes : militarisation des guetters des électro-sémaphores (1894, 1896), dessinateurs des arsenaux de la marine (1895) ; état de la marine française (1894) ; budget de la marine (1895, 1896) ; permis de navigation maritime (1896) ; pension dite de demi-solde (1896) ; chômage ordonné à l'arsenal de Toulon (1897) ; contremaitres et chefs 'contremaitres de la marine (1898).

Il fut secrétaire de la Chambre du 12 janvier 1897 jusqu'à la fin de la législature.

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il fut battu au scrutin de ballottage par M. Ferrero, ancien maire de Toulon, candidat socialiste.

Il réintégra alors le corps de la magistrature où il avait exercé autrefois en qualité de Juge de paix suppléant du canton ouest de Toulon, et fut nommé Conseiller à la Cour d'appel de Riom, puis à celle de Nîmes où il resta dix ans.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il consentit, sur l'insistance de ses amis, à se représenter dans son ancienne circonscription et fut élu au 2^e tour de scrutin par 6.645 voix contre 6.523 à M. Allard, député sortant, socialiste.

Au cours de cette législature, il ne manqua pas de revenir sur les questions maritimes qui furent toujours l'objet de ses préoccupations. C'est ainsi qu'il intervint, en 1911, en faveur des tribunaux maritimes : en 1912, pour l'organisation du corps des officiers mécaniciens de la marine ; en 1913, pour l'amélioration de

la situation matérielle des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer ; et, en 1914, sur la responsabilité en matière d'abordage ; il était d'ailleurs membre de la commission de la marine ; il s'intéressa en outre à la construction d'écoles pratiques de commerce et d'industrie (1912) ; aux bourses pour les écoles d'enseignement professionnel (1912) ; à l'amnistie (1913) ; et aux tribunaux pour enfants et adolescents (1914).

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il réussit au 2^e tour de scrutin à battre son ancien concurrent M. Ferrero par 4.417 voix contre 4.191, et fut immédiatement nommé Ministre du travail et de la prévoyance sociale dans l'éphémère cabinet Ribot qui vécut quatre jours : du 9 au 13 juin 1914. Reprenant sa place à son banc de Député, il intervint, en 1914, sur la composition des Cours d'appel et des tribunaux de première instance, et en 1915, sur l'indemnité à allouer aux greffiers et commissaires greffiers intérimaires pour la durée de la guerre. Au mois de novembre 1915, il fut élu Vice-Président de la Chambre en remplacement de M. Clémentel nommé Ministre du commerce et ce poste lui fut renouvelé jusqu'au 5 août 1919 où il l'abandonna par démission. Il participa durant cette période à différentes discussions, notamment : sur le corps du contrôle de l'administration de la marine (1916) ; sur la résiliation des baux à loyers par suite de la guerre (1916 et 1917) ; sur l'augmentation des Croix de la Légion d'honneur en faveur de la marine (1916) ; et sur l'organisation judiciaire et la réforme de la magistrature (1918 et 1919).

Au mois de juillet 1919, M. Jonnart ayant abandonné le gouvernement général de l'Algérie, Clemenceau offrit cette succession à Abel qui l'accepta. Il put conserver son mandat de Député, ces nouvelles fonctions lui ayant été confiées par délégation.

Il se représenta aux élections générales du 16 novembre 1919, au scrutin de liste, et fut élu au premier tour sur la liste du bloc républicain par 24.422 voix. Durant cette législature, il n'apparut à la Chambre qu'en qualité de commissaire du Gouvernement en 1920 pour assister celui-ci dans la discussion d'interpellations sur la situation de l'Algérie. Il avait débuté en Afrique du Nord dans des circonstances très difficiles, nées de la guerre et aggravées d'une production agricole déficitaire qui avait plongé les populations dans le désarroi et l'agitation. Il s'était employé de toute sa force et de tout son dévouement à remédier à cet état de choses dont il n'était pas responsable.

Il conserva néanmoins ces fonctions jusqu'au 31 août 1921 et regagna sa ville natale pour y mourir le 30 septembre suivant.

Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des Députés, à la séance du 18 octobre 1921 par le Président Raoul Péret. Sa mémoire fut également honorée au Conseil général du Var par le Président et le Préfet, et à l'Assemblée des délégations financières de l'Algérie par son Président M. Sabatier.

ABEL-BERNARD (EMILE, EUGÈNE), né le 21 novembre 1860, à Arles (Bouches-du-Rhône), mort à Neuilly-sur-Seine le 12 décembre 1909.

Député du Vaucluse de 1898 à 1909.

Propriétaire, avocat à la Cour d'appel de Paris, esprit cultivé, Abel-Bernard présida plusieurs sociétés littéraires et scientifiques. Il fut également membre de la Société d'agriculture.

Attiré par la politique, il devint maire de Cadenet et Conseiller général du Vaucluse.

Aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, il fut élu au 2^e tour de scrutin, battant le Député sortant, M. Reboulin. Anscrit au groupe radical-socialiste, il demanda l'application des lois aux congrégations non autorisées, et la réfection du barrage de Saint-Saturnin (Vaucluse) en 1900, puis rapporta un projet de loi concernant les taxes de remplacement des droits d'octroi de Roubaix (1901).

Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 et du 6 mai 1906, il s'intéressa tout particulièrement aux questions viticoles, notamment aux fraudes sur les vins et au régime des spiritueux (1904 et 1905). Il intervint également au cours de la discussion : de la proposition de loi adoptée par le Sénat, sur la réglementation des eaux de la Durance, et du projet de loi sur le mouillage des vins et abus du sucrage (1907).

Il fut membre de plusieurs commissions : des octrois, des associations et des congrégations, du commerce, des affaires extérieures et du travail. Il était l'auteur d'une proposition de loi tendant à la création d'un Ministère du Travail.

Il fut, en outre, Secrétaire de la Chambre de 1904 à 1906, et membre élu du Conseil supérieur du travail.

Il était inscrit au groupe de la gauche radicale-socialiste.

Il mourut en cours de mandat, et son éloge funèbre fut prononcé à la 2^e séance du 13 décembre 1909 par M. Fernand Dubief, Vice-Président de la Chambre.

ABEL LEFÈVRE (Eure). — Voy. LEFÈVRE (ABEL).

ABOUT (GASTON, PAUL, MARIE), né à Bruyères (Vosges) le 17 mars 1890, mort le 13 février 1954 à Baillieux (Nord).

Député de la Haute-Saône de 1919 à 1932.

Employé aux chemins de fer de l'Est, About fut mobilisé en 1914 et sa brillante conduite durant la guerre lui valut la médaille militaire et la croix de guerre. Grièvement blessé il fut fait commandeur de la Légion d'honneur, à titre militaire et devint Président de la Fédération départementale des mutilés.

Le 16 novembre 1919 il fut élu député de la Haute-Saône sur la liste de l'Union des républicains, avec la majorité abso-

lue des suffrages exprimés et devint Secrétaire de la Chambre en 1923 et 1924.

Membre des Commissions du commerce et de l'industrie, des pensions militaires et des travaux publics, il rapporta la proposition de loi du colonel Picot tendant à réviser les taux de majoration pour enfants accordés aux veuves de guerre pensionnées (1921) ; il prit part, notamment, à la discussion du projet de loi tendant à attribuer des majorations aux titulaires de pensions civiles et de pensions militaires d'ancienneté (1920) et au débat relatif aux emplois réservés aux mutilés, veuves et orphelins de guerre (1921). Il prit également une part active à l'élaboration de la loi de 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et du projet de loi sur les bouilleurs de cru (1923).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union nationale républicaine, membre de la Commission des pensions et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, il intervint entre autres dans la discussion de propositions de loi relatives au régime des retraites du personnel des grands réseaux de chemins de fer et lors de la discussion des lois de finances sur les chapitres des pensions civiles et militaires (1924 et 1926).

Réélu au premier tour de scrutin, le 22 avril 1928 dans la circonscription de Vesoul, il fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication et de la Commission des pensions civiles et militaires. Il se préoccupa principalement, au cours de la discussion du budget des pensions, du sort : des anciens combattants, infirmes non pensionnés, des ascendants de militaires morts pour la France, des pères veufs, des tuberculeux 100 % (1929), des fonctionnaires anciens combattants (1930), des pensionnés pour infirmités multiples, des pensionnés temporaires, des amputés de guerre, des anciens prisonniers de guerre (1931), de l'Office national des mutilés, des grands invalides (1932). Candidat aux élections générales d'avril 1932 il fut battu au second tour de scrutin par André Liautey, et se retira de la vie politique.

Gaston About était membre du groupe de l'Union républicaine démocratique.

ABRAMI (LÉON, PIERRE), né à Constantinople (Turquie) le 1^{er} juillet 1879, mort à Paris le 5 janvier 1939.

Député du Pas-de-Calais de 1914 à 1928 et de 1932 à 1936.

Sous-Secrétaire d'Etat à la guerre de 1917 à 1920.

Fils de Casimir Abrami, ingénieur d'origine italienne, Léon Abrami, après de brillantes études secondaires au lycée Hoche à Versailles suivit les cours de la Faculté de Droit de Paris, de l'Ecole des Sciences politiques et de l'Ecole des Langues orientales, d'où il sortit breveté pour les langues arabe, turque, persane et grecque.

En 1903 il s'inscrivit au barreau de Paris et il fut en 1905 troisième secrétaire de la Conférence des avocats.

Par son mariage en 1909 il devenait le gendre de Théodore Reinach, historien et archéologue, membre de l'Institut.

En 1913 il entra comme attaché au cabinet de Pierre Baudin, Ministre de la Marine et l'année suivante fut élu député de Boulogne (3^e circonscription) aux élections générales du 11 avril 1914 au premier tour de scrutin par 7.316 voix contre 5.611 à Myrens, député sortant.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine et membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, de la Commission de la marine marchande, de la Commission de révision des lois constitutionnelles et de la Commission de la réorganisation économique, il s'intéressa à la discussion d'un projet de loi relatif aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre (1917).

Mobilisé en août 1914, combattant en Lorraine et en Argonne, promu sous-lieutenant, il fut affecté à l'Etat-major du général Sarraill, commandant l'armée d'Orient. Atteint de paludisme, il fut rapatrié et fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. En 1917, il interpella le Gouvernement Briand sur sa politique en Grèce, puis le 17 novembre fut nommé par Clemenceau Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, chargé des effectifs et des pensions. C'est à ce titre qu'il fit adopter la loi du 31 mars 1919 modifiant « la législation des pensions des armées de terre et de mer dans le cas de blessures reçues, de maladies contractées ou de décès survenus par suite de la guerre actuelle ».

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste d'Union républicaine, sociale et nationale où il figurait en deuxième position il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Il conserve son portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat et en cette qualité intervient au cours de la discussion d'une interpellation sur le payement des primes de démobilisation, puis prend part à celle d'un projet de loi concernant les crédits du Ministère de la Guerre (1919).

Le 20 janvier 1920 il démissionne en même temps que le cabinet Clemenceau et en qualité de député participe à la discussion du budget de l'exercice 1920 pour demander le transfert des corps des soldats morts en Orient (1920). Il se préoccupe également de la division du département de la Seine en circonscriptions électorales (1924).

Il est réélu aux élections générales du 11 mai 1924 en tête de la liste d'Union républicaine et s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Membre de la Commission de l'armée, de la Commission de l'Alsace-Lorraine et de la Commission de la marine militaire, il s'intéresse, au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1925, à la taxe sur le chiffre d'affaires, et aux produits de la mer (1925). Mais il poursuit en même temps sa carrière de grand avocat.

Il ne se représente pas en 1928 au moment du rétablissement du scrutin d'arrondissement, mais retrouve aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932 son siège dans la 2^e circonscription de Boulogne, au 2^e tour de scrutin.

Toujours inscrit au groupe de la gauche radicale, il est membre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de l'hygiène. Il dépose une proposition de résolution tendant à « inviter le Gouvernement à provoquer dans tous les Etats membres de la S.D.N. et signataires du pacte Briand-Kellog, l'initiative d'une révision de leur constitution respective en vue de soumettre la mobilisation générale et la guerre à une consultation populaire préalable et générale » (1932), et demande à interpeller le Gouvernement sur l'insolence de certains instituteurs syndiqués (1933).

Il se démet de son mandat le 16 janvier 1936 afin de se consacrer à sa profession. Il devait mourir trois ans plus tard.

ABRIAL (JEAN, PIERRE, LÉON), né à Graulhet (Tarn) le 28 décembre 1836, mort le 4 février 1894, à Montech (Tarn-et-Garonne).

Député du Tarn de 1884 à 1885
et de 1889 à 1894.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT ET COUSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 12).

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889 par 9.619 voix, contre 8.776 à M. Jaurès, député sortant, républicain, il avait exposé son programme électoral en ces termes : « Je demanderai que l'on abroge la disposition du 30 octobre 1886 qui impose l'obligation de laisser à bref délai les écoles primaires communales, je réclamerai la diminution des impôts qui écrasent l'agriculture, je repousserai tout traité de commerce qui sacrifierait l'industrie nationale à la concurrence étrangère et serai favorable à toutes les mesures de nature à améliorer la situation des ouvriers. Ennemi de toute politique qui jetterait la France dans de nouvelles aventures coloniales, mon concours est acquis à une politique respectueuse des croyances religieuses de tous. Désireux de rendre au suffrage universel le rôle prépondérant qui doit lui appartenir, je réclamerai la révision de la Constitution ». Membre de diverses commissions, il n'eut pas l'occasion de prendre la parole.

Il fut réélu aux élections générales du 3 septembre 1893 (2^e tour de scrutin), par 8.672 voix contre 7.285 à M. Caraguel, socialiste. Mais sa santé durement ébranlée le condamna au repos. Il devait mourir quelques mois plus tard, le 4 février 1894 à Montech (Tarn-et-Garonne), mais fut inhumé à la Venenaye (Graulhet). Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Charles Dupuy à la séance du 3 février 1894. Le baron André Reille lui succéda à la Chambre des Députés.

ACCAMBRAY (ALPHONSE, LÉON), né à Ham (Somme) le 2 mai 1868, mort à Biarritz le 13 août 1934.

Député de l'Aisne de 1914 à 1932.

Ancien élève de l'École polytechnique, capitaine d'artillerie mis en réserve spéciale sur sa demande en 1913, Léon Accambray a été élu pour la première fois Député de la 2^e circonscription de Laon aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, et membre des Commissions de l'armée, des pensions civiles et militaires et des régions libérées, il fit preuve dès le début de son mandat d'une grande activité, prenant part à de nombreuses discussions. La conduite de la guerre fut une de ses principales préoccupations entre 1914 et 1918.

Mobilisé en 1914, il fut promu au grade de commandant d'artillerie. Rappelé à son siège, il intervint à diverses reprises sur la nécessité du contrôle gouvernemental sur le commandement militaire et sur l'utilisation des effectifs (1915, 1916, 1917). Il fut rapporteur de la loi sur les emplois réservés aux anciens combattants réformés ou mutilés (1916), et participa à la discussion du projet de loi tendant à la réparation des dommages causés par faits de guerre (1918).

Conseiller général de l'Aisne depuis 1919 il fut réélu Député de l'Aisne aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste républicaine pour la reconstitution des pays dévastés. Membre de la Commission de l'armée et de la Commission des régions libérées il prit part à de nombreux débats, notamment sur : les intérêts dus aux sinistrés de la guerre, les avances alimentaires à faire aux sinistrés (1920), le suffrage des femmes et le vote familial (1923) ; il interpella le Gouvernement sur sa politique extérieure (1922).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 en tête de liste du bloc des gauches, il fut membre de la Commission de l'armée et de la Commission des régions libérées, puis membre de la Commission de l'Algérie et des colonies. Il prit part à la discussion des budgets des régions libérées, de la guerre et des colonies de l'exercice 1925 (1924), à celles relatives à la réduction du temps de service militaire (1926) et au débat concernant l'organisation de la nation pour le temps de guerre (1928) ; il interpella le Gouvernement sur sa politique financière (1926) ; il fut le rapporteur des projets de loi sur la réorganisation de l'armée (1927) et sur la constitution des cadres et des effectifs de l'armée (1928).

Réélu dans la 2^e circonscription de Laon aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, il s'intéressa particulièrement, au cours de cette législature, à la politique coloniale du Gouvernement (1929), aux périodes des militaires de réserve (1929), et à la Banque de l'Afrique occidentale (1930).

Accambray fut, pendant toute sa carrière parlementaire, inscrit au groupe radical et radical socialiste. Malade, il ne se présenta pas aux élections générales

de 1932. Il était en villégiature à Biarritz lorsqu'il y mourut le 13 août 1934.

ADAM (ACHILLE, GABRIEL, LOUIS), né le 1^{er} décembre 1859 à Boulogne-sur-Mer, mort à Paris (8^e) le 15 décembre 1914.

Député du Pas-de-Calais de 1889 à 1906.

Achille Adam descendait d'une vieille famille de banquiers boulonnais. Son grand-oncle, M. Alexandre Adam, fut président du conseil général du Pas-de-Calais et maire de Boulogne de 1830 à 1848. Durant l'exercice de ces mandats il améliora le port de Boulogne et encouragea le développement de l'agriculture dans son département. Son grand-père fut également maire de Boulogne sous l'Empire et président du tribunal de commerce. Enfin, son père, M. Achille Adam-Fontaine, décédé en 1887 fut conseiller général de Boulogne et député du Pas-de-Calais de 1871 à 1877 et de 1885 à 1887.

Achille Adam se présenta aux élections générales législatives de 1889 au siège laissé vacant par son père, et fut élu au 2^e tour de scrutin, le 6 octobre, par 3.604 voix contre 7.300 à M. Baudeloque, conseiller général, républicain.

Il s'intéressa surtout, durant cette législature, à l'établissement du tarif général des douanes (1891).

Aux élections générales du 20 août 1893, il battit à nouveau son précédent concurrent M. Baudeloque, au premier tour de scrutin, par 9.686 voix contre 6.885.

En 1896 il participa à la discussion d'une convention entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer du Nord pour l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 9.610 voix contre 7.844 à M. Lemaître, on l'entendit au cours des débats sur le budget de 1902, plaider la cause des demi-soldes et des pensionnés.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il triompha encore de M. Lemaître, au premier tour de scrutin, par 10.367 voix contre 8.677. Il intervint en faveur des marins et des petits chalutiers du littoral de la Manche (1903) ; des marins de l'arrondissement de Boulogne victimes du chômage et de la mévente du poisson (1904) ; et des pensions des inscrits maritimes (1904). Il était inscrit au groupe des « Ralliés ».

Il ne se représenta pas en 1906, abandonna la vie politique et mourut à Paris dans son appartement de l'avenue de l'Alma, le 15 décembre 1914. Il fut inhumé à Boulogne-sur-Mer.

ADAM (JEAN, MAURICE), né le 6 mars 1883 à Bordeaux (Gironde), mort le 25 août 1949 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1932.

Jean, Maurice Adam fit ses études secondaires à Paris au collège Chaptal. Il les compléta à Londres au Polytechnic Institute. Ensuite il se spécialisa en

Allemagne dans les industries électriques et chimiques. En 1903 il travailla avec le docteur Hepp qui venait de fonder le laboratoire du Puits d'Angle, au Chesnay, près de Versailles, pour l'exploitation d'une découverte importante. Il séjourna plusieurs années en Amérique où il fut le collaborateur d'André Tardieu. A son retour en France il devint directeur du laboratoire de physiologie du Puits d'Angle.

Elu député aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (3^e circonscription de Versailles), au 2^e tour de scrutin, Jean, Maurice Adam s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique. Il fut nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission de l'hygiène. Il fut notamment rapporteur d'une proposition de loi tendant à réglementer la profession d'herboriste et intervint en séance publique à ce sujet (1932). Il prit la parole à plusieurs reprises au cours des discussions sur le budget général pour les années 1929 et 1930. Il interpella le Gouvernement sur l'aménagement de la banlieue parisienne (1929).

Il fut battu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, malgré une large avance au premier tour. Il reprit alors ses occupations professionnelles. Toutefois il représenta le canton de Marly-le-Roi au conseil général de Seine-et-Oise de 1931 à 1937.

ADAM (RENÉ), né à Plouégat-Guérand (Finistère) le 20 février 1883, mort à Neuville-le-Vieux (Seine-et-Oise) le 7 janvier 1955.

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Employé à la Compagnie du Gaz de Paris, M. Adam fut élu député de la 4^e circonscription de la Seine le 11 mai 1924, sur la liste du parti communiste conduite par MM. Vaillant-Couturier, Doriot et Clamamus.

Au cours de cette 13^e législature de la III^e République, il appartient à la Commission des mines et de la force motrice et à celle du commerce et de l'industrie.

Il défendit à plusieurs reprises la position de son parti au cours de la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, votée le 31 mars 1928.

La modification du régime électoral et le retour au scrutin uninominal d'arrondissement pour les élections de 1928 conduisirent le parti communiste à restreindre le nombre de ses candidats. M. Adam ne postula pas un nouveau mandat et ne devait plus, par la suite, être candidat à un siège au Parlement.

ADENIS (JOSEPH, PIERRE, GABRIEL), né au Grand-Bourg (Creuse) le 31 mai 1879, mort au Grand-Bourg le 18 février 1941.

Député de la Creuse de 1924 à 1928

Gabriel Adenis appartenait à un milieu notarial de province où le contact quotidien avec les populations amène tout naturellement à jouer un rôle adminis-

tratif et politique. Ayant acquis sa licence en droit et le diplôme de l'École des langues orientales vivantes, il reprit l'étude de notaire de son père dans sa ville natale du Grand-Bourg, fut un moment président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Guéret et épousa à trente ans la fille d'un confrère.

Maire depuis 1919 et président du syndicat agricole de Grand-Bourg, il fut élu Député de la Creuse aux élections générales du 11 mai 1924. Il était le premier de la liste républicaine démocratique et sociale.

Membre des Commissions du commerce et de l'industrie, du travail et de la législation civile et criminelle, il déposa une proposition de loi ayant pour objet d'obtenir des exemptions de droits de mutation en faveur des ayants droit des militaires morts pour la France au Maroc et en Syrie (1925), et un rapport sur une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à réglementer la détention et l'usage des cultures microbiennes pathogènes (1926).

Il était inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique.

S'étant représenté aux élections générales de 1928 dans la circonscription de Guéret, il n'arriva qu'en troisième position et se retira de la compétition avant le deuxième tour de scrutin.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Croix de Guerre.

ADIGARD (PIERRE, GEORGES, LOUIS), né à Argentan (Orne), le 20 juillet 1859, mort à la Ferté-Macé (Orne), le 4 janvier 1914.

Député de l'Orne de 1906 à 1914

Pierre Adigard fit ses études secondaires à Argentan, puis vint à Paris où il fit son droit tout en s'intéressant aux travaux d'histoire. Il fut pendant quelque temps le secrétaire de Léon Gauthier. En 1883 il s'installa comme avocat à Domfront et exerça ces fonctions pendant une vingtaine d'années. Il continuait en même temps ses études d'économie sociale et d'histoire régionale, cherchant principalement à mettre en valeur les richesses minières.

C'est en grande partie sous son impulsion que les mines de fer se développèrent et que furent créées les concessions de La Ferrière, de Saint-Clair, de Larchamp et de la forêt d'Andaine.

Il débuta dans la politique en 1900 où il fut élu conseiller municipal de La Ferrière-aux-Étangs. Il devint en 1902 conseiller d'arrondissement et en 1904 conseiller général de Messei.

Il défendit les intérêts de son département et fut à la tête de la résistance contre les projets d'adduction des eaux normandes pour l'alimentation de Paris. Il concourut également au développement des tramways et des chemins de fer du département de l'Orne.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il fut élu député de la 2^e circonscription de Domfront, au premier tour de scrutin, battant M. Salles, Député sortant.

Inscrit au groupe progressiste, et mem-

bre de diverses commissions, il prit une part active aux discussions qui s'instituèrent à cette époque sur : le régime des aliénés (1907) ; la sécurité dans les campagnes (1907) ; la séparation des églises et de l'Etat (1907) ; l'amnistie (1908) ; la durée du travail dans l'industrie (1908) ; l'impôt sur le revenu (1908) ; les cadres et effectifs de l'armée (1908) ; les conseils de guerre (1909) ; le rachat des chemins de fer de l'Ouest (1909) ; la suppression de l'incapacité légale de la femme mariée (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, il appartient à la Commission de l'armée, à la Commission de la répression du vagabondage et de la mendicité, à la Commission des pensions civiles, et à la Commission des mines. Il participa à la discussion des différents budgets, s'intéressant tout particulièrement : aux vœux ouvriers (1910) ; à l'organisation du réseau de l'Etat (1911) ; aux dépenses de constructions scolaires (1911) ; à la lutte contre la fièvre aphteuse (1911) ; à l'ordinaire de la troupe (1911) ; aux subventions aux caisses des écoles (1911) ; à l'émission de bons de poste (1913) ; on l'entendit, en outre, sur la création d'une monnaie de nickel (1912) ; et sur l'amnistie (1913).

Très répandu dans les milieux culturels, il avait présidé l'association amicale de l'Orne à Paris, l'association des anciens élèves du collège d'Argentan et la société littéraire et artistique « La Pomme ».

Il écrivit de nombreux articles dans des revues locales et publia deux brochures : « La Ferrière-aux-Étangs » (1901) et « Le voyage de Louis XI en Normandie et dans le Maine aux mois d'août et septembre 1470 » (1902).

C'est pendant une visite des travaux en cours dans son département qu'il mourut presque subitement le 4 janvier 1914.

Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des Députés, à la séance du 13 janvier 1914, par M. le Baron de Mackau, président d'âge.

ADOLPHE CHÉRON (Seine). — voy. **CHÉRON** (ADOLPHE).

ADOLPHE DEFOSSÉ (Nord). — Voy. **DEFOSSÉ** (ADOLPHE).

ADRIANI (Louis), né à Corte (Corse) le 2 octobre 1862, mort à Corte le 15 juin 1942.

Député de la Corse de 1910 à 1914.

Fils d'un notaire, Louis Adriani passa sa licence en droit en juillet 1888, et se destinant à la magistrature, fut admis au tableau en octobre 1891. Nommé juge suppléant à Corte le 26 mai 1891, il démissionna le 3 avril 1898. Mais trois ans plus tard, le 31 juillet 1901, il est appelé au poste de Procureur de la République à Calvi et devient Conseiller à la Cour d'Appel de Bastia le 15 février 1909.

Il est élu Député de la Corse, arrondissement de Corte, aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il devient membre de la Commission de la réforme judiciaire. Il prend part en 1911 à la discussion du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1911, pour appeler l'attention du Gouvernement sur les chemins vicinaux de la Corse.

Il ne se représente pas aux élections générales de 1914 et retrouve son administration d'origine avec le poste de juge au Tribunal de la Seine.

En 1918, il passe dans la magistrature coloniale et est nommé Procureur général, Chef du Service judiciaire de la Guadeloupe, par décret du 19 mars.

Enfin, un décret du 8 novembre 1922 le nomme Procureur général, Chef du Service judiciaire de l'A.O.F., poste qu'il conserve jusqu'à son admission à la retraite le 22 avril 1928 où il est nommé Premier Président de Cour d'Appel honoraire.

Il se reira dans son île natale pour y mourir le 15 juin 1942.

Il était Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole et Chevalier de la Légion d'honneur.

AGOULT (HECTOR, HUGUES, ALPHONSE, MARIE, COMTE D'), né le 9 mai 1860 à Paris, mort au champ d'honneur près de Suippes le 25 août 1915.

Député du Sénégal de 1898 à 1902.

Fils de Foulques, Antoine, René, Comte d'Agoult, de la branche ayant émigré en Dauphiné, et de Marie Winifred O'Connor, Hector d'Agoult entra à l'école navale en 1877. Il prit part, en qualité d'enseigne de vaisseau, à la campagne de Tunisie en 1881 et planta le drapeau français sur la citadelle de Sfax. Il combattit également au Tonkin, en 1885, où il conquist le grade de lieutenant de vaisseau — il avait 25 ans — puis au Sénégal en 1894 et sur le Niger.

Il démissionna de la Marine en 1897 et se présenta l'année suivante aux élections générales législatives. Il fut élu Député du Sénégal le 8 mai 1898 au premier tour de scrutin, battant le Député sortant, M. Couchard, républicain. Il fut membre de la Commission de la marine et de celle des voies navigables et ports maritimes. Il intervint souvent, notamment dans la discussion des budgets de la marine et des colonies. Il s'intéressa également à l'organisation de l'armée coloniale (1900) ; aux travaux du port de Dakar (1900), aux événements de Zinder (1901). Il appartenait au groupe des républicains progressistes.

Il fut battu en 1902, par M. Carpot. Il se retira alors dans sa propriété de Beuplan, en Dauphiné.

Lorsque éclata la guerre de 1914, il fut rappelé à l'activité et fut nommé commandant du front de mer à Toulon et à Nice. Mais, ni son activité, ni son patriotisme, ni ses traditions familiales ne pouvaient se satisfaire d'un poste aussi sédentaire, pour aussi important

quil fût. Il finit, après de multiples démarches, par obtenir le commandement d'une section d'auto-projecteurs en janvier 1915, qui prit place sur le front de Champagne.

C'est là, aux environs de Suippes, qu'un obus de gros calibre éclatant dans les parages provoqua chez lui une commotion dont il mourut sur-le-champ. Il avait été fait Officier de la Légion d'Honneur deux mois auparavant.

Marié en 1891 à Alexandrine-Marie-Valentine d'Estampes, il avait eu quatre enfants, une fille qui devint baronne Séguier et trois fils qui moururent avant d'avoir atteint l'âge d'homme.

Avec lui, dernier représentant mâle de la famille, s'éteignit le nom de d'Agoult, que tant de ses ancêtres avaient illustré avant lui.

AGUILLON (Maurice), né le 17 mai 1897 à Mirebeau (Vienne), porté disparu et déclaré décédé le 15 mars 1945 au camp de Gross-Rosen (Allemagne).

Député de la Vienne de 1939 à 1942.

Négociant, conseiller municipal de Mirebeau, conseiller d'arrondissement du canton de Mirebeau, Maurice Aguillon fut élu député de la circonscription de Loudun, à l'élection partielle du 18 juin 1939, au deuxième tour de scrutin. Il était candidat du parti radical et radical-socialiste. Il remplaçait M. Coquillard, décédé le 1^{er} avril.

Ancien combattant de la guerre de 1914-1918 — il y fut blessé deux fois et fait prisonnier — il s'engagea en juin 1942 dans les Forces Françaises de l'Intérieur. Il fut arrêté par les Allemands le 30 septembre 1942, interné à la prison de Poitiers puis transféré à la prison de Fresnes. Il fut enfin déporté le 18 février 1943, au camp de Gross-Rosen, d'où il ne revint pas.

Il fut déclaré décédé le 15 mars 1945 par un jugement du Tribunal civil de Poitiers en date du 7 septembre 1950.

La brièveté de son mandat ne lui permit pas de donner sa mesure. Il s'intéressa cependant aux pères de famille astreints à des obligations militaires et au versement des allocations militaires aux familles des mobilisés, par le dépôt de deux propositions de loi, en 1940.

Médaille de la Résistance, cité à l'ordre de l'armée, il était titulaire de la Croix de guerre avec palmes (1).

AGUILON (Louis, Antonin), né à Parthenay (Deux-Sèvres) le 14 octobre 1851, mort à Parthenay le 5 mai 1928.

Sénateur des Deux-Sèvres de 1903 à 1920.

Louis Aguillon appartenait à une vieille famille ouvrière de Parthenay. Il débuta dans la vie comme apprenti, puis ouvrier tanneur. Intelligent et actif, il réussit quelques années plus tard à s'installer comme patron tanneur-corroyeur dans sa ville natale, sachant imposer sa marque qui faisait prime sur le marché des cuirs.

(1) Il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy.

Epris d'idéalisme, républicain avancé sachant animer les foules, il se fit remarquer de ses concitoyens qui, dès 1886 l'envoyèrent siéger au Conseil municipal. Réélu en 1888, il est battu en 1892, mais se fait réélire en 1896 pour devenir premier adjoint, puis Maire de Parthenay, mandat qu'il cesse d'exercer de 1913 à 1919 pour le reprendre ensuite et le conserver jusqu'à sa mort.

Entre temps il était élu Conseiller d'arrondissement en 1901 et Conseiller général en 1919 pour le rester également jusqu'à son décès.

Le Sénateur Garran de Balzan étant décédé le 28 décembre 1902, Louis Aguillon fut élu à ce siège vacant, à l'élection partielle du 15 mars 1903. Il fut réélu au renouvellement partiel de 1909, mais battu à ceux de 1920 et 1927. Inscrit au parti radical et radical-socialiste, il fut membre de plusieurs commissions mais n'intervint jamais à la tribune de la Haute Assemblée.

Son action s'est surtout située sur le plan local, à l'Hôtel de Ville de Parthenay et au Conseil général des Deux-Sèvres où il fut toujours l'ardent défenseur de la cause républicaine et où il sut gagner et conserver l'estime de ses compatriotes.

Il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1925 en récompense des services rendus aux collectivités dont il avait la charge.

Il fut emporté le 5 mai 1928 par une cruelle maladie qui le tenait depuis un certain temps éloigné de sa mairie.

AIGLE (Robert, Arthur, Espérance des Acres, Comte de L'), né à Carlepoint (Oise), le 23 novembre 1843, mort à Paris (8^e), le 14 mars 1931.

Député de l'Oise de 1885 à 1893.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des parlementaires*, t. 1, p. 25.)

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889 par la circonscription de Compiègne, par 12.107 voix contre 9.493 à M. Noël, républicain. Membre de diverses commissions il se fit entendre au cours de la discussion d'une proposition de loi de M. Méline, pour présenter des observations sur le régime douanier des maïs, des riz, et des blés durs. Il ne se représenta plus aux élections suivantes, ne s'intéressa plus à la politique et mourut en son hôtel à Paris, rue d'Astorg, le 14 mars 1931.

Ses obsèques eurent lieu en l'Eglise de Choisy-au-Bac (Oise), le mercredi 18 mars 1931.

AIGLE (Charles, Joseph, Marie, Marquis de L'), né le 7 novembre 1875 à Paris, mort le 11 septembre 1935 à Neuilly-sur-Seine.

Député de l'Oise de 1932 à 1935.

Fils du précédent, le Marquis Charles de l'Aigle fut élu Conseiller municipal de Rethondes le 1^{er} mai 1904. Il en devint

Maire le 17 mai 1908, s'efforçant de conserver pieusement les souvenirs historiques qui s'attachent à cette petite ville depuis le 11 novembre 1918 ; il le resta jusqu'à sa mort.

D'abord Conseiller d'arrondissement (1909-1913), puis Conseiller général du canton de Ribécourt, il se consacra plus particulièrement à la vie publique de sa région qu'il tenait à faire aimer pour la beauté de ses sites et pour son histoire.

Promu Chevalier de la Légion d'honneur à titre civil en 1923, il fut élu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, député de la circonscription de Compiègne au premier tour de scrutin. Inscrit au groupe du Centre républicain, il appartient aux Commissions de l'Hygiène, des travaux publics et des moyens de communication, des régions libérées, des affaires étrangères.

Il n'eut pas le temps de donner sa mesure, son mandat ayant été brutalement interrompu par son décès survenu à l'Hôpital américain de Neuilly où il avait été transporté.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 28 novembre 1935 par le Président Fernand Bouisson.

Il avait épousé le 21 avril 1902, Elisabeth de Colbert qui lui donna trois enfants.

AIGUIER (HENRI), né le 31 mars 1876 à Hyères (Var), mort le 26 janvier 1927 à Paris (7^e).

Député du Var de 1919 à 1924.

Henri Aiguier était le fils d'un capitaine de vaisseau. Ses études brillamment commencées à Toulon se poursuivirent à la Faculté de Droit d'Aix, puis à celle de Paris. C'est là qu'il soutint avec succès, en 1903, sa thèse sur « Le faux en écriture de commerce ».

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Henri Aiguier épousa Mlle Martin-Flammarion, nièce de l'astronome.

Fidèle à son origine, c'est la troisième circonscription de Toulon qu'il choisit pour se présenter aux élections législatives de 1914. Il affronta ainsi Renaudel et, fort honorablement, puisque son concurrent ne l'emporta que par une centaine de voix d'écart.

Adjudant-chef de poste au Maroc au début de la première guerre mondiale, il fut ensuite nommé rapporteur auprès du Conseil de guerre.

La paix revenue, il se présenta à nouveau dans le Var, aux élections législatives sur la liste du bloc républicain, où il figurait en 2^e position, et fut élu le 16 novembre 1919.

Membre du groupe de la gauche républicaine et démocratique, il siégea à la Commission de la marine militaire, à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et à la Commission des travaux publics. Il interpella le Gouvernement pour faire rendre aux ouvriers de la marine l'intégralité de leurs salaires (1921) ; au cours de la discussion du budget de la marine, il plaida la cause des officiers de marine et des officiers des équipages de la flotte, ainsi que des offi-

ciers d'administration et de direction des travaux ; il parla du cercle naval de Toulon et du dirigeable « Dixmude » (1921) ; du personnel technique des constructions navales, de la défense des côtes, de l'artillerie navale, du service des travaux hydrauliques (1922) ; on l'entendit également sur la réforme des pensions civiles et militaires, et sur la révision générale des traitements (1923).

Le succès du cartel des gauches en 1924 l'éloigna de la vie publique. C'est à Paris qu'il devait mourir prématurément, trois ans plus tard, à l'âge de 50 ans.

AILLAUD (FRÉDÉRIC, DENIS, MARCELIN), né à Volx (Basses-Alpes) le 31 mars 1857, mort à Digne (Basses-Alpes) le 27 mai 1924.

Proclamé député en 1924.

Agriculteur et conseiller général du canton de Forcalquier, Frédéric Aillaud fut proclamé député des Basses-Alpes aux élections générales du 11 mai 1924. D'idées avancées, il figurait sur la liste du cartel des gauches qui emporta les trois sièges du département en battant, avec un total de 36.740 voix, sa principale rivale, la liste des républicains de gauche, qui ne totalisait que 30.469 voix, et où figuraient notamment deux députés sortants, MM. Andrieux et Paul Reynaud. Lui-même avait obtenu 12.226 voix, dépassant la majorité absolue des suffrages exprimés qui était de 11.618 voix.

Malheureusement, étant mort subitement à Digne quelques jours après son élection, pendant la session du conseil général, il ne put occuper son siège ; et lors de la séance de la Chambre des Députés du 3 juin 1924, au moment où vint en discussion la vérification des pouvoirs des députés des Basses-Alpes, M. Pinard, doyen d'âge, ne put que déclarer le siège vacant.

AILLIÈRES (THÉRÈSE, FRANÇOIS, ALFRED, CAILLARD D'), né à Origny-le-Roux (Orne) le 15 octobre 1817, mort à Paris le 15 avril 1906.

Député de la Sarthe de 1897 à 1899.

Officier de carrière, Thérèse, François d'Aillières se battit d'abord en Italie, puis en Afrique, enfin pendant la guerre de 1870-1871. Durant cette campagne, sa bravoure lui valut d'être désigné sur le champ de bataille pour prendre rang dans un régiment de la garde. Pareille mutation était considérée à l'époque comme un honneur auquel il était difficile d'accéder. Il fut blessé devant Metz, puis fait prisonnier. Après la guerre, il participa activement, en qualité de colonel du 84^e régiment de ligne, à la réorganisation de l'armée. Après la mort de son neveu, Augustin, Fernand Caillard d'Aillières, Député de Mamers (2^e circonscription), il fut candidat à sa succession à l'élection partielle du 11 avril 1897. Malgré que son deuil et l'état de sa santé l'aient empêché de faire la moindre campagne électorale, il fut élu au premier tour par 6.679 voix contre 5.386 à

M. Georges Le Chevalier, candidat républicain. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1898. Son passage à la Chambre fut de si courte durée, qu'il n'en reste aux archives aucune trace. Le colonel d'Aillières était Officier de la Légion d'Honneur. Il est mort dans sa 89^e année.

AILLIÈRES (AUGUSTIN, FERNAND, CAILLARD D') (neveu du précédent), né à Paris le 31 janvier 1849, mort le 2 février 1897 à Aillières (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1882 à 1897

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, CAILLARD D'AILLIÈRES, t. 1, p. 548).

Lors des élections générales du 22 septembre 1889, il fut réélu député de la 2^e circonscription de Mamers au 1^{er} tour de scrutin, sans concurrent, par 9.490 voix sur 12.390 votants. Très au courant des détails de notre organisation financière, ses principales interventions se situèrent au cours des discussions budgétaires. Il s'intéressa en outre au contrôle et à la surveillance des caisses d'épargne (1892), et à la création d'un Ministère des Colonies (1893). La même circonscription lui renouvela son mandat aux élections générales du 20 août 1893 au 1^{er} tour de scrutin par 7.840 voix, contre 4.651 à M. Labbé. Durant cette législature, en dehors des discussions budgétaires auxquelles il ne cessa de participer, il intervint dans les débats relatifs à l'acquisition par l'Etat de l'école Monge (1894), à la réglementation des halles centrales de Paris et aux dépenses de l'expédition du Siam (1896). Usé par son labeur acharné, il mourut en cours de mandat le 2 février 1897 dans sa maison patrimoniale d'Aillières. M. Brisson, Président de la Chambre, prononça son éloge funèbre à la séance du 4 février 1897. Il fit ressortir la ténacité de ses convictions et l'unité de sa vie politique, s'alliant à une parfaite courtoisie. Il était inscrit au groupe des conservateurs.

M. d'Aillières avait été décoré de la Légion d'Honneur le 6 novembre 1877. Il avait écrit dans le *Correspondant* de 1881 des articles fort remarquables sur les *Epurations administratives de 1877 à 1880 et Quatre ans de Législature*.

AILLIÈRES (BERNARD, JULIEN, MARIE CAILLARD D'), né à Aillières (Sarthe) le 9 juin 1895, mort à Aillières le 15 juillet 1957.

Député de la Sarthe de 1936 à 1942.

Fils du précédent, Bernard d'Aillières est le descendant de cette même vieille famille du Maine qui fit ses premières armes dans la politique avec Germain Caillard d'Aillières (1740-1801), Président du district municipal d'Aillières, et représentant de la noblesse dans le Maine aux Etats Généraux de mars 1789.

Après avoir accompli ses études secondaires sous la conduite et la surveillance

d'un précepteur, Bernard d'Aillières vint à Paris pour y faire son droit. Etudiant attentif et sérieux, il devint titulaire de la licence, puis du diplôme de docteur en droit.

Il se destinait au Conseil d'Etat, mais interrompit sa préparation au concours d'entrée, pour prendre un engagement dans l'armée en 1915, alors qu'il venait d'avoir 20 ans. Sa conduite lui valut d'être décoré de la Croix de Guerre et de la Médaille Militaire.

La guerre terminée, il regagna son pays natal pour s'occuper, en qualité de propriétaire exploitant, des biens qui lui venaient de sa famille.

Il fut d'abord élu conseiller général du canton de la Fresnaye-sur-Chédouet le 23 janvier 1928, puis maire d'Aillières le 28 décembre 1930.

Président du Comice cantonal, président du comité d'arrondissement de la Croix-Rouge, président de la section locale de l'Union nationale des combattants, président de toutes les organisations agricoles locales, l'activité qu'il déployait dans tous ces groupements et le dévouement qu'il y dépensait avec le plus grand désintéressement, lui assurèrent son élection de député de la circonscription de Mamers au premier tour de scrutin des élections générales du 26 avril 1936. Il obtint en effet 11.074 voix contre 7.098 à son adversaire le plus favorisé.

Inscrit au groupe de la Fédération républicaine, il manifesta une très grande activité. Il fut membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, et soit à ce titre, soit à celui de simple député, intervint dans de nombreuses discussions dont nous citerons les principales : obligation de l'enseignement primaire (écoles gémées) (1936) ; institution d'un Office national professionnel du blé (1936) ; atteintes au crédit de la Nation (1936) ; révision des baux à ferme (1936) ; dévaluation monétaire (1936) ; réforme fiscale (1936) ; ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936 (1937) ; rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels (1937) ; propriété culturale (1937) ; situation des personnels de l'Etat et des titulaires de pensions (1937) ; budget de l'agriculture de l'exercice 1938 (1937) ; exercice de la médecine vétérinaire (1938) ; travaux exceptionnels d'intérêt forestier (1938) ; statut des grands mutilés de guerre (1938) ; accidents du travail (1938) ; budget de l'agriculture de l'exercice 1939 (1938) ; situation de l'agriculture (interpellation) (1938) ; allocations en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge (1939) ; budget de la santé publique de l'exercice 1940 (1939) ; attribution des allocations militaires (1940).

Ayant voté les pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy, il fut déclaré inéligible après la libération, et ne se représenta plus aux élections législatives qui suivirent. Mais il fut constamment réélu Conseiller général de son canton et Maire de sa commune, mandats qu'il devait conserver jusqu'à sa mort en 1957.

Il était Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Bel exemple de fidélité, les d'Allières ont toujours été de père en fils Conseillers généraux du même canton et Maires de la même commune; et à l'heure actuelle, M. Michel d'Allières, fils de Bernard, qui a été élu député de la Sarthe aux élections générales du 23 novembre 1958 et qui se situe, depuis 1740, à la 6^e génération de ces hommes politiques successifs, est Conseiller général de la Fresnaye-sur-Chélouet et Maire d'Allières, en remplacement de son père.

AIMELAFILLE (HENRI), dit **AIMEL** (HENRI), né à Bordeaux (Gironde) le 28 septembre 1844, mort le 22 décembre 1926, à Caudéran (Gironde).

Député de la Gironde de 1889 à 1893.

Après avoir fait des études de droit, sanctionnées par le diplôme de licencié, Henri Aimelafille commença par diriger une étude de Notaire dans les Charentes. Mais attiré par le journalisme il abandonna bientôt la basoche pour les salles de rédaction et devint en 1876 rédacteur en chef de *La Victoire*, journal radical où il signait ses articles Henri Aimel. Il collabora aussi à *Don Quichotte* et à la *France du Sud-Ouest* sous le pseudonyme de Jacques Voland. Enfin en 1884 il fut parmi les fondateurs du *Petit Bordelais* et devint le Président du syndicat de la presse bordelaise.

Il donna en outre des articles à la *Revue socialiste* et à la *Nouvelle revue* parmi lesquels doivent être signalées deux intéressantes études sur Auguste Comte.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1889 dans la 2^e circonscription de Bordeaux, et fut élu le 6 octobre, au 2^e tour de scrutin, par 6.931 voix contre 6.796 à M. Mérillon, député sortant, républicain.

Dans sa profession de foi, il s'était déclaré partisan de la révision de la Constitution monarcho-opportuniste de 1875, et de la cassation de l'arrêt de la Haute-cour de justice condamnant le général Boulanger à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Toutefois son activité à la Chambre des Députés se borna au dépôt en 1890 d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission pour la révision du système général des impôts.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893, pour se consacrer à sa profession de journaliste.

AIMOND (EMILE THÉODORE), né le 3 novembre 1850 à Varennes-en-Argonne (Meuse), mort à Paris le 28 avril 1917.
Député de Seine-et-Oise de 1898 à 1902, et de 1906 à 1909.
Sénateur de Seine-et-Oise de 1909 à 1917.

Ancien élève de l'école Polytechnique, Ingénieur civil breveté de l'école des

Mines, il prit part à la guerre franco-allemande de 1870-1871 et combattit notamment sous Paris.

Démobilisé, il se consacra à l'industrie, tout en s'intéressant à la lutte que menait alors le parti républicain. Il devint conseiller municipal et maire de Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise) en 1892, puis conseiller général en 1893. Cette même année, il se présenta aux élections législatives, mais fut battu par le Baron Brinard, conservateur rallié. Mais il prit sa revanche sur celui-ci aux élections législatives suivantes, au 1^{er} tour de scrutin le 8 mai 1898. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Doué d'une grande facilité d'élocution, il prit une part active à divers débats, parmi lesquels on peut citer le projet de résolution relatif à l'impôt sur le revenu (1898, 1901); l'entretien des routes (1898); l'application de la loi sur les accidents du travail (1899); les cadres inférieurs du personnel des poudres et salpêtres (1898, 1899, 1900); l'assiette de la contribution personnelle mobilière (1899, 1901); la réforme hypothécaire (1899); l'épandage des eaux d'égout en Seine-et-Oise (1899, 1900); la défense générale des colonies (1900); l'augmentation de la flotte (1900); la situation du corps expéditionnaire en Chine (1900, 1901); l'exécution de voies navigables nouvelles et l'amélioration des canaux, rivières et ports maritimes (1901).

Il fut battu aux élections générales de 1902 par M. Roger Ballu, nationaliste, mais reconquit son siège aux élections générales du 20 mai 1906, en battant le commandant Driant au 2^e tour de scrutin. Durant cette législature, il revint sur les questions d'impôt sur le revenu, de personnel des poudres et salpêtres, etc. et participa en qualité de rapporteur à la discussion du projet de loi concernant le rachat du chemin de fer de l'Ouest (1906 et 1908).

Élu Sénateur de Seine-et-Oise au renouvellement partiel du 3 janvier 1909, il se démit de son mandat de Député le 13 janvier suivant. Son autorité, sa culture, sa compétence lui donnèrent une place de premier plan à la Haute Assemblée. Membre de la Commission des finances, il fut tout d'abord nommé rapporteur des chemins de fer et des travaux publics, des conventions et des garanties d'intérêts. Quatre ans plus tard, en 1913, il devenait rapporteur général du budget en remplacement de M. Baudin.

Dans ses rapports comme dans ses interventions, dominant le souci de ménager les ressources du pays et la nécessité de combattre le déficit croissant de nos finances.

Ses rapports qui donnèrent lieu aux débats les plus importants furent ceux relatifs à la suppression des contributions directes et à l'établissement d'un impôt général sur le revenu qui le mirent aux prises avec le Ministre des Finances de l'époque, M. Joseph Caillaux dont les conceptions financières étaient toutes différentes.

Ses principes d'économie, de prudence et de loyauté fiscale étaient pour lui une

ligne de conduite dont il ne devait pas s'écarter. Il défendit notamment l'immunité de la rente.

Pendant la guerre, malgré la maladie qui le minait, il ne ménagea ni son temps ni sa dernière énergie pour aider dans leur tâche les gouvernements successifs.

Il mourut, à bout de forces, le 28 avril 1917 à Paris.

Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la tribune du Sénat, à la séance du 15 mai 1917.

AIMOND (Georges-Louis), né le 29 octobre 1878 à Paris, mort le 6 mai 1923 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1919 à 1923.

Fils du précédent, Georges-Louis Aimond, après de solides études juridiques à la Faculté de Droit de Paris, s'inscrivit au barreau de la Cour d'Appel. Là, il se fait connaître par un talent original qui se manifeste surtout dans des affaires difficiles.

Il fait la guerre de 1914-1918 comme caporal et sa conduite courageuse lui vaut d'être cité à l'ordre du jour et d'être décoré de la Croix de Guerre.

Aux élections législatives du 16 novembre 1919, Georges-Louis Aimond est inscrit comme candidat du bloc national, deuxième de la liste conduite par André Tardieu dans le département de Seine-et-Oise, et sur laquelle figurent également des hommes tels que Georges Bonnefous et Charles Reibel. Il est élu et s'inscrit à la Chambre au groupe de la gauche républicaine démocratique.

Il siège à la Commission du commerce et de l'industrie et à la Commission des douanes. Les propositions dont il est l'auteur témoignent des préoccupations juridiques qui étaient les siennes et manifestent son souci de la bonne organisation des professions judiciaires. On note avec intérêt sa proposition de loi tendant à autoriser les tribunaux à prononcer la dissolution du mariage en cas d'aberration mentale d'un des époux (1921) ; par ailleurs, il est un des initiateurs de la loi déclarant jour férié le 11 novembre de chaque année (1921). Les problèmes des chemins de fer, notamment celui des « abonnements de travail », si importants pour la circonscription de banlieue qu'il représente, font l'objet de plusieurs interventions de sa part (1921).

Sa carrière parlementaire fut brève, puisque, le 6 mai 1923, à 44 ans, il était soudainement emporté en cours de mandat par un mal inexorable. Il laissait à ses collègues le souvenir d'un homme modeste mais efficace. « Ses rares interventions à la tribune, note le Président Raoul Peret dans son éloge funèbre, prononcé à la tribune de la Chambre le 8 mai 1923, bien que remarquables d'opportunité, témoignent qu'il ne recherchait pas l'éclat d'un succès dont il était digne ».

AJAM (Pierre, Louis, Maurice) né à Ruillé-sur-Loir (Sarthe) le 11 juin 1861, mort au Mans le 26 février 1944.

Député de la Sarthe de 1905 à 1924.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 9 décembre 1913 au 20 août 1914.

Sénateur de la Sarthe de 1924 à 1927.

Avocat, conseiller général du canton de Grand-Lucé depuis 1892, Maurice Ajam fut élu pour la première fois Député, au premier tour de scrutin, à l'élection partielle du 29 octobre 1905 dans la circonscription de Saint-Calais, en remplacement de Godefroy Cavaignac, décédé.

Inscrit à la gauche démocratique, il attendit la fin de cette 8^e législature en observateur.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au premier tour de scrutin, il eut l'occasion, à plusieurs reprises, de monter à la tribune pour parler : de la limite d'âge des auditeurs au Conseil d'Etat (1907) ; de l'état sanitaire de la garnison du Mans (1907) ; de la conservation de la forêt de Bercé (1907) ; de la peine de mort (1908) ; de la solde des officiers (1908) ; de l'envoi en Algérie de trailleurs sénégalais (1910). Il siégeait aux commissions des octrois, de l'armée et du budget.

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin. Membre des Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, des mines et du budget, il fut particulièrement actif durant cette législature, interpellant sur la politique économique et fiscale du gouvernement (1910), rapportant le budget du Ministère de la Justice (1910, 1911, 1912), s'intéressant en outre aux indemnités des prises d'expropriation (1911), au domicile de secours de certains enfants assistés (1911), à la réforme électorale (1911), aux statuts de la banque d'Algérie (1911), à la durée du travail dans les mines (1912), à la taxe des mines de houille (1912), à la contribution de l'Algérie aux dépenses militaires (1913).

L'autorité ainsi acquise, lui valut d'être nommé Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande dans le cabinet Gaston Doumergue du 9 décembre 1913 ; il se consacra alors entièrement à la gestion de son portefeuille en défendant le budget de son département et en répondant à une interpellation sur les accords intervenus entre l'Etat et la Compagnie Transatlantique pour l'exploitation des lignes sud-atlantique (1913).

Le cabinet Doumergue démissionna le 9 juin 1914, à l'arrivée de la nouvelle Chambre issue des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914. Maurice Ajam les avait affrontées avec le même succès, obtenant son mandat au premier tour de scrutin.

Il fut nommé à nouveau Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande dans le cabinet Viviani du 13 juin 1914, mais

ce portefeuille fut supprimé le 20 août suivant ce qui entraîna son retrait du Ministère.

Il reprit sa place de Député et prit part à diverses discussions, notamment sur : le problème du charbon et la politique minière du gouvernement (1917) ; la modification de la loi de 1810 sur les mines (1918) ; la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (1919).

Le département de la Sarthe lui renouvela son mandat aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste. Maurice Ajam avait pris la tête de la liste de l'union du parti républicain. Son activité ne se ralentit pas. Il intervint dans la discussion du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales (1920) ; interpella le gouvernement sur l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires (1920) ; puis intervint dans le débat ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à cette taxe (1921) ; il rapporta la proposition de loi relative à la liquidation des stocks de pétrole constitués par l'Etat (1921) ; se fit entendre dans la discussion du budget de 1922 sur les importations de pétrole (1923) et dans celle du budget de 1923 sur les impôts frappant la vinaigrerie (1923).

Un siège de Sénateur s'étant trouvé vacant dans son département, du fait du décès de M. Cordelet, Maurice Ajam fit acte de candidature et fut élu le 6 janvier 1924. Il se démit de son mandat de Député le 15 janvier 1924.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fit preuve à la Haute Assemblée de la même activité qu'à la Chambre s'intéressant à divers problèmes, notamment : au relèvement du taux de salaire de base pour le calcul des indemnités consécutives à des accidents du travail (1926) ; à la taxe sur les paiements (1926). Il fut battu au renouvellement du 9 janvier 1927 et se retira de la vie politique.

Il écrivit un nombre important d'ouvrages parmi lesquels : *Petite étude populaire sur la réforme judiciaire* (1888) ; *L'esprit scientifique et la jeunesse* (1894) ; *La parole en public* (1895) ; *Monographie d'un jury d'assises* (1899) ; *Opinions d'un positiviste* (1904) ; *Transition roman positiviste* (1905) ; *Contre l'Etatisme* (1910) ; *La question des mines* (1911) ; *La question des poudres* (1911) ; *La morale laïque* (1912) ; *La nouvelle législation minière* (1912) ; *Le problème économique franco-allemand* (1914).

ALASSEUR (ALEXANDRE, AUGUSTIN, DIT GUSTAVE), né à Autry-le-Châtel (Loiret) le 18 septembre 1843, mort dans cette même ville le 3 juin 1916.

Député du Loiret de 1893 à 1900, puis Sénateur du Loiret de 1900 à 1906, enfin Député du Loiret de 1910 à 1916.

Ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers, Gustave Alasseur entra dans l'administration des Ponts et chaussées à la suite d'un concours et fut nommé conducteur.

Mais il abandonna bientôt l'administration pour se mettre au service d'un de ses oncles, entrepreneur de travaux publics et exécuta en cette qualité de considérables travaux, principalement en Auvergne.

Devenu le gendre d'un entrepreneur de travaux publics de Paris, dont il devint l'associé, ils menèrent en commun le percement de l'avenue de l'Opéra, celui du boulevard Saint-Germain, puis aménagèrent les parcs du Champ de Mars et du Trocadéro.

Il débuta dans la politique comme conseiller municipal de sa ville natale, puis fut élu en 1881 conseiller général de Châtillon-sur-Loire ; en 1889 il devint maire d'Autry-le-Châtel.

Aux élections générales législatives du 20 août 1893, il fut élu Député de la circonscription de Gien, au premier tour de scrutin, par 7.866 voix, contre 7.396 à son concurrent M. Portalis, radical, et s'inscrivit au groupe républicain.

Membre de diverses commissions, il déclina en 1897 en séance publique la candidature qui lui était offerte, de Secrétaire de la Chambre. Il siégea surtout en observateur.

Aux élections générales du 22 mai 1898 il fut réélu au scrutin de ballottage par 7.813 voix contre 6.586 à M. Merry.

Il présenta quelques rapports sur diverses opérations électorales.

M. Adolphe Cochery, Sénateur du Loiret, étant mort le 13 octobre 1900, Alasseur brigua son siège et y fut élu à l'élection partielle du 23 décembre 1900. Il se démit de son mandat de Député le 21 janvier 1901.

Il fut membre de diverses commissions sénatoriales, prit part à la discussion du budget de 1903 et s'intéressa à la modification de divers articles du code civil.

Au renouvellement triennal de la Haute-Assemblée du 7 janvier 1906, Alasseur se fit battre par M. Guingand et disparut quelque temps de la scène politique.

Mais aux élections générales législatives du 24 avril 1910 il brigua à nouveau les suffrages de ses anciens électeurs de Gien qui par deux fois l'avaient envoyé siéger à la Chambre en 1893 et en 1898 ; ils lui renouvelèrent son mandat au premier tour de scrutin par 9.263 voix contre 5.389 à M. Delaunay, Député sortant. Membre de la Commission des travaux publics et de la législation fiscale, il s'intéressa tout particulièrement à l'agriculture en demandant par voie de proposition de loi que lui soit réservée une part de la production des phosphates algériens (1911) ; et en parlant à la tribune de la création de coopératives agricoles chargées de la fabrication des produits utiles à l'exploitation du sol (1910). En 1914 il intervint au cours de la discussion d'interpellations sur la concession à une certaine société de l'exploitation des mines de l'Ouzenza.

Il fut réélu aux élections générales du 10 mai 1914 par la même circonscription, au scrutin de ballottage, par 6.541 voix contre 5.864 à M. Dézarnaulds.

Il fut membre de la Commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, et de la Commission des mines.

Mais les épreuves imposées par la guerre vinrent éprouver sa santé à un âge où les capacités de résistance faiblissent. Son activité s'en ressentit. Il dut se retirer dans sa ville natale d'Au-try-le-Châtel où il mourut le 3 juin 1916.

Le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du 6 juin 1916.

ALBERT (FRANÇOIS) dit **FRANÇOIS-ALBERT** né à Bordeaux le 4 avril 1877, mort à Paris le 23 novembre 1933.

Sénateur de la Vienne de 1920 à 1927.

Député des Deux-Sèvres de 1928 à 1933.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 14 juin 1924 au 17 avril 1925 (cabinet Herriot).

Ministre du Travail du 31 janvier au 25 octobre 1933 (cabinet Daladier).

François-Albert appartenait à une vieille famille poitevine. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, licencié en droit, il enseigna la littérature à Laon et à Paris avant de se consacrer au journalisme. Il devait ensuite collaborer notamment à *l'Aurore* et à *l'Homme libre* de Clemenceau, à *l'Œuvre*, à *La Dépêche de Toulouse*, à *la Revue politique et Parlementaire*, à *l'Ere nouvelle*.

Conseiller général de la Vienne, (canton de Vouillé), il fut élu Sénateur de ce département en 1920. Dès son arrivée au Luxembourg, il se montre actif, et prouve que l'orateur en lui ne le cède pas au journaliste. Il compense, en effet, le désavantage d'une petite taille par une verve, un mordant, qui feront de lui tout au long de sa carrière un « debater » écouté et redouté.

Signalons qu'en 1921, il fit une intervention remarquée sur le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, qu'en 1923 il déposa et défendit une proposition de résolution tendant à obtenir le transfert des cendres de Renan au Panthéon, et qu'en 1924, il rapporta la loi sur le mode d'élection des Députés.

En juin 1924, M. Herriot, qui forme alors son premier cabinet, lui confie le portefeuille de l'Instruction publique. François-Albert, revenant sur un décret de Léon Bérard, rétablit l'enseignement moderne dès la sixième ; toutefois, le lettré qu'il demeurerait, prenait soin de conserver en regard l'enseignement classique intégral avec grec obligatoire à partir de la quatrième.

Son passage rue de Grenelle fut marqué par une vive effervescence estudiantine. Les élèves de la Faculté de Droit de Paris accueillirent mal la nomination d'un nouveau professeur, M. Georges Scelle, « cartelliste » militant, et « chahutèrent » son cours. La police envahit la faculté et le doyen Barthélémy qui désapprouvait cette intrusion fut suspendu. La faculté fut fermée. Les monomes se multiplièrent où l'on n'accablait le doyen que pour mieux conspuer

François-Albert. Il y eut des bagarres. A la Chambre, l'opposition s'émut, et les Sénateurs, à titre de blâme, réduisirent de cent francs le traitement du Ministre de l'Instruction publique.

Battu aux élections sénatoriales de 1927, François-Albert brigue, en 1928 le siège de Député de la circonscription de Melle dans les Deux-Sèvres. Il est élu au premier tour, de justesse il est vrai. A la Chambre, il prend part à des débats sur l'autorisation de congrégations et sur l'attribution de biens culturels, sur l'accord relatif au remboursement des dettes de guerre. En 1930, il interpelle M. Tardieu, alors Président du Conseil, qu'il accuse de contrecarrer en sous-main la politique de son Ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand. En 1931 et 1932, il interpellera de nouveau sur la composition et la politique des gouvernements Laval et Tardieu.

François-Albert est réélu en 1932, encore une fois au premier tour et avec une majorité plus substantielle. C'est lui qui, au mois de juin de la même année, quand Edouard Herriot prendra le pouvoir, lui succédera à la présidence du groupe radical-socialiste de la Chambre. Il est également, à ce moment, président de la Commission des affaires étrangères.

François-Albert devait occuper encore une fois un poste ministériel : du 31 janvier au 25 octobre 1933, il a été Ministre du Travail dans le premier cabinet Daladier.

Très peu de temps après, le 23 novembre 1933, il était emporté par une grippe intestinale, en cours de mandat.

Son éloge funèbre fut prononcé par M. Fernand Bouisson, Président de la Chambre, à la séance du 2 décembre 1933.

Il était resté conseiller général de la Vienne et maire de Béruges. L'ancien universitaire, qui n'avait jamais cessé de vivre en lui laissait, entre autres ouvrages, un livre sur les Ecrivains politiques du XVIII^e siècle.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

ALBERT (DIDIER, FRANÇOIS, ANDRÉ), né le 19 février 1911 à Paris.

Député des Deux-Sèvres de 1936 à 1942.

M. André Albert, fils du précédent, fit ses études à Paris où il obtint ses licences de droit et de lettres.

En 1932 il entra en qualité d'Attaché au Cabinet de M. Raymond Patenôtre, alors Sous-Secrétaire d'Etat de l'Economie nationale. En même temps, il commença une carrière de journaliste comme collaborateur de *l'Œuvre* et du *Petit Journal*.

En 1936 il se présenta — comme membre du parti Camille Pelletan — aux élections générales, dans la circonscription de Melle (Deux-Sèvres) que son père avait représentée jusqu'à sa mort en 1933.

Elu député (au deuxième tour) le 3 mai, avec 10.427 voix sur 15.286 suffrages exprimés, M. André Albert fut nommé membre de la Commission de l'Algérie, des Colonies et des pays de protectorat ; de la Commission des postes, télégraphes

et téléphones ; de la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts ; de la Commission du suffrage universel ; et de la Commission de la marine marchande.

En 1938 il fut élu Secrétaire de la Chambre des Députés, après avoir été Secrétaire d'âge Il déposa des propositions de loi notamment sur : les allocations familiales agricoles (1937) ; la nationalisation des industries de guerre (1937) ; ainsi qu'un certain nombre de demandes d'interpellations concernant : l'action illégale des Croix de feu (1936) ; la situation en Europe centrale (1938) ; le problème espagnol (1939) ; l'organisation de la propagande française (1940) ; les événements de Norvège (1940).

Il participa aux discussions concernant : la lutte contre la spéculation (1937) ; le budget général de l'exercice 1938 ; le budget général de l'exercice 1939 ; l'institution de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés (1939).

Il ne se représenta pas aux élections qui suivirent la libération et reprit son activité de journaliste. Chef du service politique de *Paris-Press* de 1947 à 1950, il collabore depuis cette date à *l'Aurore* (1).

ALBERT-BUISSON, Voy. **BUISSON** (ALBERT).

ALBERT-FAVRE (ERNEST, CHARLES), né le 12 juillet 1868 à Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), mort à Saint-Georges-de-Didonne (Charente Maritime) le 16 juin 1952.

Député de la Charente-Inférieure de 1914 à 1924.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de 1917 à 1920.

Fils d'un notaire de Saint-Georges-les-Baillargeaux, Albert-Favre fit ses études de médecine et devint Inspecteur de l'Assistance publique de la Seine.

En 1902, Emile Combes l'appela auprès de lui à la présidence du Conseil et au Ministère de l'Intérieur et des cultes, en qualité de Chef-adjoint de son cabinet. Mais il dut son premier mandat aux électeurs de Rétaud (Charente-Inférieure) qui l'envoyèrent siéger au Conseil municipal pour en faire ensuite le maire de leur commune.

Il fut élu la première fois Député par la 2^e circonscription de Saintes, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au 2^e tour de scrutin.

Membre de la Commission de la législation fiscale, de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission de l'hygiène, de la Commission de l'armée, et de la Commission des décrets et inscrit à la gauche républicaine démocratique, il fit preuve d'une grande activité. On l'entendit notamment dans la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction de l'absinthe (1915) ; il interpella le gouvernement sur la no-

mination de deux Sous-Secrétaires d'Etat au Ministère de la Guerre, et participa à la discussion d'une interpellation sur la politique de défense nationale du gouvernement (1915) ; il s'intéressa au recensement et à la révision de la classe 1918 (1916) ; à la visite des exemptés et des réformés (1917) ; à la mise en sursis des agriculteurs des classes 1888 et 1889 (1917), au ravitaillement et à l'appel sous les drapeaux de la classe 1918 (1917).

Lorsque Georges Clemenceau forma son Ministère du 16 novembre 1917, il appela auprès de lui, dès le lendemain, Albert Favre et lui donna le portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur qu'il devait conserver jusqu'au 20 janvier 1920. En cette qualité, on l'entendit parler : des réfugiés et rapatriés des régions envahies, des allocations (1917) ; et au cours de la discussion du budget de l'Intérieur de l'exercice 1918, de l'assistance aux femmes en couches, des familles nombreuses et des veuves privées de ressources, de l'assistance aux vieillards aux infirmes et aux incurables, de la protection de la maternité et de l'enfance, et des œuvres de préservation antituberculeuse (1918) ; il s'intéressa aux secours aux familles des militaires condamnés par les Conseils de guerre, aux allocations aux femmes de mobilisés, au logement et à l'installation des réfugiés et rapatriés, à la fixation du régime des réfugiés, à l'épidémie de grippe (1918) ; aux dépenses militaires (1918) ; à l'indemnité de démobilisation (1919).

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste républicaine où il figura en deuxième position, il continua sa collaboration au cabinet Georges Clemenceau, au Sous-Secrétariat d'Etat à l'Intérieur, jusqu'à la démission de ce Ministère le 18 janvier 1920.

Il fut ensuite membre de la Commission de l'armée et de la Commission de la marine militaire. Il prit part à la discussion d'interpellations sur les conséquences de l'accord de Paris (1921) et interpella lui-même deux fois sur la politique extérieure du gouvernement (1922).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924.

ALBERT FOUILLOUX (Ain). — Voy. **FOUILLOUX** (ALBERT).

ALBERT-GRODET né le 4 mai 1859 à Saint-Fargeau (Yonne), mort à Paris le 30 janvier 1933.

Député de la Guyane de 1910 à 1919.

Albert Grodet était le fils d'un employé de l'octroi de Paris.

Élève intelligent et studieux, il était licencié en droit, lorsqu'à l'âge de 18 ans, le 1^{er} septembre 1871, il entra au Ministère du Commerce pour y accomplir une première carrière administrative. Après son service militaire, effectué en 1873 au 14^e R.I., il gravit rapidement les échelons successifs de la hiérarchie. Expéditionnaire, puis rédacteur en 1875, il est sous-chef de bureau en 1881. La même année, il exerce les fonctions de chef-

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

adjoint du Cabinet du Ministre du Commerce. En 1882, il devient chef de bureau et, l'année suivante, il est nommé sous-directeur à l'administration centrale.

C'est alors, en 1883, qu'il quitte le Département du Commerce pour entrer en qualité de sous-directeur au Ministère des Colonies. Néanmoins, en 1887, son administration d'origine lui décerna le titre de « sous-directeur honoraire ». Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1881, Officier depuis janvier 1886. La seconde carrière, carrière coloniale, d'Albert Grodet se déroule de 1883 à 1905. De l'avis de tous, elle fut extrêmement originale et absolument « hors série ».

Albert Grodet fut nommé Gouverneur en 1887.

Envoyé à la Martinique en septembre de la même année, en qualité de Gouverneur de 1^{re} classe, il y demeura à peine une année.

Il reste alors dans la position de disponibilité jusqu'en avril 1891. A cette date, il est désigné comme Gouverneur intérimaire de la Guyanne. Pendant son séjour à Cayenne, il s'occupe particulièrement du développement de l'instruction publique dans la colonie. Il en est rappelé en 1893.

Nommé gouverneur du Soudan en décembre par Delcassé, il en est rappelé en juillet 1895. Son séjour y avait coïncidé avec les pénibles événements que furent la prise de Tombouctou, le massacre du Colonel Bonnier et d'une partie de sa colonne, l'échec de la colonne Monteil, partie de la Côte d'Ivoire.

En disponibilité, il est désigné pour assister l'Ambassadeur de France à Berne au sujet de l'arbitrage du conflit franco-brésilien relatif aux frontières de la Guyane, déferé au Président de la Confédération helvétique.

En 1900, il devient Gouverneur intérimaire du Congo jusqu'en 1902. A nouveau en disponibilité, il est nommé en Guyane en 1903. Rappelé en 1904, il est mis à la retraite en 1905 et nommé la même année gouverneur honoraire des colonies.

Albert Grodet qui avait eu l'idée de s'orienter vers le barreau en janvier 1887, et avait été admis comme avocat stagiaire à Paris, avait démissionné du stage en mars 1887. Devenu fonctionnaire honoraire il s'y fit réadmettre le 2 août 1907, il fut inscrit au grand Tableau le 20 novembre de la même année.

Il semble n'avoir exercé au barreau qu'une activité réduite. D'autant que sa nouvelle carrière, carrière parlementaire, allait l'absorber.

Le 24 avril 1910, aux élections générales, il était en effet élu au premier tour de scrutin député de la Guyane, colonie où il avait à deux reprises exercé les fonctions de gouverneur, sous l'étiquette de socialiste indépendant par 1.605 voix contre 1.365 à M. Ursleux, radical-socialiste, ancien député de la colonie. Il remplaçait M. Franconnie, député socialiste unifié mort sur le paquebot en regagnant Cayenne.

Il fut successivement membre de la Commission des Affaires extérieures des

protectorats et des colonies, de la Commission des économies, de la Commission des octrois, de la Commission des comptes définitifs et de la Commission du budget pour 1914.

Son activité fut essentiellement consacrée à l'organisation administrative et aux problèmes budgétaires. Il associa son nom à une tentative qui devait assurer un caractère constitutionnel à la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, en rapportant la proposition de résolution déposée à ce sujet par M. Ferdinand Engerant (1911).

Il est réélu le 26 avril 1914 au premier tour de scrutin. De 1914 à 1919, son activité au Parlement sera celle, plus nourrie, d'un parlementaire déjà chevronné. Membre de la Commission du budget, de la Commission des crédits, de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de la Commission de l'énergie hydraulique et de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix en 1919, il consacra la plupart de ses initiatives et de ses activités aux questions touchant à la législation, au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat.

Il se spécialise dans les questions budgétaires et chaque débat d'ordre économique et financier le voit intervenir très souvent en qualité de rapporteur de la Commission du budget. L'abondance de ses discours n'en permet pas l'énumération.

Aux élections générales de 1919, il est battu par M. Jean Galmot au premier tour de scrutin.

Jusqu'en octobre 1927, il demeure inscrit au barreau de Paris. Le 19 octobre 1927, à l'âge de 74 ans, il donne sa démission.

Il meurt six ans plus tard, le 30 janvier 1933.

ALBERT-LE-ROY (FRANÇOIS, CLÉMENT), né à Paris le 19 décembre 1856, mort à Saint-Fortunal-sur-Eyrieux (Ardèche) le 18 août 1905.

Député de l'Ardèche de 1904 à 1905.

Docteur ès lettres, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, homme de lettres, Albert-Le-Roy, avait débuté dans la carrière administrative comme sous-préfet, et conseiller de préfecture de Seine-et-Oise.

Déjà conseiller général de l'Ardèche, il avait tenté en vain d'obtenir un mandat de Député en 1893, 1898 et 1902 dans la première circonscription de Tournon, et avait été battu successivement par MM. de Vogüé, Jules Roche et de Gailhard-Bancel.

En 1904, un siège se trouva vacant dans la circonscription de Privas, par suite du décès de M. Isaac Perrin. Il y fut élu sans concurrent, au premier tour de scrutin, le 9 octobre.

Inscrit à la gauche radicale-socialiste, et membre de diverses commissions, il se lança avec passion dans les débats qui marquèrent cette époque. On l'entendit notamment sur les poursuites pro-

posées contre M. Gabriel Syveton (1904); il interpella le gouvernement sur la séparation des églises et de l'Etat, puis participa à la discussion du projet et des propositions de loi sur cette même séparation (1905).

Il partit avec sa famille au Château des Noneries à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux (Ardèche) pour y passer ses vacances et y mourut le 18 août 1905.

Ce décès qui eut lieu pendant l'intersession, ne fut pas annoncé à la Chambre et Albert-Le-Roy ne bénéficia pas de l'éloge funèbre d'usage.

Ecrivain de talent, il avait publié : *Fabien* (1879) ; *Part à trois* (1882) ; *Le mariage de Laure* (1882) ; *L'argent de la femme* (1884) ; *Le gallicanisme au XVIII^e siècle* (1892) ; *De litteris provincialibus* (1892) ; *Georges Sand* (1903) ; *L'aube du théâtre romantique* (1904).

ALBERT MAHIEU (Nord). — Voy. **MAHIEU** (ALBERT).

ALBERT MEUNIER (Ardennes). — Voy. **MEUNIER** (ALBERT).

ALBERT PEYRONNET (Allier). — Voy. **PEYRONNET** (ALBERT).

ALBERT-POULAIN (GAETAN), né à Angers (Maine-et-Loire), le 18 juin 1866, mort à Pornic (Loire-Inférieure) le 19 mars 1916.

Député des Ardennes de 1898 à 1916.

Ouvrier mécanicien, Albert-Poulain prit part aux côtés de Jean-Baptiste Clément à l'action socialiste d'organisation et d'éducation dans les Ardennes ; il était à ce moment, Secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France.

Rédacteur en chef du *Socialiste ardennais*, ce qui lui conférait une grande notoriété parmi les travailleurs de ce département, il fut élu Député de la 2^e circonscription de Mézières aux élections générales des 15 et 22 mai 1898, en battant au 2^e tour de scrutin, le Comte de Wignacourt, Député sortant.

Membre de diverses commissions, il manifesta, dans l'exercice de son mandat, beaucoup d'activité, s'intéressant notamment : aux mauvais traitements et mauvais soins donnés à quelques soldats (1899) ; aux traitements du personnel de l'enseignement primaire (1900) ; à la suppression des périodes militaires de treize jours (1900) ; à la caisse de retraite des travailleurs (1900) ; à la législation des Conseils de Prud'hommes (1901) ; à la loi sur les accidents du travail (1901) ; à la saisie-arrêt des salaires (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, son activité ne se ralentit pas. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il prit part à maints débats, parmi lesquels : le certificat de bonne conduite pour les militaires (1903) ;

le port du sac par les hommes de troupe (1903) ; la suppression de l'enseignement congréganiste (1904) ; le placement des employés et ouvriers (1904) ; la suppression des notes secrètes pour les membres de l'enseignement (1904) ; l'assistance judiciaire en faveur des ouvriers blessés dans leur travail (1904) ; la suppression de l'indemnité du bourreau et des frais d'exécution capitale (1904) ; la formation d'un bataillon cycliste d'essai (1905) ; les grèves de Limoges (1905) ; les secours pour calamités agricoles (1906).

Il fut à nouveau réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 6 mai 1906. Membre de diverses commissions, il s'intéressa principalement durant cette législature : à l'indemnité parlementaire (1906) ; à la politique générale du gouvernement qui fit l'objet de sa part d'une interpellation (1907) ; aux secours aux victimes des inondations (1910), et au rechargement des routes (1910).

Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin. Il parla en de multiples occasions, notamment sur : les adjudications de travaux publics et de fournitures pour le compte de l'Etat, des départements et des communes (1911) ; la répression des menées anarchistes (1911) ; la durée du travail dans les mines (1912) ; la réduction à 10 heures de la journée de travail (1912) ; les retraites des ouvriers mineurs (1912) ; les fonds secrets (1912) ; l'amnistie (1913) ; les perquisitions opérées dans les bureaux de son journal (1913) ; la durée du service militaire (1913) ; les contributions directes et les taxes assimilées (1914).

Réélu avec le même succès, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 26 avril 1914, il n'intervint qu'une seule fois sur les secours aux familles des militaires décédés à la suite d'accidents (1914). En effet, lorsque la guerre éclata, son fils et son genre ayant été mobilisés, il voulut lui aussi combattre l'envahisseur et s'engagea malgré son âge. Il accomplit maintes missions périlleuses qui ébranlèrent sa santé.

Contraint au repos, il s'installa à Pornic où il espérait un rétablissement au contact de l'air de l'Océan. Mais cet espoir ne se réalisa pas et il mourut le 19 mars 1916.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 21 mars 1916, par M. Paul Deschanel, Président de la Chambre.

ALBERT-THOMAS né le 16 juin 1878, à Champigny-sur-Marne (Seine), mort à Paris le 8 mai 1932.

Député de la Seine de 1910 à 1919.

Député du Tarn de 1919 à 1921

Sous-Secrétaire d'Etat, puis Ministre de l'Armement de 1914 à 1917.

D'une famille d'origine poitevine, fils d'un boulanger de Champigny-sur-Marne, Albert-Thomas, fit ses études secondaires au Lycée de Vanves. Très brillant élève,

il fut lauréat d'histoire et de philosophie au concours général. Ayant obtenu une bourse de voyage, il se rendit en Sibérie en 1898. Il en revint pour faire son service militaire, puis entra à l'École normale supérieure en 1899. Il fut reçu premier au concours de l'agrégation d'histoire et de géographie en 1902. Il suivit ensuite l'enseignement de l'Université de Berlin et visita l'Asie-Mineure, la Grèce et la Turquie en qualité de titulaire du prix fondé par M. Olivier, Directeur de la *Revue générale des Sciences*.

A son retour en France il se consacra à l'enseignement de 1903 à 1905. Mais la politique, et surtout l'action sociale exerçaient sur lui une telle attirance que c'est à l'histoire des questions sociales et à celle du travail que furent destinés les ouvrages qu'il publia au cours de sa carrière de professeur. Il collaborait en même temps à plusieurs publications socialistes : à l'*Humanité* de Jean-Jaurès à partir de 1904 ; à l'*Information* de 1905 à 1910. Fondateur de la *Revue syndicaliste* en 1905, il la réunit en 1909 à la *Revue socialiste* dont il devint Rédacteur en Chef.

Membre du parti socialiste unifié depuis sa fondation, il fut élu conseiller municipal de Champigny-sur-Marne en 1904. Après deux tentatives infructueuses : aux élections cantonales de 1908 et législatives (à une élection partielle en 1909), il fut élu Député de la 2^e circonscription de Sceaux aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin. Il fut réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 au 2^e tour de scrutin par les mêmes électeurs.

Inscrit au groupe socialiste, il n'y eut pas de grand débat dans lequel il ne se fit entendre, déployant principalement son grand talent d'orateur à la défense de ses idées sociales : durée du travail, pensions de retraites, politique minière, etc.

Lorsqu'eut éclaté la guerre de 1914, Viviani lui confia le Sous-secrétariat d'Etat à l'artillerie et à l'équipement militaire dans son cabinet du 26 août 1914. Il conserva ce même portefeuille dans le cabinet Briand du 29 octobre 1915, (les munitions étant substituées à l'équipement militaire) ; ce Sous-secrétariat d'Etat fut converti pour lui en Ministère de l'Armement et des fabrications de guerre dans le cabinet Briand du 12 décembre 1916 et Ribot le maintint à ce poste lorsqu'il constitua son cabinet du 20 mars 1917. Albert-Thomas eut donc la responsabilité, du 26 août 1914 au 12 septembre 1917 de l'organisation de la production des armes et des munitions de guerre. C'est dans ces circonstances tragiques qu'il donna toute sa mesure. En vue de rassembler (selon sa propre déclaration) toutes les énergies pour la victoire et utiliser au maximum toutes les ressources du pays il intensifia la mobilisation industrielle et se procura une abondante main-d'œuvre. Il obtint des sursis d'appel pour les ouvriers spécialisés, recruta des travailleurs coloniaux ou étrangers et fit un large appel à la main-d'œuvre féminine. Il fut en

même temps l'initiateur de la politique des hauts salaires. Délégué aux conférences interalliées de Paris et de Londres, il fut envoyé en Russie dès le début de la révolution, comme ambassadeur extraordinaire.

En 1918, il siégea à la conférence de la paix à Paris, pour l'élaboration des clauses du Traité de Versailles relatives à l'organisation du travail. La partie XIII de ce Traité fut inspirée par ses idées dont elle constitue le triomphe. Elle posait les principes suivants : maximum de salaire, limitation de la journée de travail, repos hebdomadaire de 24 heures, suppression du travail des enfants, limitation du travail des jeunes gens, organisation d'une inspection du travail.

Le vote en France de la loi du 17 avril 1919 sur la journée de huit heures fut un des premiers résultats de l'application de ces principes.

L'un des articles de la section XIII du Traité de Versailles stipulait la création du Bureau international du travail. Le nom d'Albert-Thomas fut mis en avant par l'unanimité des représentants des organisations ouvrières. La société des Nations ratifia ce choix en 1920, et pour prendre la direction du B. I. T. à Genève Albert-Thomas se démit de son mandat de Député le 27 octobre 1921.

Il a animé cet organisme de toute sa foi, a su lui donner un rayonnement et un prestige qui consolidèrent la Charte internationale du travail et la firent accepter par l'opinion publique.

Le B. I. T. est devenu sous son impulsion le plus important centre d'études et de documentation sociales du monde.

Albert-Thomas contribua à la constitution de cette documentation par ses enquêtes dans la plupart des pays d'Europe et ses voyages de propagande.

Une des dernières tâches auxquelles il se voua fut celle de l'abolition du travail forcé dans les colonies.

Il combattit ardemment pour la paix internationale, condition primordiale de l'amélioration des conditions du travail et d'une répartition plus rationnelle de la production.

Le 8 mai 1932, il dînait seul dans un restaurant proche de la gare Saint-Lazare. Pris d'un malaise il se rendit aux lavabos où on le retrouva quelques instants plus tard inanimé. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital Beaujon, où on ne put que constater son décès. Il avait 54 ans.

On lui doit les ouvrages suivants : une étude sur *L'élection de Guéret au XVIII^e siècle* (1903) ; *Le syndicalisme allemand* (1903) ; *La Russie, race colonisatrice* (dans le *Tour du Monde*) (1906) ; *L'Histoire du Second Empire* (dans l'un des tomes de *L'Histoire socialiste* de Jaurès) (1907) ; *L'Histoire anecdotique du travail* (1910) ; une étude sur *La liberté de l'enseignement en France depuis 1789* (1911) ; et un recueil de *Lectures historiques*.

Il dirigeait en outre la publication des *Documents du socialisme*.

ALBERTIN (FABIEN, JOSEPH), né le 30 novembre 1879 à Martigues (Bouches-du-Rhône), décédé le 7 octobre 1950 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du Rhône
de 1928 à 1942.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
du 21 mars au 15 juin 1940.*

Fabien Albertin est né à Martigues dans les Bouches-du-Rhône où son père était receveur des douanes.

Logé à la caserne de la douane, le jeune Fabien passa son enfance en compagnie des enfants de douaniers qui furent ses premiers amis.

Après d'excellentes études secondaires, puis à la Faculté de Droit où il acquit le titre de Docteur, il devait entrer à son tour dans l'administration des douanes, en qualité de surnuméraire et être affecté à la Direction générale.

Bien vite, Fabien Albertin manifesta un vif intérêt pour les questions sociales et milita dans le mouvement corporatif qui prit naissance chez les fonctionnaires après le vote de la loi de 1901 sur les associations.

C'est ainsi qu'il entra en contact avec les premiers dirigeants du bureau de l'Union Générale du personnel des douanes. Jeune encore, il adhéra au parti socialiste, en même temps qu'il s'inscrivit comme avocat au Barreau de Paris.

Ses connaissances juridiques et son expérience syndicale et professionnelle faisaient d'Albertin un collaborateur précieux pour l'Union générale.

En 1908, il devint le Directeur de l'Action douanière organe officiel du groupement des agents des douanes.

Alors s'ouvrit pour Albertin une période d'activité inlassable : la guerre de 1914 dont il revint avec la Légion d'honneur et la Croix de guerre n'ouvrant dans sa carrière qu'une parenthèse.

Grâce à son énergique impulsion l'Action douanière se plaça au premier rang de la presse corporative.

Avocat, il eût à défendre de grandes causes. Il plaida aussi pour les douaniers en de nombreuses circonstances, soit devant les tribunaux correctionnels, soit devant les Cours d'Assises.

Militant du parti socialiste, il se jeta fougueusement dans les luttes politiques. Il fut notamment en 1914 un des adversaires de Paul Painlevé dans le V^e arrondissement de Paris.

C'est en 1928 que se dessina un tournant dans la carrière de Fabien Albertin. Il fut, en effet, élu aux élections générales du 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, comme représentant de la deuxième circonscription d'Aix-en-Provence à un siège qui avait été occupé par Camille Pelletan et Auguste Girard.

Il sera réélu aux élections générales des 8 mai 1932 et 3 mai 1936, toujours au 2^e tour de scrutin, après de rudes batailles où ses talents de polémiste et d'orateur firent l'admiration de ses électeurs.

Son élection à la Chambre des Députés ne devait pourtant pas l'éloigner de ses

anciens camarades, « ses petits douaniers », comme il les appelait.

Ses nouvelles fonctions lui permirent au contraire de défendre plus efficacement leurs intérêts.

Il resta le Conseiller du Syndicat national des agents des douanes et le défenseur des douaniers devant toutes les juridictions. A la Chambre, il ne laissait jamais se discuter un problème les intéressant sans éclairer le débat de sa profonde connaissance des questions douanières et des rudes sujétions de cette profession.

Albertin ne fut cependant pas seulement à la Chambre le défenseur d'intérêt corporatifs si légitimes fussent-ils.

En qualité de membre du groupe socialiste, il siégea dans des commissions importantes, comme la Commission de législation civile et criminelle avant d'entrer en 1936 à la Commission du règlement et à la Commission des finances.

Il devait se signaler à l'attention de ses collègues, notamment dans ses fonctions de rapporteur du budget des finances, par ses qualités de sérieux, de travail autant que par sa profonde intelligence des questions financières.

Il fut mêlé aussi à presque tous les débats importants qui marquèrent la fin de la III^e République. Il intervint notamment :

— dans la discussion du projet de loi relatif aux groupes de combat et aux milices privées (1936),

— dans celle du projet de loi tendant à l'institution d'un office national du blé (1936),

— dans le débat sur la politique générale du Gouvernement Daladier le 9 décembre 1938 où il se signala par un dialogue extrêmement serré sur la politique financière du gouvernement avec Paul Reynaud alors Ministre des Finances.

Il prit la parole encore lors du vote du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux (1939).

Enfin soit comme député, soit comme rapporteur, il participa à presque tous les débats budgétaires.

Le 21 mars 1940, il entra pour quelques semaines dans un cabinet de coalition présidé par M. Paul Reynaud comme Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux publics et aux Transports, aux côtés de M. Anatole de Monzie.

Le développement rapide des événements ne lui laissa pas le temps de donner sa mesure. Le 5 juin 1940, à la suite d'une concentration du Cabinet, il quitta le Gouvernement.

Les heures sombres de 1940 devaient marquer pour Albertin la fin de sa carrière politique (1). Douloureusement frappé par l'ordonnance du 13 septembre 1945 qui l'éloigna de la vie politique, il partagea désormais son temps entre sa profession d'avocat parisien et des séjours de plus en plus fréquents dans sa Provence qu'il chérissait.

(1) Il vota la loi constitutionnelle, à Vichy, le 10 juillet 1940.

Il s'est éteint le 7 octobre 1950 à Salon-de-Provence au milieu de ses anciens électeurs qui n'avaient jamais cessé de lui témoigner confiance et reconnaissance.

ALBERTINI (Augustin), né le 15 novembre 1890 à Ajaccio (Corse).

*Député de l'Hérault de 1936 à 1939.
Sénateur de l'Hérault de 1939 à 1941.*

Augustin Albertini, Corse d'origine fit de solides études et devint professeur de mathématiques de l'Enseignement technique.

Il débuta dans la politique comme Conseiller municipal, puis adjoint et enfin Maire de la ville de Béziers (Hérault). Il conserva son poste de Maire pendant treize ans de 1931 à 1944. Pendant cette même période il fut Conseiller général de l'Hérault. En 1936, il fut élu au premier tour de scrutin député de la première circonscription de Béziers sous l'étiquette de radical-socialiste. Il fut nommé membre de la Commission des boissons (1936) et de la Commission de la marine militaire (1938).

Il rapporta notamment : une proposition de loi dont il était l'auteur concernant les dispositions fiscales applicables aux coopératives de distillation des vins (1938) ; pour avis une proposition de loi concernant la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente des produits agricoles par branche de production (1937). Il intervint dans la discussion de cette proposition de loi (1937).

Elu Sénateur le 2 avril 1939 il démissionna de son mandat de député le 30 décembre 1939.

En raison de la guerre, son mandat fut quelque peu abrégé. Membre des Commissions de l'Algérie, des colonies et des mines, les événements ne lui permirent pas de donner sa mesure (1).

Titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire, il est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

ALDY (EMILE, PAUL, FÉLIX), né à Millau (Aveyron) le 17 juillet 1853, mort à Narbonne (Aude), le 25 avril 1921.

Député de l'Aude de 1902 à 1919.

Après avoir fait ses études classiques à Toulouse et son droit à Aix-en-Provence, Aldy s'inscrivit comme avocat stagiaire à Millau, son pays natal.

Il entra ensuite dans la magistrature et fut nommé substitut du Procureur de la République à Limoux, puis à Narbonne en 1880. Il devint Procureur de la République en 1883, il démissionna en 1887 au moment de la réforme de la magistrature, sa conscience lui interdisant de requérir suivant les instructions officielles dans le procès en diffamation intenté par le maire de Narbonne aux journaux le *Rappel de l'Aude* et le *Républicain de Narbonne*.

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 30 juillet 1940, à Vichy.

Désormais libre, il s'inscrivit au barreau de Narbonne où son talent oratoire et la qualité de ses plaidoiries lui valurent en peu de temps une situation prépondérante.

Il fut élu en 1888 conseiller municipal de Narbonne sur une liste d'alliance comprenant à la fois des radicaux et des socialistes. Mais un désaccord survint entre eux qui entraîna en 1889 le retrait des élus socialistes du Conseil municipal. Les électeurs de Narbonne arbitrèrent le conflit par de nouvelles élections où Aldy échoua. Il prit sa revanche deux années plus tard avec toute la liste socialiste et fut nommé adjoint au maire. Il devint maire en 1892, après la révocation de Ferroul et le resta jusqu'en 1894 où Ferroul put reprendre l'écharpe municipale. Il redevenit alors adjoint au Maire.

Il était en outre Vice-Président du Conseil général.

C'est aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 qu'il brigua le siège de Député de la 1^{re} circonscription de Narbonne laissé vacant par son ami Ferroul qui ne se représentait pas. Il l'obtint au 2^e tour de scrutin, battant Turrel, ancien Ministre.

Inscrit au groupe socialiste, il fit preuve d'une grande activité, intervenant sur : la réforme des justices de paix (1903) ; les grèves agricoles du Midi (1904) ; la liberté individuelle (1904) ; la falsification des denrées alimentaires (1904) ; les vins artificiels (1905) ; le service militaire de deux ans (1905) ; la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905) ; l'amnistie (1905) ; les répétiteurs des lycées et collèges (1906) ; les bouilleurs de cru (1906).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, il dépensa ses dons d'orateur au cours de maints débats, notamment sur : l'amnistie (1906, 1908) ; le droit de réunion (1907) ; la crise viticole (1907) ; le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907) ; les mesures répressives décidées contre les vigneron du Midi (1907) ; les événements du Midi (1907) ; les frais d'occupation militaire du Midi (1908) ; le régime des piquettes en Algérie (1909) ; la liquidation des congrégations (1910) ; l'incorporation des condamnés dans l'armée (1910) ; les retraites ouvrières et paysannes (1910).

Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 24 avril 1910, et, avec le même zèle et une conviction égale, défendit à la tribune : les répétiteurs des collèges (1911, 1912) ; la réintégration des cheminots révoqués (1911) ; la Caisse des invalides de la marine (1911, 1912, 1913, 1914) ; la liberté de vote et la sincérité des opérations électorales (1914).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914 au premier tour de scrutin, il fut nommé en 1917 Président de la Commission de la législation civile et criminelle et soutint à ce titre la discussion des projets et propositions de loi concernant les modifications des baux à loyers pendant la guerre (1917-1918) ; puis la proposition de loi modifiant

divers articles du Code de justice militaire pour l'Armée de mer (1917); la proposition de loi concernant la procédure à suivre devant la Haute Cour de justice (1917); la proposition de loi relative aux locations verbales contractées entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918 (1919); le projet de loi relatif à la date de cessation des hostilités (1919); le projet de loi sur l'amnistie (1919); on l'entendit également parler de la circulation des piquettes (1917), et des droits de circulation sur les boissons hygiéniques (1918).

Les élections générales de 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste ne lui furent pas favorables. Il échoua avec toute la liste socialiste. Il regagna alors Narbonne où il mourut deux ans plus tard.

ALÈS (JEAN, MARIUS), né le 22 janvier 1870 à Lansargues (Hérault), mort à Lansargues le 10 février 1954.

Député de l'Hérault de 1938 à 1936.

Après avoir accompli son cycle secondaire, Jean, Marius Alès entra à l'École vétérinaire de Toulouse, au mois d'octobre 1887; il en sortit diplômé au mois de juillet 1891.

Après avoir effectué son service militaire, il s'installa dans son pays natal de Lansargues pour y exercer la médecine vétérinaire.

Mobilisé le 31 juillet 1914 comme vétérinaire-lieutenant, il resta volontairement au front pendant toute la durée de la guerre et fut démobilisé le 9 janvier 1919. Il fut promu vétérinaire-capitaine le 27 janvier 1917 et fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

De retour à la vie civile, il se consacra à l'organisation des caves coopératives de production et des mutuelles agricoles dans la région méridionale. On lui doit dans ce domaine une transformation complète du Midi viticole, et une amélioration des conditions de vie de tous les vigneron.

Il était Administrateur de la Caisse régionale de Crédit agricole du Midi, et Président d'honneur de la Cave coopérative de Lansargues.

D'une activité débordante, il écrivait soit dans les journaux, soit dans des revues, soit dans le *Recueil de médecine vétérinaire* publié par le Corps enseignant de l'École d'Alfort, de nombreux articles scientifiques qui étaient autant de conseils aux éleveurs sur la façon de nourrir leur bétail avec des aliments de substitution et sur les soins à leur dispenser en certaines circonstances.

Il débuta dans la politique comme maire de Lansargues et conseiller général du canton de Mauguio.

Il fut élu pour la première fois Député de la 2^e circonscription de Montpellier aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il fut membre des Commissions de l'hygiène, des boissons et des pensions civiles et militaires.

Ses interventions furent nombreuses, laissant toutes apparaître son désir de mieux organiser la profession agricole

et les activités qui en dépendent. On peut citer parmi les plus importantes, celles relatives : à l'École d'agriculture de Montpellier (1928 et 1929); aux services vétérinaires (1928); aux coopératives (1929, 1930, 1931); aux vétérinaires départementaux (1929 et 1930); aux vétérinaires militaires (1929); aux victimes des inondations (1930); aux écoles nationales vétérinaires (1931); au commerce des vins (1931); à la main-d'œuvre agricole étrangère (1931).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932 au 1^{er} tour de scrutin par la même circonscription, il continua de s'intéresser aux mêmes problèmes, et tout particulièrement : à la politique agricole du Gouvernement (1932); aux bénéfices agricoles des viticulteurs (1933); à la surtaxe sur certains spiritueux (1933); à l'aide aux vigneron privés de récolte (1933); aux débits de boissons (1933); au commerce des vins (1933); aux importations de sulfate de cuivre (1934); aux inondations dans le Midi (1934), au marché des vins (1934); aux marchés de la viande et du lait (1935); au paiement des dettes agricoles (1936).

Il fut battu aux élections générales de 1936 par M. Majurel, socialiste, et reprit à Lansargues ses activités locales qu'il poursuivit jusqu'à sa mort en 1954.

ALEXANDRE BACHELET (Seine).
— Voy. BACHELET (ALEXANDRE).

ALEXANDRE-BLANC (MARIUS, HENRI), né à Camps (Var), le 14 septembre 1874, mort à Alfortville (Seine), le 26 août 1924.

Député du Vaucluse de 1906 à 1910 et de 1914 à 1924.

Après ses études à l'École normale d'Avignon, Alexandre-Blanc est nommé instituteur à Monteux (Vaucluse). Il milite au sein du mouvement socialiste et devient Secrétaire général de la Fédération socialiste autonome du Vaucluse. En 1902 il est élu membre du Conseil départemental de l'Enseignement primaire.

Aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, il est candidat dans la circonscription d'Orange et fait campagne pour le programme du parti socialiste unifié, créé en 1905 au Congrès de la « Salle du Globe » à Paris. Il est élu au 2^e tour de scrutin, battant le Député sortant, M. Loque. Inscrit au groupe socialiste, et membre de la Commission de l'enseignement, il interpelle le Gouvernement : sur le déplacement de l'inspecteur d'académie des Côtes-du-Nord (1906), sur son attitude à l'égard du syndicat d'instituteurs (1907), sur la mort de deux soldats (1908), sur la révocation d'un instituteur (1908), sur la gestion financière de la mission Morgan en Perse (1908), sur la neutralité de l'enseignement dans les écoles primaires (1910), et prend part à diverses discussions budgétaires, relatives notamment : à la suppression des classes primaires des lycées, aux bourses des écoles primaires supérieures, aux

frais de suppléance des instituteurs (1906), au auxiliaires des lycées (1907), aux gardiens et agents de la Bibliothèque nationale (1908), aux accords existant entre certains lycées de Paris et des externats religieux, à la circulation des vendanges fraîches, et au déplacement d'office des instituteurs (1910).

Aux élections générales de 1910, dans la même circonscription et sur le même programme, il est battu au second tour de scrutin par M. Auguste Lacour, maire d'Orange. Il reprend alors ses fonctions enseignantes et son activité militante au sein de la Fédération socialiste du Vaucluse.

Mais, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il retrouve son siège en battant au 2^e tour de scrutin le Député sortant. Pendant les années de guerre, il va constamment agir au sein de la minorité parlementaire qui devait peu à peu l'emporter sur la tendance traditionnelle et conduire à la scission du parti socialiste en 1920. Après l'assassinat de Jean Jaurès, il refuse de suivre Renaudel, nouveau leader du parti, dans l'Union sacrée, et vote contre les crédits de guerre. En 1916, il fait partie avec Brizon et Raffin-Dugens du groupe des socialistes français qui assiste à la Conférence de Kienthal en Suisse où l'Internationale ouvrière est violemment attaquée pour n'avoir pas su s'opposer à la guerre. Il prend parti pour la révolution d'octobre dès ses débuts et préconise l'adhésion du parti socialiste à la III^e Internationale après un voyage en Russie. A la Chambre, il interpelle le Gouvernement : sur l'interdiction de réunions organisées par des groupements corporatifs contre la cherté croissante des vivres (1916), sur la suppression de la censure politique (1917), sur la campagne diffamatoire qui serait menée par une certaine presse, contre l'école laïque (1917) et sur la politique des alliés et en particulier de la France à l'égard de la Russie (1918).

Il est cependant réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, par le département du Vaucluse, comme tête de liste du parti socialiste, mais il quittera cette formation après le congrès de Tours en 1920, pour adhérer au parti communiste (S. F. I. C.). Membre de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la Commission du commerce et de l'industrie, il prend part à diverses discussions, notamment : sur le budget de l'Instruction publique (1922), sur la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une Caisse des pensions de guerre (1924), et il interpelle le Gouvernement sur sa politique générale (1924).

Gravement malade, il ne peut se représenter aux élections générales de 1924 et se retire de la vie politique. Il sollicite sa réintégration dans le corps enseignant, mais au moment où sa demande venait d'être acceptée, il mourait le 26 août 1924 à Alfortville.

Il avait publié au début de sa carrière

un ouvrage intitulé *L'Université au village*.

ALFRED-BRARD (MATHURIN), né à Lorient (Morbihan), le 23 juillet 1867, mort à Nice (A.-M.), le 15 mars 1945.

Député du Morbihan de 1910 à 1914.
Sénateur du Morbihan de 1920 à 1941.

Lauréat du concours général de littérature, licencié en droit, ancien élève des Hautes Etudes commerciales, Alfred-Brard était à la tête d'une industrie de distillation. Sa notoriété lui avait valu d'être nommé vice-président de la chambre de commerce du Morbihan et conseiller du commerce extérieur.

Il était en outre fondateur et président d'honneur du crédit agricole du Morbihan et président de la section permanente de l'Office départemental des pupilles de la nation.

Journaliste, il collaborait au *Progrès du Morbihan*.

Conseiller général depuis 1905, il fut élu président de cette assemblée en 1921 et le resta jusqu'en 1937.

Ayant subi deux échecs successifs aux élections générales législatives de 1902 et 1906, il réussit à emporter le siège de Député de la 2^e circonscription de Pontivy aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, battant M. de Boissieu, député sortant.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il participa à diverses discussions, notamment sur : le port de commerce de Lorient (1910) ; les prêts aux agriculteurs (1910, 1911) ; les monuments classés du Morbihan (1911) ; l'indemnité à allouer aux conseillers généraux (1911) ; les concessions de mines (1912) ; le port de Nantes (1913) ; les collèges communaux de garçons (1913) ; les instituteurs pourvus du brevet supérieur (1914).

Il fut battu aux élections générales de 1914 par M. Robic, et, aux élections générales de 1919, la liste d'Union républicaine à laquelle il appartenait subit un échec.

Au renouvellement partiel du Sénat du 11 janvier 1920, il fut élu Sénateur du Morbihan et conserva ce siège aux élections des 6 janvier 1924 et 16 octobre 1932.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il se montra particulièrement actif et ses interventions furent nombreuses. On peut citer parmi les plus marquantes : l'organisation des écoles rurales (1925) ; l'extension au monde agricole du bénéfice de la législation sur les accidents du travail (1926) ; l'expansion des mesures relatives à la Caisse nationale de crédit agricole (1928). La crise agricole qui s'étendit sur les années 1929 et 1930 l'amènèrent à multiplier ses interventions et il fut le promoteur de l'institution de subventions d'encouragement à certaines productions nationales (chanvre, olivier, etc.) ; en 1933 et 1934, il s'intéressa tout particulièrement à l'organisation des marchés du blé et du vin.

Rapporteur spécial des budgets des P. T. T. et de la Marine marchande, il

devint, en 1930, rapporteur spécial du budget de l'Agriculture, en remplacement de M. Abel Gardey, nommé rapporteur général.

Il était vice-président du groupe inter-parlementaire de l'Entente paysanne et vice-président du comité parlementaire de l'élevage.

En raison de la guerre de 1939 et des événements qui suivirent, son mandat de Sénateur se trouva abrégé.

Il mourut à Nice le 15 mars 1945.

ALHÉRITIÈRE (HENRI), né à Lépaud (Creuse) le 1^{er} février 1882, mort à Paris (6^e) le 16 avril 1956.

Sénateur de la Creuse de 1938 à 1945.

Après avoir passé sa licence en droit et obtenu le diplôme de l'École libre des sciences politiques, Henri Alhérière entra dans la magistrature où il fit une brillante carrière qui devait l'amener aux hautes fonctions de conseiller à la Cour d'appel.

Il fut mobilisé pendant la guerre de 1914-1918 et en revint décoré de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre avec deux citations.

L'intérêt qu'il portait à son département d'origine l'amènèrent à briguer des mandats locaux. C'est ainsi qu'il devint conseiller général de Chénérailles en 1914 et maire de Peyrat-la-Nonière en 1919.

Vice-Président du conseil général en 1924, il allait, pendant plus de trente années se consacrer au développement et à la prospérité de son département. Il entreprit des travaux vicinaux de toutes sortes, fut un des précurseurs de la mise en place du téléphone rural, développa l'électrification des campagnes et créa des lignes d'autobus dans les zones qui ne bénéficiaient pas de liaisons ferroviaires.

Ce dévouement lui valut d'être désigné en 1938 comme candidat au Sénat par le parti radical-socialiste. Il fut élu le 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939).

Membre des Commissions de l'Administration générale, départementale et communale et de la législation civile et criminelle, il soutint un amendement au cours de la discussion de la proposition de loi de M. François-Saint-Maur, tendant à compléter l'article 832 du Code civil sur les successions.

La grande tourmente de 1940 ne lui permit pas de collaborer davantage aux travaux de la Haute Assemblée (1).

ALIBERT (HENRI, ALBERT, FRANÇOIS, JOSEPH, RAPHAËL), né le 17 février 1887 à Saint-Laurent (Lot), mort le 5 juin 1963 à Paris (7^e).

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil du 16 juin
au 12 juillet 1940.*

*Garde des Sceaux, Ministre-Secrétaire
d'Etat à la Justice du 12 juillet 1940
au 27 janvier 1941.*

(1) Il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy.

Raphaël Alibert est issu d'une vieille famille de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) dont les fils se succédèrent comme conseillers au Présidial du Rouergue. Son arrière-grand-oncle, Jean-Louis, Marie Alibert fut désigné par le département de l'Aveyron comme élève de l'École normale supérieure qui venait d'être créée. Après trois ans d'études, il renonça à l'enseignement, fit sa médecine et en 1808 devint professeur à la Faculté de médecine de Paris. De 1814 à 1830 il fut médecin ordinaire du roi, et fut anobli en 1827 avec le titre de baron.

Raphaël Alibert accomploit son cycle secondaire à Toulouse et ses études supérieures à la Faculté de droit de Paris. Reçu premier au concours du Conseil d'Etat en 1910, il y fit toute sa carrière, depuis le grade d'auditeur jusqu'à celui de conseiller d'Etat inclus. Il fut professeur à l'École des sciences politiques de 1915 à 1933. Il est en outre lauréat de l'Institut.

Nommé Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil le 16 juin 1940, il le resta jusqu'au 12 juillet, soit pendant 26 jours qui furent les derniers de la III^e République.

Sous le régime dit de l'Etat français, il fut Garde des Sceaux, Ministre-Secrétaire d'Etat à la Justice du 12 juillet 1940 au 27 janvier 1941.

Il est mort le 5 juin 1963 à Paris (7^e), à l'âge de 76 ans.

ALICOT (JEAN, JACQUES, CÉSAR, EUGÈNE, MICHEL), né à Montpellier le 17 juillet 1842, mort à Montpellier le 10 mars 1912.

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1876 à 1877, de 1881 à 1885,
de 1892 à 1902 et de 1906 à 1910.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans *ROBERT et COGNV, Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 37).

Il ne fut pas candidat aux élections générales de 1889. Mais le Marquis de Breteuil, Député d'Argelès, ayant démissionné le 18 octobre 1892 à la suite d'une lettre publique qui fit beaucoup de bruit à l'époque, Alicot brigua ce siège aux élections partielles du 13 novembre 1892 et l'obtint sans concurrent au 1^{er} tour de scrutin par 8.174 voix sur 8.617 votants. Il s'intéressa tout particulièrement à la situation des forêts communales et prit part à la discussion du projet de loi modifiant les circonscriptions électorales (1893).

Il conserva ce même siège aux élections générales du 20 août 1893, au 1^{er} tour de scrutin, recueillant 6.691 voix contre 2.160 à M. Ortmans candidat de nuance radicale. Il prit part à de nombreux débats, notamment sur : la conservation des forêts et des terrains en montagne (1895, 1896) ; l'organisation de l'armée (1895) et les travaux de défense contre les inondations (1893).

Il fut réélu aux élections générales du 3 mai 1898, au 1^{er} tour de scrutin, sans concurrent, par 5.709 voix sur 8.478 votants. Il intervint en faveur de l'extension de diverses lignes de chemins de

fer (1899, 1900), insista sur la nécessité de réorganiser l'armée et ses réserves (1900), s'intéressa à l'amélioration et à l'entretien des forêts ainsi qu'au contrat et au droit d'association (1901, 1902). En 1899, il interpella le Gouvernement sur le déploiement du drapeau rouge dans Paris, au cours de la journée du 19 novembre 1899.

Il subit un échec aux élections générales du 27 avril 1902, mais prit sa revanche sur son concurrent M. Achille Fould aux élections générales du 6 mai 1906 en le battant au 1^{er} tour de scrutin par 5.304 voix contre 3.872. Il se borna, durant cette législature, à appeler l'attention du Ministre des Travaux publics sur l'organisation défectueuse des services de la Compagnie des chemins de fer du Midi (1908). Il ne se représenta pas aux élections générales de 1910 et mourut le 10 mars 1912 à Montpellier, sa ville natale. Il était inscrit au groupe des républicains modérés.

ALLAIN-TARGÉ (FRANÇOIS, HENRI, RENÉ), né le 17 mai 1832 à Angers (Maine-et-Loire), mort au château de Targé (Maine-et-Loire) le 16 juillet 1902.

Député de la Seine de 1876 à 1889.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 39).

A l'expiration de son mandat, en 1889, il n'en sollicita pas le renouvellement et déclara vouloir se retirer définitivement de la vie politique.

Il mourut au château de Targé (Maine-et-Loire), le 16 juillet 1902.

Il était devenu, en 1857, le gendre de Villemain, ancien Député, Pair de France et Ministre. De ce mariage naquirent deux filles qui épousèrent l'une Charles Ferry qui fut Député des Vosges, l'autre, Jean, Roger, Amédée de la Porte qui fut Député des Deux-Sèvres.

Allain-Targé a laissé deux ouvrages : *Les déficits de 1852 à 1868* (Paris 1868) et *Le projet de réorganisation de l'armée* (Paris 1866). Ses lettres de 1864 à 1870, réunies et annotées par Suzanne de La Porte sous le titre *La République sous l'Empire* et préfacées par Maurice Sarraut, ont été publiées en 1939.

ALLARD (MAURICE, EDOUARD, EUGÈNE), né à Amboise (Indre-et-Loire), le 1^{er} mai 1860, mort le 27 novembre 1942.

Député du Var de 1898 à 1910.

Maurice Allard fit ses études de droit à Paris et, mêlé de bonne heure à tous les mouvements socialistes qui agitérent la jeunesse des écoles, il fonda des groupes et des journaux au quartier latin. Avocat, inscrit pendant cinq ans au barreau de Paris, il fit pendant la période boulangiste une vigoureuse campagne contre cette tentative de dictature.

Ancien rédacteur au *Républicain d'Indre-et-Loire*, à *La Lanterne*, au *Petit Sou*, à *l'Action*, à *La Raison*, il écrivit également dans *Le Petit Provençal* et *Le Socialiste*. Il collaborait au *Petit Var*

lorsque les socialistes de ce département l'envoyèrent siéger à la Chambre des Députés au 2^e tour de scrutin lors des élections législatives des 15 et 22 mai 1898, battant M. Joseph Jourdan, Député sortant.

Inscrit au groupe socialiste, il manifesta une grande activité et intervint dans maintes discussions sur les sujets les plus divers : pensions des instituteurs (1899) ; aide aux victimes de l'explosion de Toulon (1899) ; politique générale du Gouvernement (1899) ; aide aux victimes des incendies des forêts de l'Estérel et des Maures (1900) ; création d'une école supérieure des mécaniciens de la Marine (1900).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902 au 1^{er} tour de scrutin, il continua avec une ardeur inlassable à soutenir ses points de vue dans maints débats, notamment : suppression du budget des cultes (1903, 1904) ; bouilleurs de cru (1903) ; politique religieuse du Gouvernement (1903) ; suppression de l'Ambassade de France près le Vatican (1903) ; suppression de l'enseignement congréganiste (1904) ; suppression des aumôniers des lycées (1904) ; mais c'est sur le projet et les propositions de loi sur la séparation des églises et de l'Etat qu'il fut le plus véhément (1905), ainsi que sur les inventaires des biens culturels (1905).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au 1^{er} tour de scrutin et revint avec la même insistance sur la séparation des églises et de l'Etat (1906, 1907) ; les aumôniers des lycées (1907) ; le budget des cultes (1909) ; il intervint en outre sur : la liberté de réunion (1907) ; le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907) ; la répression des outrages aux bonnes mœurs (1908) ; la politique du Gouvernement au Maroc (1908) ; l'impôt sur le revenu (1908) ; le rachat des forêts par l'Etat (1908) ; les conseils de guerre (1909) ; les encouragements à donner à la sériciculture (1909) ; les tarifs douaniers (1909) ; le rachat par l'Etat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (1909) ; la neutralité de l'enseignement dans les écoles publiques (1910).

Aux élections générales des 24 avril-8 mai 1910, il se représenta dans la 1^{re} circonscription de Toulon, mais fut battu au 2^e tour de scrutin par Jean-Baptiste Abel.

Il reprit alors sa carrière de journaliste et fut un des leaders de *l'Humanité* de Jean Jaurès.

ALLÈGRE (VINCENT, GAËTAN), né à Six-Fours (Var), le 7 août 1835, mort à Mèze (Hérault), le 18 mai 1899.

Député du Var de 1876 à 1881.

Sénateur de la Martinique de 1883 à 1899.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 43).

Elu Sénateur de la Martinique le 17 décembre 1882, (alors qu'il en était le Gouverneur), en remplacement de M. Desmazes, décédé, cette élection avait été annulée le 1^{er} février 1883 comme enta-

chée d'illégalité. Il se représenta au même siège le 21 octobre 1888, en remplacement de M. Hubert Michaux, décédé, fut élu et ce mandat lui fut renouvelé aux élections du 3 janvier 1897. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de la Commission des colonies et Vice-Président de la Commission de la marine, il consacra principalement son activité durant tout son mandat aux questions coloniales, qu'il s'agisse de finances, d'économie, d'administration ou de droits de douane. L'aménagement des ports maritimes français retint également son attention (1889), ainsi que l'organisation de l'armée coloniale et son recrutement (1892, 1893). Il fut aussi le défenseur de la petite propriété rurale (1898), idée qu'il avait déjà développée à la Martinique en sa qualité de Gouverneur. Sa santé altérée l'obligea à se retirer dans le calme d'une commune de l'Hérault : Méze, où il mourut en cours de mandat le 18 mai 1899.

Son éloge funèbre fut prononcé au Sénat à la séance du 19 mai, par le Président Armand Fallières.

ALLEMAND (CLÉMENT), né le 17 octobre 1826 à Brioude (Haute-Loire), décédé le 27 mars 1900 à Brioude.

*Sénateur de la Haute-Loire
de 1891 à 1900.*

Avoué et membre du tribunal civil de Brioude, Clément Allemand se donnait à la fois à ses fonctions et à ses convictions républicaines avec lesquelles il ne transigeait pas.

Le Coup d'Etat de 1851 le trouva ferme et résolu dans les rangs de l'opposition et il paya de trois mois de prison sa fidélité à ses principes.

À la mort de M. Edmond de Lafayette, Sénateur de la Haute-Loire, le 11 décembre 1890, Clément Allemand brigua ce siège vacant et l'emporta aux élections partielles du 10 mars 1891. Il fut réélu au renouvellement du 3 janvier 1897.

Membre de diverses Commissions, il ne participa à aucun débat, et mourut en cours de mandat, le 27 mars 1900.

Le Président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 27 mars 1900.

Il fut remplacé par M. Charles Dupuy. Clément Allemand était Officier d'Académie.

ALLEMAND (PROSPER, FRANÇOIS, CÉSAR), né le 10 juin 1846 à Riez (Basses-Alpes), mort au château de Beauvezet à Allemagne-en-Provence (Basses-Alpes), le 27 janvier 1918.

Sénateur des Basses-Alpes de 1897 à 1903.

Fils du Docteur Pierre, Léger, Prosper Allemand qui fut représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée Nationale en 1871 et Député de Digne en 1876, César Allemand fit également ses études de médecine. Il débuta dans la politique comme maire de Riez son pays natal, à

la suite des élections municipales du 11 juin 1879, élection ratifiée par un décret du Président de la République Jules Grévy en date du 3 juillet 1879. Il devint ensuite conseiller général des Basses-Alpes (son père avait antérieurement rempli ces deux mêmes mandats).

Il fut élu Sénateur des Basses-Alpes le 4 juillet 1897, au 1^{er} tour de scrutin, en remplacement de M. Soustre, décédé.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fut membre de diverses commissions, mais ne participa à aucun débat.

Au renouvellement partiel de 1903, il n'obtint que 58 voix contre 211 à M. Louis Andrieux qui fut invalidé et remplacé par M. Gassier.

Son mandat de maire de Riez avait pris fin en 1901.

Retiré dans son château de Beauvezet, propriété de famille située dans la commune d'Allemagne-en-Provence, pays natal de son père à quelques kilomètres de Riez, il y mourut le 27 janvier 1918.

ALLEMANE (JEAN), né à Sauveterre (Haute-Garonne), le 25 août 1843, mort à Herblay (Seine-et-Oise), le 6 juin 1935.

*Député de la Seine de 1901 à 1902
et de 1906 à 1910.*

Typographe à Paris, Jean Allemane prit part de très bonne heure au mouvement ouvrier et fut emprisonné en 1862 pour ses idées avancées. Membre de la Commune de 1871, il fut déporté en Nouvelle-Calédonie et ne reentra en France qu'après l'amnistie de 1879.

Il reprit alors son action socialiste et fut élu Député de la 1^{re} circonscription du 11^e arrondissement de Paris à l'élection partielle du 3 février 1901 au 2^e tour de scrutin, en remplacement de M. Pierre Baudin qui, élu dans l'Ain le 1^{er} juillet 1900, démissionna du mandat qu'il tenait des Parisiens, le 8 novembre 1900.

Il intervint souvent à la tribune de la Chambre et principalement sur : le contrat et le droit d'association (1901) ; les caisses de retraites ouvrières (1901) ; l'application de la loi sur les boissons (1901) ; les rapports de la France et de la Turquie (1901) ; la régularisation des dépenses de l'expédition de Chine (1901) ; les fonds secrets (1902) ; le rachat des grandes compagnies de chemins de fer (1902) ; la contribution personnelle mobilière des personnes appartenant aux congrégations (1902) ; le tableau des circonscriptions électorales (1902) ; la loi sur les candidatures multiples (1902) ; les repos hebdomadaires (1902).

Il fut battu aux élections générales de 1902 par M. Congy, mutualiste, mais prit sa revanche aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 en battant celui-ci au 2^e tour de scrutin.

Durant cette législature, son activité fut intense. Il eut l'occasion de porter à la tribune maintes questions qui lui tenaient à cœur, notamment : son projet de résolution tendant à la création d'attachés commerciaux (1906) ; la taxe sur les compagnies d'assurances (1906) ; la de-

mande d'enquête sur l'industrie de la chaussure en France et la grève de Fougères (1907) ; le régime des aliénés (1907) ; la fermeture de la bourse du travail et les violences policières (1907) ; le droit de réunion (1907) ; la grève des ouvriers du port de Nantes (1907) ; le fonctionnement et les attributions des conseils de discipline (1907) ; le secret et la liberté du vote (1907) ; la suppression des économats patronaux (1907) ; les aumôniers des lycées (1907) ; l'allocation d'un sou de poche aux soldats permissionnaires (1907) ; l'impôt sur le revenu (1908) ; les brevets d'invention (1908) ; les exercices de tir sur ballons (1908) ; les sociétés mutuelles (1908) ; la peine de mort (1908) ; la grève des ouvriers typographes linotypistes à Paris (1909) ; les conseils de guerre (1909) ; l'arrestation de M. Marck (1909) ; les bagnes militaires d'Algérie et d'ailleurs (1909) ; les opérations des liquidateurs des congrégations (1910) ; les retraites ouvrières et paysannes (1910).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 il échoua au 2^e tour de scrutin, son siège ayant été enlevé par M. Henry Paté, républicain de gauche.

Mais l'activité politique d'Allemane ne se limitait pas à l'enceinte du Palais-Bourbon. Il donna de multiples réunions de propagande dans toute la France et c'est grâce à lui que de nombreux groupes socialistes se constituèrent en province. Il collabora également à de nombreux journaux socialistes.

Au Congrès socialiste de 1882, quand la rupture se fit entre les « possibilistes » et les « marxistes », Allemane entraîna avec lui certains membres du parti ouvrier socialiste. Ce furent les « Allemanistes ».

Au Congrès de Châtellerauld, le 9 octobre 1890, ceux-ci ayant été exclus par les « Broussistes », ils se rassemblèrent en congrès à Paris en 1891, et leur organisation prit le titre de « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ».

Allemane mourut à Herblay (Seine-et-Oise) le 6 juin 1935.

ALLEMANE (GASTON, JEAN), né à Sauveterre (Haute-Garonne) le 29 mars 1903.

*Député de la Seine
(3^e circonscription de Sceaux)
de 1936 à 1942.*

Petit-neveu du précédent et fils d'un charpentier, diplômé de l'École des Sciences politiques, Gaston Allemane milita dans les rangs de la S.F.I.O. Conseiller municipal, puis maire-adjoint de Champigny-sur-Marne dès 1935, membre du conseil général de la Seine, où il représentait le canton de Nogent-sur-Marne, il fut, lors des élections générales du 3 mai 1936, élu au second tour de scrutin, Député de la 3^e circonscription de Sceaux. Secrétaire général de la Fédération S.F.I.O. de la Seine, il siégea au Comité directeur de son parti de 1937 à la Libération.

À la Chambre, où il appartint aux Commissions de l'Administration géné-

rale, de la législation civile et du travail, il s'intéressa aux questions administratives et sociales : il proposa en 1937, de rattacher à la préfecture de la Seine le service d'inspection de la navigation de la Seine, transféré par décret en 1935 à la préfecture de police ; en 1939, il protesta contre la réduction des crédits destinés aux routes, insistant pour qu'on élargit d'urgence, les voies d'accès de la capitale ; il se préoccupait enfin du sort des entreprises artisanales, en faveur desquelles il demanda, la même année, à interpeller le Gouvernement.

Il fut mobilisé en 1939 comme sous-lieutenant à la 67^e D.I., stationnée en Alsace. En 1941, il se démit de ses mandats de conseiller municipal et de conseiller général à la suite des modifications apportées par le Gouvernement de Vichy au régime des assemblées locales. Il s'affilia au réseau de résistance Libération-Nord.

Après la Libération, il renouça à la vie politique et est actuellement administrateur de presse (1).

ALLOMBERT (FRANCSIQUE), né le 11 mars 1860 à Cerdon (Ain), mort le 17 octobre 1903 à Bourg-en-Bresse (Ain).

Député de l'Ain de 1898 à 1902.

Francisque Allombert fit ses études classiques au lycée de Bourg-en-Bresse, puis son droit à la Faculté de Lyon.

Se destinant au journalisme, il se rendit à Paris où il entra en 1882 à l'*Electeur républicain* puis au *Radical* auquel il collabora régulièrement.

Franc-maçon depuis 1883, et attiré par la politique, il réintégra son pays natal dans le but de s'occuper activement des affaires publiques.

Il s'installa à Bourg en 1893, se fit admettre à la loge l'*« Amitié fraternelle »* et fonda un journal *Le Courrier de l'Ain* qui lui fut un précieux auxiliaire pour préparer sa candidature aux élections législatives.

Cette occasion lui fut offerte lorsque mourut, le 6 septembre 1898, M. Carrier, Député de Nantua. Il se présenta à l'élection partielle des 23 et 30 octobre 1898 et fut élu au scrutin de ballottage, battant M. Philippon qui s'était classé en tête au premier tour.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, sa santé déclinante ne lui permit pas de jouer le rôle important auquel il se destinait. Il n'eut l'occasion de parler qu'une seule fois, en 1902, sur les propositions de loi tendant à rétablir le scrutin de liste.

Il ne se représenta pas en 1902 et essaya, pour rétablir sa santé, le climat de la Côte d'Azur où il passa l'hiver 1902-1903. Il n'obtint pas le résultat espéré et revint mourir à Bourg-en-Bresse le 17 octobre 1903. Il avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 14 juillet précédent.

Il avait publié quelques romans : *Amant de sa femme* (1886) ; *Colibri* et

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

Dette d'une morte qui parurent en feuilleton au *Petit Parisien* en 1889 et 1890 ; *Sous l'épave* (1902) ; un drame historique ; *Thémidor* et quelques chroniques à la *Nouvelle Presse* et au *Figaro Littéraire*. Ses œuvres inédites furent publiées à Bourg en 1904 sous le titre : *Francisque Allombert, quelques pages*.

Son buste fut inauguré à Cerdon le 19 août 1906.

ALPHONSE-RIVIÈRE (LÉON, CHARLES), né à Villiers (Loir-et-Cher), le 31 juillet 1855, mort à Paris le 8 septembre 1920.

Député du Loir-et-Cher de 1910 à 1914.

Propriétaire et commissionnaire en vins, Alphonse-Rivière a débuté dans la politique comme conseiller d'arrondissement, conseiller général et délégué cantonal.

Il fut élu Député de la circonscription de Vendôme aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin, battant Pierre Berger, Député sortant radical.

Inscrit au groupe républicain-socialiste, il fut membre de la Commission des postes, télégraphes, téléphones et auteur d'une proposition de loi tendant à la construction d'un palais de l'agriculture, des sports et des expositions.

Aux élections générales de 1914, il fut battu à son tour par Pierre Berger. Il ne se représenta pas à celles de 1919 et mourut à Paris l'année suivante.

ALSACE (THIERRY, ARNO, LAURENT, BAUDOIN, PRINCE D'HÉNIN, COMTE D'), né à La Haye (Pays-Bas) le 5 août 1853, mort à Paris le 24 février 1934.

Député des Vosges de 1894 à 1909.

Sénateur des Vosges de 1909 à 1934.

Le Comte d'Alsace commença sa carrière dans l'armée en s'engageant, alors qu'il n'avait que 20 ans, dans la cavalerie de l'Armée d'Afrique. Il fit campagne pendant dix ans soit dans le Sud algérien, soit dans le Sud tunisien. Sa vocation de soldat et le sentiment qu'il avait du devoir lui valurent bientôt ses galons d'officier et le général de Galliffet l'ayant remarqué, l'appela auprès de lui comme officier d'ordonnance.

Mais le désir qu'il avait de gérer lui-même l'important domaine qu'il possédait près de Neuchâteau l'amena à démissionner de l'armée. La politique l'attira et il se fit élire conseiller municipal puis maire de Frébecourt. Il devait administrer cette commune pendant trentre-treize ans. Il devint également conseiller général des Vosges, et le resta pendant quarante-deux ans.

Le siège de Député de la circonscription de Neuchâteau étant devenu vacant le 25 février 1894 par suite de l'élection au Sénat de M. Frogier de Ponlevoy, le Comte d'Alsace qui avait été battu par ce dernier aux élections générales du 20 août 1893, se représenta aux élections partielles du 20 mai 1894 et fut élu au 2^e tour de scrutin par 7.359 voix contre

6.009 à M. Bossu. Inscrit au groupe des Républicains, son activité se borna durant cette législature à une demande de crédit extraordinaire en faveur des agriculteurs victimes de la grêle dans certains cantons du département des Vosges (1897) ; et à poser au Ministre de la Guerre une question sur la publication de deux lettres émanant de la famille Dreyfus accusant un officier de l'armée d'être le véritable coupable (1897).

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898 au 1^{er} tour de scrutin, par la même circonscription, par 10.331 voix contre 4.337 à M. Merklen, il s'occupa des pensions proportionnelles des sous-officiers, caporaux et soldats rengagés et commissionnés, et demanda des décorations supplémentaires en faveur des membres de la mission Foureau-Lamy (1900) et de la mission Gentil (mission du Tchad) (1901).

Aux élections générales du 27 avril 1902 ses électeurs lui renouvelèrent son mandat au 1^{er} tour de scrutin par 10.091 voix contre 116 à son concurrent M. Schneider. Il demanda une aide en faveur des victimes des orages survenus dans la région de Neuchâteau et fit part à la Chambre de l'intérêt qu'il attachait à l'organisation défensive de notre frontière, et au recrutement de l'armée (1905).

Aux élections générales du 6 mai 1906, il fut réélu au 1^{er} tour de scrutin par 8.046 voix contre 4.483 à M. Bossu et attira l'attention du Gouvernement sur les modifications apportées à la tenue de la cavalerie (1906), et sur l'amélioration du service de la maréchalerie (1907).

Au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1909, il fit acte de candidature dans les Vosges en remplacement de M. Frogier de Ponlevoy qui ne se représentait pas. Il fut élu par 511 voix sur 1.002 votants et donna sa démission de Député le 25 janvier 1909.

Ses principales interventions à la Haute Assemblée eurent pour objet : l'attribution d'une médaille commémorative aux militaires et aux fonctionnaires civils qui ont pris part aux opérations effectuées au Maroc (1909) ; le budget de la Guerre (1910 et 1911) ; le recrutement de l'armée et la durée du service militaire (1913).

Lorsqu'éclata la guerre de 1914, il reprit à 60 ans du service comme chef d'escadron et obtint au bout d'un an d'être envoyé sur le front, à l'Etat-Major d'un corps d'armée. Il en revint avec la Croix de Guerre.

Réélu Sénateur des Vosges élections du 31 janvier 1920 par 545 voix sur 1.006 votants et du 9 janvier 1927, par 641 voix sur 1.063 votants, il continua de s'intéresser à toutes les questions d'ordre militaire, notamment au recrutement de l'armée (1923) ; au recensement des véhicules automobiles (1928).

Il est mort le 24 février 1934 en cours de mandat, enlevé en quelques jours par une pneumonie ; il avait 80 ans. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 26 février 1934 par M. Jules Jeanneney, Président du Sénat.

Le Comte d'Alsace était Officier de la Légion d'Honneur.

ALTORFFER (CHARLES), né le 30 janvier 1881 à Woerth-sur-Sauer (Bas-Rhin).

Député du Bas-Rhin de 1919 à 1928.

De vieille souche alsacienne, Charles Altorffer fait ses études classiques au lycée de Haguenau, celles de théologie et de philologie à Strasbourg, Berlin et Paris. Mais, tenté de suivre l'exemple de son ami devenu le célèbre docteur Schweitzer, médecin missionnaire à Lambaréné, il suit d'abord à Berlin des cours d'anatomie, mais abandonne les études médicales pour mener à bien celles d'infirmier; il se forme, en même temps, à la pratique des questions agricoles dans le but de joindre un pays lointain. C'est cependant en Alsace qu'il va exercer son apostolat : en 1907, il est nommé pasteur dans le gros bourg de Lembach. Là, il continue à s'intéresser à l'agriculture et organise des champs d'essais pour expérimenter engrais et semences. Dans le domaine social il déploie également une grande activité. Promoteur dans le Nord de l'Alsace de Caisses d'épargne et de Caisses de crédit agricole, il crée aussi des garderies d'enfants, des centres d'infirmières, des bibliothèques populaires, des cours du soir pour adultes. Il se fait également connaître par des publications diverses : études historiques, nouvelles, romans alsaciens. Demeuré dans son village pendant la guerre de 1914-1918, il peut, grâce aux connaissances médicales qu'il avait acquises, assister l'unique médecin dont disposait alors la région. En 1916, à la demande du Ministre allemand de l'Agriculture, il assure le sauvetage des restes de la race bovine des Hautes-Vosges, décimée sur la ligne de feu : 300 veaux sont sauvés et élevés sous sa direction.

Aussitôt après l'armistice de 1918, il est chargé des services des réfugiés du Haut-Rhin.

Peu enclin à embrasser une carrière politique, il accepte cependant de prêter son nom à la liste du bloc national dans le Bas-Rhin, à la condition de figurer à la neuvième et dernière place. Mais, contrairement à toute attente, la liste est éeue en entier; c'est ainsi que, malgré lui, Charles Altorffer devient Député de la III^e République, aux élections générales du 16 novembre 1919.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique; il est membre de la Commission des assurances et de la prévoyance sociales ainsi que de la Commission du travail, mais c'est naturellement surtout à la Commission d'Alsace-Lorraine qu'il déploiera son activité. Ses compétences très étendues lui permettent d'aborder des aspects très divers des problèmes si délicats posés par le retour de sa province natale à la France. Il est le rapporteur tout désigné de très nombreux projets de loi portant application ou adaptation de la législation française à l'Alsace-Lorraine, notamment dans les domaines suivants : législation fiscale et sociale, législation des pensions, régime de l'alcool, réglementation minière, protection des enfants du premier âge, émigration.

Ses interventions à la tribune reflètent les mêmes préoccupations.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est présenté septième sur la liste du bloc républicain national. Sa solide réputation lui vaut cependant d'être réélu en tête de tous les candidats avec 66.780 voix sur 147.963 suffrages exprimés.

Toujours membre de la Commission d'Alsace-Lorraine durant la 13^e législature, il devient également à la Chambre un spécialiste des questions douanières. S'il est toujours rapporteur des textes, devenus plus rares, intéressant sa province (régime administratif des départements alsaciens et lorrains, problèmes posés par le pétrole de Pêchebron), il est désormais le rapporteur attitré de la Commission des douanes; à ce titre notamment, il participe à l'élaboration de l'importante loi de 1928 sur le régime des produits pétroliers, point de départ du développement en France de l'industrie de raffinage.

Pendant cette période, il est également membre de la Commission de l'enseignement.

Aux élections de 1928, marquées par le retour au scrutin uninominal, il est candidat dans la circonscription de Saverne. Arrivé en tête au premier tour de scrutin, il est cependant battu au deuxième tour par le candidat à tendance autonomiste M. Dahlet, qui l'emporte par 10.957 voix contre 9.228 à lui-même.

Nommé le 1^{er} juin 1929, Directeur des cultes à la Direction générale d'Alsace et Lorraine à Strasbourg, M. Altorffer ne sera désormais plus candidat aux élections législatives. En 1942, replié à Périgueux avec sa direction, il est nommé es-qualités délégué du Gouvernement à la Commission d'armistice. Rentré à Strasbourg le 6 décembre 1944, il y reprend ses fonctions de directeur des cultes qu'il exercera jusqu'en 1947. Nommé directeur honoraire du Ministère de l'Intérieur, il ne quitte les cadres de l'administration que pour reprendre un mandat électif : entré au Conseil municipal de Strasbourg en 1947, réélu en 1953, il succède enfin le 29 octobre 1955, à la tête de la municipalité de la grande ville alsacienne, à son ami M. Charles Frey, décédé.

ALYPE (LOUIS, MARIE) dit **PIERRE-ALYPE** (né le 24 février 1846 à Saint-André (Réunion), mort à Marseille le 10 février 1906.

Député de l'Inde française de 1881 à 1898.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans **ROBERT** et **COUGNY**, *Dictionnaire des Parlements*, t. IV, p. 626).

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889 au 1^{er} tour de scrutin par 25.983 voix contre 829 à M. Textor de Ravisi, et également au premier tour à celles du 20 août 1893. La Chambre valida son élection contestée par son concurrent, M. Blaysen.

Il intervint spécialement dans les questions intéressant les colonies, interpella le Gouvernement en 1890 sur l'expédition du Dahomey, en 1894, sur l'expédition de

Madagascar, demanda le rétablissement du tribunal de Chandernagor (1893), s'intéressa aux agissements des Italiens en Abyssinie (1895) et à la question d'Égypte (1896).

Il fut l'objet de violentes attaques personnelles de la part du journaliste Louis Henriques-Duluc et aux élections générales de 1898 celui-ci fut élu par 31.775 voix, Alype n'en obtenant que 9.

Alype s'appropriait à aller soutenir sa candidature à une élection sénatoriale partielle à la Réunion quand il mourut à Marseille le 10 février 1906.

Il appartenait au groupe de la gauche radicale, et était l'auteur des publications suivantes : *La détaxe de distance et le projet de loi du Gouvernement sur les sucres* (1880) ; *La sucrerie coloniale devant les Chambres* (1881) ; *La vérité au peuple de Martinique* ; *Nouvelles vérités* (1879).

AMAGAT (LOUIS, AMANT), né à Saint-Flour (Cantal) le 13 juillet 1847, mort à Saint-Flour le 4 juillet 1890.

Député du Cantal de 1882 à 1890.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 49).

Il fut réélu Député de Saint-Flour aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au 2^e tour de scrutin, par 5.977 voix contre 4.875 à son concurrent M. Chanson de nuance républicaine. Il prit part à la discussion d'un projet de crédits collectifs à la fin de l'année 1889, puis se fit mettre en congé pour raisons de santé. Il mourut quelques mois après, à Saint-Flour, sa ville natale. Parmi ses publications, on trouve : sa thèse de doctorat sur les *Différentes voies d'absorption des médicaments* (1873) ; *Recherches expérimentales sur l'antagonisme en thérapeutique* (sans date) ; *Caractères généraux et différentiels des animaux et des végétaux inférieurs* (1882) ; *les Finances françaises sous l'Assemblée Nationale et les Chambres républicaines* qui se divise en deux parties : *les Emprunts et la rançon de 1871* (1888) et *La gestion conservatrice et la gestion républicaine jusqu'aux conventions 1872-1883* (1889). Il publia en outre dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mai 1884 une violent article prenant à partie Gambetta dans sa personne et dans sa politique.

AMAT (HENRI), né à Marseille le 20 août 1813, mort à Marseille le 31 mai 1891.

Représentant à l'Assemblée Nationale en 1871, Député des Bouches-du-Rhône de 1878 à 1881.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 52.)

Il se retira de la vie publique en 1881. Il fut le créateur à Marseille des premières bibliothèques populaires et du *Physiorama* qu'il fit installer sur la place

de la Bourse où il figura pendant plusieurs années et dont il publia une description. Il mourut dans cette ville le 31 mai 1891.

AMAT (JEAN-BAPTISTE), né le 14 juin 1877 à Layrac-sur-Tarn (Haute-Garonne), mort le 9 août 1961 à Bessières (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1928 à 1936.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1936 à 1941.

Issu d'une vieille famille de propriétaires terriens, Jean-Baptiste Amat fit ses études secondaires et supérieures à Toulouse. Inscrit à la Faculté de médecine de cette ville, il fut très vite un des animateurs de la jeunesse radicale. Docteur en médecine, il vint s'installer à Bessières dans cette belle vallée du Tarn dont les horizons lui étaient familiers depuis l'enfance. Ayant une profonde connaissance des milieux ruraux et des questions agricoles, il devint rapidement maire de Bessières, conseiller d'arrondissement de Montastruc, puis président du conseil d'arrondissement de Toulouse. Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il fut élu Député de la 3^e circonscription de Toulouse au 2^e tour de scrutin par 6.713 voix contre 5.243 à M. Bellet.

Membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, il fit partie de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission de l'hygiène. Il rapporta la proposition de loi de M. Bussat tendant à renforcer les moyens de lutte contre la tuberculose (1929), le projet de loi tendant à modifier la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux et insalubres, la proposition de loi de M. Raoul Brandon tendant à accorder le secours de chômage aux artisans, ouvriers et employés qui ne se livrent pas à un travail permanent (1931) et la proposition de loi de M. Xavier Vaillat relative à l'institution d'un ordre des pharmaciens (1932). Il déposa plusieurs propositions de loi tendant à faire bénéficier de l'aide de l'Etat les cultivateurs de la Haute-Garonne victimes des intempéries et il s'attacha tout particulièrement à l'équipement des campagnes et à la réalisation des travaux d'adduction d'eau et d'électrification. Il participa également à la discussion du projet de loi relatif au commerce des blés (1929, 1931) et du projet de loi concernant la viticulture et le commerce des vins (1931).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il fut réélu Député au 2^e tour de scrutin à la très forte majorité de 8.333 voix contre 223 à M. Anglas. Membre, puis président de la Commission de l'agriculture, membre de la Commission des P. T. T. et de celle de l'hygiène, il déposa diverses propositions de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs victimes des orages de juin 1932 et des inondations de mars 1935, une proposition de loi concernant la protection des

pêches fluviales (1933), une proposition de loi relative à l'avancement de certains agents des P. T. T. (1933) et une proposition de loi comportant limitation des pharmacies, statut de la propharmacie et interdiction du colportage des médicaments (1934). Il présenta un nouveau rapport sur la proposition de M. Xavier Vallat tendant à instituer un Ordre des pharmaciens (1933).

Vice-Président du groupe parlementaire de défense paysanne, vice-président de la Commission d'agriculture du parti radical-socialiste, ses interventions sont fréquentes dans les débats agricoles. Lors du vote du collectif budgétaire de 1932, il intervient en faveur des agriculteurs dont les récoltes ont subi des dommages par suite des calamités atmosphériques. Il participe à la discussion des projets concernant l'assainissement du marché du blé (1933 et 1934), la viticulture et le commerce des vins (1933) et du projet de budget des Travaux publics pour 1933 au sujet de diverses questions de voirie. Membre de la Commission chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934, il en établit un des rapports.

Aux élections législatives du 3 mai 1936, il est battu au second tour par 5.159 voix contre 5.724 au docteur David. Il reprend alors l'exercice de sa profession de médecin, pour peu de temps du reste, puisqu'il est élu Sénateur le 27 septembre 1936 — en remplacement de M. Rouart, Sénateur radical-socialiste, décédé — au 1^{er} tour de scrutin par 480 voix contre 313 à M. Labatut, socialiste S. F. I. O. Membre de la Commission du commerce il rapporte les projets concernant le personnel de la radio (1937) et le salaire des ouvriers à domicile (1938), puis en 1939 la proposition de M. René Coty et plusieurs de ses collègues tendant à rendre effectif le contrôle du Parlement sur les émissions politiques de la radio d'Etat.

Depuis 1941 le docteur Amat n'a plus exercé de mandat parlementaire, mais il continua de prendre part activement aux travaux de la Fédération radicale-socialiste du Sud-Ouest (1).

AMBROSINI (TOUSSAINT), né le 5 janvier 1880 à Marseille, mort le 14 janvier 1946 à Marseille.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1930 à 1936.*

Toussaint Ambrosini, conseiller général des Bouches-du-Rhône, se présenta à l'élection législative partielle du 26 octobre 1930 dans la deuxième circonscription de Marseille au siège laissé vacant par le décès de M. Bernard Cadenat.

Élu au second tour de scrutin par 4.886 voix contre 2.933 à M. Grisoli, il fut membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales.

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

Réélu dans la même circonscription par 7.276 voix contre 2.502 à M. Mouton, au deuxième tour de scrutin des élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il fit partie de la Commission de la marine marchande et de la Commission de la marine militaire.

Il était inscrit au groupe socialiste. Il fut battu par M. Cristofol aux élections générales du 3 mai 1936.

AMÉDÉE-VIDAL (Aveyron). — Voy. VIDAL (AMÉDÉE).

AMELINE (OLIVIER-FRANÇOIS), né à Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine) le 16 août 1862, mort à Saint-Malo le 8 juillet 1935.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1924 à 1928.

Fils de cultivateur de Saint-Coulomb, négociant et industriel à Saint-Malo, travaillant surtout pour l'exportation, Olivier, François Ameline était juge au tribunal de commerce et vice-président de la Chambre de commerce de cette ville, Président du syndicat des négociants en grains, engrais et tous produits du sol du département d'Ille-et-Vilaine, conseiller du commerce extérieur, président de l'Union des exportateurs et administrateur de la Banque de France. Il lança à Saint-Malo le commerce des pommes de terre nouvelles et fut un des créateurs du marché de Rocabey.

Il fut élu Député d'Ille-et-Vilaine aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste modérée, « d'Union républicaine et de concorde nationale », qui enleva les huit sièges du département. Lui-même obtint 64.969 voix dépassant la majorité absolue des suffrages exprimés, qui était de 60.952 voix.

Comme sa profession et sa province l'y incitaient, il participa aux travaux de la Commission du commerce et de l'industrie et de celle de la marine marchande, et il prit part à la discussion du projet de loi concernant l'approvisionnement en blé, farine et pain (1926).

Il appartenait au groupe de l'Union républicaine démocratique.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal.

AMET (CAMILLE), né à Jarménil (Vosges) le 28 septembre 1870, mort à Remiremont (Vosges) le 12 mars 1934.

Député des Vosges de 1924 à 1934.

Fils d'un exploitant agricole de Jarménil, Camille Amet fit ses études secondaires au collège de Remiremont, puis ayant fait son droit s'inscrivit au barreau de cette ville. Il menait de front les deux carrières d'agriculteur et d'avocat, gérant d'une part l'exploitation paternelle dans son village natal et plaidant au barreau de Remiremont. Mais très tôt la politique l'attira. N'était-il

pas le neveu par alliance de Jules Méline qui fut Député des Vosges dès 1876 ?

Il entra au conseil municipal de Remiremont en 1900 et y demeura jusqu'en 1925. Il était élu entre temps conseiller général, mandat qu'il ne cessa d'exercer à partir de 1919.

Durant la première guerre mondiale il servit à l'état-major de la 47^e division de chasseurs alpins (1915), puis de la III^e armée, (1918), fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur et décoré des Croix de guerre française et italienne.

C'est aux élections générales du 11 mai 1924 qu'il fut élu Député des Vosges. La liste modérée dont il faisait partie, dite « d'Union républicaine et nationale », enleva cinq sièges, les deux derniers sièges revenant à un membre de la gauche radicale et à un membre du parti radical et radical-socialiste. Lui-même fut proclamé à la plus forte moyenne, ayant obtenu 33 439 voix pour une majorité absolue des suffrages exprimés de 43.967 voix. Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales des 22 avril 1928 et 1^{er} mai 1932 comme représentant de la circonscription de Remiremont avec, par rapport à son adversaire le plus favorisé, respectivement 11.892 voix contre 2 763, et 10.464 voix contre 4 421.

Il fut membre de plusieurs Commissions, notamment celle de l'agriculture, dont il fut l'un des vice-présidents, celle d'Alsace-Lorraine, et celle de l'aéronautique. Ses interventions en séance publique furent peu nombreuses, mais toujours marquées par le souci de défendre les populations vosgiennes qu'il représentait.

En particulier il s'attacha avec ténacité à la réalisation des percées des Vosges, depuis longtemps souhaitées par les habitants des deux versants, alsaciens et lorrains (1923, 1929, 1931). La construction des lignes de Saint-Maurice—Bussang à Wesserling et de Cornimont-la-Bresse à Metzeral doit beaucoup à son action (1928, 1929, 1931). De même il appuya toutes les initiatives locales destinées à encourager l'industrie touristique d'une région favorisée à cet égard par la nature. Pour ce faire, il seconda les syndicats d'initiative et les sociétés de tourisme, comme le Club vosgien, et obtint l'aide de l'Etat pour la modernisation et le développement des stations thermales de Plombières et de Bussang.

Sur le plan extra-parlementaire, Camille Amet appartenait au bureau de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Remiremont et au Conseil d'administration de la Caisse nationale du crédit agricole depuis 1928, et il participait activement aux réunions de la Société d'agriculture « Jules-Méline ». Il était en outre conseil juridique de l'« Union nationale des combattants ».

Il était inscrit au groupe des républicains de gauche.

Atteint d'un mal inexorable il mourut au cours de son troisième mandat et son éloge funèbre fut prononcé au Palais-Bourbon le 15 mars 1934 par le Président Fernand Bouisson, qui rendit hommage à son bon sens, à sa franchise et à sa droiture.

AMIARD (LOUIS, EUGÈNE), né à Paris (4^e) le 4 avril 1872, mort à Paris (16^e) le 8 juin 1935.

Député de Seine-et-Oise de 1909 à 1919
Sénateur de Seine-et-Oise
de 1927 à 1935.

Issu d'un vieille famille bourgeoise de l'Île-de-France, Louis Amiard fit ses études de droit qu'il termina avec le diplôme de docteur. A la tête d'une industrie dont l'agriculture fournissait les débouchés, il étudia tous les aspects de la production et du commerce.

Il fut élu tout jeune encore, maire de Neuilly-sur-Marne que ses parents avaient administrée avant lui, puis conseiller général du Raincy.

En 1909, une élection partielle eut lieu dans la 2^e circonscription de Pontoise pour pourvoir au remplacement de M. Aimond, Député, qui venait d'être élu Sénateur. Louis Amiard emporta ce siège au 2^e tour de scrutin, le 21 mars 1909, battant M. Leredu.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il s'intéressa aux facteurs suburbains de Seine-et-Oise, aux sous-agents techniques des poudreries nationales, et au personnel ouvrier du laboratoire central de la Marine (1910).

Il fut réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin et se fit encore le défenseur des ouvriers du laboratoire central de la Marine (1911 et 1914) et des facteurs suburbains de Seine-et-Oise (1911); il plaida en faveur de la création d'ingénieurs et d'agents techniques des poudres (1913).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au 2^e tour de scrutin, il fut nommé vice-président de la Commission des P. T. T., et fut à ce titre l'initiateur en France des chèques postaux (1916); il essaya également d'améliorer les taxes postales (1916), les postes téléphoniques supplémentaires (1917) et les tarifs des grands réseaux de chemins de fer (1917).

Le scrutin de liste lui fut défavorable en 1919, la liste d'union des gauches à laquelle il appartenait n'ayant eu aucun élu.

Il regagna ses assemblées locales et fut élu en 1923 Président du conseil général de Seine-et-Oise; il le resta jusqu'à sa mort.

Il entra au Sénat le 11 février 1926, au siège laissé vacant par M. Hugues Le Roux, décédé, et fut réélu au renouvellement normal du 9 janvier 1927.

Membre des Commissions des affaires étrangères et du commerce, il devint président de celle-ci en 1933. Ses interventions très variées eurent trait, pour la plupart, à l'organisation de la périphérie de Paris; habitations à loyer modéré (1931); aménagement de la région parisienne (1932, 1934). Il était d'ailleurs depuis 1934 membre du Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne.

Sa santé, devenue précaire, inquiéta longtemps son entourage qui essayait de

conjuré le mal dont il était atteint. Il mourut le 8 juin 1935 en cours de mandat. M. Jules Jeanneney, Président du Sénat, prononça son éloge funèbre à la séance du même jour.

AMIC (JEAN), né le 30 juillet 1864 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 10 février 1926 à Paris.

*Sénateur des Alpes-Maritimes
de 1911 à 1926.*

Jean Amic, industriel et négociant, entra dans la vie politique en 1904 en se faisant élire conseiller général des Alpes-Maritimes. La sûreté de son jugement, la bonne grâce qu'il apportait dans ses rapports avec ses compatriotes, lui valurent d'être élu Sénateur à l'élection partielle du 30 juillet 1911, en remplacement de Maurice Rouvier décédé le 7 juin 1911. Il fut réélu en 1912 et en 1921.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fut membre des Commissions des finances, de la marine, de l'armée, du commerce et de l'industrie. Il fut élu Secrétaire du Sénat en 1915 et le resta jusqu'en 1919.

Il prit part en 1914 à la discussion d'un projet de loi ouvrant au Ministre des Finances des crédits additionnels pour l'aménagement de nouveaux ateliers à l'Imprimerie nationale, projet dont il était le rapporteur.

Président du Comité français des expositions, il rapporta en 1919 un projet de loi adopté par la Chambre des Députés, relatif aux récompenses à décerner dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur à l'occasion des expositions de Lyon, San Francisco, Casablanca et San Diego.

Esprit ingénieux, il fut l'inventeur des vernis pour avions qui rendirent des services appréciés au cours de la guerre 1914-1918.

Il mourut en cours de mandat, et son éloge funèbre fut prononcé à la tribune du Sénat par le Président de Selves à la séance du 12 février 1926.

Il était Officier de la Légion d'Honneur.

AMIDIEU DU CLOS (PIERRE, ANTOINE, MARIE), né le 16 septembre 1881 à Longwy (Meurthe-et-Moselle), mort le 30 août 1955 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1928 à 1936.*

Pierre Amidieu du Clos naquit à Longwy le 16 septembre 1881. Sa famille paternelle originaire d'Italie — les Amédée de Florence (qui comptaient parmi leurs membres le fondateur de l'Ordre des Servites de Marie — était venue en France avec Marie de Médicis, puis avait émigré à Saint-Domingue au XVIII^e siècle. Chassés par la révolution de 1790, les membres de cette famille revinrent en France. L'un d'entre eux épousa Bénigne, marquise de Fontaines et fonda la branche française de la famille. Par sa

mère, Pierre Amidieu du Clos était apparenté à une famille de maîtres de forges.

Il fit ses études à Reims, chez les Jésuites. Il voulut d'abord être avocat mais à la demande de sa famille, propriétaire des Forges du bassin de Briey, il fit de brillantes études d'ingénieur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. Il s'établit à Longwy où il devint Maître de Forges. En 1907, il épousa Marquerite de Fesquet, issue d'une ancienne famille montpelliéraine. En 1924 il devint maire de Longwy et vice-président de l'Union des maires.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 il fut élu, au deuxième tour de scrutin Député de la 1^{re} circonscription de Briey (Meurthe-et-Moselle); M. de Wendel était le représentant de la seconde. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et démocratique. Membre de la Commission d'Alsace-Lorraine, de la Commission des douanes et des conventions commerciales et de la Commission des régions libérées, il prit une part très active aux travaux parlementaires. Il déposa de nombreuses propositions de loi notamment sur : les habitations à bon marché (1928, 1930, 1931); les loyers (1929); les dommages de guerre (1930); les problèmes frontaliers (1931); les importations (1932). Il présenta plusieurs rapports en particulier sur les questions douanières (1929, 1932) et les importations (1931). Il intervint fréquemment en séance publique sur les sujets qui lui tenaient à cœur notamment : la crise du logement (1928, 1932); les loyers (1929, 1930); la défense des frontières (1931); la main-d'œuvre nationale (1931). Chaque année il participa aux discussions sur le projet de budget général pour l'année suivante.

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 au 2^e tour de scrutin il s'inscrivit au groupe des Indépendants d'action économique, sociale et paysanne. Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission des régions libérées, de la Commission de l'armée et de la Commission du travail, son activité parlementaire prit encore plus d'importance.

Il ne déposa pas moins de 31 propositions de loi, notamment : sur la retraite des mineurs (1932); les impôts en Alsace-Lorraine (1933); la main-d'œuvre étrangère (1934); les problèmes frontaliers (1934); les anciens combattants (1935). Il déposa plusieurs rapports notamment sur les problèmes douaniers. Il participa aux discussions sur chaque projet de budget général annuel, intervenant sur de nombreux chapitres (Santé publique, Travaux publics, Régions libérées, Travail, Beaux-Arts, Agriculture, Enseignement, Commerce et Industrie). Il intervint au cours de nombreux débats concernant notamment : le redressement budgétaire (1933, 1934); le marché du blé (1934); la défense du franc (1935); les groupes de combat et milices privées (1936); la création d'une Caisse de pensions (1936). Il déposa neuf demandes d'interpellation du Gouvernement au sujet : des libertés communales (1933); la situation du corps enseignant (1934); les compagnies de

chemins de fer (1934) ; les scandales (1934) les traités sur la main-d'œuvre étrangère (1934) ; les sanctions prises contre un inspecteur de police chargé d'arrêter un député (1935) ; les permissions agricoles (1935) ; la culture (1936).

Aux élections générales de 1936 il fut battu au premier tour de scrutin par M^r Georges Izard, candidat de la Gauche indépendante. Il avait été maire de Longwy de 1924 à 1929 puis de 1935 à 1939.

Pendant la guerre de 1939 il reprit du service actif et fut nommé colonel.

Il mourut à Nice le 30 août 1955. Il était Officier de la Légion d'Honneur, membre de l'Ordre de Léopold de Belgique et Croix de Guerre 1914-1918.

AMIOT (URBAIN, HENRI), né à Vineuil (Loir-et-Cher), le 2 août 1871, mort à Vineuil le 7 juin 1929.

*Député du Loir-et-Cher
de 1928 à 1929.*

Fils de viticulteur, viticulteur lui-même, Henri Amiot s'attacha au développement de la viticulture de sa région, le Blésois.

Conseiller général du Loir-et-Cher en 1913, puis membre de l'Office départemental agricole, il s'acquit une réputation d'homme droit et dévoué qui lui valut d'être choisi comme Député par les électeurs de la 1^{re} circonscription de Blois lors des élections générales des 22 et 28 avril 1928 au 2^e tour de scrutin. Il avait alors 57 ans. Membre de la Commission du commerce et de celle des boissons, sa carrière parlementaire fut, hélas, très courte puisqu'il mourut l'année suivante au lieu même qui l'avait vu naître, le domaine de la Feuillarde dans la commune de Vineuil.

Le Président Fernand Bouisson prononça son éloge funèbre à la Chambre des Députés à la séance du 11 juin 1929.

Il était inscrit au groupe radical-socialiste.

AMODRU (LAURENT), né à Saint-Vallier (Drôme) le 9 octobre 1849, mort à Chamarande (Seine-et-Oise) le 27 avril 1930.

*Député de Seine-et-Oise de 1893 à 1910.
et de 1914 à 1928.*

Après avoir terminé ses études secondaires, Laurent Amodru s'inscrivit à la Faculté de Médecine de Paris où il réussit brillamment. Candidat à l'internat des hôpitaux, il fut reçu parmi les premiers et sa thèse de doctorat en médecine remporta la médaille d'argent. Il se spécialisa aussitôt dans l'étude de la législation médicale.

Propriétaire du château de Chamarande, il posa sa candidature au conseil municipal de cette commune. Fut élu, en devint maire en 1888 et le demeura jusqu'à sa mort. En 1886 il se fit élire conseiller général du canton de la Ferté-Alais qui lui renouvela son mandat régulièrement. Par deux fois ses collègues

lui donnèrent la présidence de l'assemblée départementale, de 1904 à 1908 et de 1920 à 1922. Il se préoccupa plus particulièrement du sort des malades et blessés nécessitant des communes dépourvues d'hôpitaux en 1892, et fit adopter en 1901 un projet d'assistance à la maternité en Seine-et-Oise.

Aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, il fut élu Député de la circonscription d'Etampes au 2^e tour de scrutin, par 5.099 voix contre 4.423 à M. Amédée Dufaure, Député sortant, fils de l'ancien Garde des Sceaux. Il se fit remarquer à la Chambre par diverses interventions concernant notamment : l'assainissement de Paris et de la Seine (1894) ; les modifications à apporter au régime fiscal des successions, donations et mutations (1895) ; la cession à la Compagnie de P. O., d'immeubles domaniaux pour l'édification d'une nouvelle gare (1897).

Réélu par la même circonscription aux élections générales du 8 mai 1898 au 1^{er} tour de scrutin par 5.775 voix contre 3.069 à M. Amédée Dufaure, il demanda en 1900 le doublement des voies de chemin de fer entre Brétigny et Etampes, et exposa en 1901 les mesures qui selon lui devaient être prises pour lutter contre la tuberculose.

Ses électeurs lui renouvelèrent une confiance accrue en le renvoyant siéger à la Chambre aux élections générales du 27 avril 1902 au 1^{er} tour de scrutin par 7.745 voix contre 1.784 à M. Giot.

Il prit part à la discussion : du budget de 1903 en signalant à l'Assemblée la situation des ouvriers de la poudrerie du Bouchet, et du budget de 1906 en s'intéressant à la taxe sur les bicyclettes.

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au 1^{er} tour de scrutin par 6.528 voix contre 3.863 à M. Hubbard. Les arrondissements de Corbeil et d'Etampes ayant été ravagés par des orages de grêle en 1908, il demanda un crédit de 1.200.000 francs pour indemniser les victimes.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1910 et son siège revint à M. François Carnot.

Mais aux élections générales du 26 avril 1914 il fit à nouveau acte de candidature dans son ancienne circonscription et fut élu au 1^{er} tour de scrutin par 5.848 voix contre 3.500 à M. Dufour. Pendant la guerre de 1914-1918 il fut mobilisé comme médecin-major de 1^{re} classe et prit la direction des hôpitaux auxiliaires de Paris et des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Il créa en outre dans cette même région un nombre considérable de formations sanitaires qui purent recevoir pendant les hostilités près de 110.000 blessés ou malades militaires. Pendant cette période il intervint à la Chambre sur l'interdiction de l'absinthe (1915).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 (scrutin de liste), il fut élu par le département de Seine-et-Oise à la majorité absolue sur la liste républicaine d'union nationale démocratique qui obtint 87.621 voix, et revint à la Chambre aux élections générales du 11 mai 1924, cette même liste ayant obtenu la majorité absolue de 78.400 voix.

Durant ces deux dernières législatures, il fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928 et mourut le 27 avril 1930 dans sa propriété de Chamarrande.

Il avait épousé Mme Aristide Boncicaut veuve du fils du fondateur des magasins du Bon Marché.

Il avait publié en 1879 un ouvrage de médecine sur *La transsudation des liquides à travers les membranes séreuses*.

ANATOLE - MANCEAU (Maine-et-Loire). — Voy. **MANCEAU** (ANATOLE).

ANCEL (DANIEL, EDOUARD, JULES), né au Havre le 16 octobre 1812, mort le 16 septembre 1905 au château de Gonfreville-L'Orcher (Seine-Maritime).

Représentant de la Seine-Inférieure à la Législative de 1849.

Député au Corps législatif de 1852 à 1869.

Représentant

à l'Assemblée Nationale de 1871.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1876 à 1890.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 56.)

Son activité fut extrêmement réduite au Sénat durant les années 1889 et 1890.

Il se fit battre au renouvellement partiel de la Haute Assemblée le 4 janvier 1891. Il se retira alors de la vie politique et mourut à Gonfreville-L'Orcher le 16 septembre 1905, à 93 ans.

ANCEL (RAOUL), né le 7 juin 1846 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 5 octobre 1911 à Rouen.

Sénateur de Seine-Inférieure de 1909 à 1911.

Fils du précédent, petit-fils d'armateur, armateur lui-même, installé au Havre, Raoul Ancel fut nommé juge au tribunal de commerce en 1876, et le resta jusqu'en 1887. Il fut également président de la Société d'agriculture de son arrondissement.

Il débuta dans la politique comme maire de Gonfreville-L'Orcher en 1896. En 1901 il fut élu conseiller général du canton de Montvilliers, mandat qu'il remplit jusqu'à sa mort. Le 2 août 1903 il posa sa candidature au Sénat, à une élection partielle pour pouvoir au remplacement de M. Clamagran, décédé. Il échoua, mais son désistement assura l'élection de M. Rispal, candidat progressiste.

Au renouvellement partiel du 3 janvier 1909, sa candidature fut couronnée de succès. Il fut élu avec une forte majorité grâce au désistement du candidat modéré Brindeau qui devait lui succéder en 1912. Siégeant à droite avec d'autres non-inscrits, il prit, dès son admission, une

part active aux débats. On l'entendit parler notamment sur : l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine, la convention commerciale avec le Canada (1909), les retraites ouvrières (1909, 1910 et 1911), l'exploitation du réseau de l'Etat (1910 et 1911).

Lorsqu'il fut question des retraites ouvrières et paysannes, il formula plusieurs réserves, émettant la crainte que la loi ne fût prématurée, les Caisses de secours mutuels n'étant pas prêtes à assurer leur fonctionnement, ce qui se trouva ultérieurement vérifié.

Il mourut subitement au cours d'une séance du conseil général de la Seine-Inférieure, après avoir prononcé un discours sur la seconde ligne de chemin de fer de Paris au Havre et la traversée de la Seine.

Son éloge funèbre fut prononcé par M. Antonin Dubost, Président du Sénat, à la séance de rentrée du 7 novembre 1911.

ANCEL (GEORGES, PIERRE), né au Havre (Seine-Inférieure) le 1^{er} juillet 1870 (1).

Député de la Seine-Inférieure de 1912 à 1928.

Fils du précédent, Georges Ancel appartient à cette même vieille famille d'hommes politiques. Son trisaïeul a été lors de la première révolution et sous le premier empire premier adjoint au maire du Havre. Son bisaïeul, Daniel Ancel était un notable négociant du Havre. Son grand-père Daniel, Edouard, Jules, fut représentant à la Législative de 1849, Député au Corps législatif de 1852, représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 et Sénateur de la Seine-Inférieure de 1876 à 1890. Son père, Raoul, fut Sénateur de la Seine-Inférieure de 1909 à 1911, date de sa mort.

Il était à la tête d'une des plus anciennes maisons de négoce du Havre, autrefois spécialisée dans l'armement et plus tard dans l'importation des produits coloniaux, lorsque ses concitoyens l'élirent maire d'Harfleur et conseiller général de la Seine-Inférieure.

Il se présenta à une élection législative partielle qui eut lieu pour pouvoir au remplacement de M. Brindeau qui venait d'être élu Sénateur à la suite du décès de M. Raoul Ancel son père. Il fut élu Député de la 2^e circonscription du Havre le 17 mars 1912 au premier tour de scrutin.

Principalement attaché à l'étude des questions économiques et financières, il intervint notamment sur : l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New York (1913), et l'amélioration des chemins ruraux (1914).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, il fut nommé par ses collègues Secrétaire de la Chambre, fonctions qu'il conserva de 1916 à 1918. Il s'intéressa à la taxation des denrées de première

(1) Décédé le 30 avril 1960 à Hurtebise (Charente).

nécessité (1916) ; à la visite des exemptés et réformés principalement à ceux appartenant à des familles nombreuses (1917) ; à l'importation de marchandises d'origine ou de provenance étrangère (1917) ; au ravitaillement en charbon de la population civile (1917) ; aux transports maritimes et à la Marine marchande (1918) ; au Traité de Versailles (1918).

Il a appartenu jusqu'à cette époque au groupe des non-inscrits.

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, il se fit inscrire au groupe de l'entente républicaine démocratique. Rapporteur du budget de la Justice, il s'intéressa au sort des greffiers et commissaires-greffiers (1920, 1921 et 1922) et à la suppression de tribunaux de première instance (1920) ; il intervint en outre sur : les importations d'objets ou de marchandises (1920) ; la taxe sur le chiffre d'affaires (1921) ; la législation sur les loyers (1921) ; l'extension des ports maritimes (1921) ; le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924).

Il fut réélu aux élections générales du 11 mai 1924, sur une liste d'union nationale et républicaine. Vice-Président de la Commission des finances, il prit part aux discussions de la loi de finances de l'exercice 1925, et de la loi sur la réforme du régime des taxes successorales, s'intéressant particulièrement à l'impôt sur les opérations des bourses de commerce (1926).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928, et fut remplacé par M. René Coty.

Il s'est retiré à Hurtebise, par Angoulême (Charente).

ANCEL-SEITZ (Prosper), né à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) le 26 juin 1846, mort à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes) le 28 décembre 1930.

Député des Vosges de 1902 à 1906.

Manufacturier aux Granges où il possédait une filature de coton, Ancel-Seitz présidait la Caisse syndicale d'assurances mutuelles des industries textiles de France contre les accidents, était Président d'honneur de l'Association cotonnière coloniale et vice-président du comité du commerce extérieur. Il avait fondé et mis en valeur d'importantes plantations de café, cacao, caoutchouc et coton à Loango (Congo français).

Élu Député de la 2^e circonscription de Saint-Dié (Vosges) aux élections générales du 27 avril 1902, au 1^{er} tour de scrutin, battant M. Kelsch, Député sortant. Il fut nommé rapporteur de la Commission d'enquête sur l'élection de M. Truy par l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais), et soutint les conclusions de son rapport (1903) ; il prit part en outre à la discussion de la proposition de loi de M. Mirman étendant à toutes les exploitations commerciales les dispositions de la loi sur les accidents du travail (1904).

Il se représenta aux élections générales

de 1906, et malgré qu'il fut la candidat le plus favorisé au premier tour, il se retira avant le 2^e tour de scrutin.

Il avait fait en qualité de lieutenant la campagne de 1870, et était Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

S'étant retiré sur la Côte d'Azur, il mourut à Beaulieu-sur-Mer, le 28 décembre 1930.

ANDIGNÉ (HENRI, MARIE, LÉON, MARQUIS D'), né à Orléans le 10 novembre 1821, mort le 7 avril 1895 au château de Monet par Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

Pair héréditaire en 1847, mis Sénateur de Maine-et-Loire de 1876 à 1895.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 58.)

De 1839 à 1895, on l'entendit protester au Sénat contre le projet de loi réduisant à trois ans la durée du service militaire ; il participa à la discussion de projets budgétaires et fiscaux, s'intéressant tout spécialement aux contributions directes et taxes assimilées. Dès 1893, son activité se ralentit, il ne déposa que quelques pétitions au nom de ses mandants. Il mourut en cours de mandat le 7 avril 1895. Le Président Challemel-Lacour prononça son éloge funèbre à la séance du Sénat du 8 avril 1895.

ANDIGNÉ (MARIE, PIERRE, FORTUNÉ, MARQUIS D') COMTE DE SAINTE-GENÈVE, BARON DE SÈGRÉ, né à Paris (7^e) le 11 décembre 1866, mort au château de Craon (Mayenne) le 28 août 1935.

Député du Maine-et-Loire de 1932 à 1935.

Fils du précédent, Marquis d'Andigné, Comte de Sainte-Genève, Baron de Segré qui fut général, grand mutilé de Sedan, Pair de France et Sénateur du Maine-et-Loire, et de Marie, Antoinette, Guillemette, Noémie de Barbentane, le Marquis Fortuné d'Andigné fut d'abord officier comme son père. Mais attiré par la politique, c'est surtout au conseil municipal de Paris qu'il fit une longue carrière. Élu pour la première fois conseiller municipal du quartier de la Muette en 1904, il devait le rester pendant plus de trente ans, en occupant en 1929 la présidence de cette assemblée.

Vice-Président de la Commission du vieux Paris en 1925, il s'efforça de conserver à notre capitale son aspect monumental, tout en tenant compte de ses besoins d'expansion. La beauté de Paris fut son principal souci.

Rapporteur des Musées devant la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, ces derniers lui doivent beaucoup et en particulier Carnavalet, Galliera et le Petit-Palais.

C'est aux élections générales du 1^{er} mai 1933 que les électeurs de l'arrondissement de Segré l'envoyèrent siéger à la Chambre des Députés au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la Fédération

républicaine, il fut membre de la Commission de l'agriculture, de la Commission de l'armée et de la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues. Il déposa en 1932 une proposition de résolution tendant à imposer l'emploi de bandages pneumatiques pour tous les véhicules automobiles. Il demanda cette même année, dans une proposition de loi, une révision générale extraordinaire des salaires agricoles arrêtés en 1932.

Ses interventions furent nombreuses et diverses : Baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1932) ; fraudes au concours de l'Internat (1933) ; budget des beaux-arts (1933) ; encouragement à la fréquentation scolaire dans les écoles privées (1933) ; les intellectuels et artistes chômeurs (1933) ; l'organisation en 1937 d'une exposition générale et internationale à Paris (1933) ; la politique agricole (1933) ; la fixation du prix du blé (1934) ; l'élection des conseillers municipaux de Paris (1934) ; l'insuffisance du budget de la guerre (1934 et 1935) ; la prolongation du service militaire (1935).

La mort vint le surprendre en pleine activité. Esprit ouvert sur toutes choses, il ne put donner toute sa mesure au Parlement.

Son éloge funèbre fut prononcé par M. le Président Fernand Bouisson à l'ouverture de la séance du 28 novembre 1935.

ANDIGNÉ (CHARLES, FRANÇOIS, MARIE, GEOFFROY, COMTE D'), né à Sainte-Gemmes-d'Andigné (Maine-et-Loire), le 21 février 1858, mort le 10 mars 1932 à Angers (Maine-et-Loire).

Député du Maine-et-Loire de 1924 à 1932.

Issu d'une très ancienne famille angevine, Geoffroy d'Andigné est le fils de Charles, François, Marie, Fortuné, Comte d'Andigné et d'Aglé, Marie de la Ville de Férolles des Dorides. Il est âgé de 56 ans lorsque le premier conflit mondial éclate en 1914. Il s'engage néanmoins et fait toute la guerre. Il en revient avec les galons de sous-officier, la Médaille militaire et la Croix de guerre.

En 1918, il retrouve au conseil général de Maine-et-Loire, le siège qu'il y occupait depuis 1908. L'année suivante, en 1919, il est élu maire de son village de Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il est élu Député du Maine-et-Loire sur la liste d'Union nationale où il occupait le troisième rang. Il est réélu aux élections générales du 28 avril 1928 dans la circonscription de Segré, au premier tour de scrutin, avec une très large avance : 8.923 voix contre 3.670 à son concurrent le mieux placé.

N'appartenant à aucun groupe, il est membre de la Commission de l'agriculture et c'est aux problèmes agricoles qu'il consacre l'essentiel de son activité (1924-1928). Ses interventions publiques, au demeurant assez peu nombreuses, révèlent

toutefois l'intérêt qu'il portait à d'autres questions, notamment aux lois sociales, aux œuvres de mutualité et d'assistance aux familles nombreuses (1931). Il s'était fait inscrire en 1928 au groupe des députés indépendants.

Décédé en cours de mandat, son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des Députés par le Président Fernand Bouisson, à l'ouverture de la 3^e séance du 10 mars 1932.

Il avait épousé en 1885, Mlle Hélène Chandon de Briailles.

ANDLAU DE HOMBURG (COMTE HUBERT D'), né le 7 juin 1868 à Heidenfeld (Bas-Rhin), mort à Stotzheim (Bas-Rhin) le 3 novembre 1959.

Sénateur du Bas-Rhin de 1928 à 1944.

Le Comte d'Andlau appartenait à une vieille famille alsacienne qui compta de nombreux officiers et hommes politiques.

Il était lui-même représentant de l'Alsace au Landtag, avant la guerre de 1914.

Propriétaire à Stotzheim dont il fut conseiller municipal, spécialisé dans les questions agricoles, il devint président de la chambre d'agriculture et de l'office agricole du Bas-Rhin.

Il fut nommé en 1924 président de la fédération agricole d'Alsace et de Lorraine.

Le 4 novembre 1928 il posa sa candidature dans le Bas-Rhin au siège laissé vacant par la mort du Sénateur Lazare-Weiller et fut élu membre de la Haute Assemblée, battant M. Peirotes, maire de Strasbourg.

Inscrit à l'Union républicaine, il intervint en 1931 dans la discussion du projet de loi portant amnistie. Membre des Commissions des douanes et de l'enseignement, il plaida en faveur des indemnités compensatrices en Alsace et Lorraine au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1934 ; et présenta de judicieuses observations au cours du débat sur l'institution d'une taxe unique sur les huiles de schistes et les dérivés des huiles minérales (1934) ; il se fit encore entendre dans la discussion du projet de loi sur l'assainissement du marché des vins (1934) ; en 1936 il intervint dans la discussion d'une proposition de loi relative à l'assurance des employés dans les départements recouvrés, dans la discussion de la loi de finances et du budget de la Présidence du Conseil ; en 1937 il prit part au débat sur l'amnistie et parla dans la discussion du budget des Travaux publics ; en 1939 il participa à la discussion du budget des services d'Alsace et de Lorraine.

La guerre de 1939-1944 mit fin à son activité politique et il ne la reprit pas après la Libération.

Il se retira dans sa propriété de Stotzheim où il mourut dans sa 92^e année le 3 novembre 1959.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur (1).

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

ANDRAUD (HENRY, FRANCISQUE, BERNARD, JOSEPH), né le 9 avril 1895 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 27 septembre 1949 à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1928 à 1942.

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Air
du 22 juin 1937 au 17 janvier 1938.*

Dès les premiers jours de la guerre de 1914, Henry Andraud qui vient d'avoir 19 ans s'engage dans un régiment d'infanterie. Sa brillante conduite au feu et une grave blessure lui valent en 1916 la Croix de guerre et la Médaille militaire. Il sert ensuite dans l'aviation et, une fois les hostilités terminées, il continuera de consacrer une large part de son activité aux questions aéronautiques. La double traversée de l'Atlantique sud qu'il réalise avec Bossoutrot le 4 janvier 1937 demeure un magnifique exploit. En 1920, il entre comme journaliste à *La Montagne*, quotidien de Clermont-Ferrand, dont il devient le rédacteur en chef en 1925. Ne craignant pas d'y exposer ses opinions dans des articles d'une franchise parfois brutale, il entreprend notamment une campagne en faveur de la réhabilitation des fusillés de Vingré et dénonce avec vigueur ce qu'il considère comme des injustices sociales ou politiques.

Conseiller municipal de Clermont, puis maire de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues, il s'attache tout particulièrement au développement des œuvres sociales et de la pratique des sports chez les jeunes.

Élu Député de l'arrondissement d'Issoire aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, il s'inscrit au groupe du parti socialiste. Membre de la Commission des pensions et de la Commission de l'aéronautique, il dépose plusieurs propositions de loi relatives à la retraite du combattant, aux pensions d'invalidité et intervient à ce sujet lors du vote des lois de finances de 1930 et de 1931.

Réélu dès le premier tour aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il fait partie des mêmes Commissions et siège en outre à celle des affaires étrangères. Il participe à la discussion du projet de loi tendant à ratifier la convention relative à la durée du travail dans les mines (1933) et l'année suivante demande à interpellier le Gouvernement sur la crise de l'industrie minière. Intervenant dans le débat auquel donnent lieu les interpellations relatives à l'activité des ligues, il s'élève contre les menées d'organisations qui lui paraissent préparer ouvertement la guerre civile (1935). Il prend part également à la discussion des projets portant ouverture de crédits exceptionnels pour la Défense nationale (1934). A l'occasion du vote du budget de 1936, il critique la gestion du Général Denain alors Ministre de l'Air, estimant que le matériel fabriqué ne présente pas toutes les qualités requises (1935). Il proteste aussi contre les restrictions apportées par une circulaire gouvernementale à la notion de blessure de guerre (1935). La Commission de l'aéronautique le désigne

en 1936 comme rapporteur pour avis du projet d'organisation de la nation en temps de guerre.

Réélu Député aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au 2^e tour de scrutin, il siège de nouveau à la Commission de l'aéronautique et fait partie de la Commission de l'administration générale départementale et communale. Il participe à la discussion du projet de loi concernant les mises à la retraite par ancienneté (1936) et des interpellations relatives à l'affaire Salengro (1936). Le 29 janvier 1937, à l'occasion des interpellations sur la Défense nationale, il s'élève contre les attaques dont le Ministre de l'Air, M. Pierre Col, est l'objet et son intervention donne lieu à une controverse avec M. de Kerillis sur les livraisons d'avions à l'Espagne.

Nommé Sous-Secrétaire d'Etat à l'Air le 22 juin 1937 dans le troisième cabinet Chautemps, il représente le Ministre de l'Air au cours de la discussion du projet portant d'une part ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1937 et d'autre part approbation de diverses mesures concernant la fabrication en série de matériel aéronautique. Le cabinet Chautemps ayant démissionné le 18 janvier 1938, il revient à son banc de député.

Le 14 février 1939, il interpelle le Gouvernement sur sa politique agricole et lui demande de revenir sur le décret-loi du 12 novembre 1938 qui prive les communes de certains crédits destinés aux adductions d'eau, à l'électrification et à la construction d'écoles et de dispensaires. Le 16 janvier 1940, il expose les raisons pour lesquelles le groupe socialiste votera le projet de loi prononçant la déchéance des élus communistes.

Lieutenant pilote dans l'armée de l'Air durant la campagne 1939-1940, il est décoré de la Croix de guerre. Il organise dès 1941 un réseau de Résistance et reçoit à la Libération la Croix de la Légion d'Honneur et la Médaille de la Résistance. Il abandonne alors la politique pour se consacrer à l'industrie et fait d'une usine de cycles de Clermont, une des plus importantes entreprises françaises de motocyclettes. La mort le frappe brusquement le 27 septembre 1949 à l'âge de 54 ans. Il repose dans le cimetière du petit village auvergnat d'Egliseneuve d'Entraigues (1).

ANDRÉ (ADRIEN, HONORÉ), né le 29 mai 1884 à La Bussière (Vienne).

Député de la Vienne de 1928 à 1936

Sénateur de la Vienne de 1936 à 1944

puis Député de la Vienne

de 1951 à 1958.

M. Adrien André a été élu pour la première fois Député de la Vienne aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 au deuxième tour de scrutin par 10.720 voix contre 5.343 à M. Ribarbière. Inscrit au groupe de la gauche radicale. Il fut membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales. Exploi-

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

tant agricole, adjoint au maire de la commune rurale de Béthines, conseiller de l'arrondissement de Montmorillon, son attention se porta tout naturellement sur les questions agricoles.

En 1929, il demanda à interpeller le Gouvernement sur la baisse du prix du blé. Puis il prit part à la discussion du projet de loi relatif au commerce des blés et à celle du budget de l'Agriculture pour 1930. Il déposa en 1931 une proposition de loi tendant à fixer un prix minimum pour le blé et une autre proposition tendant à accorder une aide aux agriculteurs victimes de la grêle en août 1929. Il proposa en 1932 de réglementer les importations de blé et d'établir des statistiques sur les récoltes de céréales par la création de carnets à souches pour les possesseurs de matériel de battage.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier du Mérite agricole et du Mérite social, conseiller général, il fut réélu dès le premier tour aux élections législatives du 1^{er} mai 1932 par 9.203 voix contre 3.921 à M. Monplanet et 3.129 à M. Viaux. De nouveau membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à sauvegarder les droits acquis de certaines catégories de postiers et d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 23 de la loi du 13 juillet 1933 relatif au délai de forclusion en matière de renouvellement des baux et immeubles à usage commercial et industriel.

Élu Sénateur de la Vienne le 20 octobre 1935, il se démit de son mandat de Député le 4 février 1936. Membre des Commissions des pétitions, des douanes, et des comptes définitifs, il appartenait au groupe de la gauche démocratique.

Sous le régime de la Constitution de 1946, il se présenta de nouveau aux élections législatives le 17 juin 1951. Conseiller général et maire de Béthines, il figurait en tête de la liste du parti républicain radical et radical-socialiste qui recueillit 19.454 voix. Élu Député, il fit partie de la Commission de la famille et de la santé publique et de la Commission du travail et de la sécurité sociale. Il déposa une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale et une proposition de loi tendant à l'abrogation des décrets 55-117 et 55-118 du 20 janvier 1955 pris en application de la loi du 11 avril 1954 qui autorisait le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier et d'expansion économique.

Réélu aux élections législatives du 2 janvier 1956 où la liste du parti radical obtint 23.090 voix, il fut membre de la Commission du travail et de la sécurité sociale et de la Commission de la marine marchande et des pêches. Il déposa le 3 février 1956 une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours, pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale (1).

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

Il ne s'est pas représenté aux élections de novembre 1958.

ANDRÉ (GÉNÉRAL LOUIS, JOSEPH, NICOLAS), né à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) le 29 mars 1833, mort à Dijon le 18 mars 1913.

Ministre de la Guerre de 1900 à 1904.

Le Général André, Bourguignon de naissance, fit ses études secondaires au lycée de Dijon, puis au collège Sainte-Barbe à Paris. Il fut reçu en 1857 à l'École polytechnique (promotion du Président Saclé-Carnot), deux ans après nommé sous-lieutenant et élève à l'École d'application de Metz.

En 1861, il passa lieutenant en second et en 1867 capitaine en second.

Il fit la guerre de 1870 d'abord à l'École de pyrotechnie et à la commission d'expérience de Bourges, ensuite à la tête d'une batterie du 7^e régiment d'artillerie de Rennes. Il prit part aux combats de Champigny et du Bourget.

Il fut nommé général de brigade en 1893, puis commandant de l'École polytechnique.

Divisionnaire en 1899, il fut chargé du commandement de la 10^e division.

Il était en manœuvres de cadres aux environs de Nemours, lorsque Waldeck-Rousseau le convoqua télégraphiquement pour lui offrir le portefeuille de Ministre de la Guerre dans le cabinet qu'il présidait. Le Général André succéda ainsi au Général de Galliffet démissionnaire pour raisons de santé, le 29 mai 1900. Le cabinet Waldeck-Rousseau ayant démissionné le 4 juin 1902, le Ministre Combes qui lui succéda le 7 juin, confia à nouveau le portefeuille de la Guerre au Général André.

Celui-ci entreprit au sein de l'armée un certain nombre de réformes, parmi lesquelles il faut citer : la suppression des inspections générales, l'établissement des tableaux d'avancement d'après de nouvelles règles, l'endivisionnement de l'artillerie dès le temps de paix, l'amélioration de la situation matérielle et morale des officiers et de la troupe, la suppression de l'obligation de la dot pour les femmes d'officiers, l'interdiction de la vente de boissons alcooliques dans les casernes, l'abolition du minimum de taille pour les conscrits, l'encouragement aux sociétés sportives s'occupant de préparation militaire.

Mais il voulut se donner pour mission de prendre la défense des officiers républicains, à qui leurs opinions étaient préjudiciables, et de ramener à l'observation de la discipline et à l'esprit de soumission les officiers « réactionnaires ».

Il y mit toute son énergie, mais en usant de procédés de renseignements qui soulevèrent une vive et même violente réprobation. Ce fut l'affaire dite « des fiches ». Il fut accusé d'avoir organisé dans l'armée un vaste système de délation. Il revendiqua le droit de se faire renseigner sur les opinions politiques et religieuses des officiers, mais seulement par des supérieurs vis-à-vis de leurs inférieurs et non par des officiers vis-à-

vis de leurs égaux et encore moins de leurs supérieurs.

A la séance du 28 octobre 1904, M. Guyot de Villeneuve, Député de la Seine, donna lecture à la tribune de la Chambre des lettres échangées entre un officier du cabinet du Général André, le capitaine Mollin, et le Secrétaire général du Grand Orient de France, Vudécourt; il donna ensuite connaissance de certaines fiches qu'il tenait (comme on l'apprit plus tard), d'un employé du Grand Orient, Bidegain. La séance fut orageuse, et les attaques contre le Général André s'accrochèrent. Elles atteignirent le paroxysme de la violence à la séance du 4 novembre suivant, lorsque M. Syveton, Député nationaliste de Paris quittant son banc, se précipita sur le Ministre de la Guerre et le frappa à deux reprises.

Le 15 novembre il dut remettre sa démission au Président du Conseil, Emile Combes. Il fut remplacé par Maurice Bertheaux.

Ainsi se termina la carrière du Général André qui avait été maintenu en 1903 en activité au-delà de la limite d'âge, et décoré de la Médaille Militaire.

En qualité de technicien, il avait pris part à l'établissement des nouvelles méthodes de tir, aux études relatives à la mélinite, et à la confection des cartouches du nouveau fusil Lebel, modèle 1886.

Il avait écrit plusieurs ouvrages : *De la navigation aérienne et de l'aviation* (1865); *Détermination de quelques éléments des solides de révolution dont on connaît graphiquement la courbe génératrice* (1875); *le projet de loi portant règlement du Code de justice militaire pour l'armée de terre* (en collaboration avec M. Monis, Ministre de la Justice) (1902); *Cinq ans de Ministère* (1907); *Réorganisation de l'artillerie* (1909).

Il avait en outre collaboré avec Littré pour la mécanique et les sciences militaires.

ANDRÉ ESCOFFIER (Drôme) Voy. ESCOFFIER (ANDRÉ).

ANDRÉ-FRIBOURG (GEORGES, ALEXANDRE), né à Bourmont (Haute-Marne) le 20 novembre 1887, mort à Paris le 27 septembre 1948.

*Député de l'Ain de 1919 à 1928
et de 1932 à 1936.*

Fils de Lucien Fribourg, receveur de l'enregistrement, André-Fribourg fit de brillantes études secondaires et supérieures, devint agrégé de l'Université puis commença sa carrière comme professeur d'histoire dans des lycées de province et de Paris, carrière interrompue par la guerre de 1914 au cours de laquelle, comme simple soldat de 2^e classe, il se distingua. Grièvement blessé aux Eparges, en exécutant des travaux d'approche en avant de la première ligne, il fut décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre.

En 1919 il fut élu aux élections générales du 16 novembre sur la liste des combattants et d'intérêt économique du

département de l'Ain. Cette liste, appuyée par Alexandre Bérard arriva en tête et obtint 4 sièges sur les 6 à pourvoir.

Inscrit au groupe de l'Action républicaine et sociale, André-Fribourg devint un membre écouté des Commissions des affaires étrangères et de l'enseignement. Il déposa une proposition de loi tendant à instituer pour les députés le mandat de six ans avec renouvellement par tiers tous les deux ans (1924), fut le rapporteur de la résolution invitant le Gouvernement à sauver de la destruction le château de Vizille (1924), prit part à la discussion de la loi concernant le rétablissement de l'ambassade de la République près le Saint-Siège (1920) et intervint dans la discussion d'interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1920, 1924).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 avec le plus grand nombre de voix sur la liste du cartel des gauches, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste et fut nommé vice-président de la Commission de l'enseignement. Inquiet de la situation financière, il déposa diverses propositions de loi tendant à l'institution d'une contribution patriotique (1925). Il participa aux interpellations relatives aux poursuites intentées contre les journaux *La Liberté* et *L'éclair* (1924), s'intéressa à la fraude fiscale (1926), à la réforme électorale (1926), aux constructions scolaires et aux prisonniers de guerre (1927).

En 1926 il devint membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale des monuments historiques. Il fut d'autre part l'un des fondateurs à la Chambre du groupe de la défense du contribuable dont le but était la recherche de la justice fiscale et l'économie (1927).

André-Fribourg fut cependant battu aux élections générales de 1928 dans la circonscription de Bourg par M. de Monicault lors du retour au scrutin d'arrondissement.

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 dans la circonscription de Trévoux au 2^e tour de scrutin, de nouveau membre de la Commission des affaires étrangères dont il devint le vice-président, il intervint à plusieurs reprises dans la discussion des interpellations relatives aux événements de Sarre (1933, 1934), proposa de centraliser à la Présidence du Conseil les services et les crédits relatifs à la radiodiffusion et au cinéma (1936), et parla au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1933, des dissimulations et insuffisances des déclarations d'impôts.

Il ne se représenta pas aux élections de 1936 et se retira de la vie politique, il mourut à Paris en son domicile le 27 septembre 1948.

Il avait écrit de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Paris*, la *Grande Revue*, *Le Correspondant*, les *Annales* dont il dirigeait la chronique politique. Il s'était vu décerner par l'Académie française le prix Théroutan (1916) et le prix Sabrier-Arnould (1918) et par l'Académie des sciences morales et politiques le prix Audiffred (1919). On peut citer, parmi

ses nombreux ouvrages : *La psychologie du témoignage de l'histoire* (1906), *Discours de Danton, édition critique* (1910), *La guerre et le passé, les leçons de l'histoire* (1916), *Histoire d'un soldat* (1917), *The flaming crucible, the faith of the fighting men* (1918), *L'Afrique latine* (1922). *Les semeurs de huine* (1922), etc. En outre, son œuvre de guerre *Croire*, obtint quatre voix au prix Goncourt de 1917.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

ANDRÉ-HESSÉ (OLRY), né à Paris le 22 avril 1874, mort à Paris le 18 décembre 1940.

Député de la Charente-Inférieure de 1910 à 1919 et de 1924 à 1936.

Ministre des Colonies du 17 avril au 29 octobre 1925

Ministre des Travaux publics du 19 au 23 juillet 1926.

André-Hesse était diplômé de l'École des sciences morales et politiques et docteur en droit. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il devint secrétaire de la conférence des avocats, et fut pendant six ans le collaborateur de M^r Henri-Robert. Son talent lui valut d'être choisi comme avocat par les Ministères des Affaires étrangères, de la Guerre, des P.T.T., du Travail, et par les chemins de fer de l'Etat, la Caisse nationale des retraites, la ville de Paris, la Fédération nationale des instituteurs, etc.

Candidat aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1916, il fut élu Député de la circonscription de La Rochelle au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et membre de la Commission de la marine, de la Commission des économies et de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, il fit preuve d'une grande activité, intervenant dans les débats les plus divers, notamment sur : le budget de la Justice en faveur des greffiers et des commis-greffiers (1911) ; l'organisation du haut commandement en temps de guerre (1911) ; la constitution de la flotte (1912) ; les bancs coquilliers des côtes de Saintonge (1912) ; la surveillance de la pêche (1912) ; l'assistance aux gens de la mer (1912) ; la constitution des cadres et effectifs de l'infanterie (1912) ; la crise sardinière (1913) ; la durée du service militaire dans l'armée active (1913) ; les délimitations régionales (1913) ; les secours pour calamités agricoles (1914) ; le dépôt de forçats de Saint-Martin-de-Ré (1914).

Il fut réélu au 1^{er} tour de scrutin aux élections générales du 26 avril 1914. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il demanda, dès le début de la législature, la création d'une Commission de la marine marchande (1914) et obtint satisfaction ; il fut, en outre, membre de la Commission des crédits, et, en 1919, de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix ; ses interventions, nombreuses, furent surtout marquées par les événements de guerre : alimentation des populations civiles (1915) ; saisie-gagerie sur les biens des mobilisés

(1916) ; crise de frets (1916) ; réquisition de la flotte marchande (1916) ; construction de navires de commerce (1916) ; réparation des dommages de guerre (1916) ; assurance obligatoire pour les navires français (1916) ; insuffisance de la défense des côtes de l'Atlantique (1917) ; guerre sous-marine (1917) ; mise en accusation de Malvy, ancien Ministre de l'Intérieur (1917) ; procédure devant la Haute Cour de Justice (1917) ; pensions des armées de terre et de mer (1918) ; liaison maritime entre la France et l'Algérie (1918) ; bénéfices de guerre (1918) ; répression de la spéculation (1919) ; primes de démobilisation (1919).

Aux élections générales législatives de 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste, la liste républicaine à laquelle il appartenait fut battue.

Mais aux élections générales suivantes, le 11 mai 1924, il prit la tête de la liste républicaine d'union des gauches et fut réélu à la majorité absolue. Nommé président de la Commission de la législation civile et criminelle, il prit une part prépondérante à la discussion de la loi sur les loyers et de la loi d'amnistie (1924) ; puis de la loi tendant à empêcher les expulsions de locataires (1925) ; il était, en outre, membre de la Commission de la marine militaire. Nommé Ministre des Colonies dans le cabinet Painlevé du 17 avril 1925, il n'eut l'occasion de se faire entendre en cette qualité qu'à propos de la création d'une banque d'émission à Madagascar. Le Ministère démissionna en effet le 26 octobre 1925. Il reprit sa place à son banc de Député, et retrouva la présidence de la Commission de la législation civile et criminelle ; il s'occupa principalement de la modification de la législation sur les loyers (1925) ; il intervint également sur la conversion de la séparation de corps en divorce (1926). Edouard Herriot lui confia alors le portefeuille des Travaux publics dans son Ministère du 19 juillet 1926, mais il ne le garda que deux jours, celui-ci ayant démissionné le 21 juillet.

Ayant repris la présidence de la Commission de la législation civile et criminelle, il s'occupa avec la même activité de la révision du prix des baux à longue durée (1927) ; des bailleurs et locataires de locaux d'habitation (1927) et des modifications à apporter au tarif général des douanes (1928).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il retrouva avec le rétablissement du scrutin uninominal son siège de La Rochelle, au 2^e tour de scrutin.

Ses collègues le maintinrent à la présidence de la Commission de la législation civile et criminelle, où il eut à débattre des questions de loyers, toujours d'une brûlante actualité. Il fut également nommé membre de la Commission spéciale de réorganisation judiciaire (1929), et intervint longuement sur l'organisation des tribunaux de première instance (1930). Il participa également à la discussion du projet de loi portant amnistie (1931).

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au 2^e tour de scrutin il fut

nommé à l'ouverture de la session ordinaire de 1933, Vice-Président de la Chambre et le resta jusqu'à la fin de cette année. Il retrouva encore son siège de Président de la Commission de la législation civile et criminelle, et eut en cette qualité à soutenir les projets et propositions de loi relatifs à l'amnistie (1933); il s'occupa encore des prix des loyers (1933); et du redressement financier (1933).

Il fut battu aux élections générales de 1936 par M. René Château.

Il devait mourir quatre ans plus tard, le 18 décembre 1940 dans son appartement de la rue de Courcelles (8^e arrondissement).

ANDRÉ PAYER (Seine). — Voy. **PAYER** (ANDRÉ).

ANDRÉ THOME (Seine-et-Oise). — Voy. **THOME** (ANDRÉ).

ANDRIEU (EDOUARD, CASIMIR, AIMÉ), né à Albi (Tarn) le 20 décembre 1862, mort à Albi le 9 juin 1944.

Député du Tarn de 1898 à 1919.

Sénateur du Tarn de 1920 à 1936.

Edouard Andrieu était avocat au barreau de sa ville natale.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal d'Albi en 1892 et maire en 1897.

Après un essai malheureux aux élections législatives de 1893, il fut élu Député aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, en remplacement de M. de Berné-Lagarde, Député sortant, qui ne se représentait pas.

Inscrit au groupe Radical-Socialiste et membre de la Commission de législation criminelle, et de la Commission des économies administratives, il eut maintes occasions de manifester ses talents d'orateur et d'homme politique. C'est ainsi qu'il plaida : pour la mise en état de navigabilité de sa rivière, le Tarn (1899, 1902); pour les traitements des employés des trésoreries générales (1899); pour l'amnistie de certains militaires retenus sous les drapeaux (1900); pour la modification de la loi sur les accidents du travail (1901); pour la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires (1901).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, il fut membre de la Commission d'enquête sur les mines, de la Commission relative aux inhumations, et de la Commission de réforme judiciaire; il s'intéressa principalement à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903); à la réforme des justices de paix (1904); aux successions en desherérence (1903); au transport des houilles par voie ferrée (1904); à la liberté et au secret du vote (1904); à la navigabilité du Tarn (1905); aux caisses de retraites ouvrières (1906).

Il fut réélu, toujours au 1^{er} tour de scrutin, aux élections générales du 6 mai

1906, et siégea aux Commissions de la réforme judiciaire et des mines; il revint avec la même ténacité sur la mise en état de navigabilité du Tarn (1906); il interpella le Gouvernement sur la situation aux mines d'Albi (1908); et s'intéressa en outre aux conseils de guerre et au tarif général des douanes (1909).

Réélu avec le même succès au premier tour de scrutin aux élections générales du 24 avril 1910, il fut membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la Commission des mines; il prit part à différents débats, notamment sur : la reconstruction et l'agrandissement des établissements d'enseignement primaire supérieur (1911); les indemnités des jurés d'expropriation (1911); la responsabilité des communes (1914); l'administration du service des retraites ouvrières dans les départements et les communes (1914); l'organisation de l'enseignement professionnel agricole (1914).

Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 26 avril 1914 et siégea aux Commissions de la réforme judiciaire et de la législation fiscale, des marchés, du ravitaillement et des réquisitions. Ses interventions, pendant cette législature lui furent surtout inspirées par l'état de guerre contre l'Allemagne. C'est ainsi qu'il se préoccupa : du fonctionnement des conseils municipaux pendant cette période troublée (1915); des achats de blé pour la population civile (1915); de la taxation des denrées et des produits nécessaires au chauffage et à l'éclairage (1915); de l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre (1916); des prix des loyers (1918); du relèvement de certains traitements (1918); des dommages de guerre (1918); et des subventions à accorder aux communes (1918).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste mais fut candidat au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 et fut élu.

Ce mandat lui fut renouvelé le 9 janvier 1927.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut membre de plusieurs Commissions, mais ne participa qu'à un seul débat en 1929. Il s'agissait d'un projet de loi sur les loyers.

Il ne fit pas acte de candidature au renouvellement du 14 janvier 1936 et se retira à Albi où il mourut le 9 juin 1944.

ANDRIEUX (LOUIS), né à Trévoux (Ain) le 24 juillet 1840, mort à Paris le 27 août 1931.

*Député du Rhône de 1876 à 1885
puis des Basses-Alpes de 1885 à 1889*

*Sénateur invalidé des Basses-Alpes
en 1903*

*puis à nouveau Député des Basses-Alpes
de 1910 à 1924.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans **ROBERT et COUVRY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 66.)

En 1889, il se fit journaliste pour combattre le Ministère Floquet, et acheta dans ce but la *Petite République fran-*

çaise. Il profita de la notoriété que lui valaient la direction de ce journal et les articles qu'il y écrivait pour poser sa candidature aux élections générales du 22 septembre 1889 dans la 2^e circonscription du 2^e arrondissement de Paris. Il s'intitulait Républicain révisionniste. Il fut battu au 2^e tour par M. Georges Berger par 6.127 voix contre 4.882, alors qu'au premier tour il avait obtenu 5.045 voix contre 2.957 à son adversaire. Un siège étant devenu vacant dans le Cantal, circonscription de Saint-Flour, le 31 août 1890 après la mort de M. Amagat, républicain indépendant, qui était son ami, Louis Andrieux brigua ce siège. Il fut battu par M. Mary Raynaud, banquier, qui obtint 4.026 voix contre 2.807 à lui-même. Mais ce même siège redevint vacant le 4 janvier 1891 par suite de l'invalidation de M. Mary Raynaud. Il posa à nouveau sa candidature, mais aboutit une fois encore à un échec, n'obtenant que 3.466 voix contre 6.353 à M. Armand Bory, son adversaire.

Il revint au barreau de Paris où il reprit ses plaidoiries marquées d'une éloquence incisive et spirituelle qui faisait de lui à la fois un paroleur séduisant et un adversaire redoutable.

Aux élections législatives du 8 mai 1898, il tenta encore sa chance dans les Basses-Alpes, circonscription de Digne, mais fut battu au 2^e tour de scrutin par M. Paul Roux par 4.660 voix contre 6.074 à son concurrent.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fit acte de candidature dans la 1^{re} circonscription du 16^e arrondissement de Paris, mais s'étant désisté après le 1^{er} tour, il n'obtint que 38 voix.

Le 4 janvier 1903 il fut proclamé Sénateur des Basses-Alpes. Mais son élection fut invalidée le 27 janvier en raison d'une affiche électorale dont les termes avaient pu créer une confusion dans l'esprit des électeurs. En réalité il avait, dans ses souvenirs, raconté avec ironie comment il avait été initié dans la secte maçonnique et avait ainsi dressé les francs-maçons contre lui. Il renouvela cette même tentative le 22 février 1903 dans ce même département, mais échoua par 190 voix contre 218 à son concurrent M. Defarge.

Aux élections législatives de 1910, il se présenta au 2^e tour de scrutin, le 8 mai, dans la circonscription de Forcalquier (Basses-Alpes) et fut élu par 2.926 voix contre 2.905 à M. Isoard, Député sortant, et fut encore réélu par cette même circonscription aux élections générales du 10 mai 1914 (2^e tour) par 3.591 voix contre 3.178 à M. Isoard.

Durant ces deux législatures il siégea aux Commissions des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et des pensions civiles (1910); à celle de la législation fiscale (1912); aux Commissions des programmes électoraux, de l'enseignement et des beaux-arts (1914); aux Commissions du suffrage universel et de l'administration générale (1917). Il n'est guère de sujet auquel il ne s'intéressa. Au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique, en 1911, il s'éleva contre les interventions parlemen-

taires dans les nominations et les mutations du personnel de l'enseignement primaire, dans le but de situer l'école laïque au-dessus de toutes les intrigues. En 1912, pendant la discussion d'une loi électorale tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle il défendit avec opiniâtreté le scrutin d'arrondissement dont il était le partisan convaincu. Au cours des années 1912 et 1913 il participa à la discussion d'interpellations sur le Maroc, sur certaines violations de la liberté individuelle commises par la police et sur les mesures nécessaires prises à l'égard de M. Toumy, Directeur de la police municipale à Paris. La politique générale du Gouvernement ne le laissa pas indifférent, non plus que le prélèvement progressif sur le produit des jeux. Il s'intéressa également au budget de l'Agriculture et de l'Intérieur, à la durée du service militaire et à la fréquentation scolaire.

Pendant la guerre 1914-1918, il participa à la discussion du projet de loi sur l'interdiction de l'absinthe et à celui relatif au fonctionnement des justices de paix pendant la guerre. En 1915 et 1916, il se montra hostile à la censure; en 1917, il se préoccupa du déficit de certaines récoltes et de la mauvaise répartition des taxations qui frappaient les producteurs; il présida la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisations de poursuites contre MM. Caillaux et Loutsalot et siégea à la Commission chargée en 1918 d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre M. Malvy, Député du Lot; en 1918, il demanda le relèvement des suppléments temporaires de certains traitements et de certaines soldes; il plaida la cause des retraités de l'Etat pour leur faire obtenir une indemnité de vie chère; il dénonça la crise des transports afin qu'on y remédiât. Après la guerre il interpella le Gouvernement en 1919 sur le retrait des prisonniers de guerre employés aux travaux agricoles de l'intérieur, fit connaître son point de vue sur la démobilisation, demanda la levée de l'état de siège et l'abrogation de la censure.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 (scrutin de liste départementale) il fut réélu Député des Basses-Alpes au quotient électoral (seul représentant de la liste d'Union républicaine) par 5.069 voix sur 22.233 votants. Membre de la Commission de la législation civile et criminelle, de la Commission du suffrage universel, de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, et de la Commission du travail, il s'intéressa tout particulièrement aux majorations des pensions civiles et militaires, aux impôts directs et indirects, à la suppression de tribunaux et des conseils de préfecture et au vote d'une loi d'amnistie. Le budget de l'Instruction publique et des beaux-arts ne le laissa pas indifférent, non plus que celui de l'Agriculture.

A la mort de M. Jules Siegfried le 26 septembre 1922, Louis Andrieux devint le Doyen d'âge de la Chambre. Il était alors âgé de 83 ans. Il inaugura en cette qualité les années politiques 1923 et 1924

par deux discours qui sont restés un modèle du genre et qui furent écoutés par un auditoire déférent et charmé. Il se complaisait à rappeler que le premier jour de la première législature de la III^e République il était venu s'asseoir dans la première fois sur les bancs de l'Assemblée et évoquait avec sensibilité et émotion le souvenir des collègues qu'il avait connus à cette époque, presque tous disparus dans la chute des ans : Thiers, Jules Grévy, Sadi Carnot, etc. Il lacérait, de son ironie mordante, la représentation proportionnelle qu'il avait en horreur « loi nouvelle, par la grâce de laquelle il ne sera plus nécessaire d'avoir la majorité pour être élu ». Il revendiquait enfin dans le pays des droits de l'homme, les droits égaux de la femme : « Donnons aux mères, aux sœurs, aux épouses, à celles qui aiment, à celles qui pleurent, leur part légitime de décision. » Il plaidait avec la même bonne humeur la cause du contribuable regrettant « les quatre vieilles, ses vénérables contemporaines » et celle du justiciable qui veut conserver sa « garnison judiciaire ». Avant la fin de la législature il prit part encore à quelques débats, notamment aux interpellations sur la politique intérieure du Gouvernement. Sa dernière intervention porte sur la réforme du régime des pensions civiles et militaires.

Aux élections générales du 11 mai 1924, la liste des Républicains de gauche dont il était la tête, fut battue, et il se retira de la vie parlementaire.

Mais si cette époque marque la fin de son activité politique, son activité intellectuelle n'en continua pas moins à s'exercer intensément dans d'autres domaines. C'est ainsi qu'en 1927, à 87 ans, il soutint à la Sorbonne une thèse de doctorat ès lettres sur *Alphonse Rabbe et sur Pierre Gassendi, prêtre de l'Église de Digne*. Cette soutenance avait attiré une foule considérable au premier rang de laquelle on remarquait son vieil ami Georges Clemenceau. Il obtint la mention honorable.

En plus de cette thèse, il est l'auteur des ouvrages suivants : *La commune à Lyon* (1906); *A travers la République*, mémoires (1926); *Sous le second Empire; Le Colonel Régis, Député des Basses-Alpes, doyen du Corps législatif; Une grande dame sous le règne du Bien-Aimé* (Mme du Châtelet) (1930).

Il mourut à Paris le 27 août 1931, à 91 ans.

ANGLE-BEAMANOIR (TRISTAN, LOUIS, ANNE, MARQUIS DE L'), né à Paris le 3 mars 1828, mort au château de Beaumanoir à Evran (Côtes-du-Nord), le 6 décembre 1895.

Sénateur des Côtes-du-Nord de 1885 à 1895.

Voir 1^{re} partie de la biographie dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, de Robert et Cougny à L'ANGLE-BEAMANOIR, t. III, p. 575.)

En 1889, le Marquis de l'Angle-Beaumanoir continuant à siéger parmi les

membres conservateurs monarchistes du Sénat, prit fréquemment la parole, et avec humour, contre les projets qui étaient accueillis avec le plus de faveur par les républicains, volant en particulier contre le retour au scrutin d'arrondissement.

Il intervint notamment dans la discussion du projet de loi relatif aux décorations supplémentaires ainsi que dans celle de la proposition de loi tendant au transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, de Marceau et de Baudin, interpella le Gouvernement à propos de la suppression du traitement d'ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc (1889), puis sur l'application de la loi scolaire (1891) et prit part à l'interpellation de Lacombe se rapportant à l'emploi des emprunts destinés à la construction du canal de Panama (1892).

En 1893 il participa à la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour frais d'occupation du Dahomey et interpella le Gouvernement sur le libre exercice du culte dans l'armée. Il prit également une part active à la discussion des lois sur la presse qualifiées de « scélérates » par les socialistes (1893).

Réélu au renouvellement partiel du 7 janvier 1894 il proposa l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, prit part à la discussion du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes et du projet de loi portant ouverture de crédits pour pourvoir aux dépenses à Madagascar (1894). Il interpella le Gouvernement Ribot sur la direction donnée à la politique extérieure (1895).

Il mourut le 6 décembre 1895 en cours de mandat, et son éloge funèbre fut prononcé le même jour au Sénat par le Vice-Président Peytral qui loua sa droiture et son sens de l'humour.

ANGLÈS (EUGÈNE, FÉLIX), né le 24 octobre 1838, à Draguignan, décédé le 7 décembre 1897 à Paris.

Sénateur du Var de 1891 à 1897.

Après avoir terminé ses études de droit à Aix-en-Provence, Eugène, Félix Anglès se fit inscrire au barreau de Draguignan où sa carrière d'avocat évolua brillamment. Il fut élu à plusieurs reprises bâtonnier de l'ordre et fut en outre nommé juge suppléant, charge qu'il conserva pendant douze ans.

Républicain ardent, il lutta contre l'Empire, et se présenta en 1870 comme candidat d'opposition au conseil municipal de Draguignan. Il fut élu, puis élevé aux fonctions de maire. Il entra l'année suivante au conseil général pour y représenter le canton de Draguignan et siégea en qualité de Président à la commission départementale. Le 24 mai 1873 il fit opposition au Gouvernement de l'ordre moral qui le révoqua de ses fonctions de maire.

Pour se consacrer plus utilement à la diffusion de ses convictions républicaines il devint en 1885 directeur et rédacteur en chef du journal *La Justice du Var*.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891 et battit le Sénateur sortant Ferrouillat.

Il ne s'inscrivit à aucun des groupes politiques de la Haute Assemblée, mais la plupart de ses votes l'apparentèrent aux radicaux.

Membre des Commissions des chemins de fer en 1892, de la marine en 1894, et de l'armée en 1896, il participa fréquemment aux débats.

Une question le préoccupait entre toutes : celle de la Compagnie des chemins de fer du Sud, qui intéressait tout particulièrement son département et dans laquelle il intervint à différentes reprises en juin-juillet 1895. Il soutint le Ministre Léon Bourgeois et lorsque Méline lui succéda en avril 1896, Anglès déposa et soutint une demande de révision de la Constitution qui n'obtint d'ailleurs aucun succès.

Il s'était efforcé pendant plusieurs années de sa vie parlementaire d'obtenir le règlement d'un conflit aigu qui avait surgi entre le département du Var et la Compagnie des chemins de fer du Sud, et c'est au moment même où il venait d'aboutir à une heureuse transaction, que la mort mit fin à son mandat.

Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Emile Loubet à la séance du Sénat du 7 décembre 1897.

Esprit cultivé et musicien accompli, il lui arrivait fréquemment de se faire entendre sur le hautbois, au cours des fêtes de bienfaisance.

ANGLÈS (RAOUL, ADOLPHE, ELIE), né le 21 octobre 1887 à Fontainebleau.

Député des Basses-Alpes de 1914 à 1924.

Né dans une famille originaire des Basses-Alpes et fils de Frédéric Anglès, Commandant du Génie, conseiller général de Noyers-sur-Jabron, Raoul Anglès, plusieurs fois lauréat du concours général, fit de brillantes études secondaires. Entré en 1907 à l'Ecole normale supérieure, il devait en 1911 être reçu premier à l'agrégation de langues vivantes. S'orientant alors vers le journalisme, il devenait à 25 ans rédacteur en chef du *Radical*.

Les élections législatives du 26 avril 1914 le désignent au 1^{er} tour de scrutin comme représentant de la circonscription de Sisteron. En juillet 1914, il est élu sans concurrent conseiller général de Volonne. Pendant la guerre, il est d'abord lieutenant d'infanterie, puis capitaine aviateur dans une escadrille d'élite. Il accomplit de nombreuses missions de chasse, est cité trois fois à l'ordre du jour et promu Chevalier de la Légion d'Honneur.

A la Chambre des Députés où il est désigné comme Secrétaire d'âge il s'inscrit au groupe républicain radical-socialiste. Membre de la Commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, il s'efforce de promouvoir le développement et la réorganisation de notre aéronautique militaire et obtient à ce propos en 1917 la convocation du Parlement en comité

secret. A l'issue des débats, le cabinet Briand devait donner sa démission. Il intervient en outre sur : le ravitaillement en blé, en farine et en pain de la population civile (1915); la création de la Croix de Guerre, les permissions des militaires de l'armée d'Orient (1916); l'établissement d'une taxe de luxe, le ravitaillement en charbon, la mise en sursis des agriculteurs des classes 1888 et 1889 (1917); les infirmières militaires et bénévoles, la prime d'habillement des démobilisés (1918).

Raoul Anglès est réélu le 16 novembre 1919 député des Basses-Alpes en tête de la liste d'Union et de concentration républicaine. Membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission d'Alsace-Lorraine, et de la Commission de l'armée, il prend part à de nombreuses discussions, notamment sur : les professeurs chargés de cours des lycées, les emplois réservés, le nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général, la politique financière du Gouvernement, les concessions accordées à la Société des forces motrices de la Durançe, la suppression des classes élémentaires dans les lycées, les écoles dépourvues d'élèves (1921), les fonctionnaires mobilisés, les subventions aux entreprises de navigation aérienne (1922), les prisonniers de guerre, les baux à loyer (1923). En décembre 1919, le canton de Volonne lui renouvelle son mandat au conseil général dont il devient président en janvier 1920. Mis en échec aux élections cantonales de 1922 par M. Camille Reymond, il ne se représente pas aux élections législatives de 1924.

Il revient à son activité de journaliste, en exerçant pendant plusieurs années les fonctions de correspondant à l'étranger pour *Paris-Soir*, *le Matin*, et *le Figaro*. En 1940, il fait partie du cabinet de M. Paul Reynaud, Président du Conseil et pendant l'occupation, milite dans la Résistance. A partir de 1945, il publie des articles à *l'Ordre*, à *Ce Matin*, au *Méridien* et au *journal du Parlement*.

Retiré dans son pays d'origine il est depuis 1953 maire de Reillanne, petite commune des Basses-Alpes, qu'il a dotée de nombreux aménagements touristiques.

ANGCULVANT (LOUIS, GABRIEL), né le 8 février 1872 à Longjumeau (Seine-et-Oise), mort le 15 octobre 1932 à Paris.

Député de l'Inde française de 1924 à 1928.

Né à Longjumeau où son père était « tailleur d'habits » — dit l'acte de naissance — Gabriel Angculvant fut major de promotion de l'Ecole coloniale et élève de l'Ecole des langues orientales pour le chinois et l'annamite. Fonctionnaire colonial, il fut d'abord chancelier de résidence au Tonkin, puis vice-consul en Chine et secrétaire général à Djibouti. C'est à ce dernier titre qu'il écrivit en 1902 *Djibouti, Mer Rouge, Abyssinie*. Il continua sa carrière au Congo et à la Guadeloupe, comme secrétaire général; à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans l'Inde française, dans la Côte d'Ivoire comme Gouverneur. Il

fut enfin Gouverneur général de l'A.E.F., puis de l'A.O.F.

En 1920, il prit sa retraite et fut nommé Commissaire général de l'exposition coloniale internationale de Paris.

Il fut élu Député de l'Inde aux élections générales législatives du 11 mai 1924, et s'inscrivit à la gauche radicale. Membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la Commission de la marine militaire et de la Commission du commerce et de l'industrie, il s'intéressa surtout aux questions coloniales. Il prit part chaque année à la discussion du Budget des Colonies (1924, 1925, 1926, 1927) et de divers projets intéressant les pays d'outre-mer : création d'une banque d'émission à Madagascar (1925), achèvement du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan (1926), accords douaniers entre les colonies et certains pays étrangers (1927).

Il fut entendu en 1926, au cours de la discussion d'interpellations relatives à la Syrie.

Il prit également part à la discussion de certains projets fiscaux : contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925), création de nouvelles ressources fiscales (1926).

Cette même année, il publia un ouvrage sur les *Indes Néerlandaises* qu'Edouard Herriot préfaça.

Il fut battu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au premier tour de scrutin, par le publiciste Jean Coponat.

L'année suivante, il fit un voyage de trois mois qui, du 26 juillet au 4 novembre, le conduisit d'Indochine au Japon par la Chine, la Mandchourie et la Corée, et à la suite duquel il publia ses *Etapes asiatiques* que préfaça Octave Homberg.

Gabriel Angoulvant devait mourir deux ans plus tard à Paris. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

ANNE (Norbert), né le 5 mai 1840 à Fresney-le-Puceux (Calvados), décédé le 5 novembre 1894 à Caen (Calvados).

Sénateur du Calvados de 1892 à 1894.

Norbert Anne fit ses études de médecine vétérinaire. A ce titre sa compétence le conduisit à occuper successivement les postes de président de la Société vétérinaire du Calvados, de la Manche et de l'Orne; chef sanitaire du département du Calvados; président de l'Association vétérinaire normande; membre du conseil d'hygiène de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, du conseil de perfectionnement des écoles vétérinaires et de la Société linéenne.

Conseiller municipal de Caen en 1882 puis conseiller général du Calvados en 1883, il se présenta avec succès aux élections sénatoriales du 16 octobre 1892, comme républicain libéral.

Il ne put donner sa mesure au Sénat en raison de sa santé.

Il mourut le 5 novembre 1894. Son éloge funèbre fut prononcé en séance publique le 6 novembre 1894 par M. Combes, Vice-Président.

Norbert Anne était Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique.

ANQUETIL (PAUL, FÉLIX, CYPRIEN), né à Rouen le 31 octobre 1873, mort à Aunay-sur-Odon (Calvados) le 1^{er} septembre 1940.

Député de la Seine-Inférieure de 1919 à 1932.

Négociant à Rouen, membre du Conseil d'arrondissement, Paul Anquetil se présenta aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste d'union nationale républicaine qui obtint la majorité absolue. Il s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine démocratique et fut élu membre de la Commission de la marine marchande. Il plaida la cause des sociétés sportives abonnées au téléphone et participa à la discussion des interpellations sur la perte du bateau *L'Afrique*.

Réélu le 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine, il fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et rapporta le projet de loi relatif aux transports postaux (1927). On l'entendit sur : le service de santé au Maroc, la poste par avion aux armées (1925), les coopératives, le chiffre d'affaires (1926) et les huiles dites « Water White » (1928).

Le 29 avril 1928, il fut réélu au scrutin d'arrondissement dans la 1^{re} circonscription de Rouen au 2^e tour. En qualité de rapporteur il prit une part active à la discussion du projet de loi relatif à l'aménagement de l'estuaire de la Seine (1930 et 1931) en sa qualité de membre de la Commission des travaux publics. Il plaida à deux reprises la cause des sociétés de tir de France (1931).

Candidat aux élections de 1932, il fut battu par Georges Métayer, maire de Rouen, dont il était l'adjoint.

Paul Anquetil était président du conseil d'arrondissement de Rouen.

Il mourut le 1^{er} septembre 1940 à Aunay-sur-Odon (Calvados) où il s'était retiré.

ANTERIOU (Louis), né le 14 juin 1887 à la Voulte-sur-Rhône (Ardèche), mort le 5 mars 1931 à Paris (14^e).

Député de l'Ardèche de 1919 à 1931.

*Ministre des Pensions en 1925.
et de 1928 à 1929.*

Commis principal des contributions indirectes, Louis Antériou fut mobilisé en 1914. Grièvement blessé, il fut décoré de la Croix de guerre. Dès 1918 il consacra son activité à la défense des mutilés de guerre. Il était, en outre, Secrétaire général de l'Office départemental des pupilles de la Nation.

Candidat aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut élu en tête de la liste d'union et de concentration républicaine et il s'inscrivit au groupe républicain socialiste.

Membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission des mines et de la force motrice, de la

Commission des marchés de la guerre, de la Commission des spéculations de guerre, de la Commission de l'armée, de la Commission de la législation civile et criminelle, de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, de la Commission de la marine marchande et de la Commission de la marine militaire, il s'attacha principalement à la défense des victimes de la guerre, veuves, ascendants, prisonniers, mutilés en faveur desquels il déposa et rapporta diverses propositions de loi (1924-1925). Il s'intéressa également aux tabacs, aux retraites des fonctionnaires (1920), au recrutement de l'armée (1922), aux dommages de guerre (1924).

La Commission des marchés, sous la forte impulsion d'Antériou qui en était devenu le président, travailla utilement à la restauration du pouvoir de contrôle du Parlement (1924).

Réélu aux élections du 11 mai 1924, en tête de la liste du cartel des gauches, il fut nommé secrétaire de la Chambre et le resta jusqu'en 1925 où il fut appelé à la tête du Ministère des Pensions par Painlevé (17 avril-29 octobre et 30 octobre-25 novembre 1925).

En cette qualité, il intervint au cours de la discussion du budget de l'exercice 1925, en faveur des sépultures des victimes de la guerre et des orphelins de la guerre.

Il reprend sa place à son banc de Député après la chute du cabinet Painlevé le 28 novembre 1925, et se fait entendre au cours de différents débats, sur : les secours aux fonctionnaires de l'enseignement primaire (1925), l'établissement à la Chambre d'un statut de la séance publique, le fonctionnement des phares et balises, le budget des régions libérées (1926), les brevets d'invention (1927), les assurances sociales (1928). Il préside en outre la Commission des marchés et spéculations.

Il est réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin dans la 1^{re} circonscription de Privas, au moment du retour au scrutin d'arrondissement. Le 11 novembre 1928 il est nommé à nouveau Ministre des Pensions dans le cabinet Poincaré et conservera ce portefeuille dans le cabinet Briand du 29 juillet 1929.

En cette qualité, il s'attache à la réalisation du programme élaboré par les associations d'anciens combattants et de mutilés et se préoccupe particulièrement du relèvement du taux des pensions (1928-1929).

Il regagne sa place de Député après la démission du Ministère Briand le 3 novembre 1929 et demande le rétablissement de la Commission des marchés et spéculations (1930-1931).

Ce fut sa dernière intervention. Il devait mourir en cours de mandat le 5 mars 1931.

Son éloge funèbre fut prononcé à la tribune de la Chambre par M. Fernand Bouisson, Président, le 6 mars 1931.

Louis Antériou, en même temps que Député, était conseiller général de l'Ar-dèche et maire de son pays natal La Voulte-sur-Rhône.

ANTHIME-MENARD (PIERRE, LOUIS, ANTHIME, dit), né à Nantes (Loire-Inférieure) le 31 juillet 1860, mort à Paris le 3 juin 1923.

*Député de la Loire-Inférieure
de 1898 à 1910.*

Docteur en droit, avocat, Anthime-Ménard était aussi publiciste; il avait fondé *Le Nouvelliste de l'Ouest* de Nantes, et *Le Vendéen* de la Roche-sur-Yon.

Il était maire de La Chapelle-Launay, lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1898. Il fut élu au premier tour de scrutin, le 8 mai, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Nazaire, battant le Député sortant, M. Fernand Gasnier, républicain.

Inscrit au groupe des républicains indépendants et membre de la Commission des chemins de fer il eut l'occasion d'intervenir en maintes circonstances. On l'entendit notamment sur : la réfection des digues des marais salants de Saint-Nazaire (1900); l'entretien et la reconstruction de vignobles (1900); le régime fiscal des successions (1900, 1901, 1902); la composition des Cours d'appel et des tribunaux de première instance (1900); l'amnistie (1900); la déchéance de MM. Paul Déroulède et Marcel Habert (1901); la marine marchande (1901); la liberté et le secret du vote (1901); l'amélioration des ports de Saint-Nazaire et de Nantes (1902); les taxes des journaux et écrits périodiques (1902).

Il fut réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin; il siégea dans diverses Commissions et intervint principalement sur : l'assujettissement à l'impôt des rentes et pensions viagères (1903); la demande en autorisation formée par la congrégation des Chartreux (1903); le contrat d'association (1903); la réforme des justices de paix (1904) la suppression de l'enseignement congréganiste (1904); la liberté et le secret du vote (1904, 1905); les fraudes dans la vente des denrées alimentaires (1904); l'affaire dite du « million des Chartreux » (1904); la promotion de M. Vade-cart (compromis dans l'affaire des fiches) dans l'ordre de la Légion d'Honneur (1904); la séparation des églises et de l'Etat (1905); les fraudes sur les vins et spiritueux (1905); la marine marchande (1905, 1906); l'amnistie des bouilleurs de cru (1905); la taxe sur les bicyclettes (1906); la suppression de l'impôt sur le sel (1906); les loteries autorisées (1906).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 6 mai 1906, son activité politique ne se ralentit pas. Membre de diverses Commissions, ses principaux discours se rapportèrent notamment : à la production viticole (1906); à la réglementation des jeux (1907); à l'amnistie (1908); à l'impôt sur le revenu (1908); aux loteries autorisées (1908); aux impôts nouveaux sur les eaux-de-vie (1909); aux services maritimes postaux (1910); aux travaux du port de Saint-Nazaire (1910); aux droits successoraux (1910); à la publicité sur les boîtes d'allumettes (1910); à la répression des actes de corruption électorale (1910).

Il fut battu aux élections générales de 1910, par M. Delarochette-Vernet, radical-socialiste.

Il ne quitta pas Paris où il mourut le 3 juin 1923.

Il était Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

ANTIER (ERNEST, MARIE LOUIS, ALPHONSE, JOSEPH), né le 31 mai 1868 à Laussonne (Haute-Loire), mort le 22 septembre 1943 à Lyon (Rhône).

Député de la Haute-Loire de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.

Sénateur de la Haute-Loire de 1938 à 1941.

Joseph Antier, après de brillantes études à la Faculté de Droit de Paris, obtint le titre de docteur en droit en 1892, avec une thèse intitulée : « L'électoral politique et les actions noxales ».

C'est au Puy, qu'il exerça sa profession d'avocat. Marié en 1895, et père de cinq enfants, il fut Bâtonnier de l'Ordre.

Les élections du 16 novembre 1919 le désignèrent comme représentant de la Haute-Loire en tête de la liste d'Union nationale. A la Chambre, membre du groupe d'entente républicaine démocratique, il fit partie de la Commission de législation civile et criminelle et de la Commission des pensions militaires.

Battu aux élections du 11 mai 1924, il fut élu maire de sa commune natale, Laussonne, et conseiller général du canton de Fay-sur-Lignon.

Il se présenta à nouveau, les 22 et 29 avril 1928, aux élections législatives dans la circonscription d'Yssingaux. Réélu au 2^e tour de scrutin Député de la Haute-Loire et membre du groupe des démocrates populaires, il se consacra, au sein des Commissions de la législation et du suffrage universel, à des problèmes de réforme judiciaire.

Il fut battu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932.

Elu sénateur de la Haute-Loire lors d'une élection partielle le 28 octobre 1938, en remplacement de M. Martin Binachon décédé le 1^{er} septembre 1938, il fut membre des Commissions d'administration générale, départementale et communale et de la législation civile et criminelle. Auteur de diverses questions écrites, il ne prit part à aucun débat. Son activité parlementaire fut d'ailleurs interrompue par la guerre dont il ne put connaître l'issue puisqu'il devait mourir à Lyon le 22 septembre 1943 (1).

ANTIER (ALPHONSE, PAUL), né au Puy (Haute-Loire) le 20 mai 1905.

Député de la Haute-Loire de 1936 à 1942 et de 1945 à 1958.

Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 2 juillet au 4 juillet 1950, puis du 2 octobre 1950 au 21 novembre 1951.

Ministre de la Marine marchande du 23 février 1955 au 24 janvier 1956.

Petit-fils d'agriculteurs, agriculteur lui-même, mais fils d'avocat et de parlementaire, Paul Antier, cinquième enfant

du précédent, s'intéresse de bonne heure aux questions paysannes. En 1931, à 26 ans, il commença sa carrière politique comme maire de Laussonne, village d'où sa famille est originaire. Sauf une interruption due à l'occupation allemande — de juin 1940 à mai 1945 — il restera constamment jusqu'à la fin d'octobre 1947 à la tête de cette municipalité.

En 1936 les électeurs du canton de Monastier le choisissent comme conseiller général et ceux du Puy l'envoient siéger à la Chambre des Députés, aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 au 2^e tour de scrutin. Il s'inscrit au groupe agraire indépendant. Membre de la Commission du travail et de la Commission du suffrage universel, il intervient notamment lors de la discussion du budget de 1937, qu'il vote par patriotisme bien qu'il en juge le poids excessif; il combat le projet étendant le régime des conventions collectives à l'agriculture et réclame pour les agriculteurs un système d'allocations familiales. Le 19 février 1937, il propose d'instituer le vote personnel des députés (1).

En 1940, il est le premier parlementaire à rejoindre le Général de Gaulle. Son départ de France, son activité dans la Résistance lui valent d'être, en 1941, déchu de la nationalité française, déchu de son mandat, et finalement condamné à mort par contumace. Le Comité français de libération nationale le charge, en 1942 et 1943, de plusieurs missions en Extrême-Orient, en Australie et en Amérique. A partir de novembre 1943, il siège à l'Assemblée Consultative d'Alger; il s'y montre soucieux d'assurer le contrôle du Parlement et du peuple sur les actes du Gouvernement de la France libre, proposant la création d'une Commission de l'intérieur, demandant que le programme gouvernemental soit soumis le plus rapidement possible à l'approbation populaire, réclamant l'organisation d'élections dans les départements libérés depuis plus de six mois, se prononçant en faveur du vote des femmes dès la première consultation électorale. Président de la Commission de la France d'outre-mer, il dépose en cette qualité, plusieurs propositions de résolution.

A son retour en France, après la Libération, il est réélu maire de Laussonne, sans avoir fait acte de candidature. Il est également réélu le 21 octobre 1945, député de la Haute-Loire et va siéger à la 1^{re} Assemblée Nationale Constituante. Inscrit au groupe paysan, il se consacre essentiellement à l'étude des problèmes agricoles. Le 26 avril 1946, il dépose une proposition de loi sur l'organisation professionnelle agricole qui vise, écrit-il, à préserver l'unité de la paysannerie et qui est fondée sur la liberté syndicale. Parce que cette liberté lui semble déniée aux paysans, il refuse de voter le budget de 1946. Il siégeait en même temps à la Commission de la défense nationale.

Réélu le 2 juin 1946 à la deuxième Assemblée Nationale Constituante, il en est nommé Secrétaire. Il reprend sa proposi-

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

tion de loi. Au nom des droits du suffrage universel, il combat un amendement qui tend à déclarer inéligibles les personnes qui ont porté la francisque. Il siège en outre à la Commission des territoires d'outre-mer.

Le 10 novembre 1946, il est réélu député à l'Assemblée Nationale. Il le sera encore à deux reprises lors des élections générales des 17 juin 1951 et 2 janvier 1956 et restera ainsi député jusqu'à la fin de la IV^e République. Il fait partie de la Commission de l'intérieur dont il devient Secrétaire en 1946; de la Commission de la presse en 1948 et 1954 et en est Vice-Président en 1950; de la Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 (1947); de la Commission de justice et de législation en 1951, et de la Commission des territoires d'outre-mer en 1951 et 1956. Sous ces trois législatures, inscrit au groupe d'action paysanne et sociale, puis au groupe paysan, il s'emploie à défendre les agriculteurs contre les perquisitions des agents du contrôle économique (20 mars, 16 et 20 mai 1947) et contre les effets de l'étatisme et du dirigisme (16 mai 1947); il réclame pour eux des prix plus rémunérateurs (22 mai 1947) ou une répartition plus généreuse de denrées contingentées (16 mai 1947); il demande, dans leur intérêt, l'arrêt des importations de produits alimentaires (24 février 1950). En faveur des anciens combattants, il réclame un allègement du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. Il proteste contre l'emploi des douzièmes provisionnels et préconise la liquidation des entreprises nationalisées, le relèvement de l'âge de la retraite, la prolongation de la durée de travail hebdomadaire et la réduction massive des dotations budgétaires (18 septembre 1948). Directeur du journal *l'Unité paysanne*, Président du parti paysan, il se range résolument dans l'opposition et harcèle le Gouvernement de questions et de demandes d'interpellations. Mais, le 30 juin 1950, il accepte le poste de Secrétaire d'Etat à l'Agriculture dans le deuxième cabinet Queuille, qui ne dure d'ailleurs que quelques jours; il retrouve le même poste le 2 octobre 1950 dans un cabinet Plevin et il le conserve dans le troisième cabinet Queuille, qui succède le 10 mars 1951 au cabinet Plevin et qui reste en fonction jusqu'à la fin de la première législature.

Sous la seconde législature, M. Antier devient, le 11 août 1951, Ministre de l'Agriculture dans le deuxième cabinet Plevin, mais en désaccord avec ses collègues du Gouvernement, il démissionne le 21 novembre suivant. Il se préoccupe alors de la représentation, particulièrement au Conseil de la République, des Etablissements français de l'Océanie : à ce sujet il intervient plusieurs fois et dépose deux propositions de loi. Mais ses préoccupations essentielles ne varient pas : le 7 octobre 1952, il demande à interpellier sur le prix du blé, puis le 22 février 1955, sur l'intervention de la police contre un rassemblement d'agriculteurs. Mais, dès le lendemain, il entre dans le deuxième cabinet Edgar Faure,

qui demeure en fonction jusqu'à la fin de la deuxième législature.

En qualité de Ministre de la Marine marchande, M. Antier dépose et fait voter trois projets de loi relatifs à un protocole d'accord sur un avenant à la convention rendue entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique (juin 1955) à l'exercice de la profession de marin et à la protection contre la pollution des eaux de mer (octobre 1955).

Sous la troisième législature, M. Antier dépose deux propositions de loi relatives à la lutte contre la tuberculose bovine et une proposition de loi tendant à amnistier les délits commis à l'occasion de conflits d'origine fiscale (19 décembre 1957).

M. Antier n'a pas été réélu aux élections au scrutin uninominal qui ont suivi la Constitution du 4 octobre 1958.

Il a été juge titulaire à la Haute Cour de justice en 1947.

ANTOINE (GEORGES, NICOLAS), né à Amiens (Somme) le 1^{er} mai 1852, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 28 novembre 1940.

Député de la Somme de 1919 à 1932

Fils d'un architecte de la ville d'Amiens, Georges Antoine exerça lui aussi la profession d'architecte. Il fut maire d'Amiens du 19 août 1910 au 19 mai 1912, mais sa carrière proprement politique fut tardive; il était en effet âgé de 67 ans lorsqu'il se présenta pour la première fois aux élections législatives le 16 novembre 1919. Son fils aîné était mort pour la France au début de la guerre, le 11 novembre 1914 à l'âge de 36 ans. Lui-même était un ancien combattant de la guerre de 1870 : il avait alors été médaillé et cité à l'ordre de la Nation.

Il est élu le 16 novembre 1919 sur la liste républicaine d'intérêt national et s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Le 11 mai 1924, il est le seul élu de la liste républicaine d'union nationale et sociale. Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est encore réélu dans la 1^{re} circonscription d'Amiens au 2^e tour. De 1919 à 1927 il présente de nombreux rapports sur des projets et propositions de loi relatifs aux dommages de guerre. En 1928, il dépose une proposition de loi tendant à réglementer le titre d'architecte. Membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, de la Commission des régions libérées et de la Commission du travail, il ne prend que deux fois la parole : au cours de la discussion du budget des régions libérées, pour plaider la cause des prisonniers civils et militaires et attirer l'attention du Gouvernement sur les marchés d'ardoises fournies au département de la Somme (1922), puis au cours du débat sur les crédits provisoires demandés au titre du budget des dépenses recouvrables (1924).

Il ne se représente pas aux élections de 1932.

Il est mort au cours de l'exode à Saint-Brieuc, le 28 novembre 1940. Il était Officier de la Couronne de Belgique et Officier de l'Ordre du British Empire.

Une rue d'Amiens porte actuellement son nom.

ANTOINE-GRAS (DENIS), né à Roche-gude (Drôme) le 2 mars 1847, mort à Bourg (Ain) le 14 mai 1917.

Député de la Drôme de 1893 à 1910.

Après avoir appartenu au barreau, Antoine-Gras fut successivement conseiller puis vice-président du Conseil de préfecture de la Nièvre. Il entra ensuite dans la magistrature et devint juge d'instruction à Clamecy, juge à Valence, puis Président du tribunal civil d'Ussel (Corrèze), enfin de Beaune (Côte-d'Or).

Il se présenta aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 dans la circonscription de Montélimar et fut élu Député au 2^e tour de scrutin, battant M. Béranger, libéral.

Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de diverses Commissions, il prit part à la discussion des budgets de la Justice (1894); des Cultes (1895); de la Guerre (1896) et de l'Agriculture (1898).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 au 2^e tour de scrutin, il siégea à la Commission du droit d'association et à la Commission de législation criminelle; il intervint à plusieurs reprises notamment au cours de la discussion du budget de la Guerre sur les gardes d'artillerie et les adjoints du génie et présenta un projet de résolution sur les insignes de grade de ces militaires (1899); il donna son opinion sur l'indemnité parlementaire (1899); et parla sur l'amnistie (1900), puis sur le contrat et le droit d'association (1901).

Il fut réélu aux élections générales du 27 avril 1902 au premier tour de scrutin. Membre de la Commission des associations et congrégations, de la Commission de l'armée, de la Commission de la presse et de la Commission de l'administration des cultes et de la décentralisation, il prit part à quelques discussions notamment sur : les demandes d'autorisation formées par les congrégations prédicantes (1903); la réforme des justices de paix (1904), et la séparation des églises et de l'Etat (1905).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin il siégea à la Commission de l'armée, mais ne manifesta aucune activité particulière. Il ne se représenta pas au renouvellement de 1910 et se retira dans l'Ain pays d'origine de sa femme. Il mourut à Bourg le 14 mai 1917.

ANTONELLI (ETIENNE, CÉSAR), né le 24 août 1879 à Valence (Espagne).

Député de la Haute-Savoie de 1924 à 1932.

Fils d'un négociant corse, exportateur de vins, Etienne Antonelli naquit à Valence le 24 août 1879. Il fit de brillantes études de droit et soutint sa première thèse en 1905 sur « La protection

de la viticulture par l'Etat » et sa seconde en 1906 sur « la Résiliation du louage de travail ». Chargé de cours à la Faculté de droit de Montpellier, puis chargé de conférences à celle de Paris, il se signala doublement par son admiration pour la nouvelle économie politique à forme mathématique et par son souci de rester en contact avec la vie politique et sociale (il fut un des fondateurs du « Comité de Démocratie sociale » en 1906 », aux côtés, notamment de Paul-Boncour et Edouard Herriot). Chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers en 1913, il fit paraître en 1914 son ouvrage fondamental *Principes d'économie pure* consacré principalement à l'application par Walras de la méthode mathématique à l'économie politique.

Mobilisé, il fut blessé en 1915 et obtint la Croix de la Légion d'Honneur.

Professeur à la Faculté de droit de Lyon en 1919 il y professa jusqu'en 1924.

Elu député aux élections générales du 11 mai 1924 sur une liste du cartel des gauches, il s'inscrivit au groupe du parti socialiste. Il siégea à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission de la législation civile et criminelle, à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Nommé membre du Conseil supérieur des retraites ouvrières et paysannes, il se spécialisa dans les questions sociales auxquelles il consacra notamment ses rapports sur l'assistance aux vieillards (1926), les pensions d'invalidité (1926), la Caisse nationale des retraites (1927). Il joua particulièrement un rôle capital dans l'institution en France du premier système d'assurances sociales obligatoires. Il fut le rapporteur du projet de loi (1928) et intervint de façon décisive en séance publique en s'attachant à réfuter les arguments des adversaires de la réforme.

Réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans la circonscription de Saint-Julien au 2^e tour de scrutin, il redevint membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et entra à la Commission des finances. Il suivit de près la mise en application de la loi sur les assurances sociales (propositions de loi : 1929, 1930; rapports : 1929, 1930, 1931; demandes d'interpellations : 1929, 1931). De nombreux autres sujets retinrent son attention, notamment : la réforme monétaire (1928), le logement (1928), les banques d'émission (1930, 1932), le système électoral (1932).

Battu aux élections de 1932, il occupa la chaire des Assurances sociales au Conservatoire des Arts et Métiers puis fut nommé à la Faculté de droit de Montpellier où il termina sa carrière universitaire, publiant notamment *L'économie pure du capitalisme* (1939), le *Manuel d'économie politique* (1945-1946).

Il poursuivit à Montpellier sa studieuse retraite et a fait paraître en 1958 un ouvrage dont le titre *Etudes d'économie humaniste* fait la synthèse de ses deux préoccupations principales : la science économique et le progrès social.

Etienne Antonelli est Commandeur de la Légion d'Honneur.

APPELL (PIERRE, HUBERT, ALEXANDRE, HENRI), né le 3 juillet 1887 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), mort à Paris le 19 décembre 1957.

Député de la Manche de 1928 à 1936.

*Sous-Secrétaire d'Etat
aux Travaux publics et au Tourisme
en 1933.*

Fils de Paul Appell qui fut membre de l'Académie des sciences et recteur de l'Université de Paris, Pierre Appell entra à l'École navale en 1905. Il en sortit le 1^{er} octobre 1907 avec le grade d'aspirant de 2^e classe, devint aspirant de 1^{re} classe le 5 octobre 1908, puis enseigne de vaisseau le 5 octobre 1910, enfin lieutenant de vaisseau le 13 juillet 1917. C'est à ce titre qu'il fit la guerre de 1914-1918, où sa conduite lui valut l'admiration de ses supérieurs et de ses subordonnés et l'attribution de notes exceptionnellement flatteuses.

En 1920 il demanda sa mise en congé hors-cadre et entra de ce fait dans la réserve. Il fut nommé le 20 janvier 1923, lieutenant de vaisseau de réserve, puis capitaine de corvette de réserve le 10 juillet 1931, enfin capitaine de frégate le 15 février 1945. Il fut rayé des cadres le 3 juillet 1947 et admis à l'honorariat.

C'est aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qu'il fut élu député de la Manche (circonscription de Cherbourg), au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe républicain-socialiste, il devient membre des Commissions de la marine marchande, de la marine militaire et de l'aéronautique. Il intervient souvent pour traiter principalement des questions maritimes telles que : l'entretien des ports (1928-1929) ; les agents techniques de la marine (1928, 1929) ; la construction de sous-marins côtiers (1928) ; le laboratoire des recherches scientifiques de Toulon (1928) ; l'inscription maritime (1929) ; il rapporte : le projet de loi autorisant la mise en chantier des unités comprises dans la tranche de 1930 du programme naval (1929) ; le projet de loi portant ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale (1930) ; le projet et les propositions de loi relatifs à l'outillage national (1930). Nommé Président de la Commission de la marine militaire le 5 février 1931, il intervient cette même année en cette qualité dans la discussion du budget de la Marine de guerre, et de la mise en chantier des unités comprises dans la tranche 1931 du programme naval ; en 1932 il participe aux discussions : sur la création de zones franches maritimes et fluviales, des budgets de la Marine marchande et de la Marine de guerre, et sur les houilleurs de cru.

Réélu au premier tour de scrutin par la même circonscription aux élections générales du 1^{er} mai 1932, M. Daladier lui confie le portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux publics et au tourisme dans son Ministère du 31 janvier 1933.

En cette qualité, il est entendu dans

la discussion des budgets des Travaux publics, des Régions libérées, dans celle de la loi de finances (1933) et dans celle sur l'organisation des mines domiales de potasse d'Alsace (1933).

Démissionnaire le 23 octobre 1933, en même temps que le cabinet Daladier, il est nommé rapporteur de la Commission de la marine militaire et à ce titre intervient dans diverses discussions, notamment : la tranche 1934 du programme naval (1934) ; le budget de la Marine militaire (1934) ; la tranche 1935 du programme naval (1935) ; le budget de la Marine militaire (1935) ; la politique étrangère de la France à la conférence navale de Londres (1935) ; la tranche 1936 du programme naval (1936). Il siège en outre à la Commission de la marine marchande, à la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues, et à la Commission des finances.

Aux élections générales de 1936, il est battu par M. Léon Vaur, démocrate populaire.

Il entre alors dans les affaires et est nommé Président de la Société Astral-Celluco.

Il devait mourir le 19 décembre 1957. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

APPOURCHAUX (JULES, ANTOINE, CYR, JOSEPH), né le 22 décembre 1896 à Béthune (Pas-de-Calais), mort à Béthune le 2 novembre 1951.

Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1936.

Alors qu'il faisait ses études de droit, Jules Appourchaux n'hésita pas à les interrompre pour s'engager dans l'armée, à 18 ans, lorsqu'éclata la guerre de 1914. Il fut versé dans l'artillerie coloniale et participa aux campagnes de l'Yser et de la Somme. Sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre et plusieurs citations élogieuses.

Démobilisé il poursuivit ses études de droit, et après avoir obtenu son diplôme de docteur, s'inscrivit au barreau de Béthune en 1924.

Il fut élu pour la première fois Député, par la 4^e circonscription de Béthune, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, et s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et démocratique.

Membre de la Commission de la législation civile et criminelle et de la Commission des mines et de la force motrice, il montra une grande activité. Il intervint dans plusieurs débats, notamment sur : le budget des Pensions de l'exercice 1929, la loi de finances et le budget de l'Intérieur (1928 et 1929) ; l'outillage national (1930). Il interpella le Gouvernement sur le contingentement des charbons étrangers, et les mesures à prendre contre le chômage et pour l'achèvement du canal du Nord (1931) ; et participa à la discus-

sion du budget de l'exercice 1932, à propos du contrôle dans les mines et de la retraite des mineurs (1932).

Réélu par la même circonscription aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. au 2^e tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche. Membre de la Commission des mines et de la force motrice, de la Commission de l'armée et du Comité consultatif des mines, on l'entendit au cours de divers débats, notamment sur la retraite des mineurs, la crise minière (1933); le budget annexe des Poudres, les ressources de la Caisse autonome des mineurs (1934).

Il fut battu aux élections générales de 1936, au 2^e tour de scrutin, par M. Cadot, socialiste, ancien Sénateur.

Il reprit à Béthune sa profession d'avocat et devint Bâtonnier de l'ordre en 1946. Il était en même temps juge de paix à Orchies.

Alors qu'il se disposait à prendre un train en gare de Béthune, le 2 novembre 1951, il s'affaissa soudain. Transporté à l'infirmerie de la S.N.C.F. on ne put que constater sa mort due à une embolie.

Il était officier de réserve et chef du groupe local des gardes d'honneur de Lorette.

ARAGO (FRANÇOIS, VICTOR, EMMANUEL), né à Paris le 6 août 1812, mort à Paris le 26 novembre 1896.

Représentant du peuple aux Assemblées Constituante et Législative de 1848-1849.

Député au Corps législatif en 1869.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871.

Sénateur des Pyrénées-Orientales de 1876 à 1896.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 81.)

Il représenta la France à Berne en qualité d'Ambassadeur jusqu'en 1894, sans abandonner d'ailleurs son mandat de Sénateur des Pyrénées-Orientales, qui lui fut renouvelé aux élections générales du 4 janvier 1891 par 291 voix sur 472 votants. Il reprit sa place au Sénat en 1894. Siégeant à gauche et constamment préoccupé de la défense des intérêts de la France et de la République, il intervint notamment dans la discussion : du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes (1894) et du projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre la France et l'Afrique du Nord (1895). Le 16 janvier 1895, après la démission de Casimir Périer, Président de la République, il fut sollicité comme candidat à sa succession, mais il déclina cette offre.

Il mourut dans l'exercice de son mandat, le 26 novembre 1896 et M. Emile Loubet, alors Président du Sénat, prononça son éloge funèbre. Son siège de

Sénateur des Pyrénées-Orientales fut attribué à M. Delcros.

ARAGO (PIERRE, JEAN, FRANÇOIS), né à Fauguerolles (Lot-et-Garonne) le 10 janvier 1862, mort à Paris le 8 mars 1937.

Député des Alpes-Maritimes de 1903 à 1910 et de 1914 à 1924.

Petit-fils du précédent et fils d'Emmanuel Arago qui fut Ministre de France à Berlin et à Berne, François Arago débuta en 1883 dans la carrière diplomatique en passant brillamment le concours des Affaires étrangères.

En 1886 il était promu troisième secrétaire d'Ambassade, second secrétaire en 1893 et secrétaire de 1^{re} classe en 1896.

Chargé des fonctions de chef du service général des sections étrangères à l'exposition universelle de 1900, il était élevé l'année suivante au grade de Ministre plénipotentiaire de France.

Entre temps, il avait été choisi en 1893 et en 1896 comme chef adjoint de cabinet par MM. Marcelin Berthelot et Léon Bourgeois. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1894, il avait été promu Officier en 1900.

En 1903, il abandonna la diplomatie pour la politique et se présenta à une élection partielle dans le département des Alpes-Maritimes, 2^e circonscription de Grasse où il s'agissait de remplacer M. Maurice Rouvier devenu Sénateur. Il fut élu au premier tour de scrutin le 1^{er} mars 1903 et s'inscrivit à la Chambre au groupe de l'Union républicaine.

Durant cette législature, il siégea à la Commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès de M. Le Président du Conseil, et à la Commission des postes et télégraphes, mais on ne l'entendit qu'une fois : sur le projet et les propositions de loi relatifs à la séparation des églises et de l'Etat (1905).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de la Commission du règlement, de la Commission des jeux, de la Commission du budget pour les exercices 1908, 1909 et 1910, de la Commission de répression du vagabondage et de la Commission des douanes, il eut à maintes reprises l'occasion de se manifester, notamment sur : le budget des services pénitentiaires, dont il était rapporteur (1907); l'impôt sur le revenu (1909); le tarif général des douanes (1909, 1910); le budget de l'Intérieur en qualité de rapporteur (1909); il fut, en outre, durant deux années, Secrétaire de la Chambre, en 1906 et 1907.

Il fut battu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin, par M. Gillette-Arimondy, Président de la Chambre de commerce des Alpes-Maritimes. Mais il prit sa revanche sur celui-ci aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin. On n'eut pas l'occasion de l'entendre en séance publique durant cette période troublée de la guerre, mais

il siégeait avec assiduité à la Commission de la marine marchande, à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies puis à la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix.

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste d'Union républicaine démocratique où il figurait en dernière position, il fut nommé dès 1919, Vice-Président de la Chambre et le resta jusqu'à la fin de la législature. Il prit part en 1921 à la discussion du budget de l'Instruction publique en plaidant la cause du personnel scientifique des laboratoires, et interpella le Gouvernement en 1923 sur les indiscretions commises par ses fonctionnaires. Il faisait partie en outre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924.

Il avait épousé Mlle Marie Dupuy, fille de feu Jean Dupuy, Sénateur des Hautes-Pyrénées et Directeur du *Petit Parisien*, qui fut Ministre du Commerce, des Travaux publics et de l'Agriculture et qui présida jusqu'à sa mort le syndicat de la presse parisienne. Il était donc le beau-frère de M. Pierre Dupuy, Directeur général du *Petit Parisien*, Député de l'Inde et de feu Paul Dupuy qui fut lui-même Directeur général du *Petit Parisien* et Sénateur des Hautes-Pyrénées.

François Arago est mort à Paris le 8 mars 1937 et a été inhumé au cimetière du Père Lachaise.

ARAMON (BERTRAND, MARIE, JOSEPH DE SAUVAN D'), né à Florence (Italie) le 14 février 1876, mort à Paris (7^e) le 26 octobre 1949.

*Député de Paris de 1910 à 1914
et de 1928 à 1942.*

Issu d'une très ancienne famille qui compta un pair de France en 1819, Bertrand d'Aramon débuta dans la politique comme conseiller municipal d'Anizy-le-Château, dans l'Aisne.

Il échoua aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, s'étant fait battre par M. Chauvière dans la 2^e circonscription du 15^e arrondissement de Paris. Mais celui-ci étant décédé le 2 juin suivant, Bertrand d'Aramon se présenta à l'élection partielle qui suivit et fut élu le 17 juillet 1910 au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, il fut membre de la Commission des pensions civiles, mais ne participa à aucun débat.

Battu aux élections générales de 1914, il ne se représenta pas à celles de 1919 et de 1924 qui eurent lieu au scrutin de liste. Mais grâce au retour au scrutin nominal par arrondissement il retrouva son siège aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans la 1^{re} circonscription du 15^e arrondissement, au 2^e tour de scrutin. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique et membre de la Commission de l'hygiène et de la Commission de la marine militaire, il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant

à réserver des emplois aux mutilés de guerre et du travail (1931).

Il fut réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932 et s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine. Il siégea à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission des mines et de la force motrice, à la Commission de l'armée et participa à la discussion du projet de loi sur les accords professionnels pouvant être conclus en période de crise, s'intéressant particulièrement aux conditions du travail du personnel des entreprises, à la composition du comité d'arbitrage et aux conventions collectives (1935).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au 2^e tour de scrutin, il resta attaché au groupe de la Fédération républicaine, fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et ne prit part à aucun débat.

Il ne se représenta pas aux élections qui suivirent la Libération et mourut dans son hôtel de la rue Barbet-de-Jouy, le 26 octobre 1949.

Il fut Conseiller municipal de Paris (15^e) de 1941 à 1944 (1).

ARBEL (ANTOINE, JEAN), né à Tartaras (Loire) le 16 août 1855, mort à Orléans le 24 décembre 1933.

Député de la Loire de 1910 à 1914.

Fils de Lucien Arbel, maître de Forges, représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 puis Sénateur de la Loire, Antoine Arbel prit, à la mort de ce dernier, la direction des Forges de Couzon.

Il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1892 et devint bientôt maire de Norrand, puis conseiller général de Rive-de-Giers (1907).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 il fut élu au deuxième tour de scrutin député de la 3^e circonscription de Saint-Etienne par 9.627 voix contre 9.057 à Charpentier, député sortant. Il s'inscrivit alors au groupe des républicains progressistes.

Membre de la Commission de la marine, il consacra une grande part de son activité à nos forces navales.

Il ne se représenta pas en 1914. La guerre ayant éclaté, il s'engagea le 4 août 1914 à 59 ans au 10^e régiment de cuirassiers de Lyon. Il fut décoré de la Croix de Guerre le 15 mai 1915 avec la citation suivante :

« Le maréchal des logis Arbel, du 10^e cuirassiers, engagé à 59 ans, pour la durée de la guerre, a en toutes circonstances fait preuve d'une rare énergie; s'est particulièrement fait remarquer le 20 octobre. »

Il dut être réformé en août 1916 pour infirmités contractées en service.

Après la guerre il se retira à Orléans où il mourut le 24 décembre 1933.

Il était administrateur des Etablissements Arbel et Président du conseil d'administration de la Société française de matériel agricole et industriel de Vierzon.

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

ARBELTIER (RENÉ, ALBERT), né le 23 janvier 1897 à Laon (Aisne).

*Député de Seine-et-Marne
(circonscription de Coulommiers)
de 1936 à 1942.*

Député à la 2^e Assemblée Nationale Constituante en 1946, Député à l'Assemblée Nationale de 1951 à 1958.

Fils d'un vétérinaire militaire, René Arbellier fit ses études au lycée de Laon, au collège de Fougères, puis de Châlons-sur-Marne et au lycée de Reims.

Externe des hôpitaux de Paris en 1918, il devint docteur en médecine en 1922. Il s'installa aussitôt à Coulommiers et devint médecin-adjoint de l'hôpital de cette ville en 1924, dont il est depuis 1942, le médecin chef (à ce titre il a créé en 1949 le premier service plein-temps de la médecine dans un hôpital public).

Inscrit au parti socialiste en 1924 il devint conseiller d'arrondissement en 1932 et maire de Neufmoutiers-en-Brie en 1933.

Le 3 mai 1936, deuxième tour des élections générales, il fut élu avec l'étiquette de la S.F.I.O. Député de la circonscription de Coulommiers (Seine-et-Marne). Il devint membre de la Commission de l'aéronautique, de la Commission de l'hygiène et de la Commission de la santé publique. Il fut rapporteur du projet de loi approuvant la convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne de La Haye (1939); et du projet de loi tendant à organiser l'aviation populaire dans le cadre départemental (1939). En 1938 il déposa une demande d'interpellation sur la propagande aérienne. Cette question l'intéressait particulièrement, il était en effet le créateur du terrain d'aviation et de l'aéro-club de Coulommiers (1933), d'une école d'aviation populaire (1936) et d'une école d'aviation de chasse pour les républicains espagnols (1936) (1).

En raison de la guerre son mandat fut prolongé jusqu'en 1942.

À la Libération il fut nommé maire de Coulommiers et vice-président du Comité de Libération. Il fut réélu maire en 1946, puis vice-président du conseil général de Seine-et-Marne.

Le 2 juin 1946 il fut élu Député de la Seine-et-Marne à l'Assemblée Nationale Constituante. Il était à la tête de la liste S.F.I.O.

Membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique il déposa une proposition de loi au sujet de la retraite des vieux.

Battu aux élections du 10 novembre 1946 (2^e Assemblée Nationale Constituante) il se représenta en 1951, toujours à la tête de la liste S.F.I.O. et fut, le 17 juin, Député de la 1^{re} législature de l'Assemblée Nationale.

Nommé membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique et de la Commission du travail et de la sécurité sociale, il fut désigné par l'Assemblée Nationale pour la repré-

senter au sein du conseil supérieur de la mutualité.

Il déposa un certain nombre de propositions de loi, concernant notamment : les augmentations de loyers (1952); la compensation entre les impôts et les créances sur l'Etat; la sécurité sociale agricole (1952); les victimes des vaccinations obligatoires (1955). Il présenta de nombreux rapports concernant notamment : la sécurité sociale des élèves infirmiers (1952); les aveugles de la Résistance (1952); les délégations sur travaux aux organismes de sécurité sociale (1952); les conventions collectives (1952); la prévention de la syphilis (1952); les praticiens de la médecine naturelle en Alsace-Lorraine.

Il prit part aux discussions concernant notamment : les dépenses de fonctionnement des services de la santé et de la population (1952, 1953, 1954) et des services de la défense nationale plus particulièrement l'aéronautique (1954).

Réélu aux élections générales du 2 janvier 1956, il devint membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique, de la Commission des affaires économiques et de la Commission de l'agriculture. Il déposa notamment une proposition de loi tendant à la suppression de l'ordre des médecins.

En 1958 il a adhéré au parti socialiste autonome — dont il a créé la Fédération de Seine-et-Marne — et ne s'est pas présenté aux élections de novembre. Il a été réélu conseiller municipal en 1959 sous l'étiquette du P.S.A.

Outre ses activités politiques et professionnelles M. Arbellier a une importante activité sociale, notamment au sein des organismes de sécurité sociale.

M. Arbellier est Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre 1914-1918, Chevalier du Mérite social, Chevalier des Palmes académiques; titulaire de la médaille de la Résistance et de la médaille de la Croix-Rouge de Russie.

ARBOUIN (GASTON, EUGÈNE), né à Noyers-sur-Serein (Yonne) le 30 novembre 1849, mort à Troyes (Aube) le 25 février 1907.

Député de l'Aube de 1900 à 1906.

Journaliste, Gaston Arbouin était directeur et propriétaire du *Petit Troyen*. Il fonda en province plusieurs journaux républicains, notamment *Le Petit Champenois* et *Le Petit Briard*. Il collabora en outre à *La Marseillaise*, au *Réveil* et au *Citoyen de Paris*.

Conseiller municipal de Troyes et conseiller général de l'Aube, il fut élu Député à l'élection partielle du 18 février 1900 au 2^e tour de scrutin, en remplacement de M. Dulrex décédé le 23 novembre 1899 et qui laissait vacante la 2^e circonscription de Troyes.

Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de diverses Commissions, il n'eut pas l'occasion d'intervenir durant cette législature, mais déposa deux propositions de loi, l'une tendant à améliorer le canal de la Haute-Seine entre Troyes et Marcilly (1900), l'autre tendant à modifier le tarif des douanes en faveur des

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

aiguilles façonnées et articulées pour métiers à tulle, dentelles et tricots (1901).

Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au 2^e tour de scrutin, il ne manifesta aucune activité notable en séance publique au cours de cette législature mais siégeait à la Commission relative au monopole des inhumations, à la Commission de l'administration des cultes et de la décentralisation, à la Commission des postes et télégraphes, et à la Commission supérieure des caisses d'épargne.

Il fut battu aux élections générales de 1906 par M. Nicolas, socialiste, et se retira à Troyes où il mourut le 25 février 1907. Il avait été fait quelque temps auparavant Chevalier de la Légion d'Honneur.

ARCHAMBAUD (PIERRE, EDOUARD, AUGUSTIN), né à Saint-Pierre-de-la-Réunion le 17 mars 1868, mort à Saint-Pierre-de-la-Réunion le 21 août 1937.

Député de la 3^e circonscription de la Réunion de 1907 à 1914.

Docteur en médecine, maire et conseiller général de Saint-Pierre et Entre-Deux (Réunion), Augustin Archambaud fut élu Député de la 2^e circonscription de la Réunion à l'élection partielle du 27 janvier 1907 au 1^{er} tour de scrutin, en remplacement de M. de Mahy, décédé.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, et membre de diverses Commissions, il participa à plusieurs discussions, principalement à celles intéressant le budget des Colonies. Il combattit les fraudes sur les vanilles (1907 et 1908); demanda des subventions en faveur de certaines cultures réunionnaises (1907); réclama la réforme du régime militaire de la Réunion (1907); s'occupa de la Banque de la Réunion (1908) et des tarifs douaniers sur les féculés exotiques et l'essence d'ylang-ylang (1909); il demanda en outre l'achat de tabacs exotiques (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910 au premier tour de scrutin, il fit partie de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies et de la Commission de l'hygiène publique; il s'intéressa tout particulièrement aux œuvres françaises en Orient (1911); aux missions scientifiques et commerciales dans les colonies (1911); au budget local de la Réunion (1911); aux chemins de fer et port de la Réunion (1911); à la vanilline (1911); à la suppression de la Cour d'Appel de la Réunion (1911).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1919, reentra dans son île, où il mourut le 21 août 1937.

Il était Officier d'Académie.

ARCHDEACON (EDMOND, SÉBASTIEN), né à Paris le 24 décembre 1864, mort à Paris le 26 février 1906.

Député de Paris de 1902 à 1906.

Propriétaire dans l'Yonne, où il était conseiller général de Tonnerre et conseiller municipal de Chenay, il avait adhéré au mouvement nationaliste issu de l'af-

faire Dreyfus et avait pris part au coup de force manqué du 23 février 1899 lorsque Déroulède avait voulu conduire à l'Élysée le général Roget. Peut-être tenait-il cette passion de ses origines irlandaises.

Candidat de la *Patrie française* aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 dans le 1^{er} arrondissement de Paris, il fut élu au 2^e tour de scrutin avec une importante majorité, battant à la fois Alexis Muzet, député sortant qui représentait la circonscription depuis 18 ans et Fernand Faure ancien député de la Gironde.

Siégeant avec l'opposition nationaliste, et membre de diverses Commissions, il manifesta une grande activité, prenant part à maints débats sur : les courses de chevaux (1902-1903); la contribution des patentes (1902); le budget des P.T.T. (1902); les droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes abattues (1903); la réglementation du pari aux courses (1903); la composition du Comité Consultatif des chemins de fer (1903); l'éclairage du jardin des Tuileries (1903); le traité franco-anglais (1904); le service militaire de deux ans (1904); le contrat d'association (1904); la répartition des fonds du pari mutuel (1904); l'établissement d'un impôt sur le revenu (1904); les affaires du Maroc (1905); la séparation des églises et de l'État (1905).

À la tête d'une grande fortune, administrateur de nombreuses sociétés et notamment de la Régie générale des chemins de fer, il était très répandu dans les milieux sportifs étant propriétaire d'une écurie de courses réputée.

Il assistait à la course d'un de ses chevaux à Auteuil, le 20 février 1906, lorsqu'il fut frappé d'une congestion cérébrale à laquelle il succomba.

Son éloge funèbre fut prononcé à la 2^e séance du 21 février 1906, par M. Paul Doumer, Président de la Chambre.

ARCHER (FRANÇOIS, JOSEPH), né le 15 février 1883 à Charolles (Saône-et-Loire), mort le 20 mars 1957 à La Tronche (Isère).

Député de la Haute-Loire de 1935 à 1936.

Ancien élève de l'École des mines de Saint-Etienne, docteur en droit de la Faculté de droit de Paris, il fait ses débuts d'ingénieur des mines à Hénil-Liétard, mais dès 1910, il achète la Société Diamond-Calypsol, productrice de graisses industrielles et de paliers.

Mobilisé en 1914 comme sergent, dans la « territoriale », il exerce son esprit d'invention à la mise au point d'un canon d'accompagnement d'infanterie, propre à la guerre de tranchées, qui bien qu'expérimenté dès 1915, ne fut agréé par le comité de guerre que le 20 décembre 1917 : 2.000 canons Archer furent alors commandés. Quelques centaines seulement sortirent à temps pour jouer un rôle important dans les combats des 15 au 18 juillet 1918.

Au lendemain de la guerre, Joseph Archer est élu maire de Cizely, dans la Nièvre, où il avait en 1917 acquis une propriété et jeté les bases de sa Répu-

bligue fédérative; il le resta jusqu'en 1941, après une interruption de quatre ans (1925-1929). Mais il brigua aussi à plusieurs reprises le mandat parlementaire. Dès 1919 il se présenta dans la banlieue parisienne contre Pierre Laval sous l'étiquette de « technicien syndicaliste ». En 1932 il sollicita les suffrages des électeurs mâconnais, mais sans succès. Il lui faudra attendre les élections partielles du 9 juin 1935 pour être élu, au 2^e tour de scrutin, député de la Haute-Loire — 1^{re} circonscription du Puy — en remplacement de M. Philibert Besson, déchu de son mandat, mais il sera battu aux élections générales de 1936 par M. Pébellier. Et c'est en vain qu'il tentera par la suite de revenir au Parlement, notamment en 1951 à Orléans pour remplacer M. Pierre Chevallier.

Si bref fut-il, son passage au Parlement fut marqué par des interventions assez nombreuses, témoignant de l'originalité de son esprit, qu'il s'agisse du droit d'exercice de la médecine par des médecins étrangers, des loyers d'habitation, des prix de vente des fonds de commerce ou du prix des baux à ferme, il en revint toujours à l'un de ses thèmes favoris : l'inconstance du pouvoir d'achat de l'or et la nécessité de supprimer le privilège de la Banque de France et de créer une monnaie gagée non seulement sur l'or mais sur le blé, le vin, la viande et d'une manière générale tous les produits du travail et qui pourrait être commune à tous les pays d'Europe, car le « fédérisme » est l'autre de ses idées forces. Seul, selon lui, le programme fédériste est susceptible de résoudre la crise économique. Quant à la sécurité et à la paix, elles ne peuvent résulter que d'une politique de collaboration avec l'Allemagne et surtout de la création des Etats fédérés d'Europe.

Joseph Archer qui n'appartient à aucune Commission se préoccupe aussi d'améliorer le travail parlementaire par la création d'une Commission de Coordination et de lutter contre la gabegie. Il s'inquiète notamment de la manière dont les crédits sont utilisés en matière d'armements ou d'électrification rurale et dénonce ce qu'il appelle le « scandale des concessions d'électricité ».

Il dépose des propositions pour faciliter le règlement des faillites ou pour amnistier certains délits et il intervient dans le débat sur les ligues pour demander la grâce de Philibert Besson.

Mais cette activité politique ne détourna jamais Joseph Archer de sa vocation technique. Il est l'inventeur de la nacelle « Eolia » conçue pour des déplacements combinés par air, terre et mer, et qui est exposée au Conservatoire national des Arts et métiers. Il a imaginé un système de protection contre les inondations, consistant non à retenir les eaux derrière des barrages, mais à en accélérer l'écoulement vers la mer. Il fut l'un des premiers à utiliser le gazogène pour les automobiles de tourisme. Il étudia également et expérimenta avec succès, dans une commune du Loiret, les moyens de répartir l'électricité à moindres frais.

Joseph Archer est l'auteur de plusieurs

ouvrages : *L'énigme de la guerre* (1915), *Vaincre c'est prévoir* (1916), *Vaincre c'est vouloir* (1917-1918), *Vaincre c'est agir* (1920).

ARCHIMBAUD (DANIEL, LÉON), né à Die (Drôme) le 29 avril 1856, mort à Poyols (Drôme) le 26 octobre 1924.

Député de la Drôme de 1908 à 1910.

Ancien receveur-buraliste, propriétaire et marchand de bois, Daniel Archimbaud ne demandait qu'à vaquer à ses affaires et n'avait jamais manifesté d'ambition politique, lorsque des circonstances fortuites vinrent modifier sa façon de vivre habituelle.

Son fils, Léon Archimbaud, qui accomplissait ses études de théologie protestante, se présenta à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Evesque, Député de la circonscription de Die, décédé. Il fut proclamé élu le 15 septembre 1907 au premier tour de scrutin, ayant littéralement écrasé son concurrent M. Magnan.

Mais cette élection fut annulée le 27 décembre 1907, Léon Archimbaud ayant été déclaré inéligible pour n'avoir pas satisfait complètement à ses obligations militaires.

Par esprit de famille, le père se substitua au fils à l'élection partielle qui suivit et fut élu le 1^{er} mars 1908 par 9.635 voix contre 1.900 au candidat le plus favorisé sur 12.806 votants, au premier tour de scrutin.

Devenu Député quelque peu malgré lui, Daniel Archimbaud ne se fit inscrire à aucun groupe politique. Membre de diverses Commissions, il demanda que la question de l'indemnité parlementaire fût soumise à un référendum (1908) et insista pour le rattachement de la commune de Valdrôme au canton de Luc-en-Diois (1910).

Aux élections générales de 1910, il fut battu au 2^e tour de scrutin par M. Long qui obtint 397 voix de plus que lui. Il ne se représenta plus, son fils devait d'ailleurs lui succéder un peu plus tard.

Il se retira dans la Drôme et mourut le 26 octobre 1924 à Poyols dans sa maison de famille.

ARCHIMBAUD (LÉON, DANIEL, JOSUÉ), né à Poyols (Drôme) le 23 septembre 1880, mort à Poyols le 24 juin 1944.

Député de la Drôme de 1919 à 1942.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies (23-25 février 1930).

Fils du précédent, Léon Archimbaud, fut étudiant en théologie protestante et bénéficia de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement militaire. Il ne fit qu'un an de service, mais par la suite renonça à se faire consacrer et à exercer le ministère du culte, se mettant ainsi en position irrégulière vis-à-vis de l'article 23.

Proclamé élu dans l'arrondissement de Die lors de l'élection partielle du 15 septembre 1907, le 4^e bureau de la Chambre constata que, n'ayant pas accompli la

totalité de ses obligations militaires, il était inéligible en vertu de la loi du 20 juillet 1895. Il se trouvait ainsi dans une situation presque analogue à celle de Mirman en 1893.

En conséquence, cette élection fut annulée.

Journaliste, Archimbaud dirigea *La République du Peuple*. Il fut mobilisé pendant la grande guerre. A la fin de celle-ci il devint rédacteur en chef du *Rappel* et de la *Revue du Pacifique*. Il fut élu en tête de la liste du Congrès républicain départemental, Député de la Drôme aux élections générales du 16 novembre 1919 et s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste.

Membre actif de la Commission de l'Algérie et des colonies, de la Commission des finances et de la Commission des spéculations de guerre, il proposa la constitution d'une Commission d'enquête chargée de rechercher et de poursuivre les fournisseurs et les spéculateurs qui pendant et depuis la guerre se sont enrichis aux dépens de la nation (1920) et rapporta le projet de loi accordant une indemnité à la compagnie de la Ngoko-Sangha (1923).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du bloc des gauches, puis au premier tour de scrutin dans la circonscription de Die en 1928, 1932 et 1936, il fut pendant quatorze ans (1921-1934), le rapporteur spécial de la Commission des finances pour les colonies.

Il rapporta ainsi la loi autorisant un emprunt de 300 millions pour l'achèvement du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan et le projet de loi relatif à l'exposition coloniale de Paris (1927). Il fut également élu vice-président de la Commission du suffrage universel.

M. Camille Chautemps lui confia le portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies dans son cabinet du 23 février 1930, cabinet qui fut renversé le jour même de sa présentation devant la Chambre, le 25 février.

Il fut par la suite rapporteur du budget de la Guerre pour les exercices 1935 et 1936 et du budget des Affaires étrangères pour les exercices 1937 à 1940.

Il prit en outre une part active aux discussions relatives à la situation politique et économique dans les colonies (1933 et 1935) et à la réforme électorale (1936).

En 1937 il invita le Gouvernement à étudier la création d'une Banque du travail et en 1938 rapporta la loi autorisant le Ministre des Affaires étrangères à allouer pendant quinze ans une subvention à la mission laïque française.

Son dernier mandat se termina le 31 mai 1942 (1).

Léon Archimbaud s'était retiré dans sa commune natale de Poyois. C'est là qu'il mourut le 24 juin 1944 au moment même de la Libération de son département.

La municipalité a fait élever un buste à sa mémoire.

ARENBERG (AUGUSTE, LOUIS, ALBÉRIC. PRINCE D'), né à Paris le 15 septembre 1837, mort à Paris le 24 janvier 1924.

Député du Cher de 1877 à 1881
et de 1889 à 1902.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUENR, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 88.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, il posa à nouveau sa candidature dans la première circonscription de Bourges, et fut élu au premier tour de scrutin par 9.790 voix contre 8.439 à M. Eugène Brisson, candidat républicain. Il s'intéressa tout particulièrement aux questions coloniales : liberté de la navigation sur le Niger; arrangement conclu avec le roi du Dahomey (1891); agression contre des missionnaires français en Ouganda (1892); indemnités dues par le Gouvernement anglais à des Français établis dans l'Ouganda, dont les propriétés ont été pillées (1893). Il était resté profondément monarchiste et se déclarait adversaire de l'Etat républicain.

Cependant, après la reconnaissance par le pape de la forme républicaine de notre Gouvernement, il s'inclina devant les décisions pontificales, et se présenta aux élections générales du 20 août 1893 sous l'étiquette de « républicain libéral ». Il fut élu au premier tour de scrutin par 8.979 voix contre 8.338 à M. Debanne. Durant cette législature, il fut nommé président de la Commission chargée de l'examen des projets relatifs aux colonies, et s'occupa en cette qualité de l'arrangement franco-congolais pour la délimitation des territoires du Haut-Oubanghi (1894). Il participa à la discussion des budgets des colonies pour plaider la cause des missions françaises pillées au Nord du lac Victoria par la compagnie anglaise « East African Company » (1895), et du budget de l'Instruction publique pour faire créer au Collège de France une chaire de science coloniale (1897). Réélu aux élections générales du 22 mai 1898 par la même circonscription (2^e tour de scrutin) par 9.587 voix contre 8.742 à M. Cougny, il fut rapporteur du projet de loi portant approbation de la convention pour la délimitation des possessions françaises et britanniques en Afrique centrale (1899). Il se fit entendre au cours de la fixation de la date de discussion d'interpellations sur les motifs de la démission du général de Galliffet, Ministre de la Guerre (1900); il demanda la construction d'un dock d'expérience de la résistance des carènes (1902).

Il était inscrit au groupe des « Ralliés ».

Il se représenta aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, mais se fit battre au 2^e tour de scrutin par M. Louis Debanne, n'obtenant que 9.352 voix, contre 10.319 à son adversaire. Il tenta encore sa chance aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, mais succomba une fois encore devant son précédent adversaire M. Debanne, au 2^e tour de scrutin, n'obtenant que 2.504 voix,

(1) Après avoir voté la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

contre 11.953 à ce dernier. Il se retira définitivement, après cet échec, de la vie politique.

Mais son activité s'était déjà employée et continua de s'employer en d'autres domaines : le prince d'Arénberg était un philanthrope, il fut un des fondateurs et directeurs de « L'Hospitalité de nuit » et du « Dispensaire pour les enfants ». Il fut le premier président du comité de l'Afrique française, après avoir participé à sa fondation et dont il continua à s'occuper activement jusqu'à sa mort. En 1896 il avait été nommé président de la Compagnie universelle du canal de Suez, et depuis 1897 il était membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

ARENE (EMMANUEL), né à Ajaccio (Corse) le 1^{er} janvier 1856, mort au Fayet (Savoie) le 14 août 1908.

Député de la Corse de 1881 à 1904, puis Sénateur de la Corse de 1904 à 1908.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 88.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut réélu Député de Sartène au 1^{er} tour de scrutin par 4.090 voix contre 2.965 à M. Abbattu Bonapartiste. Durant cette législature (la 5^e de la III^e République) il s'intéressa tout spécialement au vote du budget des Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur (1891, 1892), il demanda en outre le relèvement progressif de l'impôt pour la Corse, échelonné en dix années (1890) et l'achèvement de la ligne de chemin de fer de Vizzanova à Corte (1890). Il était inscrit au groupe des Républicains.

Bien que son nom fût prononcé en 1892 et au début de 1893 au moment où éclata l'affaire dite « de Panama », les électeurs de Sartène lui renouvelèrent son mandat aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin par 4.293 voix, contre 3.513 à M. Rocca-serra. En 1896, à la suite de la publication par le journal *Lu France* d'un document appelé « Liste des 104 » qui citait les noms de 104 parlementaires qui auraient touché des fonds de la Compagnie de Panama (parmi lesquels figurait le sien), et de la plainte en diffamation portée contre ce journal, Emmanuel Arène voulut savoir si la confiance que lui avaient témoigné jusque là ses électeurs corses ne s'en trouvait pas ébranlée. Il saisit l'occasion qu'offrait le décès, le 8 août 1897, de M. Ceccaldi, Député d'Ajaccio pour briguer ce siège vacant. Il l'emporta le 7 novembre 1897 par 3.941 voix contre 1.008 à son concurrent M. Stefani.

La Chambre ne statua pas sur la validité de cette élection. Mais la situation politique d'Arène en Corse était désormais inattaquable. En effet, aux élections générales suivantes, qui eurent lieu le 8 mai 1898, il fut réélu Député d'Ajaccio par 3.437 voix contre 2.464 à son concurrent le plus favorisé. Cette confiance lui fut renouvelée plus fermement encore aux élections générales du 27 avril 1902 où il

fut réélu à Ajaccio par 10.084 voix contre 608 à son principal adversaire.

Durant ces trois dernières législatures, son activité se borna à défendre à la tribune les intérêts économiques de la Corse dont il était devenu aux dires de certains, le « Vice-Roi » ou le « Gouverneur ». Rien ne pouvait se faire en effet dans l'île sans son agrément. C'est ainsi que le 4 janvier 1903, il réussit à y faire élire Sénateur Emile Combes en dépit des émotions qu'avaient soulevées chez un peuple très attaché à ses croyances, l'affaire Dreyfus, l'affaire des fiches, et les querelles religieuses. Celui-ci qui avait d'ailleurs été également élu dans la Charente-Inférieure, opta pour ce département. Le refus de Combes d'accepter de représenter la Corse, ayant laissé vacant ce siège, Arène y présenta Arthur Ranc qui s'était fait battre en 1900 dans la Seine, et qu'il fit élire le 15 février 1903 par 501 voix contre 216 à M. Carbuccia.

Lorsque le Sénateur Muraccioli mourut le 2 juillet 1904, Arène brigua son siège et l'emporta le 18 septembre 1904 par 676 voix sur 784 votants. Il mourut le 14 août 1908, pendant les vacances parlementaires, et son éloge funèbre ne fut prononcé qu'à la séance de rentrée du 13 octobre 1908, par M. Antonin Dubost, Président du Sénat.

Lorsque sa dépouille mortelle arriva à Ajaccio, selon sa volonté, à la fin du mois d'août 1908, elle fut accueillie par ses amis comme par ses adversaires avec le plus grand respect et le plus grand recueillement, et ils se trouvèrent à nouveau réunis en 1929 devant le monument que sa ville natale érigea à sa mémoire. Mais Arène ne fut pas qu'un homme politique, son talent s'exerça surtout dans le journalisme où ses nombreux articles obtinrent un éclatant succès. Il collaborait notamment au *Matin*. Son style brillant, teinté d'ironie, se plaisait particulièrement au badinage sans méchanceté, mais non sans malice.

Après un recueil de nouvelles qu'il fit paraître en 1887 sous le titre : *Le dernier bandit*, il débuta au théâtre en collaboration avec Alfred Capus dans *l'Adversaire*. Puis suivirent *Paris—New York* qu'il écrivit avec Francis de Croisset, et enfin *le Roi* en collaboration avec de Flers et Caillavet qui obtint dans un théâtre des boulevards un succès quasi triomphal.

Ses réussites théâtrales ne lui faisaient point pour autant oublier le journalisme puisqu'il conserva jusqu'à sa mort la rubrique dramatique du *Figaro*, où son esprit parisien à la fois indulgent et facétieux faisait la joie des vieux boulevardiers dont il était un des plus brillants représentants.

ARGELIES (JEAN-BAPTISTE, JUSTIN, JOSEPH), né le 28 août 1862 à Paris (3^e arrondissement), mort à Paris le 16 novembre 1914.

Député de Seine-et-Oise de 1889 à 1910.

Issu d'une vieille famille pyrénéenne, Argelies était docteur en droit, ancien

élève de l'École des Hautes-Études, de l'École des Langues orientales et de l'École de Chartes, d'où il sortit en 1883 après soutenance d'une thèse sur la *Géographie historique de l'Auvergne*.

Il a débuté dans la politique comme conseiller municipal de Juvisy-sur-Orge et s'est lancé dans le mouvement coopératif en créant plusieurs sociétés coopératives en Seine-et-Oise, dont une à Juvisy.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1889 dans la 2^e circonscription de Corbeil, comme candidat boulangiste, et fut élu le 6 octobre, au 2^e tour de scrutin par 9.787 voix contre 7.372 à M. Rémouille, député sortant. En 1892 et 1893 il interpella le Gouvernement sur l'affaire de Panama, et en 1893 participa à la discussion du projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit, et de consommation.

Réçu aux élections générales du 3 septembre 1893 au scrutin de ballottage, sous l'étiquette de radical-révissionniste, par 9.019 voix, contre 8.167 à M. Périllier, républicain opportuniste, il rapporta plusieurs projets tendant à l'établissement d'un certain nombre de lignes de chemins de fer d'intérêt local (1895, 1896, 1897 et 1898); rapporta également le projet de loi portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer métropolitain (1898); et questionna le Ministre de la Justice sur les résultats de l'enquête judiciaire concernant les affaires de Panama (1897).

Il se représenta aux élections générales du 8 mai 1898 et fut élu au 1^{er} tour de scrutin par 5.999 voix contre 2.067 à M. Robelin, 1.842 à M. Delamarre et 1.267 à M. Savary. Durant cette législature, son principal souci fut de prolonger et de réorganiser certaines lignes de chemins de fer d'intérêt général ou local et d'établir de nouvelles lignes en France, en Afrique du Nord et à Madagascar.

Réçu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 7.747 voix contre 2.673 à M. Colly, 2.103 à M. Legendre et 264 à M. Grados, il s'intéressa aux conditions de rachat des lignes de chemins de fer franco-algériennes (1902); à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables (1905); et à l'assistance médicale aux familles de quatre enfants (1906).

Il obtint le renouvellement de son mandat aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 7.496 voix, contre 4.035 à M. Roldes, et 2.851 à M. Weill. Il s'occupa encore de l'assistance aux familles nombreuses (1909 et 1910); interpella le Gouvernement sur la situation financière du pays (1906 et 1907); et demanda des dégrèvements d'impôts pour les victimes des inondations de 1910. Depuis l'échec du boulangisme il s'était fait inscrire au groupe de l'Union républicaine.

Il échoua aux élections générales du 8 mai 1910 où il fut battu par M. Franklin-Bouillon. Il se retira alors de la vie politique et mourut à Paris le 16 novembre 1914.

ARGENSON (GASTON, MARIE, MARC, PIERRE, COMTE D'), né à Paris le 9 mars 1877, mort au Champ d'Honneur en Belgique le 30 avril 1915.

Député de la Vienne de 1910 à 1914.

Descendant d'une vieille maison de Touraine qui donna à la France nombre de baillis, ambassadeurs, magistrats, hommes politiques, etc., le Comte Pierre d'Argenson était fils de Marc, René, Marie de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson et de Marie, Elisabeth, Charlotte d'Argout.

Il était maire des Ormes et conseiller général de la Vienne lorsqu'il fut élu Député de Châtelleraut aux élections générales du 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin, battant M. Godet, Député sortant.

Pendant ses quatre années de mandat, son activité politique fut extrêmement réduite, tout au moins en apparence, car il ne participa à aucune discussion. Il était inscrit à l'Union républicaine et siégeait à la Commission de l'Administration, des cultes et de la décentralisation.

Aux élections générales de 1914, M. Godet lui reprit son siège; et lorsqu'éclata la guerre Pierre d'Argenson qui appartenait à l'armée territoriale en qualité de capitaine de réserve, demanda à passer dans l'armée active et fut affecté au 32^e régiment d'infanterie.

Il fut tué en Belgique le 30 avril 1915 au moment où d'après sa citation à l'ordre de l'armée, il venait d'enlever une tranchée fortement organisée.

M. S. Hervieu a écrit une plaquette intitulée *A la Mémoire de M. le Comte de Voyer d'Argenson* (Poitiers 1915) dans laquelle il le présente comme ayant toujours rempli ses fonctions avec un admirable dévouement.

ARISTIDE-BRIAND né à Nantes (Loire-Inférieure) le 28 mars 1862, mort à Paris le 7 mars 1932.

Député de la Loire de 1902 à 1919,

Député de la Loire-Inférieure de 1919 à 1932.

*Ancien Ministre,
ancien Président du Conseil.*

Aristide-Briand est né à Nantes où son père, d'origine bretonne, et sa mère, vendéenne, étaient établis aubergistes.

Après avoir fait ses études comme boursier au collège de Saint-Nazaire, puis au lycée de Nantes et les avoir terminées à la Faculté de droit de Paris, il revint à Saint-Nazaire, où il s'installa comme avocat. Attiré par la politique, il écrivit dans la *Démocratie de l'Ouest* des articles violents et anticléricaux, entra ensuite comme directeur politique à *L'Ouest républicain* et se fit élire conseiller municipal. Il se présenta, mais sans succès, aux élections législatives de 1889. Il s'était fait « syndicaliste » et préconisait alors la grève générale comme « le seul moyen de conduire le parti ouvrier au triomphe de ses revendications ».

Démissionnaire du barreau de Saint-Nazaire au début de 1893, il vint se fixer à Paris où, pendant quelque temps, il

mena la vie un peu débraillée des cafés et des brasseries, puis entra à *La Lanterne* où il donna des comptes rendus de réunions et finit par devenir secrétaire général. Il poursuivait toujours sa campagne pour la grève générale qui devait être « la révolution, mais une révolution qui permettra au prolétaire de passer du domaine des mots à celui de la réalité ». La grève générale devait encore, selon lui, « répondre à la déclaration de guerre ». Il conseillait aux soldats « de tirer sur leurs officiers si ceux-ci, dans une grève, ordonnaient de faire feu ».

Il essaya de nouveau d'entrer à la Chambre aux élections d'août 1893, dans le quartier de La Villette, mais il échoua encore. Il se remit à militer au sein des congrès ouvriers et, se liant avec Viviani, Jaurès et Fournière, fonda avec eux le « parti socialiste français » qui allait s'opposer aux thèses doctrinaires de Jules Guesde et de Lafargue et du parti ouvrier.

En 1898, nouvelle tentative infructueuse pour entrer à la Chambre dans la Seine, à Clichy, et ce nouvel échec lui fit perdre en même temps sa situation à *La Lanterne*. Par contre, il prenait de plus en plus une place de premier plan dans les congrès socialistes où sa parole faisait une grande impression et au barreau où il plaidait surtout dans les affaires ayant un sens ou une portée politique.

En 1902, il venait de défendre avec éclat Gustave Hervé et le journal *Le Pionnier de l'Yonne* lorsqu'il réussit, enfin, à se faire élire, au premier tour de scrutin, Député de la première circonscription de Saint-Etienne et, dès lors, son mandat allait lui être renouvelé à chaque consultation, dans la Loire jusqu'en 1919, ensuite à Saint-Nazaire.

Dès son arrivée à la Chambre, Briand y prit une des premières places, grâce au charme de sa voix et à l'originalité de son expression qui atteignait souvent au lyrisme, mais tombait quelquefois dans la gouaille populaire. Il fit ses débuts avec un succès retentissant dans une interpellation à propos de la mort d'un gréviste au cours d'une manifestation, puis fut désigné comme rapporteur de la loi de séparation des églises et de l'Etat et, là, il se révéla comme un *debater* de grande envergure. S'appuyant sur la doctrine de l'Assemblée Constituante de 1789, qui avait proclamé que l'Eglise avait seulement la gestion, mais non la propriété des biens du clergé, il revendiqua pour la République le droit de supprimer le budgets des Cultes. Mais il pensait que le projet de loi qu'il rapportait pouvait et devait assurer la séparation et la paix dans le respect loyal et complet des droits de chacun. Il avait eu d'ailleurs l'habileté de s'entourer des avis de hautes personnalités catholiques et même d'évêques libéraux.

Lorsqu'au début de 1906, à la suite des inventaires des biens des églises et des incidents qui en résultèrent, le cabinet Rouvier eut été renversé, Briand reçut le portefeuille de l'Instruction publique et

des Cultes dans le cabinet Sarrien (14 mars 1906) et le conserva dans le Ministère Clemenceau (25 octobre 1906), puis, à la mort de Guyot-Dessaigne le 21 décembre 1907, il prit, à partir du 4 janvier 1908 le Ministère de la Justice auquel les Cultes furent rattachés. C'est à lui, dans ces divers Ministères, qu'incomba la mise en application de la loi de séparation et il s'en acquitta avec une modération qui réussit à la faire accepter par l'Eglise et les fidèles.

Président du Conseil, avec les portefeuilles de l'Intérieur et des Cultes après la démission de Clemenceau (24 juillet 1909), il se prononça, à la veille des élections de 1910, contre la représentation proportionnelle, mais, après le renouvellement de la Chambre, il déposa un projet qui combinait ce mode de scrutin avec le système majoritaire. Le projet ne fut d'ailleurs pas retenu. Ce nouveau passage aux affaires fut marqué par de graves incidents, notamment par la grève des inscrits maritimes et par celle des agents des chemins de fer. A la stupefaction de ses anciens amis politiques, il fit occuper militairement certaines grandes gares et plusieurs lignes, prononça la réquisition du personnel et, interpellé à la Chambre, il déclara « que si le Gouvernement n'avait pas trouvé dans la loi les moyens de rester maître de ses chemins de fer, il serait allé jusqu'à l'illégalité ». Dans la séance du 31 octobre 1910, Jules Guesde et les 74 députés socialistes, rappelant ses anciennes déclarations sur la grève générale, demandèrent sa mise en accusation, mais la Chambre l'approuva. Toutefois, plusieurs de ses collègues du cabinet n'étant pas d'accord avec lui sur l'interprétation du droit de grève, il remit sa démission au Président de la République (3 novembre 1910). Comme il n'avait pas été mis en minorité par la Chambre, il fut chargé de reformer le Ministère, mais ce fut pour peu de temps; le désaccord persistant, il démissionna le 27 février 1911.

Le 14 janvier 1912, après la chute du cabinet Caillaux, Poincaré confia à Briand le portefeuille de la Justice dans son Ministère, puis, après son élection à la présidence de la République le 17 janvier 1913, s'étant démis de ses fonctions de Président du Conseil, Aristide-Briand fut appelé à lui succéder et forma son 3^e cabinet le 21 janvier. Le 18 février suivant, au moment où débuta le septennat du Président Poincaré, Aristide-Briand lui remit selon la tradition, la démission de son Ministère; mais Poincaré lui demanda de rester en fonctions avec toute son équipe.

Devant les dangers grandissants de la situation internationale, il déposa sur le Bureau de la Chambre un projet de loi tendant au retour au service militaire de trois ans. Mais il se heurta à de nouvelles difficultés avec les projets de réforme électorale. Partisan de la représentation des minorités, il dénonça dans un discours à Périgueux le scrutin d'arrondissement comme conduisant à la « pulvérisation des partis », à la « dissociation nationale », et parla de lui

comme des « mares stagnantes », mot qui fit fortune. La Chambre le suivit mais le Sénat n'accepta qu'une partie de son projet. Sur un amendement de M. Peytral qui fut adopté et aux termes duquel nul ne serait proclamé élu s'il avait moins de voix que son concurrent, amendement, qui en fait, ruina son projet, il démissionna le 18 mars 1913.

Lorsque, le 26 août 1914, la guerre déclarée, Viviani reconstitua son Ministère pour en faire un cabinet d'union nationale, Briand prit le portefeuille de la Justice et devint Vice-Président du Conseil. Il le resta jusqu'au 29 octobre 1915 où Viviani se retira pour permettre la constitution d'un Ministère représentatif des plus hautes personnalités politiques et militaires. Aristide-Briand prit la tête de cette formation; ce fut son 5^e cabinet. Il fut l'un des artisans de l'expédition de Salonique et de la création d'un nouveau front dans les Balkans, idée qu'il sut faire triompher à la conférence de Calais (décembre 1915). Il s'employa également à réaliser une coordination plus étroite des efforts des alliés et, là encore, ses conceptions l'emportèrent (Conférence de Paris, mars 1916). C'est à la suite de ces conférences que le commandement en chef fut réorganisé et que Joffre, promu Maréchal de France, fut remplacé par Nivelle le 12 décembre 1916. Ce même jour, et comme suite aux promesses faites au cours du Comité secret qui siégea du 10 au 20 novembre 1916, Aristide-Briand remania son Ministère pour y introduire un Comité de guerre siégeant en permanence.

Briand fut moins heureux à la Conférence de Rome (janvier 1917), où il ne réussit pas à faire prononcer par les alliés la déposition du roi Constantin de Grèce. C'est dans ce même moment que, repoussant une offre de paix allemande qui se produisait au lendemain de la prise de Bucarest, il la dénonça comme une manœuvre destinée « à empoisonner le pays, à troubler les consciences et à faire chanceler le moral des peuples ».

La démission de Lyautey, Ministre de la Guerre, le 14 mars 1917, entraîna la chute du cabinet et, pendant quatre ans, Briand demeura en dehors du Gouvernement. Il ne revint aux affaires que la guerre terminée, le 16 janvier 1921. Il constitua un nouveau cabinet d'union nationale dont, seuls, les socialistes révolutionnaires étaient exclus. Ce fut la période difficile des règlements internationaux consécutifs à la guerre (conférences de Paris, janvier 1921; de Londres, mars 1921). Devant la mauvaise volonté allemande, il prononça son fameux discours où il disait « qu'il fallait mettre la main au collet de l'Allemagne » et l'obliger à payer.

Il fit occuper Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorf et fit sommation à l'Allemagne de s'acquitter sous peine de sanctions économiques. Ce furent alors les accords financiers d'août 1921, l'accord de Wiesbaden du 6 octobre sur les réparations en nature, mais qui ne furent que partiellement tenus. Puis ce fut la conférence de Washington qui devait régler

une foule de difficultés relatives aux armements navals et à leur limitation, aux droits des puissances dans le Pacifique, à la souveraineté de l'Etat chinois, à la position du Japon vis-à-vis du continent asiatique. En janvier 1922, une nouvelle conférence se tenait à Cannes. Aristide-Briand négociait lorsqu'un télégramme de Poincaré lui rappela « que rien ne pouvait devenir définitif sans l'accord des Chambres ».

Une opposition grandissait en effet au Parlement contre la politique du Ministère qu'on accusait de faire trop de concessions aux intérêts de nos alliés. Aristide-Briand revint à Paris s'expliquer devant la Chambre, puis remit sa démission le 12 janvier 1922, et, une nouvelle fois, il allait se trouver à l'écart du gouvernement pendant trois ans. Au cours de ce dernier Ministère, il avait obtenu le rétablissement de l'ambassade française auprès du Vatican et, dans cette affaire, il eut à soutenir une lutte très vive contre ses anciens amis politiques, mais il triompha. En 1924, le Ministère Herriot supprima de nouveau l'ambassade, mais Aristide-Briand, à son retour au pouvoir dans le cabinet Painlevé (avril 1925), rétablit la représentation auprès du Saint-Siège qui, par la suite, ne devait plus être remise en cause.

Après la démission de Painlevé, le 26 octobre 1925, Aristide-Briand conserva le portefeuille des Affaires étrangères dans le nouveau cabinet où Painlevé se succédait à lui-même. Il reprenait la Présidence du Conseil le 28 novembre 1925, se succédait à lui-même le 9 mars 1926 puis le 23 juin 1926. Il fut absent du cabinet Herriot du 19 juillet 1926, mais retrouva les Affaires étrangères dans les cabinets Poincaré des 23 juillet 1926 et 11 novembre 1928. Il succéda à Poincaré le 29 juillet 1929 et ce fut son 11^e et dernier cabinet. Mais dans les Ministères suivants : Tardieu du 3 novembre 1929, Chautemps du 21 février 1930, Tardieu du 2 mars 1930, Steeg du 13 décembre 1930, Laval du 27 janvier 1931 et Laval du 15 juin 1931, la direction des Affaires étrangères lui fut confiée. Cette longue présence à la tête de la politique extérieure française lui permit d'orienter celle-ci vers ce qui était sa préoccupation dominante depuis la fin de la guerre 1914-1918 : la question de la sécurité internationale et de l'instauration d'une paix durable avec l'Allemagne. Il crut sincèrement les trouver dans un rapprochement franco-allemand, dût la France faire certaines concessions, et il s'y employa de toutes ses forces. Dans des discours retentissants, il déclarait vouloir « mettre la guerre hors la loi ». Il proposa la réunion d'une conférence générale des alliés à Locarno (octobre 1925), où il pensa pouvoir régler enfin toutes les questions de l'après-guerre par des conventions d'arbitrage. Il provoqua à Thoiry (septembre 1926) une entrevue avec le Ministre allemand Stresemann où tous deux examinèrent les problèmes qui divisaient les deux pays. Déjà l'Allemagne avait été admise à la Société des Nations avec un siège dans son Conseil permanent.

Peu après, on décidait la suppression de la Commission militaire du contrôle interallié (janvier 1927), contre un engagement pris par l'Allemagne relativement au matériel de guerre et au régime des fortifications, puis ce fut, en septembre 1928, la renonciation à l'occupation de la Rhénanie cinq années avant le terme fixé par le traité de Versailles et un règlement nouveau des réparations, pour lequel la France consentait de nouveaux et importants abandons. Parallèlement, un pacte Briand-Kellog était signé entre la France et l'Amérique, par lequel celle-ci donnait sa caution morale pour le maintien de la paix, toutefois, sans aucune précision d'ordre militaire. Enfin, un acte général d'arbitrage était signé et approuvé par l'Assemblée générale de la Société des Nations et Briand, l'année suivante (septembre 1929), lançait l'idée des « Etats-Unis d'Europe » et de l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne ».

Dans le développement de cette politique, Briand qui, sans cesser d'être « Français », avait voulu être aussi un « Européen », avait mis toute sa foi et toute sa bonne foi. Il n'est pas douteux — les événements l'ont montré — qu'il a échoué complètement et, surtout, qu'il a été berné par son partenaire allemand, qui s'en vanta. Briand continua pourtant sa politique sans se laisser ébranler par aucune critique ni aucun fait.

Lorsque le 13 mai 1931, l'Assemblée Nationale eut à donner un successeur à Gaston Doumergue, Président de la République, Briand posa sa candidature, mais, au premier tour de scrutin, il ne réunir que 401 voix contre 442 à Paul Doumer, et se retira. Il était d'ailleurs malade et, un jour, il eut une défaillance au cours d'une séance de la Chambre. Il alla se reposer dans sa propriété de Cocherel (Eure), puis fut remplacé à la Présidence du Conseil par Pierre Laval et, le 14 janvier 1932, après la mort de Maginot, il quitta le Quai d'Orsay où il était resté sept années consécutives. Il retourna à Cocherel, puis revint à Paris. Ce fut pour y mourir, le 7 mars 1932. Les Chambres lui votèrent des funérailles nationales et décidèrent (loi du 30 avril 1932) qu'il avait bien mérité de la Patrie.

Beaucoup d'ouvrages ont été consacrés à Briand; le plus considérable est celui de G. Suarez, *Briand, sa vie, son œuvre*, (6 vol.).

ARMAND (ERNEST, COMTE), né à Paris le 6 mars 1829, mort à Paris le 28 novembre 1898.

Député de l'Aube de 1839 à 1893.

Fils de Jean, François Armand qui fut Député de l'Aube de 1837 à 1848, petit-fils de Nicolas, Joseph Marcy, Député de la Côte-d'Or à la Convention et arrière-petit-fils de Monge, le Comte Armand fit des études de droit et entra dans la carrière diplomatique où il servit de 1850 à 1878. Il fut d'abord attaché d'ambassade à La Haye en 1850, puis à Londres en 1854. Il revint à Paris en 1855 pour être à la fois Rédacteur au Ministère des

Affaires étrangères et attaché au cabinet du Ministre. Il fut ensuite nommé chargé d'affaires à Hanovre, puis premier Secrétaire à Rome à l'ambassade près le Saint-Siège où il resta jusqu'en 1867. Il devint Chef de cabinet du Ministre des Affaires étrangères en 1869, puis Ministre plénipotentiaire à la fin de cette même année et envoyé extraordinaire et Ministre à Lisbonne de 1870 à 1878. Il demanda à ce moment sa mise en disponibilité, ne voulant pas s'associer à la politique du Gouvernement qui succédait à celui du 16 mai.

Les conseils qu'il sut donner au Saint-Siège au moment de l'attaque des troupes garibaldiennes et qui eurent pour résultat de préserver Rome, lui valurent le titre de Comte qui lui fut conféré par le pape Pie IX en 1867, titre ratifié par un décret impérial de 1868.

Après avoir subi un échec dans l'Aube, à la députation en 1861, il fut élu en 1864 conseiller général d'Arcis-sur-Aube, mandat qu'il devait conserver pendant vingt-neuf ans.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il fut élu député de la circonscription d'Arcis-sur-Aube, au premier tour de scrutin, par 4.306 voix, contre 4.212 à M. Sardin, Républicain, bien qu'il n'ait pu faire campagne que pendant dix jours. Il se disait conservateur libéral, ennemi des révolutions, mais partisan des réformes, et déclarait que la révision de la Constitution ne lui paraissait indispensable qu'en cas d'abus du parlementarisme.

Durant les quatre années qu'il passa au Palais-Bourbon, il fut membre de diverses Commissions, et prit à différentes reprises la parole, notamment : sur la fabrication des vins de raisins secs (1890); sur les contributions directes et taxes assimilées (1890); sur les fraudes commises dans la vente des beurres (1891); sur la modification du tableau des circonscriptions électorales (1893); sur le relèvement de la taxe de douane sur le blé (1893). Il avait en outre déposé en 1890 une proposition de loi tendant à dégrever de l'impôt foncier les immeubles ruraux non bâtis.

Il se fit battre aux élections générales du 26 août 1893 par un ancien magistrat, M. Castillard, qui obtint 4.612 voix, contre 4.108 à lui-même. Il renonça dès lors à la vie politique.

ARMAND CALMEL (Gironde). — Voy. **CALMEL** (ARMAND).

ARMBRUSTER (RAYMOND), né à Belfort (Territoire de Belfort) le 19 septembre 1879, mort à Troyes (Aube) le 2 mai 1953.

Sénateur de l'Aube de 1927 à 1945.

Fils d'un inspecteur de l'enseignement primaire, Raymond Armbruster fit ses études secondaires au lycée de Belfort, puis sa médecine à l'École du Service de santé militaire. Il fut affecté à l'Hôpital du Val-de-Grâce en 1902, puis au 1^{er} ba-

tailon de chasseurs à pied de Troyes où il resta jusqu'en 1909, date à laquelle il démissionna de l'armée.

Installé comme chirurgien à Troyes, il exerça sa spécialité à l'Hôpital militaire, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital civil.

Mobilisé au début de la guerre 1914-1918, il passa quatre années sur le front où il était chef de groupe de brancardiers Divisionnaires. Il passa ensuite un an au Maroc pour y organiser des centres d'ophtalmologie.

C'est en 1925 qu'il commença à s'intéresser à la vie politique. Il fut élu conseiller général du 2^e canton de Troyes cette même année.

M. Mony, Sénateur de l'Aube avant démissionné le 12 novembre 1926, Raymond Armbruster brigua sa succession et emporta ce siège à l'élection partielle du 9 janvier 1927. Ce mandat lui fut renouvelé le 20 octobre 1929 et le 23 octobre 1938. Il ne se fit inscrire à aucun groupe politique, mais il fut membre de plusieurs Commissions et ses interventions à la tribune furent nombreuses. On l'entendit parler : des appellations d'origine (1927); des cadres et effectifs de l'armée (1928); de la protection des cultivateurs contre les tirs aériens (1929); de l'exercice de la médecine (1931 et 1935); des monnaies métalliques (1933); du rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933); de la politique extérieure du Gouvernement (1934); des services de l'Intendance (1934); de l'intérêt de la défense nationale (1935); des mines de potasse d'Alsace (1935); du pacte franco-soviétique (1936); des sanctions à l'égard de l'Italie (1936); de la fixation du prix du blé (1936); des rapports de la France avec ses alliés (1937); de l'emprunt à l'ontion de change (1937); du budget de l'Air (1937); du budget de l'Education nationale (1938).

La guerre de 1939 et les événements qui suivirent ne lui permirent pas d'exercer plus avant son activité de Sénateur.

Il se retira à Troyes où il mourut en 1953.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur au titre militaire et décoré de la Croix de Guerre 1914-1918 avec plusieurs citations (1).

ARMEZ (Louis), né à Paris le 19 août 1838, mort au lieu-dit Bourg-Blanc, commune de Plourivo (Côtes-du-Nord) le 18 septembre 1917.

Député des Côtes-du-Nord de 1876 à 1885 et de 1889 à 1917.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COGNÉY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 92.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut réélu au 1^{er} tour de scrutin, sans concurrent, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Brieuc, par 10.832 voix sur 12.616 votants. Durant cette législature, il siégea à la Commission générale des douanes, à la Commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine, à

la Commission relative au traitement et au classement du personnel de l'enseignement primaire, à la Commission relative à la réforme générale de l'impôt, et à la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande, au nom desquelles il déposa de nombreux rapports. Au cours de la discussion du budget de la marine de l'exercice 1893, il défendit à la tribune, en qualité de rapporteur, les intérêts du personnel militaire et administratif des établissements coloniaux, et du personnel des agents secondaires de la marine.

Ce mandat lui fut renouvelé, toujours au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893 par 9.015 voix, contre 6.121 à son concurrent, M. Joubert, candidat de la droite. Membre de la Commission de la marine, il s'intéressa en 1897 aux droits de quai, et, en qualité de rapporteur du budget de la Caisse des invalides de la Marine, appuya le dépôt d'un projet de Caisse de retraites des marins et des pêcheurs, en 1898.

Réélu sans concurrent aux élections générales du 8 mai 1898, par 10.945 voix sur 13.138 votants au 1^{er} tour de scrutin, il siégea à la Commission des douanes et à celle de la marine, et au cours de la discussion des budgets de la Marine des exercices 1900 et 1901, s'intéressa au sort des premiers maîtres promus adjudants principaux et des quartiers-maîtres des équipages de la flotte. Il intervint en 1901 dans le débat sur un projet de loi relatif à la marine marchande.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 27 avril 1902 en lui renouvelant son mandat au 1^{er} tour de scrutin par 8.043 voix contre 7.040 à M. Morane. Il appartint, durant cette législature, à la Commission des crédits, à la Commission des douanes, à la Commission de la marine et à la Commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles. Il déposa de nombreuses propositions de loi et de nombreux rapports ayant la plupart pour objet la défense des gens de mer, qu'ils appartenissent à la marine de guerre ou à la marine marchande, et plaida, à la tribune, la cause : des pêcheurs de morue (1902), des administrateurs de l'inscription maritime (1903), de la répartition des primes à la marine marchande (1903), du personnel technique des arsenaux et de la maistrance de la flotte (1903), des officiers marinières (1904), des adjudants principaux (1906), des écoles d'hydrographie (1906).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 toujours au premier tour de scrutin, par 7.771 voix contre 7.586 à M. Meunier. Il siégea à la Commission des douanes et à la Commission de la marine dont il devint Président en 1908. Il réserva, comme toujours, son activité aux affaires maritimes dont il était le spécialiste, et se fit entendre sur : le personnel de l'administration centrale de la marine, les travaux au port de Saint-Nazaire, les indemnités aux marins blessés en service commandé (1906), les pêches maritimes (1907), les commis de l'administration centrale, les officiers

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

mécaniciens, les équipages de la flotte, les écoles de pêche, les marins du commerce (1908), la crise sardinière (1909), les victimes des inondations (1910), les surveillants, pompiers et gardes-consigne, les trésoriers des invalides de la marine (1910).

Il se représenta avec succès aux élections générales du 24 avril 1910, où il conserva son siège, au 1^{er} tour de scrutin avec 8.818 voix, contre 6.901 à M. Meunier. Toujours membre de la Commission de la marine, il revint dans ses propositions de loi, ses rapports et ses interventions à la tribune sur les sujets qui lui tenaient à cœur, c'est-à-dire : le personnel civil de l'administration centrale de la marine, les adjudants principaux, la Caisse des invalides de la marine (1911) le remplacement du navire-hôpital « La France », l'encouragement aux pêches maritimes (1914).

Il obtint encore un brillant succès aux élections générales du 26 avril 1914 où il battit son concurrent, M. Boyer, par 10.149 voix contre 319. Il siégea à la Commission de comptabilité, à la Commission de l'armée, et à la Commission de la marine marchande, mais ne participa à aucun débat. Il devait mourir dans sa petite ville de Plourivo dont il était le maire.

Le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du 19 septembre 1917 et rappela les éminents services rendus pendant plus de quarante ans par ce parlementaire au département des Côtes-du-Nord et au pays.

ARNAL (MARIE, BERNARD, JOSEPH, PIERRE), né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 18 mars 1873, mort au Champ d'Honneur dans les Vosges le 30 août 1914.

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1903 à 1906.*

Issu d'une famille moissagaise qui, dès le début du XVIII^e siècle avait acquis une situation notable dans le négoce et s'était établie en 1923 dans le domaine de Montsquier à quelques kilomètres de Moissac, Pierre Arnal était fils de Maurice Arnal ancien Saint-Cyrien, lieutenant de hussards qui, fait prisonnier à Sedan en 1871, mourut en 1875 des suites d'une maladie contractée en captivité.

Elevé par ses grands-parents, Pierre Arnal fit ses études secondaires au collège des Jésuites de Toulouse, et fut reçu à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1894. Il en sortit sous-lieutenant d'infanterie.

En 1899, lorsque Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, décida d'orienter sa politique vers une « action républicaine », et qu'à l'occasion de la reprise de l'affaire Dreyfus, l'Église et l'Armée subirent des attaques qui heurtaient ses sentiments, Pierre Arnal démissionna de l'armée.

Il envoya à cette occasion une lettre ouverte au Président de la République Emile Loubet, qui fit à l'époque un certain bruit.

Pour défendre plus efficacement les idées auxquelles il tenait et les valeurs qu'il estimait menacées, Pierre Arnal

résolut de se lancer dans la politique. M. Chabrie, Député de la circonscription de Moissac ayant été élu Sénateur, une élection partielle eut lieu, à laquelle il se présenta. Il dut à la notoriété de sa famille et à sa popularité personnelle son succès au 2^e tour de scrutin, le 15 février 1903, alors qu'il n'avait que 30 ans.

Inscrit au groupe d'action libérale, il se sentit de plus en plus attiré par les opinions d'Albert de Mun tout en restant très individualiste. Il fut Secrétaire d'âge à l'ouverture de la session ordinaire de 1904 et prit part à de nombreuses discussions sur les sujets les plus divers, notamment : assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903 et 1905); industrie des raisins frais (1903); dégâts causés par la gelée (1904); enseignement congréganiste (1904); service militaire de deux ans (1904); liberté et secret du vote (1904); notes secrètes composant les dossiers des fonctionnaires civils et militaires (1904 et 1905); homologation définitive des tarifs de chemins de fer (1905); exercice de fonctions électives par certains employés des contributions indirectes (1905); fraudes sur les vins et régime des spiritueux (1905); tarifs de transport des fruits et légumes (1905); classement des monuments historiques (1906); introduction à Paris des raisins frais de table (1906); protection de l'industrie des conserves alimentaires et des prunes (1906).

Battu aux élections générales de 1906 et 1910, il se consacra à la mise en valeur de son domaine et à l'administration de sa commune de Montsquier dont il devait rester maire jusqu'à sa mort.

Avant entre temps fait son droit, il revint à Paris en 1910 pour devenir premier secrétaire d'un avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, M^r Bailly dont il devait reprendre la charge. Mais la guerre de 1914 vint interrompre ces projets : à la suite de sa démission de l'armée il avait été cassé de son grade d'officier. Il fut envoyé comme territorial à Montauban. Ce poste sédentaire ne convenait pas à son tempérament. Il sollicita sa réintégration dans l'armée active et son envoi au front. Il obtint satisfaction; on lui rendit ses galons de lieutenant et on l'affecta au 139^e régiment d'infanterie.

Il fut tué à la tête de ses troupes le 30 août 1914 dans les Vosges. Son corps repose dans le cimetière militaire de Rambervillers.

ARNAUDEAU (EUGÈNE, JEAN, MARIE), né à Laon (Aisne) le 8 septembre 1821, mort le 3 mai 1891 à Sévres (Vienne).

Sénateur de la Vienne de 1877 à 1891.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COGNÉ, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 96.)

En 1889 (2^e semestre) il prit part à la discussion de la proposition de loi sur l'amnistie et ce fut sa dernière intervention. En effet au renouvellement partiel du Sénat du 4 janvier 1891 il échoua et se retira dans sa propriété de La Brunetière à Sévres (Vienne) où depuis qu'il

était Général en retraite il se livrait à certaines expériences agricoles, s'efforçant d'appliquer à l'agriculture les méthodes scientifiques découvertes à cette époque. Il était un précurseur et un précurseur habile puisqu'il obtint des résultats remarquables. Il y mourut le 3 mai 1891.

ARNAULT (FERDINAND, LOUIS, BARTHÉLÉMY), né à Tours (Indre-et-Loire) le 21 septembre 1837, mort à Toulouse le 2 juillet 1894

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1855 à 1859.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 95.)

Il fut élu aux élections générales du 22 septembre 1859, au 1^{er} tour de scrutin par la 2^e circonscription de Montauban, par 6.156 voix contre 5.860 à son concurrent M. Combe. Mais cette élection fut annulée à la séance du 26 novembre 1859, comme ayant bénéficié de l'appui non dissimulé du clergé et de certains bureaux de bienfaisance. Il se représenta à l'élection partielle qui suivit, le 12 janvier 1860, mais fut battu cette fois par M. Cambe, son précédent adversaire, qui obtint 6.174 suffrages, alors qu'il n'en obtenait lui-même que 5.786. Il se retira alors de la vie politique, et mourut cinq années plus tard, à Toulouse.

ARNOL (JUSTIN, CLÉMENT), né le 23 novembre 1905 à Huez-en-Oisans (Isère), décédé le 12 mars 1943 à Grenoble (Isère).

Député de l'Isère de 1936 à 1942.

Fils de très modestes cultivateurs montagnards d'Huez-en-Oisans, Justin Arnol fit ses études à l'école primaire supérieure de Vizille (Isère) puis à l'école normale de Grenoble. Devenu instituteur il suivit cependant les cours des Facultés de Grenoble et de Lyon et obtint sa licence ès lettres.

Professeur à la Côte-Saint-André, militant ardent de la S.F.I.O. (il devait devenir un des lieutenants de Paul Faure) il se présenta une première fois à la députation en 1932, dans la circonscription de la Tour-du-Pin mais sans succès.

Il fut élu Député de la 1^{re} circonscription de Grenoble aux élections générales du 3 mai 1936 (au deuxième tour de scrutin, avec 10.109 voix sur 14.694 suffrages exprimés). Inscrit au groupe socialiste, il devint membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication. Il déposa un certain nombre de propositions de loi d'intérêt local, et intervint en séance publique notamment au cours des discussions concernant des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1937), la répression des mouvements de grève de novembre 1938 (1938); l'amnistie pour les fonctionnaires et ouvriers frappés à la suite de faits de grève (1939).

Il mourut subitement le 12 mars 1943 à Grenoble (1).

ARNOULD (MARCEL, ERNEST, JEAN, MARIE), né à Epinal le 8 juin 1891, mort le 18 avril 1953 à Paris.

Député des Vosges de 1926 à 1928.

Arnould était agent d'affaires quand il fut mobilisé au début de la guerre 1914-1918.

Après les hostilités il consacra une grande partie de son activité aux associations d'anciens combattants. C'est d'ailleurs sur une liste républicaine indépendante d'anciens combattants qu'il se présenta aux élections partielles du 28 novembre 1926 ouvertes pour pourvoir au remplacement des députés Mathis, décédé et Flayelle, élu Sénateur.

Arnould (ainsi que son colistier Barbier) fut élu à une écrasante majorité, et devint membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission des régions libérées.

N'appartenant à aucun groupe, il déposa une proposition de loi tendant à accorder aux orphelins de père et de mère et dont le père était ancien combattant, la qualité de pupille de la Nation (1927) puis une seconde proposition tendant à accorder ce droit à tous les enfants d'invalides (1927).

Il rapporta le projet de loi tendant à modifier la législation concernant les allocations en faveur de certaines catégories de victimes d'accidents du travail (1927), et la proposition de loi Durafour tendant au relèvement des majorations de rente accordées aux mutilés du travail (1928).

Aux élections générales de 1928, Arnould fut battu au second tour dans sa circonscription par Marc Rucart qui l'emporta de 325 voix seulement. Arnould abandonna alors la politique pour reprendre la direction de ses affaires.

Il mourut à Paris en son domicile du boulevard Voltaire le 18 avril 1953.

ARNOUS (MARIE, GUSTAVE, LOUIS, EUGÈNE), né le 30 juin 1846 à Toulouse (Haute-Garonne), mort à Paris le 11 septembre 1901.

Député de la Charente de 1884 à 1901.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 97.)

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, par la même circonscription de Barbezieux au premier tour de scrutin, par 7.443 voix contre 3.821 à son concurrent M. Boutelland, et reprit sa place à la droite de l'Assemblée.

Durant cette législature, il fut membre de quelques Commissions et s'intéressa au budget du Ministère des Finances, en demandant que les pensions soient à l'avenir inscrites à un chapitre spécial

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1948, à Vichy.

du budget de chaque Ministère (1890); et au budget du Ministère de l'Intérieur en préconisant une réforme administrative départementale (1893).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 6.386 voix contre 5.401 à son adversaire républicain, M. Meslier, maire de Barbezieux, il siégea dans diverses Commissions et prit part à différentes discussions, notamment : sur l'entretien des chaussées de Paris (1895), sur la réforme de l'impôt des boissons (1895), sur la taxe militaire (1896), et sur la conversion de l'emprunt de Madagascar (1897). Pendant cette période ses votes restèrent représentatifs de sa politique. Il vota en effet : contre la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, contre la suppression du budget des Cultes, contre la dénonciation du Concordat. Il soutint le Ministère Méline, notamment pendant l'affaire Zola et vota l'ordre du jour Marty exigeant la cessation de la campagne contre l'armée. Il vota encore pour le scrutin de liste, contre l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 8 mai 1898 où il fut réélu au premier tour de scrutin par 6.595 voix contre 5.337 à M. Hippolyte Laroche, ancien Gouverneur de Madagascar. Il ne participa à aucune discussion durant cette législature, mais continua à soutenir de ses votes le Ministère Méline jusqu'à sa chute puis combattit ses successeurs, Buisson, Dupuy et Waldeck-Rousseau. Il soutint la proposition Déroulède tendant à la révision de la Constitution, et au cours de la discussion de la loi sur les associations, signa un contre-projet tendant à substituer au contrat d'association un régime de liberté absolue, comme s'il s'agissait d'un droit fondamental.

Sa santé ébranlée ne lui permit pas d'arriver au terme de cette législature. Il mourut le 11 septembre 1901. Ce décès, survenu pendant l'intersession, n'a pas été annoncé à la Chambre.

ARRIBAT (PIERRE, ADOLPHE, CHARLES), né à Montpellier le 24 novembre 1855, mort à Paris le 30 décembre 1889.

*Député d'Indre-et-Loire
d'octobre à décembre 1889.*

Après de brillantes études de droit qui lui valurent en 1876 la médaille d'or du concours des thèses de doctorat, Pierre Arribat s'inscrivit au barreau de Montpellier. Mais il abandonna bientôt la carrière d'avocat pour entrer dans l'administration, et devint successivement chef de cabinet de préfet, conseiller de préfecture à Tours, sous-préfet de Loches puis de Bar-le-Duc.

Il fut membre de la Société des agriculteurs de France, et collabora longtemps à la *Revue Générale d'Administration*.

Aux élections générales législatives de 1889, il fit acte de candidature dans la circonscription de Loches, en remplacement de M. Wilson, qui Député depuis 1869, ne se représentait pas. Il fut élu

le 6 octobre, au scrutin de ballottage par 8.819 voix contre 8.533 à Muller, boulangiste.

Il ne siégea que quelques semaines et n'intervint qu'une fois dans la discussion d'une proposition de loi relative à la fabrication et à la vente des allumettes chimiques. Profondément atteint par la maladie, il mourut le 30 décembre 1889 à l'Hôtel Moderne, où il résidait à Paris.

L'inhumation eut lieu à Narbonne.

Ce décès, survenu pendant l'intersession, n'a pas été annoncé à l'Assemblée.

ARTEAUD (ADRIEN), né le 26 septembre 1859, à Marseille, mort à Marseille le 11 septembre 1935.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1919 à 1924.*

Issu d'une vieille famille marseillaise, Lucien Arteaud se consacra au commerce colonial et à l'exportation des vins. Il fut élu en 1905 à la Chambre de commerce de Marseille et en devint le Président en 1913. Cette compagnie lui doit l'organisation de ses archives.

Il fut entre temps le créateur de l'Institut colonial de Marseille en 1906, devenu par la suite l'Institut français d'outre-mer, ce qui lui valut d'être nommé en 1922 Commissaire général de l'exposition coloniale de Marseille. Président du Comité de la Foire internationale et coloniale de Marseille, il le resta jusqu'à sa mort.

Il fut élu Député de la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône aux élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste de concentration républicaine où il figurait en 2^e position.

Inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique, il fut nommé membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et de la Commission du commerce et de l'industrie.

Il participa à de nombreuses discussions, notamment sur : le relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer (1919), la création de nouvelles ressources fiscales (1920), l'impôt sur le chiffre d'affaires (1920 et 1921), l'impôt sur les bénéfices non commerciaux (1923), le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924), les ententes commerciales ou industrielles (1924).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924.

On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Un armateur marseillais au xviii^e siècle* (1890); *La franchise du port de Marseille* (1898); *La question de l'employé en France* (1910); *Extension du régime des entrepôts et l'admission temporaire* (1911); *Finances et Bon sens* (1922); *Exposition nationale coloniale de Marseille 1922* (1924); *Introduction à la révision du régime douanier des colonies françaises* (1925).

Il présenta à la Chambre de commerce de Marseille un nombre considérable de rapports traitant de questions écono-

miques. On lui doit également quelques conférences sur les mêmes sujets.

Il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1911, et était membre de l'Académie de Marseille depuis 1919.

ARTAUD (Louis), né le 20 mai 1852 à Puy-Sainte-Réparate (Bouches-du-Rhône), mort à Puy-Sainte-Réparate le 12 décembre 1937.

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1920 à 1921.

Agriculteur et négociant à Puy-Sainte-Réparate, Louis Artaud débuta dans la politique comme conseiller général des Bouches-du-Rhône.

Un siège étant devenu vacant au Sénat le 30 novembre 1919 par suite du décès de M. Paul Peytral, une élection partielle eut lieu le 11 janvier 1920. Louis Artaud ayant posé sa candidature emporta ce siège. Mais il ne devait pas le conserver longtemps, le renouvellement partiel du 9 janvier 1921 devant lui être fatal.

Son mandat de Sénateur ne dura qu'une année.

Membre de la Commission de l'Agriculture, il n'eut pas l'occasion de se manifester soit par le dépôt de propositions de loi, soit par des discours.

Il reprit, après son échec, ses occupations à Puy-Sainte-Réparate où il mourut le 12 décembre 1937.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

ASTIER (François, Hippolyte), né à Soyons (Ardèche) le 7 août 1855, mort à Montpellier (Hérault), le 16 janvier 1934.

Député de l'Hérault de 1909 à 1910.

Propriétaire-viticulteur à Soyons et Beauchastel dans l'Ardèche, à Courmonléal et Lunel dans l'Hérault, et à Bonnetan dans la Gironde, François Astier s'est occupé, dès leur création, des mouvements mutualistes agricoles. Il était le Président-fondateur des sociétés régionales du Midi, Caisses de crédit agricole, assurances mutuelles agricoles s'étendant aux incendies, aux accidents, à la mortalité du bétail et à la grêle.

Il fut élu Député de la 2^e circonscription de Montpellier à l'élection partielle du 23 mai 1909, au 2^e tour de scrutin, en remplacement de M. Bénézech, décédé.

Pendant cette unique année de mandat, il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie, et participa à diverses discussions, notamment sur : le tarif douanier applicable au sulfate de cuivre (1909) ; les coopératives agricoles (1909) ; l'École d'Agriculture de Montpellier (1909) ; la défense de la vigne (1909) ; les travaux de drainage (1909) ; la répression des fraudes (1909) ; les préparateurs des facultés des sciences (1910) ; le rachat des étangs (1910) ; les plantations d'oliviers (1910) ; la circulation des vendanges (1910).

Il était inscrit au groupe radical-socialiste.

Aux élections générales législatives de 1910, il fut battu par M. Reboul, et se consacra désormais à son action agricole régionale.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

ASTIER (Marcel-François), né à Privas le 7 janvier 1855, mort à Soyons (Ardèche) le 21 septembre 1947.

Député de l'Ardèche de 1924 à 1928.

Sénateur de l'Ardèche de 1939 à 1945.

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire au titre du Sénat de 1943 à 1945.

Fils du précédent, Marcel-François Astier, docteur en médecine, licencié en droit, exploita le vignoble que lui avait laissé son père et devint Secrétaire général de la société ardéchoise d'encouragement à l'Agriculture, Président de l'Office agricole de l'Ardèche, puis membre du Conseil supérieur de l'Agriculture et Président du Comité national de sériciculture.

Il était maire de Soyons quand il fut élu Député de l'Ardèche aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches où il figurait en 2^e position.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, membre de la Commission de l'Agriculture et de la Commission des boissons (1924-1925), puis de la Commission des affaires étrangères et de la Commission des finances (1926-1927) il s'occupa particulièrement des questions agricoles, séricicoles, viticoles et douanières. Il fut notamment rapporteur pour avis de la loi de 1924 modifiant la législation sur les accidents du travail dans les exploitations agricoles, et prit une part active à la discussion du projet de loi ayant pour objet le redressement financier et l'équilibre du budget (1926) et à celle de la loi portant modification du tarif douanier (1928).

Battu aux élections générales de 1928 au scrutin uninominal d'arrondissement par son ancien collègue Antériou, Astier dont l'activité sur le plan de la politique locale ne s'était pas démentie se présenta au renouvellement sénatorial de 1939 et fut élu au 3^e tour avec 399 voix, le 23 octobre 1938.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de la Commission de l'Agriculture, de la Commission de l'Algérie, puis de la Commission des douanes, il préconisa l'institution d'un contrôle sur tous les produits mis dans le commerce afin de lutter contre les parasites destructeurs de récoltes.

Le 10 juillet 1940, lors de la séance de l'Assemblée Nationale de Vichy qui remit au Maréchal Pétain les pleins pouvoirs constitutionnels, Astier fut un des 80 qui votèrent contre. Lors de la proclamation des résultats de ce scrutin, au milieu des clamours des majoritaires, il fut seul à crier « Vive la République quand même ».

Le 7 novembre 1943 il fut nommé membre de l'Assemblée Consultative Provisoire, au titre du Sénat.

Il déposa une résolution ayant pour objet la reconstitution nationale et prit une part active à la discussion sur l'organisation des pouvoirs publics en France (1944), puis en qualité de Président de la Commission de l'Agriculture, à la discussion de la proposition de résolution Fiquères tendant à l'octroi de prêts d'installation aux jeunes paysans s'engageant à exploiter (1945). Il intervint également au cours de la discussion des propositions de résolution de Jacques Duclos, tendant à la nationalisation des grandes entreprises, puis, à propos de la proposition de résolution de Gaston Tessier sur l'organisation de la sécurité sociale, déposa un amendement tendant à maintenir les professions agricoles sous leur statut actuel (juillet 1945).

Il fut candidat aux élections de la première Assemblée Nationale Constituante, en octobre 1945, mais sa liste n'arriva qu'en cinquième position.

Il mourut en son domicile à Soyons le 21 septembre 1947.

ASTIER (PLACIDE, ALEXANDRE), né à Aubignas (Ardèche) le 23 février 1856, mort à Paris le 6 mars 1918.

Député de l'Ardèche de 1898 à 1910.

Sénateur de l'Ardèche de 1910 à 1918.

Fils de petits propriétaires terriens, Placide Astier fut élevé à l'école primaire de son village. Remarqué par son instituteur en raison de la vivacité de son esprit et de son goût du travail, celui-ci s'appliqua à lui faire continuer ses études. Il entra d'abord comme apprenti chez un pharmacien de Montélimar, puis vint à Paris pour suivre les cours de l'École de pharmacie. Il réussit au concours de l'internat des hôpitaux de Paris en 1879. Il obtint en 1882 son diplôme de pharmacien de 1^{re} classe et s'établit à Paris. Chercheur infatigable, il créa plusieurs spécialités qui eurent l'honneur de l'exposition de Bruxelles en 1897 et qui lui valurent la médaille d'or. L'une d'elles, la « Kola Astier » fut mondialement connue à cette époque. Il profita de cette notoriété pour fonder un journal de médecine *Le Monde Médical* qui obtint un grand succès et fut très répandu dans les milieux médicaux. Mais les questions politiques ne le laissaient pas indifférent. Il arrivait à mener de front, grâce à une activité débordante, ses devoirs professionnels et la propagation des idées républicaines de nuance radicale. Pour faciliter sa tâche dans ce dernier domaine, il se fit journaliste, et écrivit de nombreux articles dans des journaux locaux tels que *L'indépendance*, *Le Radical* et *L'Avenir de l'Ardèche*. Ses éditoriaux intitulés « *Lettres d'un paysan* » et signés « *Jean-Louis* » eurent un gros succès.

Il tenta de mettre à profit le renom qu'il s'était ainsi acquis en se présentant

aux élections législatives de 1885, dans l'Ardèche. Mais il échoua.

Il renouvela cette tentative à Paris dans le secteur où il était installé (17^e arrondissement). Il fut battu par le docteur Marmottan.

Mais en 1896 il réussit à se faire élire conseiller municipal de ce même arrondissement (quartier de Chaillot). Il siégea naturellement parmi les radicaux et son activité à l'Hôtel de Ville fut intense.

Il s'occupa du Métropolitain, de l'Assistance publique, de la prophylaxie de la tuberculose dans les hôpitaux et dans l'armée; il concrétisa les rapports existant entre l'Université de Paris et le conseil municipal en obtenant la création par cette assemblée de chaires magistrales entretenues par la ville de Paris. Il prit l'initiative d'un vœu tendant à ne pas exclure les étrangers de la Faculté de médecine, qui fut satisfait peu de temps après.

Il était élu en 1898 Vice-Président du conseil municipal de Paris.

Il revint alors dans l'Ardèche pour poser sa candidature aux élections législatives de 1898 au siège laissé vacant par le décès de M. Dindeau dans la 2^e circonscription de Privas. Il fut élu au 1^{er} tour de scrutin le 8 mai 1898. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea à la Commission de décentralisation, à la Commission du commerce et de l'industrie, à la Commission de l'agriculture, à la Commission des voies navigables et ports maritimes, et à la Commission du budget pour l'exercice 1902. Il prit une part active aux travaux parlementaires, participant aux débats les plus divers, notamment : création d'une chaire de clinique gynécologique à la Faculté de médecine de Paris (1899); réforme des octrois (1899); impôt sur le revenu (1900); régime des boissons (1900); régularisation des dépenses de l'expédition de Chine (1901); encouragement aux pêches maritimes (1902); répression de la corruption électorale (1902).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 27 avril 1902, son activité parlementaire ne se ralentit pas. Il appartint à la Commission des patentes, à celle des assurances et rentes viagères, à celle du budget pour les exercices 1902 et 1904, à celle des chemins de fer et travaux publics, et à celle du commerce et de l'industrie. Il intervint notamment sur : l'Exposition internationale de Saint-Louis (1902, 1903, 1904, 1906); la codification de la propriété industrielle (1903); le monopole de l'alcool (1903); le monopole du raffinage du pétrole (1903); l'incident soulevé par Jaurès à propos de l'affaire Dreyfus, au Collège de France (1903); les lendemains des fêtes légales tombant un dimanche (1904); l'établissement d'un chemin de fer du Puy à Nieigle-Prades (1906).

Il fut réélu le 20 mai 1906 au 2^e tour de scrutin, le premier tour ayant eu lieu le 6 mai. Au cours de cette législature il fut élu membre de la Commission du commerce et de l'industrie. On eut maintes occasions de l'entendre et prin-

cipalement sur : les récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis (1906); l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques (1906); les écoles pratiques (1908); l'Institut de médecine coloniale (1908); la création d'une chaire de thérapeutique et d'hygiène coloniale à la Faculté de médecine de Paris (1910).

Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin; il retrouva son siège à la Commission du commerce et de l'industrie et siégea en outre à la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse; mais il n'eut pas l'occasion d'intervenir. En effet, un siège de Sénateur se trouva vacant dans l'Ardeche par suite du décès le 20 juillet 1910, de M. Pradal. Il brigua ce siège et l'emporta à l'élection partielle du 2 octobre 1910. Le 9 décembre suivant il se démettait de son mandat de Député.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique du Sénat, et son mandat lui ayant été renouvelé le 7 janvier 1912, il le conserva jusqu'à sa mort qui survint en 1918.

Il prit une part active aux travaux de la Haute Assemblée, notamment en qualité de rapporteur du budget des Chemins de fer de l'Etat, et se vit attribuer en 1912 un poste de secrétaire qu'il conserva jusqu'en 1917.

Pendant la guerre de 1914-1918, il rapporta le budget du Service de santé militaire que sa compétence en la matière, réussit à améliorer considérablement. Il fut, dès octobre 1914, l'animateur en même temps que le vice-président de l'Office des produits chimiques et pharmaceutiques, organisme qui s'avérait indispensable pour parer à la crise qui sévissait dans ces deux industries, l'Allemagne ayant été jusqu'à la guerre notre fournisseur à peu près exclusif de ces produits.

Mais mention spéciale doit être faite de l'effort persévérant qu'il accomplit tout au long de sa carrière politique pour la création et l'organisation de l'enseignement technique. Tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat il entreprit des enquêtes, rédigea des rapports qui témoignent de la conviction où il était, qu'il fallait créer et organiser cet enseignement.

Les mesures qu'il préconisait furent votées par la Chambre pendant la guerre, par le Sénat quelque temps après sa disparition. Ce fut la « Loi Astier » qui est encore à l'heure actuelle la charte de l'enseignement technique.

Décédé en cours de mandat, le 6 mars 1918, son éloge funèbre fut prononcé au Sénat, par M. Antonin Dubost, Président, à la séance du 7 mars.

Il était maire d'Aubignas, sa ville natale, conseiller général et président de l'Assemblée départementale de l'Ardeche, et dirigeait le journal *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*.

Un monument a été érigé à sa mémoire au Teil (Ardeche), le 12 octobre 1924.

ASTIMA (ANGE, GAËTAN), né à Cervione (Corse), le 7 août 1826, mort à Paris le 13 juin 1909.

*Député de la Corse de 1886 à 1889
et de 1898 à 1906.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et GARNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 102.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut battu au premier tour de scrutin par M. Antoine Gavini qui obtint 7.424 voix alors qu'il n'en obtenait lui-même que 5.445. Il ne fit pas acte de candidature aux élections générales du 20 août 1893. Mais s'étant fait élire en 1897 président du conseil général de la Corse, il se représenta aux élections législatives du 8 mai 1898 et battit cette fois son concurrent M. Antoine Gavini au 1^{er} tour de scrutin par 6.406 voix contre 6.403. Cette faible majorité de 3 voix fit contester son élection et malgré l'appui que lui apporta son collègue Emmanuel Arène, il fut invalidé le 13 juillet 1898. Cette invalidation donna lieu à une élection partielle le 2 octobre 1898 qui lui permit de triompher à nouveau de M. Gavini par 7.132 voix contre 6.741. Il fut encore réélu aux élections générales du 11 mai 1902, au 2^e tour de scrutin, par 8.142 voix contre 2.316 à M. Rocchi et 23 à M. Gavini. Durant ces deux législatures, il ne prit part à aucun débat en séance publique, mais siégea dans diverses Commissions.

Aux élections législatives suivantes, le 6 mai 1906, n'ayant obtenu au premier tour que 2.342 voix, il ne se représenta pas au 2^e tour, se retira définitivement de la politique et mourut à Paris le 13 juin 1909.

ASTOR (JOSEPH), né le 27 juin 1824 à Ajaccio (Corse), décédé le 20 août 1901 à Kerazan-en-Loctudy (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1890 à 1901.

Issu d'une famille originaire du Languedoc, fils d'un officier qui, après avoir fait les guerres de l'Empire vint se fixer à Quimper dont il fut maire de 1836 à 1848, Joseph Astor fut d'abord attiré par la carrière militaire. Sorti de l'Ecole spéciale de Saint-Cyr il fut progressivement promu sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, mais ayant acquis ce grade il démissionna de l'armée en 1855. Ses convictions républicaines l'amènèrent à grouper autour de lui les éléments d'une opposition vigoureuse à la politique du Gouvernement impérial. Devenu un des chefs du parti républicain en formation, il fut élu à son tour en septembre 1870 maire de Quimper, fonctions qu'il occupa avec activité pendant vingt-cinq ans. Il devint en outre en 1877 conseiller général du Finistère, mandat qu'il remplit jusqu'à son retrait volontaire en 1895.

Il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 13 avril 1890, en remplacement de M. Grandperret décédé, avec un programme républicain opportuniste qui lui valut son élection. On l'entendit en 1891 dans la discussion du projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un réseau de chemin de fer d'intérêt local dans le département du Finistère,

en 1893 sur le projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales, et il déposa plusieurs rapports sur des questions d'intérêt local.

Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1894 mais ne prit part à aucun débat, se contentant de siéger dans diverses Commissions. Il mourut dans l'exercice de son mandat, le 20 août 1901.

Son éloge funèbre fut prononcé à la tribune du Sénat par M. Armand Fallières, Président, à la séance de rentrée du 22 octobre 1901.

Il avait épousé une demoiselle Arnould de Pont-l'Abbé, sœur d'un député de même nuance politique que lui-même.

Le domaine de Kerazan qui appartenait à la famille fut légué par leur fils unique à l'Institut de France en 1929.

AUBAUD (ROUL, FRANÇOIS, RÉGIS), né le 3 novembre 1881 au Havre (Seine-Inférieure).

Député de l'Oise de 1928 à 1942.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (juin 1936-avril 1938).

Journaliste professionnel, M. Raoul Aubaud compte plus de soixante années de collaboration dans de nombreux journaux de Paris et de province. Il fut syndic de l'Association des journalistes républicains.

Il est le fondateur dans l'Oise, de la Fédération départementale de la Ligue des Droits de l'Homme et est président-fondateur de l'œuvre des colonies de vacances de Beauvais et de la région.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre 1914-1918, il fonda et dirigea au front de 1914 à 1918 un petit journal des tranchées *La Fourragère*. Sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Croix de guerre et la direction de ce journal d'être fait officier d'académie à titre militaire !

Il débuta dans la politique comme conseiller général de l'Oise en 1926. Il le resta jusqu'en 1940 où il fut congédié d'office par le Gouvernement de Vichy.

Élu pour la première fois Député de l'Oise (2^e circonscription de Beauvais) aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe Radical-socialiste dont il devint le secrétaire.

Membre de la Commission de l'administration générale départementale et communale, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1929 pour plaider la cause des anciens combattants de la guerre de 1870 (1928); et celle des fonctionnaires des P.T.T. (1928); on l'entendit en 1929, toujours à propos du budget de l'Etat, parler de la substitution de la main-d'œuvre civile à la main-d'œuvre militaire au Ministère de la Guerre; en 1930 des crédits affectés à la Syrie, et encore du personnel des P.T.T.; en 1931 des anciens combattants de 1870, des majorations de guerre à octroyer aux directeurs d'écoles normales anciens combattants et toujours des employés des postes.

C'est lui qui souleva, dès 1930, la question du statut de la radiodiffusion française.

On lui doit en outre la loi du 29 juin 1929, dite loi Aubaud, qui créa les direc-

tions départementales des P.T.T.

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 au 2^e tour de scrutin, il devient membre des Commissions : de l'Alsace et de la Lorraine, des travaux publics et des moyens de communication, des postes, télégraphes et téléphones, des régions libérées et de la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants ainsi que toutes les responsabilités encourues. On l'entend notamment au cours de la discussion de la loi de finances de 1933 soulever la question des contrats passés avec les adjudicataires, soumissionnaires ou entrepreneurs de travaux ou de fournitures pour le compte de l'Etat (1933); puis au cours de la discussion d'un projet de loi tendant à modifier le régime des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1933).

De 1934 à 1936, il sera secrétaire général du parti radical-socialiste, sous la présidence d'Edouard Herriot, d'abord, d'Edouard Daladier ensuite.

Il est de nouveau élu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, par la même circonscription, au 2^e tour de scrutin.

Dès le 4 juin 1936, le Président Léon Blum lui confie, dans son Ministère, le portefeuille de Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, plus spécialement chargé des Affaires d'Algérie et de l'Administration départementale et communale. Il occupera ces mêmes hautes fonctions sans interruption dans le Cabinet Chautemps du 18 janvier 1938 et dans le cabinet Léon Blum du 13 mars 1938, jusqu'à la chute de ce dernier le 8 avril 1938. En cette qualité, il répondra à la Chambre à une question concernant les dossiers de naturalisation constitués par les sujets français d'origine indigène et sur le refus à ces derniers des avantages accordés à l'universalité des citoyens (1937), et au Sénat aux interpellations de M. Roux-Freissineng sur les menées antifrancaises en Algérie, de M. Néron sur les pensions de retraites des employés et ouvriers communaux, et de M. Liner sur la situation du personnel municipal (1937).

Il devient Président de la Commission des P.T.T. en 1938 (1).

Il ne s'est plus représenté aux élections législatives qui ont suivi la libération, mais fidèle à son parti politique, il a été nommé président de la Fédération départementale de l'Oise en 1945.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1953.

AUBER (JOSEPH, PIERRE, JULES), né à Saint-Paul (Réunion) le 29 avril 1867, mort à Paris le 5 juin 1928.

Député de la Réunion de 1905 à 1906.

Sénateur de la Réunion de 1920 à 1928.

Issu d'une famille créole de la vieille île Bourbon, Joseph Auber fit ses études en France. Succèsivement interne des hôpitaux de Paris, docteur en médecine, pharmacien de 1^{re} classe, il fut nommé

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

directeur du service de santé et d'hygiène de sa ville natale.

Maire en 1904 de la ville de Saint-Denis, conseiller général et président du conseil général, il fut élu le 11 juin 1905 Député de la 1^{re} circonscription de la Réunion, à une élection partielle, en remplacement de M. Louis Brunet, élu Sénateur. Inscrit au groupe radical-socialiste, il demanda au cours de la discussion du budget des Colonies en 1906, la création d'une section de médecine à l'Ecole coloniale, et plaida en faveur du budget local de la Réunion. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1906.

Ce n'est qu'en 1920 qu'il reprit une activité politique en se faisant élire Sénateur de la Réunion à une élection partielle, le 18 janvier, en remplacement de M. Félix Crépin, décédé; il fut réélu au renouvellement normal du 9 janvier 1921.

Affilié au groupe de la gauche démocratique, principalement attaché aux intérêts coloniaux, il entreprit en 1920 de démontrer l'urgence de donner un statut aux magistrats coloniaux. Il intervenait l'année suivante dans la discussion du projet de loi sur les services maritimes postaux et demandait qu'on laissât aux colonies plus de liberté dans l'emploi de leurs ressources. Il siégeait notamment à la Commission des douanes et des conventions commerciales, au nom de laquelle il déposa un grand nombre de rapports.

Il mourut dans l'exercice de son mandat, le 5 juin 1928 dans son appartement du boulevard Saint-Michel et fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

M. Paul Doumer, Président du Sénat prononça son éloge funèbre à la séance du 7 juin 1928.

On lui doit divers travaux scientifiques, notamment sur : *L'emploi de la cocaïne en chirurgie*; *Le traitement de la lèpre*; *L'épidémie de peste en 1900*; *Bourbon sanatorium*, etc.

AUBERT (FÉLIX, HIPPOLYTE, LOUIS), né le 25 août 1878 à Mayenne (Mayenne), mort le 18 mai 1944 aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Député de la Vendée de 1932 à 1942.

Fils du vice-président de la Chambre des entrepreneurs de travaux publics de France qui s'occupa de réalisations importantes dans l'Ouest de la France (ports, chemins de fer, etc.), et gendre d'un ingénieur en chef des mines d'Alès, Louis Aubert fit ses études secondaires à Paris, puis un stage à l'étranger pour se préparer aux carrières de l'agriculture.

En 1909, attiré par l'industrie nouvelle du cinématographe il acquit une maison de films. Il fonda bientôt la Compagnie générale du Cinématographe qui fut l'une des premières maisons de location de films. Entreprenant et audacieux, il édita le film italien *« Quo Vadis »*, une des premières super-productions de long métrage. Avec Pathé et Gaumont il devint l'un des trois grands du cinéma français, s'occupant non seulement de la distribution mais aussi de la production. En 1913, il créa une chaîne de salles de cinéma appelées Aubert-Palace. Il pro-

duisit ou distribua de nombreux succès de l'écran; quelques-uns des films dont il a assuré le lancement sont même devenus des classiques du cinéma (Les Niebelungen, Le roi du cirque par exemple). Il introduisit en France le premier film parlant. Il céda ensuite son affaire, sans abandonner totalement le cinéma, puisqu'il fit réaliser par Sacha Guitry ses premiers films. Il resta président du conseil d'administration des Etablissements Lumière de Lyon.

S'intéressant aux questions économiques il fut conseiller du commerce extérieur et de 1918 à 1932, président de *« La journée industrielle »*.

Élu député aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au 2^o tour de scrutin (1^{re} circonscription des Sables-d'Olonne-Vendée) sous l'étiquette *« Radical indépendant »*, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Il fut nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission de la marine marchande et enfin de la Commission de la marine militaire.

Il fut rapporteur pour avis d'un projet de loi portant augmentation des droits de douane sur certaines espèces de boissons. Il prit la parole notamment au sujet : des loyers (1932); des baux à ferme (1933); du redressement financier (1933); du budget général pour 1933 (1933); du chômage et de la crise économique (1935); de la situation monétaire et financière (1935); des pleins pouvoirs en matière économique (1935).

Réélu au deuxième tour des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, Louis Aubert redevint membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission de la marine militaire. Il fut rapporteur d'un certain nombre de projets de loi : Retraite des officiers généraux de la marine (1940); Conseils de discipline de l'armée de Mer (1940).

Il prit part aux discussions concernant notamment : la réforme fiscale (1937), les conflits collectifs du travail (1937); le redressement financier (1937); le budget général pour 1938 (1938). Ses interventions portèrent principalement sur le régime fiscal des établissements cinématographiques, l'instauration de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés (1939) (1).

Il mourut le 18 mai 1944 aux Sables-d'Olonne.

Il était Officier de la Légion d'Honneur.

AUBIGNY (ALBERT, ALAIN, LERET D'), né à Paris, le 6 juillet 1875, mort à Paris le 1^{er} décembre 1945.

Député de la Sarthe de 1905 à 1906 et de 1914 à 1924.

Secrétaire d'Etat aux Finances de 1922 à 1924.

Après avoir passé sa licence ès lettres, Albert d'Aubigny qui était propriétaire dans le département de la Sarthe, se fit

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 18 juillet 1940, à Vichy.

élire conseiller municipal, puis maire de Noyen-sur-Sarthe. Il resta à la tête de cette municipalité jusqu'en 1944. Il était également conseiller général du canton de Malicorne.

Au début de l'année 1905 un siège de député se trouva vacant dans la Sarthe du fait de l'élection au Sénat de M. d'Estournelles de Constant. Albert d'Aubigny fit acte de candidature et fut élu Député de la circonscription de La Flèche le 19 février 1905, au premier tour de scrutin.

Membre de diverses Commissions et siégeant à droite, il s'intéressa tout particulièrement aux bouilleurs de cru (1905 et 1906); aux caisses de retraites ouvrières (1905 et 1906); aux sous-préfets (1906); et à l'amnistie (1906). Il fut battu aux élections générales de 1906 ainsi qu'à celles de 1910. Mais il eut plus de chance en 1914 où il fut élu dans la 1^{re} circonscription du Mans, au 2^e tour de scrutin, le 10 mai 1914.

Inscrit au groupe de la Fédération républicaine et membre de diverses Commissions, il se fit entendre au cours de divers débats, notamment : sur l'impôt général sur le revenu (1914); sur l'institution de la Croix de guerre (1915); sur l'organisation du contrôle aux armées (1916); sur les services de l'aéronautique militaire et maritime (1917); sur les affectations dans les unités combattantes (1917); sur la loi électorale (1919).

Réélu sur une liste d'entente nationale républicaine aux élections générales du 16 novembre 1919, il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et fut membre de la Commission du Règlement et de la Commission des finances. Il participa aux débats sur la création de nouvelles ressources fiscales (1920), et fut rapporteur du budget de l'aéronautique et des transports aériens (1920), ainsi que du budget spécial des Dépenses recouvrables (1921). Il intervint en outre dans la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée (1921).

Nommé Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances dans le cabinet Poincaré le 15 janvier 1922, il prit part à la discussion de nombreuses questions financières : budgets des Finances, du Commerce et de l'industrie, du Travail (1922); régime des pensions civiles et militaires (1923); emploi obligatoire des mutilés de guerre (1923); récompenses nationales (1923); budget spécial des Dépenses recouvrables (1923); recouvrement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1923). Il démissionna avec le Ministère le 26 mars 1924 et fut nommé Vice-Président de la Chambre le 4 avril 1924 en remplacement de M. Louis Marin à qui venait d'être attribué le portefeuille des régions libérées.

Sa liste fut battue aux élections générales de 1924. Il ne s'occupa plus que de sa mairie de Noyen-sur-Sarthe jusqu'en 1944.

Il mourut à Paris le 1^{er} décembre 1945.

AUBRIOT (JULES, PAUL), né à Paris le 30 juillet 1873, mort à Paris le 16 février 1959.

Député de Paris de 1910 à 1928.

Employé, militant syndicaliste, puis

journaliste, Jules Aubriot fut bientôt secrétaire de la Fédération des syndicats d'employés affiliés à la C.G.T.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 à Paris (15^e arrondissement, 1^{re} circonscription) et fut élu au second tour de scrutin par 9.325 voix contre 8.574 à M. Chautaur, député sortant.

Membre de la Commission de la législation fiscale, de la Commission du suffrage universel, de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, de la Commission des octrois, et de la Commission du commerce et de l'industrie, il s'inscrivit au groupe socialiste et déposa diverses propositions de loi tendant à assurer un salaire minimum aux employés de l'administration; à rendre insaisissable le mobilier jusqu'à une valeur de 4.000 francs; à assurer le repos hebdomadaire aux employés des P.T.T. (1911).

Il fut le rapporteur de la loi du 31 mars 1914 réprimant les actes de corruption dans les opérations électorales ainsi que du projet de loi tendant à assujettir à l'impôt sur le revenu les intérêts et arrérages des rentes et obligations émises par l'Etat.

Il intervint dans la discussion du projet de loi tendant à réduire à 10 heures la durée du travail dans les établissements industriels et dans le débat relatif à la représentation proportionnelle (1912).

Réélu le 10 mai 1914 au 2^e tour de scrutin dans la même circonscription, et bientôt mobilisé il fut promu sous-lieutenant. Démobilisé en décembre 1914 il reprit sa place à son banc de Député; et fut membre de la Commission des crédits, de la Commission de la législation fiscale, de la Commission de l'armée et de la Commission de révision des lois constitutionnelles. Il rapporta le budget du Génie pour 1915 et 1916 et le budget de l'Aviation pour 1917 et 1918 et fut délégué de la Commission du budget à la Commission interparlementaire des armements, présidée par Paul Doumer, qui prit l'initiative de la fabrication des tanks.

Il participa au débat qui aboutit à la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires, à la discussion du projet de loi tendant à l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre et des projets de loi concernant les baux et loyers pendant la guerre.

Exclu du parti socialiste unifié à la suite de son refus de figurer sur la liste Sadoul, condamné à mort pour trahison par le tribunal militaire, il se présenta aux élections du 16 novembre 1919 dans la 3^e circonscription de la Seine sur une liste incomplète, dite socialiste, et fut élu ainsi que ses deux colistiers; il s'inscrivit au groupe des républicains socialistes et des socialistes français.

Membre de la Commission des finances il proposa le remplacement des impôts directs, de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la taxe de luxe par un impôt de répartition entre les revenus (1922), et déposa une proposition de loi tendant à la création d'un office national des pétales et des essences (1920). Il prit une

part active à la plupart des discussions, qu'il s'agisse de politique extérieure, financière ou intérieure.

Réélu en 1924 sur la liste du cartel républicain et socialiste, il siège à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, à la Commission d'Alsace-Lorraine, à la Commission du commerce et de l'industrie, à la Commission de la législation civile et criminelle, et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Il préconisa l'adoption du scrutin uninominal avec représentation proportionnelle, déposa une proposition de loi tendant à faciliter l'aménagement des lotissements défectueux, rapporta et fit aboutir un projet de loi ayant le même objet (loi du 15 mars 1928). Il s'intéressa également aux loyers d'habitation et à la politique économique et financière du Gouvernement.

De nouveau candidat en 1928 dans la 2^e circonscription du 15^e arrondissement, il fut battu par Lionel de Tastes.

Jusqu'en 1939, il se consacra au journalisme, assurant la direction politique des journaux *L'Heure* et *Bonsoir* et de l'hebdomadaire *L'Opinion publique*.

Après la libération il fonda avec ses anciens collègues Daniélou et Levasseur le « Groupe des anciens Députés » dont il était le vice-président en 1958, et dont il devint le président après le décès du chanoine Desgranges. Il le resta jusqu'à sa mort survenue le 16 février 1959.

AUBRY (ALBERT, JULES, MARIE), né à Malestroit (Morbihan) le 8 décembre 1892, mort à Paris le 11 août 1951.

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1919 à 1924 et de 1945 à 1951.

Albert Aubry venait de terminer ses études d'instituteur, lorsque, avant même d'avoir pu exercer sa profession, il fut mobilisé au début du mois d'août 1914, à 22 ans, en qualité de lieutenant au 47^e, puis au 120^e, enfin au 91^e régiment d'infanterie.

Le 30 octobre 1918, il fut blessé à la face sur la route de Guise à Marle (Aisne), par une balle explosive. Sa conduite lui valut plusieurs citations avec la Croix de Guerre.

Démobilisé, il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans le département d'Ille-et-Vilaine, sur la liste S.F.I.O. dont il avait pris la tête, et fut élu. Sa jeunesse lui valut de siéger comme Secrétaire d'âge au bureau provisoire constitué le 8 décembre 1919.

Membre des Commissions du travail, des pensions militaires et de l'enseignement, il manifesta une grande activité, jouant un rôle considérable en faveur des victimes de la guerre dont il connaissait par expérience toutes les misères, sans oublier les gens de mer et les membres de l'enseignement. Toutes ses interventions durant cette douzième législature de la III^e République furent des plaidoiries en faveur des primes de mobi-

lisation, des pensions de guerre, des réformés, des veuves et des ascendants, des mutilés et des invalides, des pupilles de la nation, etc. Il s'intéressa également à la réhabilitation des combattants illégalement condamnés, à l'attribution des emplois réservés, à la retraite des instituteurs, à l'octroi de bourses aux enfants mutilés, aux syndics des gens de mer, à l'entretien des bateaux-ambulances d'Islande, aux agents des P.T.T. et de la police, aux salaires des marins, etc.

Il fut battu aux élections générales de 1924, mais devint entre temps conseiller municipal de Rennes.

Lorsqu'éclata la guerre de 1939, il est mobilisé au mois de septembre comme capitaine de chars d'assaut. Démobilisé il prend du service dans la Résistance, les Allemands l'arrêtent et le déportent dans un camp de concentration où les mauvais traitements qu'il subit altèrent gravement sa santé. Ses services, ses souffrances lui valent un rapide avancement dans l'ordre de la Légion d'Honneur : Chevalier le 26 avril 1919, il est fait Officier le 27 juillet 1946, Commandeur le 6 juin 1947, et enfin Grand Officier le 6 juin 1951.

Les élections générales du 21 octobre 1945 le font réapparaître sur la scène politique comme Député d'Ille-et-Vilaine à la 1^{re} Assemblée Nationale Constituante. Membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, de la Commission du ravitaillement, de la Commission de la comptabilité, il est en outre nommé juré de la Haute Cour de justice.

Rapporteur de la Commission de la comptabilité, il intervient dans la discussion des dépenses administratives de l'Assemblée Nationale Constituante, et par deux fois plaide la cause des anciens combattants.

Réélu, le 2 juin 1946 Député à la 2^e Assemblée Nationale Constituante, il est nommé membre des mêmes Commissions et conserve son poste de juré à la Haute Cour de justice. Il interpelle le Gouvernement sur l'insuffisance de l'épuration dans la magistrature (juillet-août 1946), demande le relèvement des pensions de guerre (août 1946), et celui des allocations aux grands invalides (octobre 1946).

Il est réélu par le même département aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale). Membre des mêmes Commissions, il est élevé à la présidence de la Commission de comptabilité. D'une activité inlassable, il reprend ce qui est devenu sa spécialité, c'est-à-dire la défense des anciens combattants et de leurs ayants droit : Retraite du combattant, pensions d'invalidité, allocations provisoires d'attente, allocations des grands mutilés, cimetières militaires, Office national du combattant, anciens prisonniers de guerre, orphelins de guerre, etc., sans oublier la part qui lui revient dans la discussion des budgets de l'Assemblée Nationale et de l'Union française en sa qualité de Président et de rapporteur de la Commission de comptabilité.

Il est à nouveau réélu aux élections générales du 17 juin 1951 (2^e législature). Membre de la Commission des pensions

et de celle de la Comptabilité dont il retrouve la présidence, sa santé usée par ses souffrances passées l'oblige à cesser toute activité.

Il doit être transporté à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris, où il meurt le 11 août 1951.

Entre les deux guerres mondiales il avait quitté l'éducation nationale pour devenir percepteur.

Le Président Edouard Herriot prononça son éloge funèbre à la séance du 21 août 1951.

AUBRY (CHARLES, ALBERT), né à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône) le 22 juin 1853, mort à Saint-Eugène (Alger) le 27 février 1939.

Député de Constantine de 1902 à 1906.

Sénateur de Constantine de 1906 à 1920.

Engagé volontaire en 1870, dans le corps des francs-tireurs de Keller, alors qu'il n'avait que 17 ans, pour faire la campagne contre la Prusse, Charles, Albert Aubry se conduisit avec bravoure et fut décoré de la Croix d'engagé volontaire.

Il fit ensuite ses études médicales et fut médecin militaire à Sétif jusqu'en 1880. Il s'établit plus tard médecin civil dans cette ville et se donna pour tâche la lutte contre les maladies les plus répandues et redoutées en Afrique du Nord, notamment les affections des yeux. Il fut à la fois ophtalmologiste, médecin et chirurgien.

Il entra au Conseil municipal de Sétif en 1888 et fut nommé maire en 1892. Il le resta jusqu'en 1929.

Conseiller général du canton d'Aïn-Ahessa en 1895, il devint président du conseil général de Constantine en 1900. Il démissionna en 1906, lorsqu'il fut élu Député de la 1^{re} circonscription de Constantine aux élections générales législatives du 27 avril 1902, au 1^{er} tour de scrutin.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique il fut membre de diverses Commissions. Il parla des tribunaux répressifs en Algérie (1903), et du service militaire de deux ans (1905). Il ne termina pas la législature, car s'étant présenté aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, il fut élu Sénateur de Constantine à la presque unanimité des votants (187 voix sur 192).

Ayant donné sa démission de Député le 19 janvier 1906, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique de la Haute-Assemblée et s'attacha à la défense des intérêts algériens et à la prédominance française en Algérie. Membre de diverses Commissions, il intervint en plusieurs circonstances, notamment sur : la réglementation des débits de boissons (1907 et 1911) ; la création de l'Université d'Alger (1909) ; la révision du tarif général des douanes (1910) ; l'indigénat en Algérie (1914).

Il ne se représenta pas en 1920 et fut remplacé par Paul Cuttoli.

Il se consacrera désormais à sa ville de Sétif qu'il administra jusqu'en 1929 où

il désira se retirer définitivement de toute compétition électorale.

Il mourut à Saint-Eugène, près d'Alger, le 27 février 1939. *L'Éveil de Sétif* et *La Dépêche de Constantine* publièrent à cette occasion des articles nécrologiques faisant l'éloge du disparu, unanimement regretté des populations algériennes.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

AUCOIN (Louis), né le 25 août 1834 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), décédé le 25 janvier 1913 à Auch (Gers).

Sénateur du Gers de 1897 à 1906.

Louis Aucoin fit ses études secondaires à Auch et à Bordeaux. Il vint ensuite à Paris faire son droit. Il s'installa à Auch où il s'inscrivit au barreau en 1862. Il se fit connaître notamment en assurant la défense de journalistes républicains.

Conseiller municipal d'Auch puis conseiller général du Gers, il fut élu maire d'Auch en 1890. Il devait le rester jusqu'en 1900. Élu Sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897 il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique.

Il prit part notamment aux débats concernant : les accidents du travail (1898) ; l'infanticide (1899 et 1900) ; les travaux publics (1899) ; le Code de commerce (1902) ; le placement des ouvriers et employés (1903). Il avait été membre de nombreuses Commissions. Non réélu lors des élections de renouvellement de 1906 il reentra dans la vie privée.

Il mourut le 25 janvier 1913 à Auch. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

AUCOUTURIER (Siméon), né à Boussac (Creuse) le 23 décembre 1835, mort à Paris, le 1^{er} janvier 1902.

Député de la Creuse de 1898 à 1902.

Siméon Aucouturier exerçait à Boussac la profession de Maître d'hôtel. Conseiller municipal de sa ville natale depuis 1870, il devint maire quelques années plus tard, et le resta jusqu'à sa mort. Il avait également été élu conseiller général de son département, mais avait démissionné en 1898.

Aux élections législatives du 8 mai 1898, il se présenta contre le Député sortant, M. Alfred Tardif, Républicain, dans la circonscription de Boussac, et le battit au 1^{er} tour de scrutin.

Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et siégea à la Commission des économies administratives. Il n'eut pas l'occasion d'intervenir à la Chambre, son mandat ayant été brutalement interrompu par la mort. Les journaux de la Creuse firent son éloge et vantèrent tout particulièrement son aménité, son dévouement à ses administrés et son esprit de famille.

Son décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il ne fut pas l'objet de l'allocation d'usage à la tribune de la Chambre.

AUDEQUIL (JEAN-FERNAND), né le 16 janvier 1887 à Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne), mort à Bordeaux le 23 novembre 1956.

*Député de la Gironde de 1936 à 1942
et de 1945 à 1956.*

Professeur de sciences, membre du parti socialiste S.F.I.O., Jean-Fernand Audequil est élu pour la première fois Député le 3 mai 1936, dans la 2^e circonscription de Bordeaux. Il fait partie de la Commission de la marine marchande. Lors de la discussion du budget de 1938 il invite le Gouvernement à prendre des mesures contre la fraude et les évasions fiscales.

Le 10 juillet 1940, il est un des 80 parlementaires qui s'opposent au Gouvernement du Maréchal Pétain. La part qu'il prend dans la lutte contre l'occupant lui vaut la Médaille de la Résistance à la Libération. Il devient alors maire de Bordeaux et exercera ces fonctions jusqu'en 1946. Il est également président du conseil général de la Gironde. Délégué socialiste à l'Assemblée Consultative provisoire, il est ensuite élu aux deux Assemblées Constituantes (21 octobre 1945 et 2 juin 1946) où il siège à la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts à celle du ravitaillement, et à celle des territoires d'outre-mer.

Réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale), il siège à la Commission de la marine marchande et des pêches, à celle des boissons et à celle des territoires d'outre-mer. Il dépose un rapport sur la proposition de MM. Henri Teitgen et Liquard, invitant le Gouvernement à aider les marins, pêcheurs et ostréiculteurs privés de moyens de travail à la suite des tempêtes (21 février 1947), et une proposition de loi tendant à venir en aide aux victimes civiles des incendies de forêts. Au cours de la discussion du budget de 1947, il fait voter un amendement autorisant les grandes villes à établir un tarif progressif pour les licences des débits de boissons. Il demande des subventions plus importantes pour les théâtres lyriques de provinces et obtient le rétablissement du crédit qu'avait diminué la Commission des finances. Lorsque le projet de loi créant un conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux est examiné, il soutient plusieurs amendements, en vue, notamment d'assurer le contrôle des demandes d'appellation d'origine. Lors du vote du budget de 1948, il attire l'attention du Gouvernement sur la situation financière du grand Théâtre de Bordeaux et demande que les pouvoirs publics assurent une meilleure diffusion des œuvres dramatiques et lyriques en France et à l'étranger. Il intervient dans le même sens le 21 juin 1950 et le 20 avril 1951. Au cours de la discussion des interpellations sur les incendies de forêts dans les Landes (19 janvier 1950), il expose les mesures de prévention à son avis indispensables.

Durant la campagne électorale qui précède les élections générales de 1951, il insiste sur la nécessité de défendre la

République contre les entreprises de ceux qui voudraient établir un régime d'autorité sans contrôle et le pouvoir personnel.

Réélu député aux élections générales du 17 juin 1951, il est membre de la Commission de la marine marchande et des pêches, et intervient de nouveau en faveur des théâtres de province à l'occasion de la discussion de projets financiers, le 4 septembre 1951 et le 19 décembre 1951. « Louis XIV rappelle-t-il, consacrait le dixième de son budget aux arts et lettres. L'Italie et l'Allemagne accordent à leurs théâtres des subventions plus importantes que la France ». Aussi redoute-t-il que les scènes de province, abandonnées à leur triste sort, n'en soient réduites à présenter un répertoire vieilli et poussiéreux, alors qu'un art lyrique rajeuni contribuerait au rayonnement de la culture française.

Le 9 février 1954, il dépose une interpellation sur les incidents de séance survenus les 5 et 10 janvier au conseil municipal de Bordeaux et sur les conditions dans lesquelles le budget de la ville, qui n'avait pas été voté, a été approuvé par l'autorité de tutelle. Le 5 août 1954, au cours de la discussion du projet relatif à l'équilibre financier et à l'expansion économique, il demande au Gouvernement de veiller à ce que les reconversions d'industries ne s'effectuent pas au détriment de certaines régions. Le 17 mars 1955, lors du vote du budget de la R.T.F., il proteste contre l'insuffisance des crédits accordés au poste de Bordeaux-Lafayette qui, de ce fait, n'a pu retrouver les activités artistiques d'avant-guerre.

Aux élections générales de janvier 1956, son état de santé lui fait laisser à M. Le Floch la première place sur la liste S.F.I.O. Il n'est pas réélu et il meurt le 23 novembre de la même année. Homme courttois et discret, musicien averti, Jean-Fernand Audequil était unanimement estimé au Palais-Bourbon.

AUDIFFRED (JEAN, HONORÉ), né le 12 décembre 1840 à Jausiers (Hautes-Alpes), mort le 27 octobre 1917 à Saint-Pierre-La-Noaille (Loire).

Député de la Loire de 1879 à 1904.

*Sénateur de la Loire en 1895
et de 1904 à 1917.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 111.)

Il fut réélu aux élections générales du 6 octobre 1889 par la même circonscription de Roanne, au 2^e tour de scrutin, par 10.216 voix contre 6.199 à son concurrent, M. Charbonnier de nuance conservatrice. Membre de diverses Commissions, il prit part durant cette législature à de nombreuses discussions, notamment sur les caisses de retraites, de secours ou de prévoyance, sur le tarif des douanes, sur les caisses d'épargne et sur le budget de l'Agriculture.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.800 voix contre 2.524 à son adversaire, M. Augé socialiste, il fut nommé rapporteur de la loi sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1894). Il était membre de la Commission supérieure de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

Élu Sénateur de la Loire aux élections sénatoriales du 30 décembre 1894 et proclamé Sénateur le 11 janvier 1895, il démissionna quelques jours plus tard, le 21 janvier 1895, préférant continuer à remplir son mandat de Député.

Il dirigea, en qualité de Président de la Commission créée à cet effet, les débats sur la loi tendant à réprimer les menées anarchistes (1894). Il participa activement aux discussions budgétaires au cours desquelles il demanda la création d'une Caisse des épizooties (1895), et le renforcement de la puissance de l'intervention française dans la Chine méridionale (1895). Il rapporta la proposition de loi tendant à la réglementation des halles centrales de Paris (1896); il s'intéressa en outre au surmenage du personnel des chemins de fer (1897), au projet de canal de jonction de la Loire au Rhône, de Roanne à Gisors (1897); à l'influence française en Extrême-Orient (1898). En qualité de Président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales il demanda l'amélioration de la situation des ouvriers des manufactures de l'Etat (1898).

Aux élections générales du 8 mai 1898, il fut réélu au 1^{er} tour de scrutin Député de Roanne par 10.179 voix contre 6.076 à M. Augé, maire de Roanne et 4.036 à M. Berthelier. Durant cette législature, il fut nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1899), il rapporta le budget du Ministère de l'Intérieur (1900) et la proposition de loi tendant à la création d'une Caisse des recherches scientifiques (1901). Il s'intéressa en outre aux caisses de retraites ouvrières (1901) et au canal latéral au Rhône de Lyon à Arles (1902). Il siégeait aux Commissions d'assistance et de prévoyance sociales, des colonies, d'hygiène publique, du budget pour l'exercice 1901, et des voies navigables et ports maritimes.

Il fut réélu par la même circonscription aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 (2^e tour de scrutin) par 12.716 voix contre 9.004 à M. Augé, son adversaire habituel. Il participa à diverses discussions budgétaires, et soutenant un ordre du jour motivé dont il était l'auteur, s'opposa à ce que la Chambre se transformât en tribunal criminel pour juger un article du *Gil Blas* ayant vivement critiqué l'administration du Ministère de l'Intérieur, rappelant l'Assemblée au respect du principe de la séparation des pouvoirs. Durant cette législature, il fut membre des Commissions d'enquête sur les mines et sur l'industrie textile, et de la Commission relative à la séparation des églises et de l'Etat.

A la mort de Waldeck-Rousseau le 10 août 1904, Audiffred se représenta au Sénat et y fut élu le 20 octobre 1904 par 489 voix contre 468 à M. Réal, président du conseil général. Il conserva ce siège au renouvellement partiel du 7 janvier 1906, avec 488 voix sur 964 votants. Inscrivit au groupe de la gauche républicaine et membre de plusieurs Commissions, il continua à participer aux discussions budgétaires avec une égale activité, sans se désintéresser des questions d'intérêt général qui ne cessaient de le préoccuper. C'est ainsi qu'on l'entendit parler : de la fraude sur les vins (1905); des subventions aux chemins de fer d'intérêt général et local (1905); de la corruption dans les opérations électorales (1906); de l'achèvement des canaux du bassin de la Loire (1906); de la crise des transports (1908); du port du Havre (1909); des opérations militaires au Maroc (1909); des retraites ouvrières (1909 et 1910); du secret et de la liberté du vote (1910); des liquidateurs des congrégations (1910); de l'assainissement des voies privées (1911); des habitations à bon marché (1912); de la Caisse des monuments historiques (1913); du port de Rouen (1913); de l'utilisation meilleure des mobilisés et des mobilisables (1915); de l'emprunt du Maroc (1916).

Il mourut en cours de mandat, le 27 octobre 1917, et son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 6 novembre 1917, par le Président Antonin Dubost.

AUDIFFRET - PASQUIER (EDME, ARMAND, GASTON, DUC D'), né à Paris le 20 octobre 1823, mort à Paris le 4 juin 1905.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.

Sénateur inamovible de 1875 à 1905.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 113.)

A partir de l'année 1889 il se tint volontairement éloigné des débats parlementaires, ne faisant au Palais du Luxembourg que de rares apparitions.

Il eut la douleur à la fin de sa vie de perdre son fils, victime d'un accident d'automobile. L'esprit de résignation dont il fit preuve en apprenant ce deuil, recouvrait en réalité une indicible souffrance et ses jours s'en trouvèrent sans nul doute abrégés. Il mourut à Paris le 4 juin 1905. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 6 juin 1905, par le Président Armand Fallières et ses obsèques eurent lieu le 7 juin à l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

Il avait été élu membre de l'Académie française en 1879, en remplacement de Mgr Dupanloup et reçu le 19 février 1880 dans cette illustre compagnie par le Baron de Vieil-Castel.

On lui doit la publication en 6 volumes des *Mémoires du Chancelier Pasquier* (1895-1897) dont il était à la fois le neveu et le fils adoptif.

AUDIFFRET-PASQUIER (ETIENNE, DENIS, AUGUSTIN, MARIE, GASTON, DUC D'), né le 15 mars 1882 à Paris, mort à Paris le 12 avril 1957.

Député de l'Orne de 1919 à 1942.

Petit-fils du précédent et fils de diplomate, le duc Etienne d'Audiffret-Pasquier fit des études littéraires que confirma le diplôme de licencié ès lettres.

Il débuta dans la politique comme maire de Saint-Cristophe-le-Jajolel, le 20 mai 1920 et conserva ce mandat jusqu'en 1948 avec une brève interruption en 1944-1945. Il fut ensuite élu conseiller général de l'Orne (canton de Mortrée) le 10 avril 1910 et le resta jusqu'en 1940, exerçant les fonctions de vice-président à partir de 1931. Il devint successivement membre de la Commission administrative en 1941, puis membre du conseil départemental en 1943.

Il fut élu pour la première fois Député par le département de l'Orne aux élections générales du 16 novembre 1919 comme candidat indépendant, sans avoir constitué de liste. Il se fit inscrire au groupe de l'Entente républicaine démocratique.

Ayant la charge d'une importante propriété agricole, propriétaire des haras de Sassy (Orne), membre du Comité de la société d'encouragement et du Conseil supérieur des haras, il s'intéressa tout particulièrement aux questions agricoles. Il était d'ailleurs membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des boissons. C'est ainsi qu'il eut l'occasion d'intervenir au cours de différents débats relatifs : à la rafle de bétail et de chevaux opérée par des maquisards suisses sur les marchés de l'Est (1920); à l'élevage du cheval de remonte (1921); à l'installation à Paris du concours d'animaux reproducteurs (1921); à la nourriture des étalons (1921); à l'achat des chevaux de selle et de trait de l'armée (1921); aux services des haras (1921); aux primes aux naisseurs de chevaux de sang (1921); aux déplacements des directeurs de haras (1922); aux concours d'animaux reproducteurs (1922).

Il fut réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union nationale républicaine démocratique où il figurait en dernière position, mais qui passa tout entière. Membre de la Commission de l'agriculture, de la Commission des mines et de la force motrice, et de la Commission des boissons, ses interventions portèrent notamment sur : l'encouragement à l'agriculture (1924), le personnel des haras (1924 et 1925), les bureaux de l'enregistrement (1925), l'impôt sur les bénéfices agricoles, les alcools, les scories de Caen (1926), le prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel, les haras (1927).

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fut élu par la circonscription d'Argentan au premier tour de scrutin à une majorité considérable. Toujours membre de la Commission de

l'agriculture dont il devint vice-président, de la Commission des mines et de la force motrice, et de la Commission des boissons, il intervint plus spécialement sur : les permissions agricoles, les logements dans les campagnes, la Commission des répartitions, les engrais azotés, l'élevage (1928), l'élevage chevalin (1929), les salariés agricoles (1930), l'importation de bestiaux de Roumanie, les bénéfices agricoles (1931), les baux à ferme, les habitations à bon marché rurales, les bouilleurs de cru, les calamités publiques (1932).

Réélu par la même circonscription aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe républicain et social. Il retrouva son poste de vice-président de la Commission de l'agriculture, et celui de membre de la Commission des boissons. Ses interventions furent nombreuses. Il interpella le Gouvernement sur la baisse constante du bétail sur pied (1932); on l'entendit en outre sur : la répartition des fonds du pari mutuel, l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles (1933), l'effectif des étalons nationaux, la défense du marché du blé, l'assainissement du marché des vins (1934), l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), l'exercice de la médecine vétérinaire (1936).

Il fut réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par la même circonscription, et s'inscrivit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale.

Membre de la Commission des finances, il se fit entendre au cours de divers débats, notamment sur : la réforme fiscale, le prélèvement opéré sur les recettes du pari mutuel (1936); il rapporta le budget de la Légion d'Honneur (1937); au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1938 il demanda la suppression du prélèvement de 10 % sur les valeurs possédées par les sociétés de prévoyance et de retraites (1937); il prit part à la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1940 et à celle du budget des Beaux-Arts dont il fut le rapporteur. En cette même qualité il intervint dans la discussion d'un projet de loi relatif aux caisses de retraites de l'Opéra et de l'Opéra-Comique (1939), et se fit entendre au cours de la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1940).

Il ne se représenta pas aux élections qui suivirent la Libération, mais continua son activité au sein de diverses sociétés dont il était le président, notamment celle des Mines d'Anzin et des Fonderies de Brignoles-Golliéra. Il était en outre administrateur de la Compagnie de Suez et du Crédit algérien.

Il fut réélu en 1950 Président du groupement national et fédéral des syndicats et associations d'éleveurs et propriétaires de chevaux de sang.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur et décoré de la Croix de Guerre 1914-1918 (1).

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

AUDIGIER (PIERRE, GEORGES), né à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme) le 1^{er} mars 1863, mort à Paris (16^e) le 8 avril 1925.

Député de l'Oise de 1902 à 1906.

Après avoir terminé ses études de droit, Georges Audigier fut nommé chef de cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir en 1889 et le resta jusqu'en 1893 où il fut nommé Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou. Sous-Préfet de Senlis en 1899, il fut révoqué par Waldeck-Rousseau. Il s'inscrivit alors au barreau de Paris.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal de Senlis en 1900, puis fit acte de candidature aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, dans la 1^{re} circonscription de Senlis. Il fut élu au 2^e tour de scrutin.

Inscrit au groupe des progressistes et membre de diverses Commissions, il fit preuve de beaucoup d'activité. On l'entendit notamment parler sur : la nécessité de frapper la tourbe litière d'un droit de douane (1903 et 1904); la nomination comme substitut à Amiens du Procureur de la République de Senlis (1904); la réforme des justices de paix (1904); le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie (1904); la franc-maçonnerie (1904); les inspecteurs du travail (1904); l'attitude politique des fonctionnaires (1905); la candidature officielle (1906); l'introduction du sucre dans l'alimentation des chevaux de l'armée (1906); les agents de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre (1906); les caisses de retraites ouvrières (1906).

Aux élections générales de 1906, il se fit battre par M. Chopinet, Républicain radical.

Poète de talent, il avait publié : *Les Réveuses* (1885); *La Fidèle* (1895); *Vers la Victoire* (1898); *La ville au bois dormant* (1912); et sous le pseudonyme de Chateaudevieux : *Casque et sabre* (1894); *Réservistes* (1898).

Il était Officier d'Académie et Chevalier du Mérite agricole.

AUDREN DE KERDREL (VINCENT, PAUL, MARIE, CASIMIR), né à Lorient (Morbihan) le 27 septembre 1815, mort à Paris le 22 décembre 1899.

Représentant du peuple aux Assemblées Constituante et Législative de 1848-1849.

Député au Corps Législatif en 1852.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871, puis Sénateur du Morbihan de 1876 à 1899.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 115.)

De 1889 à sa mort, il continua au Sénat à voter avec la droite dont il fut à maintes reprises à la tribune, l'interprète autorisé. Vice-Président de la Commission de la marine, il intervint souvent dans l'examen des questions maritimes et coloniales. Mais on l'entendit également au cours des débats : sur le retour au scrutin uninominal dans l'élec-

tion des Députés (1889); sur les travaux des enfants et des femmes dans les établissements industriels (1889, 1891 et 1892); sur les candidatures multiples (1889); sur l'établissement de l'heure légale en France et en Algérie (1890); sur la réglementation des courses de chevaux (1891); sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs entre patrons et ouvriers ou employés (1892); lorsqu'il fut question en cette même année de la levée de l'immunité parlementaire de plusieurs sénateurs compromis dans l'affaire de Panama, il prononça un discours dont l'émotion gagna tout son auditoire. Il s'intéressa encore à l'enseignement supérieur musulman en Algérie (1894); et aux abattoirs publics.

Il fut réélu Sénateur au renouvellement partiel du 3 janvier 1897 par 659 voix. Mais son âge (il avait à ce moment 82 ans) l'obligea à se ménager. Son activité politique diminua progressivement et il mourut à Paris, en cours de mandat, le 22 décembre 1899. Le Président Emile Loubet prononça son éloge funèbre à la séance du Sénat du 23 décembre 1899. Il fut remplacé le 11 mars 1900 par M. Charles Riou.

AUDREN DE KERDREL (ROGER, CASIMIR, MARIE), né le 28 février 1841 à Vannes (Morbihan), mort le 27 juin 1929 à Saint-Gravé (Morbihan).

Sénateur du Morbihan de 1909 à 1920.

Entré à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1860, Roger Audren de Kerdrel (cousin du précédent) en sortit sous-lieutenant en 1862. Il fut nommé lieutenant en 1864, capitaine de 2^e classe en 1868. C'est en cette qualité qu'il fit en 1870 la campagne contre la Prusse. Fait prisonnier, il fut libéré après l'armistice de 1871. Nommé capitaine de 1^{re} classe en 1874, il devint chef d'escadron en 1880, lieutenant-colonel en 1888, colonel en 1892 et enfin général de brigade en 1897. Il passa dans le cadre de réserve en 1903. Il avait fait de 1865 à 1868 la campagne d'Algérie qui lui valut d'être décoré de la Médaille coloniale. S'étant retiré à Saint-Gravé (Morbihan), il en devint maire et fut en outre élu conseiller général de son département.

M. Guoin, Sénateur inamovible du Morbihan étant décédé le 31 mai 1909, Roger Audren de Kerdrel se présenta à l'élection partielle du 29 août 1909 et fut élu. Siégeant à droite et membre de plusieurs Commissions, il fit preuve à la Haute Assemblée de beaucoup d'activité, participant à de nombreux débats sur des questions militaires parmi lesquels on peut citer : le budget du Département de la Guerre de l'exercice 1910, celui du même Département pour l'exercice 1911, l'organisation de l'état-major général et la constitution des cadres et effectifs de l'armée (1911), le budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1912, la constitution des cadres et effectifs de l'infanterie (1912), les cadres de la cavalerie (1913), le budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1914. A partir de 1915 son activité se ralentit.

Il fut remplacé au renouvellement partiel du 11 janvier 1920 par M. Alfred Brard.

Il avait épousé en 1870 Mlle Marie-Madeleine Vassinliac d'Imecourt.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur depuis 1902.

AUFFRAY (JULES, AUGUSTIN), né à Paris le 3 novembre 1852, mort à Paris-6^e le 7 avril 1916.

Député de Paris de 1902 à 1906.

Petit-fils, du côté maternel, du Docteur Boulu, l'un des médecins de Napoléon III, Jules Auffray fit de brillantes études au collège des jésuites de Vaugirard. En 1876, alors qu'il n'avait pas encore 18 ans, il s'engagea dans un bataillon de mobiles et prit part à divers combats sous Paris. Démobilisé il continua ses études, et devint licencié ès lettres, docteur en droit avec une thèse sur *L'influence des cours d'eau sur les propriétés riveraines, en droit romain, et Les cours d'eau non navigables ni flottables*, en droit français.

Reçu premier au concours d'auditeur au Conseil d'Etat en 1878, il démissionna en 1880, au moment de la publication des décrets visant les congrégations. Il s'inscrivit au barreau de Paris, devint membre des conférences Olivaint et Molé, dont il fut président, et se consacra à la politique et à la défense religieuse dans le comité présidé par M. de Mackau. Dans une brochure intitulée *Les expulsés devant les tribunaux* il traça la voie à suivre par les victimes des décrets, et mit ses connaissances juridiques au service de l'Institut des frères des écoles chrétiennes, auquel l'Etat contestait la propriété de leur immeuble de la rue de Sèvres.

Il dirigea pendant plusieurs années le *Journal de Saint-Germain*, organe catholique et royaliste, soutenant de vives polémiques contre le maire de cette ville, M. de Mortillet, député radical et anticlérical, et collabora à divers autres journaux, notamment au *Monde* et surtout à la *Vérité française*. Il se fit également connaître comme orateur enthousiaste et persuasif dans de nombreuses réunions catholiques, parlant notamment contre les laïcisations, et en faveur de la liberté de l'enseignement. Après la mort du Comte de Chambord (24 août 1883) il publia une brochure très remarquée pour engager les légitimistes à se rallier au Comte de Paris.

En 1885, il fut candidat aux élections législatives en Seine-et-Oise, sur la liste conservatrice, dite de « défense agricole », qui n'eut que peu de succès. En 1888 il se présenta dans les Ardennes à une élection partielle, et après une campagne improvisée des plus mouvementées et parfois périlleuse, obtint près de 30.000 voix contre 36.000 à son concurrent républicain, M. Linard qui fut élu. Il se lança avec ardeur dans le mouvement boulangiste et eut un rôle important dans les comités qui préparaient les élections et choisissaient les candidats opposés au parti républicain qui détenait alors le pouvoir.

Candidat dans l'arrondissement de Rocroi en 1889, il échoua au 2^e tour avec 4.900 voix contre 5.800 à M. Jacquemart, radical. Il tenta une fois de plus sa chance dans la 2^e circonscription de Domfront le 20 août 1893 et échoua avec 4.400 voix contre 9.900 à M. Gevelot, républicain modéré. Il prit ensuite une part des plus actives au mouvement nationaliste lors de l'affaire Dreyfus, se signalant au premier rang des défenseurs les plus fougueux de l'état-major, violemment attaqué par les adversaires de la condamnation, et fut mêlé à divers incidents, notamment lors du procès de Zola, à l'occasion duquel il eut des démêlés avec le bâtonnier Barboux, mettant ce dernier en mauvaise posture, et qui donnèrent lieu à de vives polémiques de presse.

En 1904, il défendit brillamment devant le conseil de guerre et fit acquitter l'officier d'administration Dautriche, archiviste du Ministère de la Guerre, inculpé de graves irrégularités, et publia en octobre 1905, une brochure sur *L'affaire Dautriche*, destinée dans l'esprit de ses accusateurs, à fournir à la Cour de Cassation un motif plausible pour casser le jugement de Rennes qui avait condamné Dreyfus.

Aux élections municipales de Paris de 1900, il enleva le siège du quartier de la Sorbonne au conseiller sortant, M. Lefèvre, socialiste, après une lutte acharnée, au 2^e tour de scrutin, par 2.505 voix contre 1.863. A l'Hôtel de Ville, il montra les plus solides et les plus sérieuses qualités d'administrateur et fut membre de la 5^e Commission qui a dans ses attributions l'Assistance publique et de la Commission du personnel. Il présenta des propositions et rapports relatifs au statut des gardiens de la paix; ses interventions s'inspiraient de l'esprit d'équité, du sens de l'intérêt général, de la générosité envers les déshérités, en même temps que de l'économie rigoureuse des deniers publics. Il s'attacha aussi à assainir et embellir son quartier de la Sorbonne. Il ne se représenta pas aux élections municipales de 1904.

Entre temps, en effet, il avait posé avec succès sa candidature aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la 1^{re} circonscription du 5^e arrondissement de Paris, battant au 2^e tour de scrutin un adversaire redoutable qui n'était autre que Viviani. Cette campagne électorale fut retentissante et parfois violente. Les affiches électorales de Jules Auffray, au tour original et littéraire, vibrantes et passionnées, mais toujours courtoises, où l'humour répondait aux injures de ses adversaires, obtenaient un vif succès dans le quartier des Ecoles.

Inscrit au groupe des Républicains nationalistes et membre de diverses Commissions, il se montra à la fois plein d'activité et d'ardeur. La censure fut prononcée contre lui dès le début de la législature en raison d'une interruption intempestive qu'il lança au cours de la fixation de la date de discussion d'une interpellation de M. Aynard sur la fermeture d'écoles d'enseignement libre. Il

participa à maintes discussions, notamment sur : les incompatibilités parlementaires (1902) ; la contribution des patentes (1902) ; l'organisation du régime du gaz à Paris (1902 et 1904) ; la défense de Bizerte (1903) ; la liquidation des biens des congrégations (1903 et 1905) ; l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903) ; la suppression des emblèmes religieux dans les tribunaux et prétoires (1903) ; la réforme des justices de paix (1904) ; la suppression de l'enseignement congréganiste (1904) ; le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie (1904) ; le fonctionnement des établissements congréganistes d'assistance (1905) ; la séparation des églises et de l'Etat (1905) ; le secret et la liberté du vote (1905) ; la liberté politique des membres de l'enseignement (1906) ; la création des théâtres populaires (1906) ; les caisses de retraites ouvrières (1906) ; l'application de la loi sur les accidents du travail à toutes les exploitations commerciales (1906).

Aux élections générales de 1906, Viviani lui reprit son siège et il échoua encore aux élections générales de 1910 où il fut battu par Painlevé. Enfin, en 1914, il fut candidat dans la 2^e circonscription de Saint-Denis, mais Albert Thomas, socialiste, l'emporta au 2^e tour de scrutin.

Passionné de littérature et de théâtre, il s'adonna aussi à la critique dramatique ; il était membre de l'Association de la critique et publia dans la *Vérité française*, sous le pseudonyme de Boisrouvray, des feuilletons très remarqués sur les principales œuvres théâtrales de l'époque, défendant la vraie tradition nationale et les principes de saine moralité et faisant sienne la devise de Louis Veuillot : « La littérature doit nous porter de la vie réelle à la vie surnaturelle ». Il voulait que le théâtre ait une portée morale et il ne cessa de lutter contre l'envahissement de la littérature matérialiste. Il était de plus membre de l'Association de la presse judiciaire parisienne et chroniqueur judiciaire à la *Vérité française*. Ayant un culte fervent pour Jeanne d'Arc, qu'il ne cessa d'exalter par la parole et par la plume, il contribua pour une large part à créer le grand mouvement d'opinion qui aboutit à l'institution de la fête nationale de l'héroïne française.

Patriote ardent, il ne put prendre une part active à la guerre de 1914-1918, n'ayant pas été, malgré ses démarches, réintégré dans son grade de capitaine d'artillerie de territoriale, dont il avait été cassé par le Général André, sous le Ministère Combes. Mais il fonda et administra l'hôpital militaire de Saint-Pol, pour les typhiques, en assurant lui-même le ravitaillement. L'activité intense qu'il déploya dans ce service volontaire, et les fatigues qu'il s'imposa, entraînèrent sa fin prématurée le 7 avril 1916 à Paris.

Puissant personnalité, tempérament impétueux et combatif, qui le poussait à se dépenser sans compter, d'une vive intelligence, d'une culture aussi étendue que solide, d'une activité et d'une puissance de travail peu communes, Jules Auffray s'imposait même à ses adver-

saires par sa droiture et son désintéressement, par l'ardeur et la générosité de ses convictions religieuses et politiques, sa haute valeur morale et la dignité exemplaire de sa vie privée, dominée par la passion du devoir et le culte de la famille.

Outre les ouvrages cités dans cette notice, il avait encore publié : *Le rétablissement du monopole universitaire* (1883), *Le 3 septembre 1833 à Goritz, son histoire et ses résultats* (1883).

AUFFRAY (CHARLES, ADRIEN), né à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) le 20 décembre 1837, mort à Clichy le 11 septembre 1957.

Député de la Seine de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.

Ouvrier métallurgiste et syndicaliste, Charles Auffray se présenta aux élections générales de 1924 sur la liste communiste de la 1^{re} circonscription de la Seine et fut élu second de liste, derrière Marcel Cachin.

Membre de la Commission du travail, il s'intéressa particulièrement à la législation concernant les cheminots (1924, 1925 et 1927) et prit part à la discussion sur l'amnistie.

Battu par Rouquier en 1928 dans la 7^e circonscription de Saint-Denis il fut réélu le 8 mai 1932 dans cette même circonscription, au 2^e tour de scrutin par 8.623 voix contre 7.955 à Rouquier ; mais il s'inscrivit au groupe de l'Unité ouvrière.

Membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication (1932) et de la Commission des comptes définitifs et des économies (1934) puis de la Commission de l'armée (1935), il déposa diverses propositions de loi tendant à améliorer le régime des assurances sociales des malades et des chômeurs (1933) et rapporta la proposition de résolution d'Emile Canda tendant à inviter le Gouvernement à admettre la batellerie au bénéfice des lois sociales (1935).

Aux élections générales de 1936 il se vit opposer dans sa circonscription Louis Maurice Honel, candidat communiste, qui obtint plus de voix que lui au premier tour. Auffray se désista alors en faveur de celui-ci, assurant ainsi son élection au 2^e tour.

Auffray se consacra dès lors à sa commune de Clichy dont il était le maire et avait été le conseiller général de 1929 à 1935.

Il y mourut le 11 septembre 1957.

AUFFRAY (FRANÇOIS), né le 18 janvier 1891 à Plélo (Côtes-du-Nord).
Député des Côtes-du-Nord de 1939 à 1942.

Issu d'une famille de cultivateurs, François Auffray prit une part active à la guerre de 1914. Démobilisé il devint en 1920 conseiller municipal de Plélo puis, en 1927, maire. Ce mandat lui fut renouvelé en 1929 et 1935. En 1931 il devint conseiller d'arrondissement.

Il se présenta aux élections législatives partielles du 2 avril 1939, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et fut élu au 2^e tour de scrutin avec 8.137 voix sur 14.138 votants, en remplacement de M. Pierre Michel, élu sénateur. Il fut nommé membre de la Commission de la marine marchande. Les événements ne lui permirent pas de donner sa mesure (1).

M. François Auffray est administrateur de la Caisse de crédit agricole, membre de la Chambre d'agriculture, Officier du Mérite agricole, Chevalier de la Légion d'Honneur.

AUGAGNEUR (JEAN, VICTOR), né à Lyon le 16 mai 1855, mort au Vésinet (Seine-et-Oise) le 23 avril 1931.

*Député du Rhône de 1904 à 1905,
de 1910 à 1919 et de 1928 à 1931*

*Ministre des Travaux publics et des P.T.T.
(1911-1912)*

Ministre de la Marine (1914)

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts (1914)*

Ministre de la Marine (1914-1915)

Victor Augagneur fit ses études médicales à Lyon. Interne des hôpitaux en 1875, il fut reçu docteur en 1879. Chef de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Lyon en 1881 et chirurgien en chef de l'hôpital de l'Antiquaille en 1883, il obtint l'agrégation en 1886 et fut nommé professeur titulaire de pathologie chirurgicale en 1894 et professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques en 1904.

Son enseignement et ses travaux scientifiques en avaient fait à ce moment une autorité du monde médical.

Déjà en 1879, dans sa thèse sur la syphilis héréditaire tardive, il traçait le premier, les symptômes et les caractères de ce mal. Il formula plus tard, contrairement à l'opinion jusqu'alors admise que l'hérédité syphilitique n'existe que si la mère est atteinte et seulement dans la période où elle est susceptible de transmettre la contagion. Ces idées développées par ses élèves dans de nombreuses thèses, ont été adoptées par la suite. Il ne cessa d'exposer les conclusions de ses travaux soit dans des organes médicaux, soit dans des congrès ou sociétés scientifiques.

Adversaire résolu de la police des mœurs et de la réglementation de la prostitution, il présenta le résultat de ses observations dans des rapports au Congrès de Bruxelles en 1899 et devant la Commission extra-parlementaire de 1904. Il contribua pour une large part au progrès du mouvement abolitionniste.

Élu conseiller municipal de Lyon (1888), il devint maire de cette ville en 1900. S'étant fixé un programme de réalisations, il l'exécuta à peu près complètement.

En l'espace de six années il supprima les octrois, institua la régie directe de la fourniture des eaux et autres ser-

vices publics, appliqua avec sévérité la loi sur l'hygiène publique, ouvrit un asile modèle pour les invalides du travail, créa un dispensaire anti-tuberculeux, subventionna les caisses de chômage et laissa les finances de la ville dans un ordre parfait. Il fut remplacé dans ses fonctions de maire en 1905 par Edouard Herriot.

Malgré qu'il fût très absorbé par son œuvre édilitaire et désireux de la poursuivre, il se présenta néanmoins à une élection partielle à la Chambre des Députés dans la 3^e circonscription de Lyon, au siège laissé vacant par M. Krauss qui venait de mourir. Il fut élu au premier tour de scrutin le 6 novembre 1904.

Inscrit au groupe des républicains socialistes et membre de la Commission des douanes et de la Commission de l'armée, il se montra particulièrement actif et prit part à de nombreuses discussions, notamment sur : le contrôle par le conseil municipal de Lyon de l'emploi du crédit affecté à la police de l'agglomération lyonnaise (1904); le chômage et l'ouverture de chantiers municipaux (1904); les écoles préparatoires de médecine navale (1905); le monopole des inhumations (1905); les établissements de bienfaisance privée (1905); les falsifications des denrées alimentaires (1905); le service militaire de deux ans (1905); l'alcoolisme (1905); la séparation des églises et de l'Etat (1905); la police lyonnaise (1905); les droits de douanes sur les tissus de soie pure (1905); le régime des spiritueux (1905).

Son mandat prit fin par sa nomination par décret du 3 novembre 1905 au poste de Gouverneur général de Madagascar en remplacement du Général Galbieni. Venant se substituer au Gouvernement militaire, il s'attacha les indigènes par un régime de justice, supprima les corvées et les prestations, institua les tribunaux pour régler les rapports entre employeurs et salariés, et s'efforça de soustraire les malgaches à l'influence exclusive des missionnaires. Il rétablit les finances par la diminution du nombre des fonctionnaires, par une surveillance incessante et la poursuite des agents dilapidateurs. Il développa les travaux publics, fit construire 1.200 kilomètres de routes, fit terminer le chemin de fer commencé par son prédécesseur, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt, sur les ressources ordinaires de la colonie. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1910 où il rentra en France.

Il se représenta dans la même circonscription de Lyon aux élections générales législatives du 24 avril 1910, fut élu au premier tour de scrutin et fut nommé membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de la Commission du budget pour les exercices 1911 et 1914, de la Commission de la réforme judiciaire et de la Commission de l'armée. D'une activité prodigieuse, il prit part à tous les grands débats, imposant en toutes circonstances sa personnalité hors pair. Il fut ainsi nommé Ministre des Travaux publics et des P. T. T. dans le Cabinet Joseph

(1) Il vota la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940, à Vichy.

Caillaux du 27 juin 1911. Il contribua à la réorganisation des chemins de fer de l'Etat et innova la participation de l'Etat dans les concessions minières. Démissionnaire le 10 janvier 1912, avec tout le Ministère, il reprit sa place à son banc de Député et fut un des opposants les plus énergiques à la réforme électorale tendant à établir la représentation proportionnelle (1912) ; il s'opposa également au projet de loi tendant à porter à trois ans la durée du service militaire (1913) ; il fut élu Vice-Président de la Chambre au renouvellement du Bureau le 13 janvier 1914, et le resta jusqu'à la fin de la législature.

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au 2^e tour de scrutin, il retrouva son fauteuil de Vice-Président de la Chambre le 4 juin 1914, au moment de l'élection du nouveau Bureau, mais ne le conserva pas, Viviani lui ayant attribué le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans son cabinet du 13 juin 1914. Il ne l'administra que quelques semaines, jusqu'au 3 août où Viviani lui confia celui de la Marine, en remplacement de Gauthier, Sénateur de l'Aude, démissionnaire. Il garda ce même portefeuille dans le Cabinet Viviani du 26 août 1914. A la tête de la Marine française à l'heure la plus tragique des hostilités, il sut la diriger vers des tâches obscures et difficiles qui n'avaient pas été prévues, telles que l'organisation de la guerre sous-marine et la mise en état de la défense de notre littoral. Il essuya par contre l'échec de l'expédition des Dardanelles qui laissa un amer souvenir.

Le Cabinet Viviani ayant démissionné le 29 octobre 1915, Victor Augagneur regagna son pupitre pour participer comme Député aux grands débats de politique intérieure, extérieure et militaire qui furent institués à cette époque. Il siégeait en même temps à la Commission de l'Armée, à la Commission de la marine de guerre, à la Commission chargée d'examiner la mise en accusation de M. Malvy, Ministre de l'Intérieur, et de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix.

Le scrutin de liste, qu'il avait combattu, lui fut défavorable aux élections générales du 16 novembre 1919, et il ne se représenta pas à celles du 11 mai 1924 qui eurent lieu sous le même régime électoral.

Mais le retour au scrutin d'arrondissement le ramena à la Chambre aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin. Membre de la Commission des affaires étrangères, de la Commission de l'Hygiène, et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, il s'intéressa au régime des patentes, à la gratuité de l'enseignement secondaire, aux loyers d'immeubles à usage d'habitation, aux anciens combattants, etc.

Il avait été, après son échec de 1919, nommé Gouverneur de l'Afrique équatoriale française où il renouvela de manière rationnelle l'organisation sanitaire de cette colonie.

Il mourut en cours de législature au

Vésinet (Seine-et-Oise) le 23 avril 1931. Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Fernand Bouisson à la séance de la Chambre du 5 mai 1931.

En dehors de sa thèse de doctorat sur *La syphilis héréditaire tardive* (1879), il avait écrit une thèse d'agrégation sur *les tumeurs du méésentère* (1886), puis en 1913 *L'esclavage blanche, discours contre la réglementation de la prostitution*, et en 1927, *Erreurs et brutalités coloniales*.

AUGÉ (BERNARD, LOUIS), né le 10 août 1852 à Combret-de-Saint-Sernin (Aveyron), mort à Rodez le 31 mai 1926.

Député de l'Aveyron de 1912 à 1924.

Bernard Augé, fit ses études secondaires au petit séminaire de Belmont, puis au collège Saint-Gabriel de Saint-Affrique. Il fit ensuite sa médecine à la Faculté de Montpellier et vint s'installer à Rodez où il devint Médecin-Chef des hospices civils.

Il était conseiller général de l'Aveyron, lorsqu'il se présenta le 25 février 1912 à une élection partielle en remplacement de M. Monsservin, Député de la première circonscription de Rodez, qui venait d'être élu Sénateur. Il emporta ce siège au premier tour de scrutin, battant M. Raynaldy son principal concurrent.

Inscrit au groupe d'Action libérale, il fut membre de la Commission de l'Hygiène publique. Il prit part en 1913 et 1914 à la discussion des projets de loi concernant la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque, et plaida en 1914 la cause des jeunes soldats soutiens de famille et des familles de ces soldats.

Réélu par la même circonscription aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, il retrouva son siège à la Commission de l'Hygiène publique et en gagna un à la Commission des mines. Il intervint en 1917 en faveur des permissions pour les travaux de labours et d'ensemencements.

Il fut réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste patronnée par le Général de Carières de Castelnaud, et s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine démocratique. Membre de la Commission de l'Hygiène il participa à la discussion du projet de loi relevant les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, à propos des contrats téléphoniques en cours (1920).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924 et reprit à Rodez ses activités médicales qu'il exerça jusqu'à sa mort.

C'est au retour d'une visite à ses malades qu'il fut terrassé par le mal qui devait l'emporter.

AUGÉ (FERDINAND), né le 19 décembre 1881 à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), décédé le 5 novembre 1957 à Mas-Grenier.

Député du Tarn-et-Garonne de 1932 à 1936.

Entrepreneur de constructions mécaniques à Mas-Grenier, Président du syndicat régional des entrepreneurs de bat-

tages, Ferdinand Augé fut élu conseiller municipal de Mas-Grenier en 1912. Après avoir fait fonction de maire pendant la durée de la guerre de 1914-1918, il fut élevé à cette charge en 1919 et la conserva jusqu'en 1949.

Conseiller d'arrondissement, puis conseiller général de Verdun-sur-Garonne, il s'attacha surtout, en qualité de président du syndicat départemental d'électricité, à l'électrification des campagnes.

Elu le 8 mai 1932 Député de Castelsarrasin, au 2^e tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste; il partagea son activité entre la Commission de l'aéronautique, celle du travail et celle des comptes définitifs et des économies. Il prit part à quelques débats, notamment sur le carburant destiné aux travaux de battage, au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1935, et sur le prix des fermages dont le montant est fonction de la valeur du quintal de blé, puis sur le paiement des fermages, pendant qu'était en discussion le projet de loi tendant à l'assainissement du marché du blé (1934).

Il fut battu au second tour des élections de 1936, par M. Marcel Guerret, socialiste, et se retira dans sa commune natale pour se consacrer à ses devoirs de maire.

Pendant l'occupation, son souci constant de la défense de ses administrés lui valut d'avoir maille à partir avec les Allemands et d'être blessé en avril 1944.

Il cessa toute activité à partir de 1949, mais ne quitta pas sa commune où il mourut onze plus tard.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

AUGÉ (FERNAND, ISIDORE, AMÉDÉE), né le 11 août 1873 à Michery (Yonne), mort le 26 mai 1947 à Provins (Seine-et-Marne);

Député de Seine-et-Marne de 1924 à 1936.

Fils d'un agriculteur de l'Yonne, Fernand Augé après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, s'établit avoué, puis avocat, à Provins, dans la Seine-et-Marne, patrie de sa famille maternelle. Maire de Provins depuis 1912, il fut élu Député pour la première fois aux élections générales du 11 mai 1924, sur une liste du cartel des gauches. Il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste. Membre de la Commission d'Alsace-Lorraine, de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission des marchés et des spéculations et de la Commission de la législation civile et criminelle, il déposa plusieurs propositions de loi sur des questions juridiques et agricoles, notamment sur les baux ruraux (1928) qu'il défendit en qualité de rapporteur.

Réélu aux élections générales du 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, Député de la circonscription de Provins au 2^e tour de scrutin il fut nommé membre de la Commission de la législation civile et criminelle. Son

intérêt pour les problèmes agricoles et juridiques se manifesta par le dépôt de diverses propositions de loi et plus particulièrement par ses rapports sur la révision des baux à ferme (1930, 1931); il intervint à ce sujet en séance publique comme rapporteur (1932).

Elu de nouveau au 1^{er} tour de scrutin lors des élections générales du 1^{er} mai 1932, il devint membre de la Commission de l'agriculture, de la Commission de la législation civile et criminelle et de la Commission des P.T.T. Il ne se départit pas de l'attachement qu'il portait au monde paysan; ses nouveaux rapports (1932, 1933, 1935, 1936) et ses nouvelles interventions sur ces mêmes questions agricoles en font foi.

Ce juriste avait su mettre sa science du droit au service des travailleurs et plus particulièrement des agriculteurs, il n'oubliait pas ses origines. Il mourut le 26 mai 1947 dans cette ville de Provins dont il avait été si longtemps le premier magistrat.

AUGÉ (JOANNY), né à Roanne (Loire) le 11 décembre 1853, mort à Riorges (Loire) le 11 septembre 1925.

Député de la Loire de 1905 à 1906.

Conseiller général de la Loire, et maire de Roanne, Joanny Augé fut candidat aux élections générales législatives de 1902, et fut battu par Audiffred, Député sortant. Mais ce dernier ayant été élu Sénateur le 23 octobre 1904, Joanny Augé se présenta à ce siège laissé vacant et l'emporta le 12 février 1905, au premier tour de scrutin.

Il s'inscrivit au groupe des socialistes unifiés et fut membre de diverses Commissions. Il n'eut pas l'occasion au cours de ce bref mandat de se manifester à la tribune.

Battu aux élections générales de 1906 par M. Gilbert Laurent, il se retira à Riorges où il mourut le 11 septembre 1925.

AUGÉ (JUSTIN, AUGUSTE), né à Béziers (Hérault) le 31 mars 1850, mort à Paris le 2 janvier 1925.

Député de l'Hérault de 1897 à 1910.

Il venait de terminer ses études au collège de Béziers, lorsque éclata la guerre de 1870. Devançant l'appel de sa classe il s'engagea au 1^{er} régiment de zouaves et fit la campagne de 1870-1871 aux armées de la Loire et de l'Est.

Démobilisé, il fonda un commerce de vins, puis, ayant reconstitué au prix de gros efforts, un vignoble de plus de 80 hectares, il se consacra désormais à la viticulture. Secrétaire du comice agricole de l'arrondissement de Béziers, conférencier et journaliste, il était le défenseur des intérêts viticoles du Midi de la France exposant avec vigueur ses vues sur les problèmes du moment : sucrage des moûts de vendanges, régime fiscal des boissons, tarifs des transports, etc.

Au mois de janvier 1890, il fut élu conseiller général du canton de Capestang contre un candidat boulangiste, et ne cessa d'être réélu aux renouvellements suivants avec des majorités accrues.

C'est à l'élection partielle du 28 février 1897, qu'il fut élu pour la première fois Député, en remplacement de M. Cot qui avait démissionné le 16 janvier 1897. Il battait avec 9.076 voix, au 2^e tour de scrutin le candidat socialiste, M. Cathala qui n'en obtenait que 7.658.

Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et fut membre de diverses Commissions.

Il déposa en 1897 une proposition de loi tendant à créer une Caisse d'assurances agricoles obligatoires contre la gelée, la grêle, les inondations, les trombes, les cyclones et les ouragans.

Cette même année, il participa activement à la discussion du projet de loi concernant le rachat par l'Etat du canal du Midi et du canal latéral de la Garonne.

Il tenta également de faire supprimer les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Réélu aux élections générales du 22 mai 1898, au 2^e tour de scrutin, par 11.214 voix contre 2.947 à M. Benabent qui siégea à la Commission agricole. Il publia cette même année un rapport sur la protection des vignobles de l'Algérie, il reprit en 1899 sa proposition de loi sur la création d'une caisse d'assurances agricoles, déposa en 1900 une proposition de loi tendant à prohiber la circulation et la détention des vins surplâtrés exotiques, rapporta le projet de loi sur l'établissement par la ville de Paris de taxes directes et indirectes en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, ainsi que la proposition de loi portant application à l'Algérie de la loi de 1881 sur la protection du vignoble français contre le phylloxera; lors de la discussion du budget de l'exercice 1900, il demanda que fût relevé de 500.000 francs le crédit du chapitre concernant le traitement et la reconstitution des vignobles en France.

En 1901 il revient sur ces mêmes questions de remplacement par d'autres taxes, des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques et participe à la discussion d'interpellations sur la crise viticole.

Au cours de la discussion du budget du Ministère de la Guerre, il s'occupe de la distribution aux troupes de vin, cidre, bière, etc. (1901 et 1902).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1902, au 2^e tour de scrutin par 11.171 voix, contre 9.323 à M. de Magallon, il est membre des Commissions d'enquête sur les mines, de l'agriculture, des travaux publics et du budget pour l'exercice 1904. Il participe à la discussion du projet de loi sur la contribution des patentes (1902), s'intéresse aux vins transportés en wagons-réservoirs (1903), et s'ingénie des menées internationalistes et antimilitaristes dans l'armée (1903). Au cours de la discussion du budget de 1904, il intervient en faveur des secours pour les victimes des calamités agricoles. Il appuie le projet de loi sur la répression des fraudes dans la vente des mar-

chandises et les fabrications de denrées alimentaires (1905) et celui concernant la répression de la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905).

Réélu aux élections générales du 20 mai 1906, au 2^e tour de scrutin par 11.263 voix contre 8.749 à M. Mondon, il est nommé membre de la Commission des octrois, de la Commission de l'agriculture, de la Commission des boissons et de la Commission des usages industriels de l'alcool. Il s'intéresse à la distillation des vins (1907), aux fraudes sur les vins (1907), aux viticulteurs de l'Hérault victimes de la gelée et de la grêle (1909), à la taxe de fabrication des alcools dénaturés (1909), et à la modification du tarif général des douanes.

Adversaire des cabinets modérés, donc de Méline, il soutint le cabinet Brisson, et signa l'ordre du jour qui aboutit en 1898 à la chute du cabinet Charles Dupuy. Il appuya le cabinet de Waldeck-Rousseau et fut un des premiers adhérents au « Bloc Républicain » qui s'opposa au mouvement nationaliste. Il fut en outre partisan de la révision du procès Dreyfus.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il fut battu par M. Edouard Barthe, n'obtenant que 8.142 voix, contre 9.554 à ce dernier.

Il se retira alors de la politique et vint habiter Paris où il mourut le 2 janvier 1925, dans son appartement du 30, avenue Rapp (7^e).

AUGUSTE POTIÉ (Nord). — Voy. **POTIÉ** (AUGUSTE).

AUJAMÉ (PIERRE, FRANÇOIS), né à Saint-Pourçain (Allier) le 6 mars 1834, mort à Commenry (Allier) le 26 juillet 1902.

Député de l'Allier de 1885 à 1889.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans **ROBERT et COGNAT, Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 120.)

S'étant fait battre au mois de juillet 1889 au conseil général de l'Allier, par M. Thirrier, socialiste, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de Député aux élections générales du 22 septembre 1889, se retira complètement de la vie politique et mourut à Commenry le 26 juillet 1902.

AULAN (MARIE, JEAN, ARTHUR, HENRI) de SUARÈS, COMTE, puis MARQUIS D', né à Paris le 24 mai 1833, mort à Aulan (Drôme) le 15 décembre 1915.

Député de la Drôme de 1876 à 1877, et de 1879 à 1881.

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans **ROBERT et COGNAT, Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 120.)

Il échoua encore aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, n'obtenant au 1^{er} tour de scrutin que 4.032 voix, et 4.122 au 2^e tour, contre

4.318 à son concurrent M. Boissy d'Anglas qui l'emporta. Il se retira alors de la vie politique et mourut à Aulan le 15 décembre 1915, à 82 ans.

AULAN (MARIE, FRANÇOIS, GUÉNIN, DE SUARÈS, COMTE D'), né à Livourne (Italie) le 7 juin 1864, mort à Paris le 7 février 1910.

Député de la Drôme de 1898 à 1902.

Fils du précédent, Marie, François d'Aulan, fit ses études secondaires jusqu'au baccalauréat ès lettres inclus, puis s'adonna au sport hippique pour lequel il avait un penchant particulier. Il participa à diverses courses et concours où il remporta de nombreux prix.

Il était d'ailleurs lieutenant de cavalerie de réserve au 19^e régiment de dragons.

Il se présenta aux élections législatives des 8 et 22 mai 1898 dans la circonscription de Nyons, contre le baron Boissy d'Anglas, républicain, qu'il battit au 2^e tour de scrutin.

Il fut nommé membre de diverses Commissions.

Se disant nationaliste plébiscitaire, il prit part à divers débats, intervenant toujours avec fougue, esprit et bonne humeur. Il développa notamment une interpellation sur l'attribution de la Légion d'Honneur à un administrateur de la société des chalets de nécessité, et à un grand couturier parisien (23 mars 1900); la vigueur de son attaque faillit mettre en minorité le cabinet Waldeck-Rousseau; il parla en outre des contributions directes de l'exercice 1901 (1900), et se fit retirer la parole au cours d'une question qu'il posait au Ministre de la Guerre sur les mutations d'office d'officiers au 18^e régiment de dragons.

Il se fit battre en 1902 par M. Joseph Bertrand, radical-socialiste.

Il se présenta deux ans après au conseil municipal dans le quartier de Chaillot où il habitait et fut élu (mai 1904); il fut réélu au renouvellement de 1908. Il siégeait à la Commission d'administration générale et fut chargé des rapports sur la Garde républicaine et des mairies de Paris.

Il devait mourir deux ans plus tard à Paris.

AULOIS (FÉLIX, PIERRE, THÉODORE), né le 12 juin 1893 à Lyon (Rhône), mort le 3 janvier 1957 à Paris.

Député de la Nièvre de 1932 à 1936.

Agé de 21 ans lorsqu'éclata la guerre de 1914, Félix Aulois fut un grand soldat. Incorporé au 134^e régiment d'infanterie, victime, dès la première bataille des frontières, d'une grave blessure qui fit de lui une « gueule cassée », il reprit néanmoins le combat en 1917 comme aspirant, puis comme sous-lieutenant, et dirigea de nombreux coups de main à la tête du corps franc de son régiment. Trois nouvelles blessures, sept citations, la Croix de Guerre; la Légion

d'Honneur, le grade de lieutenant sanctionnèrent ses actions d'éclat.

Avocat au barreau de Paris, Félix Aulois fut élu le 8 mai 1932, au 2^e tour de scrutin, Député de la Nièvre (circonscription de Château-Chinon). N'appartenant à aucun groupe, il s'intéressa aux activités des Commissions de l'enseignement et des beaux-arts, de la législation civile et criminelle et de l'aéronautique.

Candidat de l'Alliance démocratique aux élections de 1936, il fut battu au second tour de scrutin par M. Bondoux, socialiste.

En septembre 1939, il demanda à servir dans une unité de combat, et c'est à la tête d'une compagnie du 49^e bataillon de chars lourds qu'en mai 1940, lors de la bataille des Ardennes, il fut grièvement blessé par un obus allemand. Fait prisonnier il fut amputé du bras droit dans des conditions atroces par des chirurgiens allemands. Le 6 décembre 1940, il fut promu Commandeur de la Légion d'Honneur avec une citation qui illustre l'homme, « magnifique officier de légendaire bravoure, adoré de ses gradés et de ses chasseurs pour lesquels il était un vivant et continué symbole ». Rapatrié comme combattant des deux guerres et grand blessé il fut nommé maire de Gueugnon et fait Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Résistant, il fut arrêté par les occupants et déporté à Neuen-gamme d'où il fut délivré en 1945.

Ses souffrances qui ne lui laissaient aucun répit le contraignirent à abandonner le barreau pour la présidence de la société des téléphones Ericsson, mais jusqu'à sa mort il ne cessa de mettre son activité et sa générosité au service des œuvres des anciens combattants.

AUMALE (HENRI, EUGÈNE, PHILIPPE, LOUIS D'ORLÉANS, DUC D'), né à Paris le 16 janvier 1822, mort à Zucco (Sicile) le 7 mai 1897.

*Pair de France
et Député à l'Assemblée Nationale
de 1871 à 1876.*

(Voir 1^{re} partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlements*, t. 1, p. 120.)

En rapportant le 8 mars 1839 le décret d'expulsion le concernant, aucune condition ne lui fut posée. On préféra faire confiance en sa loyauté. Il n'y eut pas à la regretter, car il donna en toutes circonstances l'exemple du ralliement à la République.

Avant repris sa résidence au Château de Chantilly dont il s'était réservé l'usufruit et la jouissance, il en fit restaurer certaines parties, agrandit et enrichit le musée de nouvelles pièces, embellit le parc de nouvelles statues et acheta dans de grandes ventes de nouveaux ouvrages pour compléter heureusement la bibliothèque.

Membre de l'Institut à un triple titre (Académie française, Académie des sciences morales et politiques, Académie des beaux-arts) il était très assidu aux réunions académiques où l'on faisait cercle autour de lui. Ernest Renan ne

cachait pas l'admiration qu'il avait pour ce causeur intelligent et clair. Il sut avoir des gestes généreux et touchants, notamment en demandant la libération de la famille des Mokrani descendants du chef arabe qui fut le chevaleresque rebelle de 1871, et en faisant demander à l'Impératrice Eugénie la permission de lui présenter ses hommages dans sa résidence d'hiver, en Italie, ce qui lui fut accordé. Elle lui rendit d'ailleurs sa visite dans sa propriété de Zucco en 1896.

En 1893 il fut nommé président de la société de secours aux blessés, en remplacement du Maréchal de Mac-Mahon. Il donna à cette société une impulsion nouvelle en réorganisant les infirmeries de gare et les hôpitaux auxiliaires de campagne. Il conserva cette présidence jusqu'à sa mort. A la fin de l'année 1896 il fut atteint d'une violente crise cardiaque dans son pied-à-terre de la rue de Montalivet à Paris. Son état parut si grave que les derniers sacrements lui furent administrés. Mais il surmonta cette défaillance et partit en Sicile pour parachever son rétablissement. Hélas dans la nuit du 6 au 7 mai 1897 une rupture d'anévrisme l'emporta malgré les soins qui lui furent prodigués par son médecin appelé en toute hâte.

Une chapelle ardente fut dressée. Son corps y fut exposé enveloppé dans un drapeau tricolore, entouré des portraits de sa femme (décédée en 1869) et de ses deux fils, le prince de Condé (mort en 1866) et le duc de Guise (mort en 1872). Son cercueil fut scellé en présence du duc de Chartres et le duc d'Orléans lui fit escorte jusqu'à la frontière française. Le Président du Conseil de l'époque, M. Méline, accepta, sur la demande de la famille, que les honneurs militaires lui fussent rendus, tels qu'on les doit à un Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Il lui fut même accordé par le Gouverneur de Paris d'être considéré comme étant mort en possession de son grade.

L'Armée, l'Institut en corps constitué et toute l'élite française lui rendirent les derniers honneurs. Le corps fut transporté à Dreux pour y être inhumé.

Outre son *Histoire des Princes de Condé* (1869-1896) qui est son œuvre maîtresse, le duc d'Aumale publia de nombreuses études politiques et militaires qu'il serait trop long d'énumérer mais dont on trouvera la liste au catalogue de la Bibliothèque Nationale.

AUNAY (CHARLES, MARIE, STEPHEN LE PELETIER, COMTE D'), né le 4 octobre 1840 à Aunay (Nièvre), décédé le 9 octobre 1918 à Aunay.

Sénateur de la Nièvre de 1898 à 1918.

Le comte Stephen d'Aunay entra dans la diplomatie en 1862 alors qu'il avait 22 ans. Il fut successivement : attaché à Berlin (1862), à Bruxelles (1863), secrétaire à Constantinople (1867), à Madrid (1868), à Vienne (1871), à Saint-Pétersbourg (1872), à Berlin (1874), à La Haye (1878), à Rome Saint-Siège (1879), à Londres (1880); conseiller d'ambassade (1882), Ministre plénipotentiaire à Stoc-

kholm (1883), en Egypte (1885); Ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe à Copenhague de 1891 à 1894; et enfin ambassadeur à Berne (1907 à 1911).

Devenu maire d'Aunay, puis successivement membre et président du conseil général de la Nièvre, canton de Châtillon, il se présenta avec succès aux élections sénatoriales du 14 août 1898.

Inscrit à la gauche démocratique, et membre de plusieurs Commissions, il participa notamment aux débats concernant : les possessions de la France en Afrique noire (1899); le budget de 1900 (1900); le budget du Ministère des Affaires étrangères (chaque année de 1901 à 1908, puis en 1913). Il fut un des promoteurs des rencontres parlementaires internationales.

Il mourut en cours de mandat à Aunay le 9 octobre 1918. Son éloge funèbre fut prononcé en séance publique le 15 octobre 1918, par M. Antonin Dubost, Président du Sénat.

AURAY (CHARLES, GEORGES), né à Ubaye (Basses-Alpes) le 15 septembre 1879, mort à Aix-en-Provence le 31 janvier 1938.

Député de la Seine de 1924 à 1927.

Sénateur de la Seine de 1927 à 1938.

Né en 1879 d'une famille originaire de la Creuse, Charles Auray s'établit de bonne heure comptable, à Pantin. Militant socialiste, il fut élu en 1911 au conseil d'arrondissement de Saint-Denis dont il devint le président, puis accéda à la mairie de Pantin qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Elu Député de la Seine (4^e circonscription) aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches et des intérêts de la banlieue, conduite par Pierre Laval, il s'inscrivit au groupe socialiste et fut nommé secrétaire de la Commission de l'administration générale et de la Commission des comptes définitifs. Il se consacra au service de la banlieue nord de Paris et particulièrement à la ville de Pantin et fut chargé de rapporter la loi sur les lotissements défectueux (1925).

Elu Sénateur de la Seine le 9 janvier 1927 et réélu le 20 octobre 1935, membre de plusieurs Commissions, il prit une part active à la discussion de cette même loi sur les lotissements qu'il avait rapportée à la Chambre et continua à s'intéresser à l'organisation administrative et à l'urbanisme de la région parisienne (1928-1929).

Il fut par ailleurs un des promoteurs des syndicats intercommunaux du gaz, de l'électricité et de l'eau.

Il dota sa commune de Pantin de remarquables services d'hygiène et d'assistance, d'un stade, d'une piscine et d'une cité-jardin.

Il mourut en cours de mandat, emporté par une pneumonie, à Aix-en-Provence le 31 janvier 1938. Son éloge funèbre fut prononcé le lendemain par le Président du Sénat Jules Jeanneney. Auray était conseiller général de Pantin depuis 1935.

AURICOSTE (NOËL), né le 25 décembre 1844 à Ussel (Lot), mort à Marvejols (Lozère) le 4 octobre 1909.

Député de la Lozère de 1893 à 1898.

Issu d'une famille de cultivateurs, Noël Auricoste fit ses études à l'École normale de Clunay d'où il sortit en 1865 pour devenir professeur de sciences physiques et naturelles. Il le resta jusqu'en 1878 où il fut appelé à la préfecture comme chef de division par un préfet de la Lozère qui devint ensuite Ministre des P.T.T. dans les cabinets Freycinet en 1886 et Goblet en 1887.

Élu conseiller général du canton de Marvejols en 1893, il se démit aussitôt de ses fonctions de chef de division pour ne se consacrer qu'à son mandat et à la propagation des idées républicaines dans le *Moniteur de la Lozère* qu'il dirigeait.

Il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893 et fut élu au 1^{er} tour de scrutin par 5.336 voix contre 5.291 à M. Grousset, candidat conservateur.

Membre de diverses Commissions, il participa de façon active à différentes discussions et s'intéressa plus particulièrement à la décentralisation de l'enseignement primaire (1895), au personnel des bureaux de préfectures (1895 et 1896), à la création d'écoles pratiques d'agriculture et de viticulture (1895), au déclassement des routes nationales (1895), aux fermes-écoles (1895 et 1896), à la réfection du cadastre (1896), au personnel de l'enseignement agricole (1896).

Il publia d'ailleurs certains de ses discours et rapports, notamment sur la nomination des instituteurs, les services de voirie, la création d'un service de topographie, et le cadastre.

Battu aux élections générales du 8 mai 1898 par le Marquis de Chambrun qui obtint 6.553 voix alors qu'il n'en obtenait que 3.434, il fut nommé conseiller de préfecture de son département d'origine, mais n'eut pas le temps de rejoindre son poste car M. Paul Doumer de retour d'Indochine lui confiait la direction de l'Office des colonies à Paris, dont la création venait d'être décidée. Il se consacra à l'organisation de cette institution avec dévouement, activité et compétence, ce qui lui valut d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

AURIN (LOUIS), né le 19 juin 1899 à Issoudun (Indre).

*Député de l'Indre
du 29 avril au 6 juillet 1928*

Louis Aurin, ouvrier électricien, agent des P.T.T., se présenta comme candidat du parti communiste aux élections des 22 et 29 avril 1928, dans l'arrondissement d'Issoudun. Il fut élu au 2^e tour de scrutin par 4.115 voix sur 11.788 votants, son adversaire le plus dangereux, M. Darnault, en obtenant 4.088. Les opérations électorales donnèrent lieu à contestation et le quatrième bureau de la Chambre conclut à l'annulation.

Cependant, l'Assemblée dans sa seconde séance du 5 juillet 1928, se prononçait pour son admission. Au cours des débats, M. Alexandre Piquemal ayant déclaré que Louis Aurin avait été élu grâce à une combinaison politique contraire à la doctrine de son parti et que le reconnaissant, il était prêt à donner sa démission, celle-ci devint effective le 6 juillet 1928.

Il ne prit aucune part aux travaux parlementaires en raison de la brièveté de son mandat.

Il fut remplacé par M. Héliès.

AURIOL (JEAN, MARIE, ANDRÉ, HENRI), né le 8 mai 1880 à Toulouse (Haute-Garonne), mort à Baziliège (Haute-Garonne) le 16 janvier 1959.

*Député de la Haute-Garonne
de 1906 à 1914 et de 1919 à 1936.*

Fils d'un avoué qui était en même temps conseiller général de Villefranche-de-Lauragais, Henri Auriol, après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Toulouse. Lauréat du stage, il obtint la 1^{re} médaille d'or et le prix Fourtanier en 1904.

Il collaborait en même temps à plusieurs journaux : *Le Télégramme* de Toulouse, *L'Express du Midi*, *La vie politique et littéraire*, *Comodia*, *l'Éclair* et *L'Écho de Paris*. Il écrivit en outre un ouvrage intitulé : *La Décentralisation théâtrale*.

Il fut élu pour la première fois Député de la Haute-Garonne aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par l'arrondissement de Villefranche.

Il siégea en qualité de Secrétaire d'âge au bureau provisoire et fut membre de diverses Commissions.

Inscrit au groupe d'Action libérale, il intervint dans la discussion du projet de loi concernant l'exercice public des cultes (1906), interpella le Gouvernement sur la date des appels des réservistes et des territoriaux (1908), prit part à la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1909 pour appeler l'attention sur les écoles mixtes des communes (1908); du budget des P.T.T. de l'exercice 1910 (1910), et du budget de la Guerre pour soulever la question des enquêtes de la gendarmerie (1910).

Réélu par la même circonscription aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au 2^e tour de scrutin, il est nommé la même année Secrétaire de la Chambre, poste qu'il devait conserver jusqu'à la fin de la législature. Membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, il participe à diverses discussions parmi lesquelles on peut citer : les grands théâtres provinciaux (1911); les œuvres de décentralisation artistique (1912); l'assistance aux vieillards (1912); la salle de concert du Conservatoire national de musique (1912); la décentralisation musicale (1912); le chemin de fer de Muret à Aurignac (1912); les bureaux de bienfaisance (1914).

Aux élections générales de 1914, il fut

battu par M. Belinguier, mais il devait retrouver son mandat à celles du 16 novembre 1919 où il avait pris la tête de la liste d'Union républicaine nationale.

Entre temps il s'était fait inscrire au barreau de Paris.

Membre du groupe d'Entente républicaine démocratique, il fit partie de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il retrouva dès 1919 son poste de Secrétaire de la Chambre qu'il devait conserver deux ans. On l'entendit au cours de divers débats portant notamment sur : le permis de chasse, les permissions agricoles, la perception du droit des pauvres (1920); les fonds de répartition des monuments historiques, la gestion des mines de potasses séquestrées (1921).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 en tête de la liste de concentration républicaine et nationale et inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il devient membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la Commission du suffrage universel. Il intervient dans la discussion du budget des beaux-arts de l'exercice 1925 à propos de l'affaire des cartons de Beauvais et des petits théâtres de province (1924); on l'entend dans le débat sur les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation, plaider la cause des propriétaires voulant habiter personnellement un local (1926); enfin il interpelle le Gouvernement sur la situation du marché du blé (1927).

En 1928, au moment du retour au scrutin d'arrondissement, il est réélu par la circonscription de Villefranche le 20 avril au premier tour de scrutin. Toujours inscrit à l'Union républicaine démocratique il retrouve sa place à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et à la Commission du suffrage universel.

Il intervient au cours de la discussion générale du budget de l'agriculture de l'exercice 1929 et du budget des beaux-arts (1928); il interpelle le Gouvernement sur la chute verticale du cours du blé (1929); et prend part aux débats budgétaires des exercices 1930 et 1932 à propos des petits collèges de France (1929) et à propos de la politique agricole (1932).

Réélu par la même circonscription aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, il s'inscrit au groupe du Centre républicain. Toujours membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, et de la Commission du suffrage universel, il interpelle le Gouvernement sur la chute catastrophique des cours du blé, du détail, et en général de tous les produits agricoles (1932).

Il ne se représente pas aux élections générales de 1936 et se retire dans sa propriété de La Motte, par Baziège (Haute-Garonne).

Il avait épousé la fille d'Honoré Leygue qui fut Député de la Haute-Garonne de 1898 à 1907 et Sénateur du même département de 1907 à 1924. Il était le beau-père de M. Tixier-Vignancour, ancien député.

AURIOL (VINCENT), né le 27 août 1884 à Revel (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1914 à 1942.

Député de la Haute-Garonne aux deux Assemblées Nationales Constituantes de 1945 et 1946.

Député de la Haute-Garonne à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1947.

Ministre des Finances en 1936-1937

Ministre de la Justice en 1937-1938

Ministre de la Coordination des Services à la Présidence du Conseil en 1938.

Ministre d'Etat en 1945-1946.

Président de la République de 1947 à 1954.

Fils d'un boulanger, Vincent Auriole fit ses études à Toulouse. C'est là que, profitant des leçons de Maurice Hauriou, grand théoricien du droit public, et de Gaston Jeze, spécialiste des questions financières, il obtint le titre de docteur en droit, et, de surcroît, celui de licencié en philosophie.

Sa vie, dès lors, devait se partager entre sa profession d'avocat à la Cour d'appel de Toulouse et une activité politique ardente au sein du parti socialiste auquel il avait adhéré très jeune. Rédacteur en chef d'un quotidien, le *Midi socialiste*, il fut amené à créer le premier syndicat professionnel des journalistes de sa région. C'est à cette époque qu'il épousa la fille de M. Ancouturier, ouvrier verrier, qui avait organisé en 1896, les fameuses grèves de Carmaux et qui, avec Jean Jaurès, sur ses conseils et sous sa direction, avait fondé la verrerie ouvrière. Sous l'influence du grand tribun socialiste qui lui communiqua son enthousiasme et sa foi, il acquit la conviction qu'il était possible de préparer l'avènement du socialisme dans le cadre de la démocratie libérale et dans le respect des idéaux traditionnels de justice et de vérité.

Le 10 mai 1914, les élections législatives le désignent au 2^e tour de scrutin comme représentant de la circonscription de Muret, petite localité à laquelle il demeurera attaché et dont il deviendra maire en 1925. A la Chambre, membre de la Commission de la législation fiscale au moment du vote de l'impôt sur le revenu, et plus tard membre de la Commission des traités de paix, il est le témoin de l'efficacité du régime républicain dans l'organisation de la défense nationale.

Réélu Député de la Haute-Garonne en tête de la liste du parti socialiste, le 16 novembre 1919, il exerce son activité à l'intérieur de la Commission des finances et prend une large part à tous les grands débats parlementaires. Partisan des réparations en nature, il préconise de lier le problème des créances à celui des dettes et se montre hostile à la politique de force de Raymond Poincaré.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 à l'époque du cartel des gauches, il est nommé Président de la

Commission des finances, et c'est à ce titre qu'il participe aux négociations menées à Londres par Edouard Herriot pour l'application du plan Dawes et qu'il fait partie de la mission Caillaux à Washington pour le règlement de la dette franco-américaine.

Réélu dans sa circonscription de Muret le 22 avril 1928, au 1^{er} tour de scrutin, il devient Secrétaire général du groupe socialiste, qu'il dirige en 1928 pendant l'absence de Léon Blum; il est délégué à toutes les conférences du socialisme international. En même temps, sur le plan local, dans sa petite ville de Muret qui l'élit conseiller général, on le voit créer en faveur des petits agriculteurs des coopératives meunières et viticoles ainsi que de nombreuses œuvres sociales.

Il est réélu par la même circonscription aux élections générales des 1^{er} mai 1932 et 26 avril 1936, au 1^{er} tour de scrutin.

Le 4 juin 1936, Léon Blum lui confie le portefeuille des Finances qu'il conservera pendant un an. Son impuissance à empêcher les sorties de capitaux, le contraint, le 26 septembre, à la déviation. Garde des Secaux dans le cabinet Chautemps du 22 juin 1937, il sera chargé de la coordination des services ministériels à la Présidence du Conseil dans le second Ministère Blum.

Le 10 juillet 1940, on le retrouve parmi les quatre-vingts parlementaires qui, au casino de Vichy, votent contre la loi de dessaisissement constitutionnel. Arrêté en septembre, emprisonné pendant six mois à Pellevoisin puis à Vals-les-Bains, en compagnie de Paul Reynaud et Georges Mandel, il est ensuite consigné à domicile par arrêté administratif. En octobre 1942, il se réfugie dans la clandestinité sous le nom d'André Viard ou de Jules Morel et, dans un hameau des montagnes de l'Aveyron, écrit un livre publié deux ans plus tard sous le titre *Hier et demain* dans lequel il analyse les principales faiblesses des institutions et propose quelques solutions nouvelles. Puis en octobre 1943, c'est le départ en avion pour Londres et le début d'une nouvelle carrière.

A l'Assemblée Consultative provisoire, au sein de laquelle il préside la Commission des affaires étrangères, on le voit soutenir l'idée d'un scrutin de liste avec représentation proportionnelle qui permettrait la formation de partis nationaux cohérents.

Il rédige une proposition de Constitution qui servira de base au projet d'organisation des pouvoirs soumis au référendum.

Les élections du 21 octobre 1945 le désignent comme représentant du département de la Haute-Garonne à la première Assemblée Nationale Constituante. Avant d'en devenir le Président, il remplira, dans le Gouvernement du Général de Gaulle du 22 novembre 1945, les fonctions de Ministre d'Etat chargé des rapports avec l'Assemblée et sera délégué de la France à la première session de l'O.N.U.

Il est réélu le 2 juin 1946, à la 2^e

Assemblée Nationale Constituante où ses dons éprouvés de conciliateur devaient trouver leur emploi. Porté à la présidence de celle-ci, le 14 juin 1946, il déploie des efforts couronnés de succès pour aboutir à un texte transactionnel susceptible d'être adopté par les trois grands partis.

Il est réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 (1^{re} législature de la IV^e République) où il retrouve son fauteuil de Président, mais le 16 janvier 1947, au premier tour de scrutin, le Parlement réuni en congrès à Versailles l'élit Président de la République. 452 voix sur 883 s'étaient portées sur son nom, M. Champetier de Ribes (M.R.P.) en obtenant 242.

Dès le début de son septennat, le nouveau président semble désireux de donner tout le lustre possible à son rôle que, dans un discours du 15 novembre 1951, il définira par ces mots : « je regrette de contrarier ceux qui voudraient faire de la Présidence de la République une magistrature passive, silencieuse, de pure représentation. Mais la Constitution m'a confié des responsabilités que j'entends assumer scrupuleusement et complètement. J'ai déclaré dès mon installation que je ne serai ni un Président soliveau, ni un président personnel. Entre le mutisme, le laisser-aller et la décision, l'action effective réservée au Gouvernement responsable, il y a place pour une « magistrature morale » dont on a parlé, pour ce pouvoir de conseil, d'avertissement, de conciliation qui doit être celui du Chef de l'Etat sensible et attentif au-delà des courants d'opinion superficiels et passagers et au-dessus des heurts de parti — à la volonté profonde et permanente du pays : Défendre l'Etat, sa Constitution, ses institutions et en même temps les intérêts permanents de la France que cet Etat représente, c'est ainsi que je conçois mon rôle ».

Aucune des prérogatives que lui accordait la Constitution ne devait en effet demeurer inutilisée. En sa qualité de Président de l'Union française, il essaya de donner vie aux institutions de l'Union, entreprit dès le lendemain de son élection un grand voyage en Afrique noire, et entretint des relations étroites avec le Sultan du Maroc et le Bey de Tunis. Au Conseil supérieur de la magistrature, il exerça le droit de grâce avec le plus grand libéralisme.

En 1950 et 1951, successivement la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada le reçurent en visite officielle. Le 6 novembre 1951, c'est lui qui ouvrit, par un important discours, la seconde session de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Avant l'expiration de son septennat, il avait manifesté à plusieurs reprises le désir de ne pas se représenter. Cependant, devant les difficultés qu'éprouvait le Congrès à porter sur un nom la majorité de ses suffrages, le parti socialiste proposa, sans succès, sa candidature. Et c'est M. René Coty, Sénateur indépendant, qui, le 23 décembre 1953, devint son successeur à la première magistrature de l'Etat.

M. Vincent Auriol, depuis lors, retiré de la vie publique, se vit conférer en décembre 1954, au cours d'un congrès tenu en Autriche, le titre de Président d'honneur de la Fédération mondiale des anciens combattants et médaillés de la Résistance.

Au mois de mai 1958, lors de la crise ouverte par les événements d'Alger, il sortit de sa réserve pour aller défendre devant le groupe parlementaire socialiste la candidature du Général de Gaulle à la Présidence du Conseil : la publication qu'il fit alors des lettres qu'il avait échangées avec le Général joua un rôle déterminant dans la position prise par le parti socialiste à l'égard de l'ancien Chef de la France libre.

Peu après, le Général devait lui offrir dans le Gouvernement qu'il constituait, le poste de Vice-Président du Conseil, mais il déclina cette proposition.

Membre de droit et à vie du Conseil Constitutionnel en vertu de la Constitution du 4 octobre 1958, M. Vincent Auriol devait, à la fin de l'année 1958, donner sa démission du parti socialiste auquel, depuis 1905, il était demeuré fidèle.

AUSSOLEIL (FRANÇOIS), né le 15 octobre 1861 à Marcillac-la-Croisille (Corrèze), mort à Marcillac-la-Croisille le 31 janvier 1928.

Député de la Corrèze de 1919 à 1924.

Après avoir passé sa licence ès lettres, François Aussoleil fut nommé répétiteur au collège du Puy, puis au lycée de Bourges. En 1904 il commençait sa carrière de professeur au collège de Commercq, pour être nommé ensuite à Bédarieux, Lectoure, Saintes, Mende, Millau et enfin à Brive.

C'est alors qu'il occupait ce dernier poste qu'il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans la Corrèze sur la liste socialiste dont il avait pris la tête et dont il fut le seul élu.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il fut membre de la Commission des comptes définitifs, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission d'Alsace et Lorraine, de la Commission des mines et de la Commission de législation civile et criminelle. Il prit part à diverses discussions, notamment sur : le budget général de l'exercice 1921 pour expliquer le vote du groupe socialiste (1921), la réforme de l'enseignement secondaire, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque Mazarine, les transports postaux (1922), le recrutement de l'armée, la hausse des prix des baux à loyer (1923), le double décime, les raffineries de sucre et de pétrole (1924).

Il passa au communisme après le Congrès de Tours de 1920, et aux élections générales de 1924 prit la tête d'une liste de bloc ouvrier et paysan qui n'eut aucun élu.

Il se retira dans son pays natal pour y mourir quatre ans plus tard.

AUTHIER (VICTOR, FERNÉOL), né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 16 juin 1856, mort à Treffort (Ain) le 4 avril 1945.

Député de l'Ain de 1901 à 1910.

Ancien magistrat (il avait été président du tribunal civil de Langres), conseiller général de l'Ain et maire de Treffort, Victor Authier se présenta à l'élection législative partielle du 28 avril 1901 dans la première circonscription de Bourg, en remplacement de M. Pochon, devenu Sénateur. Il fut élu au 2^e tour de scrutin et vint siéger parmi la gauche républicaine. Il fit partie de diverses Commissions.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au 1^{er} tour de scrutin, et siégeant dans diverses Commissions, il n'intervint qu'au cours de la discussion du projet de loi sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au 1^{er} tour de scrutin, et fut nommé membre de la Commission de l'agriculture. Il se fit entendre plus souvent ; il participa notamment aux débats sur : la part devant revenir aux communes de l'impôt sur les vélocipèdes (1908) ; la nécessité d'autoriser les sous-officiers à pratiquer la prévoyance et la solidarité (1909) ; les facteurs des postes (1910) ; l'affectation des hommes mariés mobilisés (1910).

Il fut battu aux élections générales de 1910 par M. Pierre Goujon.

Il avait publié deux ouvrages : *Huit jours en Suisse* (1881), *La politique réactionnaire* (1885).

Retiré dans l'Ain, il mourut à Treffort le 4 avril 1945, à 89 ans.

AUTRAND (JEAN, JOSEPH), né à Avignon le 30 novembre 1878, mort à Rochefort-sur-Mer le 16 novembre 1941.

Député du Cher de 1928 à 1932.

Jean, Joseph Autrand, fils du pasteur Marc, Joseph Autrand et de Katherine Arboussset, fit ses études à la faculté de théologie protestante de Montauban.

Pasteur à Tornac, dans le Gard, il épousa en 1907 Marguerite Oeschner de Coninck, fille du doyen de la Faculté des sciences de Montpellier et petite-fille du chimiste Adolphe Wurtz. De cette union, devaient naître cinq enfants.

La guerre de 1914 survint alors qu'il est pasteur au Vigan des Cévennes. Aumônier, en première ligne, pendant toute la durée du conflit, il obtiendra la Croix de Guerre avec cinq citations et la Légion d'Honneur à titre militaire.

Pasteur à Toulon en 1921, à Bourges en 1924, il est en 1926 nommé pasteur temporaire de l'église de Londres ; désigné comme arbitre par l'Archevêque de Canterbury, il réussit à garder française l'église de Soho-Square, la dernière des vingt-six églises huguenotes françaises de Londres.

Président des anciens combattants du Berry, il est élu Député du Cher le

29 avril 1928, au 2^e tour de scrutin, dans la première circonscription de Bourges. A la Chambre, il fait partie du groupe d'action démocratique et sociale.

Membre de la Commission de l'armée, de la Commission des pensions civiles et militaires, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, ainsi que de la Commission d'administration générale, départementale et communale, il interrompt à plusieurs reprises le Gouvernement et défend, au cours de nombreuses interventions, son idéal spiritualiste et humanitaire. Ouvert aux idées sociales, il est l'un des premiers à défendre la doctrine de l'association du capital et du travail.

Ses discours sur la crise du blé en France (novembre 1929) ou en faveur du personnel des établissements militaires (février 1931) rencontreront une large audience. La gratuité et la liberté de l'enseignement font également l'objet de ses préoccupations, il y consacre plusieurs discours en 1930, 1931 et 1932. Il est aussi le précurseur de l'installation dans la salle des séances d'un mode de votation électrique (1931). Il devient, aux côtés de Paul Reynaud, Vice-Président du groupe de l'Alliance démocratique.

Battu aux élections de 1932, il est nommé pasteur à Rochefort-sur-Mer, et n'abandonne pas pour autant son action politique au sein de l'Alliance démocratique.

Amnônier de la marine en 1939, il entre, dès les premiers jours de l'occupation dans la Résistance à Rochefort où il est chef des gaullistes. Il a déjà été appelé deux fois à la Kommandatur des Charentes, quand il meurt à Rochefort, le 16 novembre 1941. La Croix de la Libération vint plus tard récompenser ces services.

Les principaux discours prononcés par M. Jean Autrand de 1926 à 1931, ont été réunis dans un livre publié sous le titre *Actualités politiques*. M. André Tardieu, dans sa préface, déclare qu'il s'agit là de « discours de député sur les pensées de citoyen ».

AVELINE (JOSEPH, LOUIS), né le 10 décembre 1881 à Dorceau (Orne), mort le 12 décembre 1958 à Dorceau.

Député de l'Orne de 1936 à 1942

Issu d'une famille originaire du Perche, Joseph Aveline succéda en 1903 à son père, fondateur de la « Ferme neuve » à Dorceau. D'esprit très moderne, il devint en quelques années un des grands éleveurs de percherons et de bovins de race normande. Il participa brillamment à la guerre de 1914; après sa démobilisation il reprit la direction de ses élevages dont la réputation — à la suite de nombreux succès — déborda les frontières de la France et s'étendit notamment en Amérique du Sud.

Dès l'âge de 27 ans, en 1908, il fut élu maire de Dorceau. Il devait le rester jusqu'à sa mort, soit pendant cinquante ans.

Il fut un des premiers à comprendre la nécessité de l'association entre les

agriculteurs sous toutes ses formes : mutualité, coopération, syndicalisme. Il multiplia les organismes locaux et régionaux dont il devint le président. Il fut notamment président de la Caisse régionale de crédit agricole, président de la chambre d'agriculture de l'Orne et vice-président de celle de Normandie. Sa compétence technique lui valut en outre d'être entre autres : président de la société hippique percheronne de France, membre du conseil supérieur de l'agriculture, et du comité consultatif de l'élevage, membre du conseil supérieur des haras et du conseil supérieur de la recherche agronomique, président du comité fédératif des livres généalogiques, conseiller du commerce extérieur.

Il se présenta aux élections législatives générales des 26 avril et 3 mai 1936, à Mortagne (Orne). Il fut élu au 2^e tour de scrutin avec 9.297 voix sur 17.640 votants. Il s'inscrivit au groupe de la Gauche démocratique et radicale indépendante. Il devint membre de la Commission de l'agriculture et membre de la Caisse nationale de crédit agricole. Il déposa notamment une proposition de résolution concernant les baux ruraux (1939) et fut rapporteur d'un certain nombre de projets et propositions de lois concernant l'agriculture (engrais - 1937; répartition des sommes engagées sur le puri mutuel urbain - 1937; courses de lévriers - 1939; commerce des produits destinés aux animaux - 1939; cette dernière devint une loi qui porte son nom).

Il intervint en séance publique, notamment au sujet de : la création d'un office professionnel du blé (1936); la loi de finances de l'exercice 1937 (1936); les tarifs douaniers (1937); la médecine vétérinaire (1938); la loi de finances de l'exercice 1939 (1938); le budget des services civils pour 1940 (1939); les baux ruraux (1940); enfin, il intervint à plusieurs reprises au cours de la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1940) (1).

Après la guerre il poursuivit ses activités et fut le conseiller toujours très écouté des organisations professionnelles et même des Ministères qui eurent recours à lui en diverses occasions, notamment pour une mission en Amérique du Sud.

Il mourut le 12 décembre 1958 à Dorceau où il avait passé toute sa vie.

Il était Commandeur du Mérite agricole et Commandeur de la Légion d'Honneur.

AVEZ (FÉLIX, ALEXANDRE), né le 16 juin 1858 à Saint-Quentin (Aisne), mort à Paris le 12 janvier 1896.

Député de la Seine de 1893 à 1896.

Employé au Comptoir national d'escompte, et habitant Levallois-Perret où il était connu pour ses idées socialistes, Alexandre Avez se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans la 3^e circonscription de Saint-Denis (Seine) et n'obtint au premier tour de scrutin que 2.234 voix,

(1) Il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy.

contre 3.375 à M. Trebois, conseiller général, radical-socialiste. Mais au 2^e tour il battit ce dernier par 4.805 voix, contre 3.812.

Membre de diverses Commissions, il prit part à quelques discussions, notamment sur le projet de loi portant conversion de la rente 4 1/2 % en rente 3 1/2 %, et proposa d'affecter le produit de cette conversion à la constitution d'une caisse des invalides du travail (1894); sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar (1894); et sur la proposition de loi relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites (1895).

Il mourut en cours de mandat, le 12 janvier 1896, et ce décès, étant intervenu après la clôture de la session extraordinaire de 1895, n'a pas été annoncé à la Chambre.

AVRIL (HENRI), né le 4 décembre 1888 à Cavan (Côtes-du-Nord), mort à Saint-Brieuc le 7 janvier 1949.

Député des Côtes-du-Nord de 1919 à 1924.

Henri Avril était professeur d'école normale, lorsqu'il se présenta, dans les Côtes-du-Nord, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Il venait d'être démobilisé, et sa qualité d'ancien combattant fut à l'origine de son succès car il n'avait jamais exercé et ne devait jamais exercer de mandat local. Il était inscrit en deuxième position sur la liste d'Union républicaine qui devait être élue tout entière.

Inscrit au groupe de l'Action républicaine et sociale, il fut membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la Commission d'hygiène. Son inlassable activité l'amena à intervenir dans de nombreux débats dont nous ne citerons que les principaux; c'est surtout au cours de la discussion des budgets de l'Instruction publique, de l'Enseignement technique et des lois de finances, qu'on l'entendit plaider avec talent et persévérance diverses causes qui lui tenaient à cœur, notamment celles : des secrétaires et commis d'académie, des bourses de l'enseignement supérieur, de la gestion de certaines écoles normales primaires, des indemnités et traitements du personnel de l'enseignement primaire (1920); du Conservatoire des arts et métiers, des instituteurs de la banlieue de Paris, des maîtres de dessin et de comptabilité, des traitements des inspecteurs d'académie et des inspectrices générales des écoles maternelles, de l'avancement des instituteurs; de l'administration académique, de l'école unique, des professeurs assimilés aux chargés de cours, des inspections primaires, des veuves et orphelins de l'enseignement primaire (1921); de la proportionnelle scolaire, de la bibliothèque de l'école des langues orientales, des maîtres d'internat, des constructions scolaires (1922); des prêts d'honneur aux étudiants, du cumul entre les pensions civiles et militaires, des contremaîtres des écoles pratiques de commerce et d'industrie (1923).

Il fut battu en 1924 où il ne figurait qu'avant-dernier sur la liste d'Union républicaine et nationale.

Il reprit ses fonctions enseignantes comme professeur, puis directeur de l'école primaire supérieure de Lamballe (Côtes-du-Nord).

Après la victoire alliée de 1944, il présida le Comité départemental de Libération, et fut nommé préfet délégué des Côtes-du-Nord le 20 juin 1945. L'année suivante il était titularisé dans ce grade et mourut à son poste le 7 janvier 1949.

AYMÉ (CHARLES, AUGUSTE, LÉO), né le 20 mai 1836 à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), mort le 30 mai 1891 à Paris.

Sénateur des Deux-Sèvres en 1891.

Descendant d'une famille qui appartenait à la bourgeoisie libérale, de sentiments profondément démocratiques, Léo Aymé, fils de notaire, fit de brillantes études secondaires qui lui valurent le titre de Lauréat du Concours général. Il fit ensuite son droit à Poitiers et entra dans la magistrature pour accomplir toute sa carrière dans le ressort de la Cour d'appel de Poitiers.

D'abord Substitut du Procureur de la République aux Sables d'Olonne puis à la Roche-sur-Yon, il devenait Procureur de la République à Civray en 1869 et Substitut du Procureur général à Poitiers en 1871, enfin conseiller à la Cour d'appel en 1877.

Le 12 juin 1870 il était élu conseiller d'arrondissement de Celles, mandat que son père avait rempli jusqu'à sa mort. Le 4 novembre 1877 ses électeurs l'envoyèrent siéger au conseil général dont il fut d'abord secrétaire pour en devenir le vice-président en 1886 et le président en 1889.

Sur la demande instante de ses amis, électeurs sénatoriaux, il consentit, par devoir, à se présenter aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891 et fut élu aisément contre le sénateur sortant Emile Bergeon.

Sa santé était déjà si gravement ébranlée qu'il ne put participer, comme il l'aurait vivement désiré, aux travaux de la Haute Assemblée. Atteint d'une angine de poitrine et vaincu par la douleur, on le trouva pendu dans la chambre qu'il occupait dans un hôtel, au n° 1 de la rue Monsigny à Paris le 30 mai 1891.

Ses obsèques eurent lieu à Celles-sur-Belle le 2 juin.

Son éloge funèbre fut prononcé au Sénat le 1^{er} juin 1891 par le Président Le Royer.

AYMÉ baron de LA CHEVRELIÈRE (JEAN, MARIE, CHARLES), né à Poitiers (Vienne), le 9 mars 1858, mort à Paris (16^e), le 3 février 1930.

Député des Deux-Sèvres de 1898 à 1902.

Fils d'Emile, Louis, Marie Aymé Barne de La Chevrelière qui fut Député des Deux-Sèvres de 1871 à 1876, Jean, Marie, Charles entra à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1877, en sortit sous-

lieutenant de dragons, passa par l'École de Saumur, fut nommé capitaine et démissionna de l'armée après son mariage avec Mlle Séguier.

Maire de Gournay (Deux-Sèvres) en 1893, conseiller général du canton de Chef-Boutonne en 1896, il fut élu aux élections générales du 8 mai 1898, au 1^{er} tour de scrutin, Député de la circonscription de Nello, battant M. Goirand, député sortant, républicain.

Inscrit au groupe républicain libéral progressiste, et membre de la Commission d'hygiène publique il soutint le Ministère Méline et réclama à la tribune la création d'une nouvelle direction d'état-major de l'armée, chargée des travaux de chancellerie (1901), puis souligna l'insuffisance du cadre des officiers de réserve (1901).

Battu aux élections générales de 1902 par M. Rougier il se consacra à ses mandats de conseiller général (jusqu'en 1928) et de maire de Gournay jusqu'à son décès le 3 février 1930.

Il était capitaine d'état-major de réserve.

AYMÉ-MARTIN (ALBERT, PAUL, ALEXANDRE), né à Taulignan (Drôme), le 13 mai 1859, mort à Montélimar le 4 décembre 1937.

Député de la Drôme de 1892 à 1893.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, inscrivit au barreau de Montélimar, Aymé-Martin débuta dans la politique en 1893 comme conseiller municipal de Montélimar. Il le resta jusqu'en 1913. Il fut chef adjoint du Cabinet de M. Loubet au Ministère des Travaux publics, et chargé par le Gouvernement d'aller étudier à l'étranger les institutions de prévoyance.

M. Madier de Montjau, Député de Montélimar, étant décédé le 26 mai 1892, il brigua ce siège ainsi vacant et y fut élu le 10 juillet 1892 au 1^{er} tour de scrutin par 10.330 voix contre 22 à M. Charles Noyer, sur 11.570 votants. Durant cette année de mandat, il fut membre de diverses Commissions et déposa deux propositions de loi tendant à venir en aide aux habitants de la Drôme victimes de calamités atmosphériques. Il prit part en outre à la discussion d'une proposition de loi sur les règlements d'atelier (1892).

Il devait échouer aux élections générales du 20 août 1893, n'ayant obtenu au 1^{er} tour de scrutin que 4.151 voix contre 4.759 à son concurrent, M. Gras. Il ne se représenta pas au scrutin de ballottage.

Cependant, ni le barreau, ni la politique ne suffisaient à satisfaire son activité. Il s'efforçait de développer la mutualité agricole dans les campagnes, et fonda, en 1907 la Mutuelle régionale agricole-incendie de la Drôme, dont il fut le vice-président jusqu'en 1919, puis le président jusqu'en 1936. En 1924 il créa la Mutuelle départementale agricole-accident de la Drôme, dont il resta également le président jusqu'en 1936. Il était membre de la chambre d'agriculture de

la Drôme au titre de représentant de ces sociétés.

Il fit paraître en 1931 une brochure intitulée *Nos grands financiers contre la Nation* dans laquelle il condamnait les manœuvres de certains barons de la finance, et le fonctionnement de certaines sociétés à succursales multiples.

Il mourut subitement le 4 décembre 1937, ayant abandonné depuis peu toute activité.

Il fut inhumé à la Batie-Rolland au milieu de l'affluence de personnalités régionales venues rendre hommage « à une conscience droite, un cœur loyal et bon et une belle intelligence ».

AYNARD (EDOUARD), né à LYON le 1^{er} janvier 1837, mort à Paris le 25 juin 1913.

Député du Rhône de 1889 à 1913.

Edouard Aynard était issu d'une famille bressane venue s'établir à Lyon au xviii^e siècle. Il commença ses études au collège d'Oullins (Rhône) et les termina en Angleterre. Dès son retour en France, son père qui était banquier le fit s'initier à l'industrie de la soie dans un établissement de la Croix-Rousse, puis l'associa à ses affaires financières, industrielles et économiques.

La compétence qu'il acquit en ces domaines lui valut d'être nommé président de la Chambre de commerce de Lyon, poste qu'il occupa pendant de longues années. A ce titre il participa à la création ou à la réorganisation des grandes sociétés financières ou industrielles de la région lyonnaise.

Amateur d'art averti, il contribua à enrichir les musées de sa ville natale, et à ce titre, devint Président du conseil d'administration des musées, et de celui de l'École des beaux-arts de Lyon. Il fut le fondateur du musée historique des tissus. S'intéressant à l'enseignement professionnel, il contribua à développer l'Université lyonnaise et fut l'un des créateurs de la « Société des amis de l'Université » et de l'École supérieure de commerce et de tissage. Il fit restaurer l'abbaye cistercienne de Fontenay, puis de Montbard, ce qui lui valut, en 1901, d'être élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Philippe Gillet. Il était également membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Il fut candidat aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la 2^e circonscription de Lyon, et fut élu au 2^e tour de scrutin par 11.863 voix contre 6.926 à son concurrent M. Huguet. Membre de la Commission générale des douanes, et de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la navigation intérieure, il s'intéressa durant cette législature comme libre-échangiste, à toutes les discussions douanières (1890 et 1891). Les questions sociales retinrent également son attention, qu'il s'agisse du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1890); de l'aide aux ouvriers mineurs (1891); de

la réorganisation des caisses d'épargne (1892); ou de la délivrance des médicaments dans les dispensaires et établissements de l'assistance publique (1893).

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 10.701 voix, contre 3.001 à son adversaire M. Delharpe. Il siégea à la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Lemire sur la liberté d'association (1895) et à la Commission supérieure des caisses d'épargne (1895). Il continua de s'intéresser aux questions sociales : travail des enfants et des femmes dans l'industrie (1896); sociétés de secours mutuels (1896 et 1897); accidents du travail (1897); situation des tisseurs de soie (1898); en 1896 il combattit l'impôt sur la rente, puis l'impôt sur le revenu; il fit proroger en 1897 le privilège de la Banque de France dont il était Régent.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 10.388 voix, contre 7.170 à M. Dru, il fut nommé membre de la Commission du Règlement, de la Commission du travail, de la Commission de l'enseignement, de la Commission du droit d'association et de la Commission du budget de l'exercice 1901. Il plaida en faveur de la liberté de l'enseignement (1900 et 1902), et s'opposa à la limitation à 8 heures de la journée de travail dans les mines (1902); il attira en outre l'attention du Gouvernement sur les risques d'incendie qui pouvaient courir le Palais du Louvre et le Palais de Versailles. Elu Vice-Président de la Chambre au début de la session de 1898, il le resta jusqu'à la fin de la législature.

Son mandat lui fut renouvelé aux élections générales du 27 avril 1902 au 1^{er} tour de scrutin, par 11.145 voix contre 10.068 à M. Chambaud de la Bruyère. Il se fit le défenseur de l'enseignement libre et intervint en faveur des congrégations (1902, 1903, 1904); en 1905 il se prononça contre la séparation des églises et de l'Etat; en 1903 et 1905 il défendit l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, ainsi que la Caisse des retraites ouvrières. Il siégeait à la Commission d'enquête sur les mines, et à la Commission relative aux usines hydrauliques.

Avec une majorité encore accrue il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au 1^{er} tour de scrutin, par 12.021 voix, contre 8.700 à M. Faure et fut nommé membre de la Commission du suffrage universel. En 1906 et 1910 il revint sur la question de l'enseignement libre, les interdictions d'enseigner, et la neutralité de l'enseignement public. En 1907 il fit encore entendre sa voix sur la question de la séparation des églises et de l'Etat. Il combattit en outre en 1908 l'impôt sur le revenu, continua de s'intéresser en 1909 au tarif des douanes, à la conservation des monuments et œuvres d'art classés, et au budget des beaux-arts.

Il retrouva son mandat aux élections générales du 24 avril 1910 au 1^{er} tour de scrutin, avec 12.298 voix contre 4.463

à M. Duplan. Membre de la Commission du Règlement et de la Commission du suffrage universel, il plaida, en 1911 et 1912, en faveur de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et payannes; parla en 1912 sur le budget des Beaux-arts; enfin en 1912 et 1913 prit une fois de plus la défense de l'enseignement libre à propos de la discussion des projets de loi sur la fréquentation des écoles et la défense de l'école laïque.

Inscrit au groupe des progressistes, il avait soutenu le Ministère Méline de 1896 à 1898, puis s'était retranché dans l'opposition sous les Ministères radicaux qui lui succédèrent.

Dans la matinée du 25 juin 1913, il fut pris d'un malaise subit au Palais-Bourbon, son indisposition s'aggrava et eut une issue tragique. La séance fut levée en signe de deuil. Il était père de 12 enfants.

Parmi ses publications nous citerons : *Les peintures décoratives de Puits de Chavannes au Palais des Arts* (1884); *Jean Tisseur* (1886); *Les lettres de Valère* (1886); *Les poésies de Barthélémy et de Jean Tisseur* (1886); *Un pèlerinage au Cayla* (1886); *Les musées de Lyon* (1887); *La liberté de l'enseignement devant la Chambre* (1900).

AZÉMAR (EUGÈNE, FRANÇOIS), né le 2 janvier 1877 à Pau (Basses-Pyrénées), mort à Paris, le 10 avril 1940.

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1938 à 1940.*

Issu d'une famille d'artisans, cinquième de six enfants, Eugène Azémar fit ses études à l'école primaire de Luchon, au collège de Saint-Gaudens, et au lycée de Toulouse.

Bachelier, il alla préparer sa licence de lettres à Paris. Il désirait poursuivre plus avant ses études, mais la mort de son père en 1902 et certaines obligations familiales dont il avait la charge, l'obligèrent à rentrer.

Nommé professeur au collège de Saint-Gaudens, il y enseigna l'histoire puis la philosophie pendant trente-cinq ans, jusqu'à sa nomination de professeur honoraire.

Conseiller général de la Haute-Garonne et conseiller municipal de Saint-Gaudens, il fut élu Sénateur à l'élection partielle du 15 mai 1938, en remplacement de Lucien Saint décedé.

Inscrit à la Gauche démocratique, il fut membre des Commissions des travaux publics, de la législation civile et criminelle, de l'Algérie et de l'enseignement.

Durant ces deux années de mandat, il n'eut pas l'occasion de prendre la parole; malade, il devait s'éteindre à Paris le 10 avril 1940.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 10 avril 1940 par le Président Jules Jeanneney.

Eugène Azémar était président de l'Automobile-Club du Midi. Il était Officier de l'Instruction publique et Chevalier de la Légion d'Honneur.